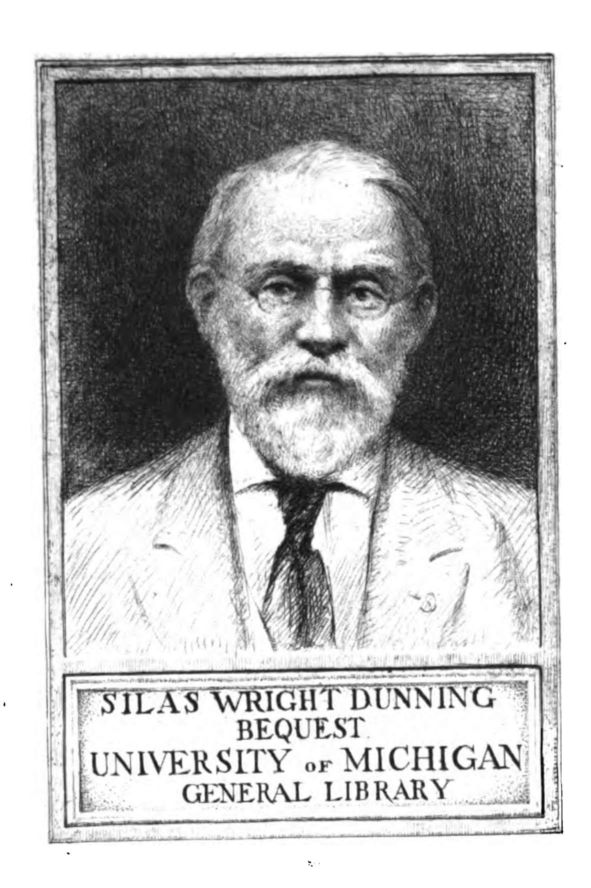




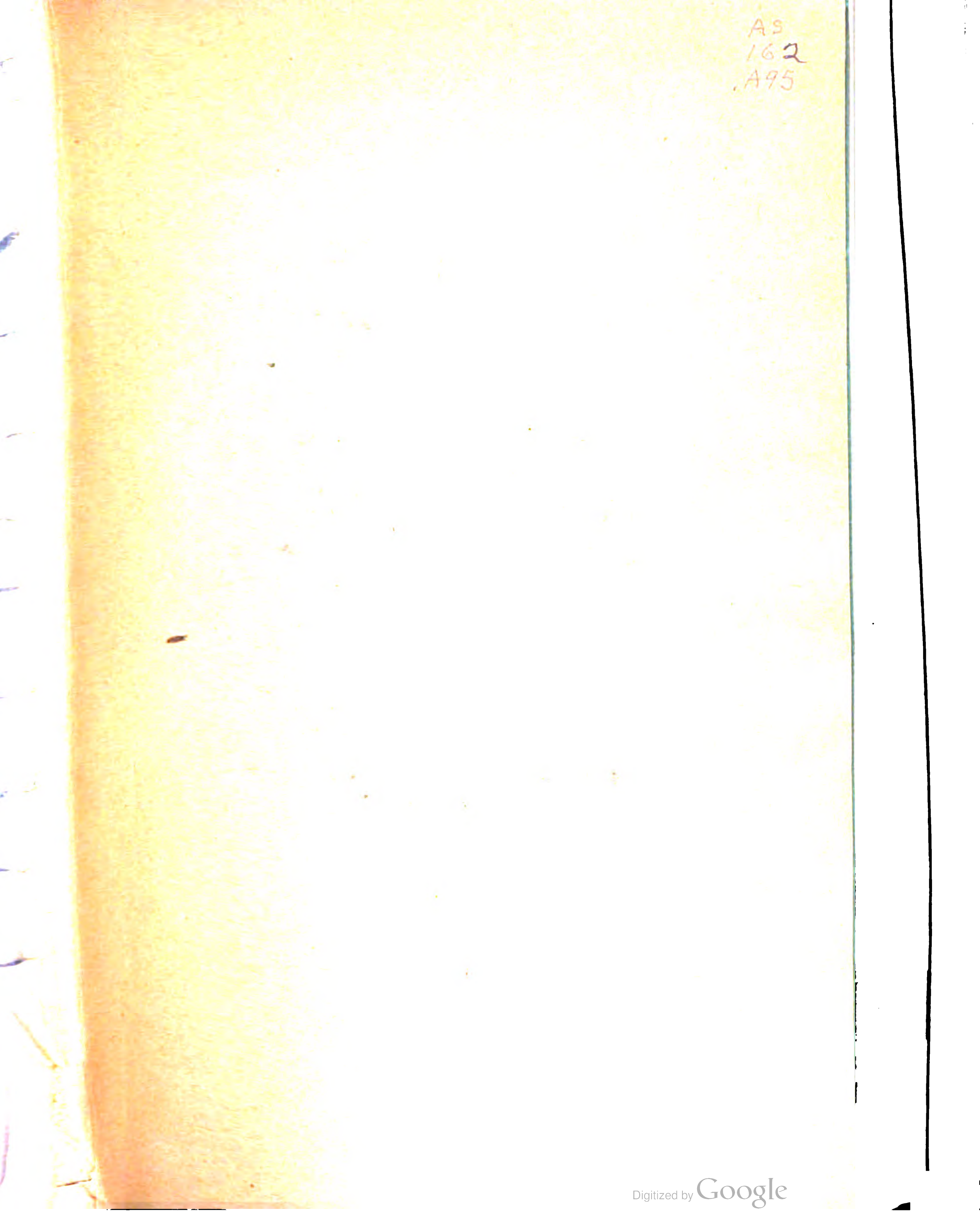
Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron

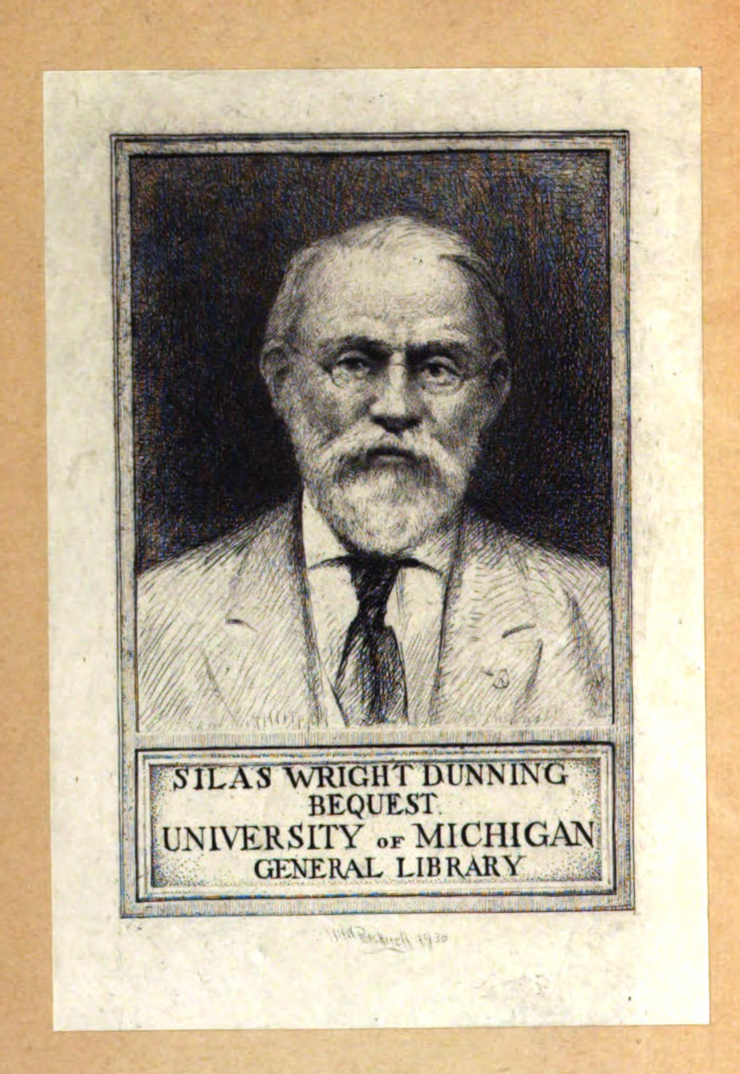
Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron










SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ

DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE L'AVEYRON.



TOME DIXIÈME.

1868—1873.

Crescunt concordiâ vires.



RODEZ,

Imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

1874.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ

DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE L'AVEYRON

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ

DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE L'AVEYRON

TOME DIXIÈME

1868 — 1873

—

Crescunt concordiâ vires.



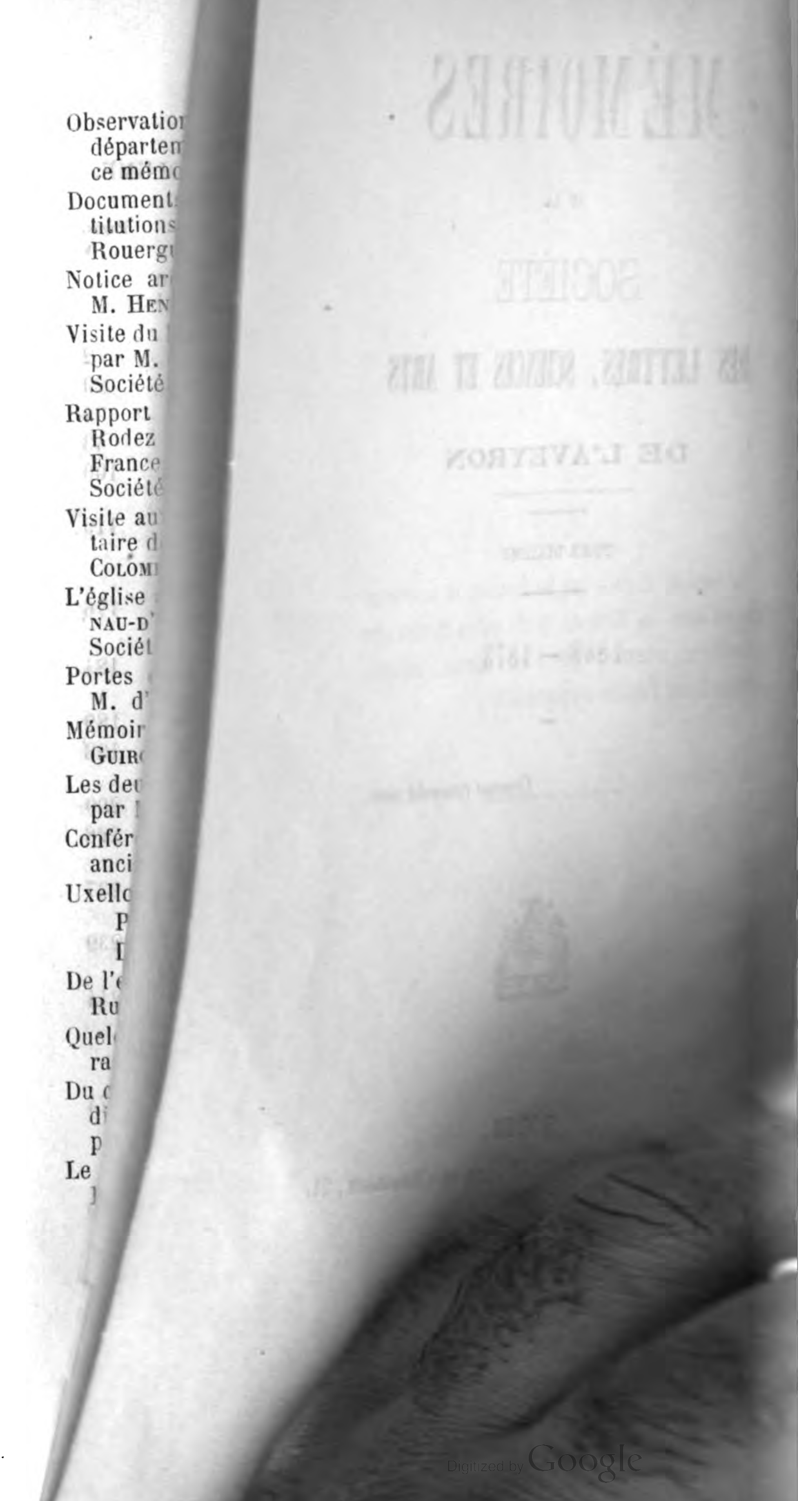
RODEZ,

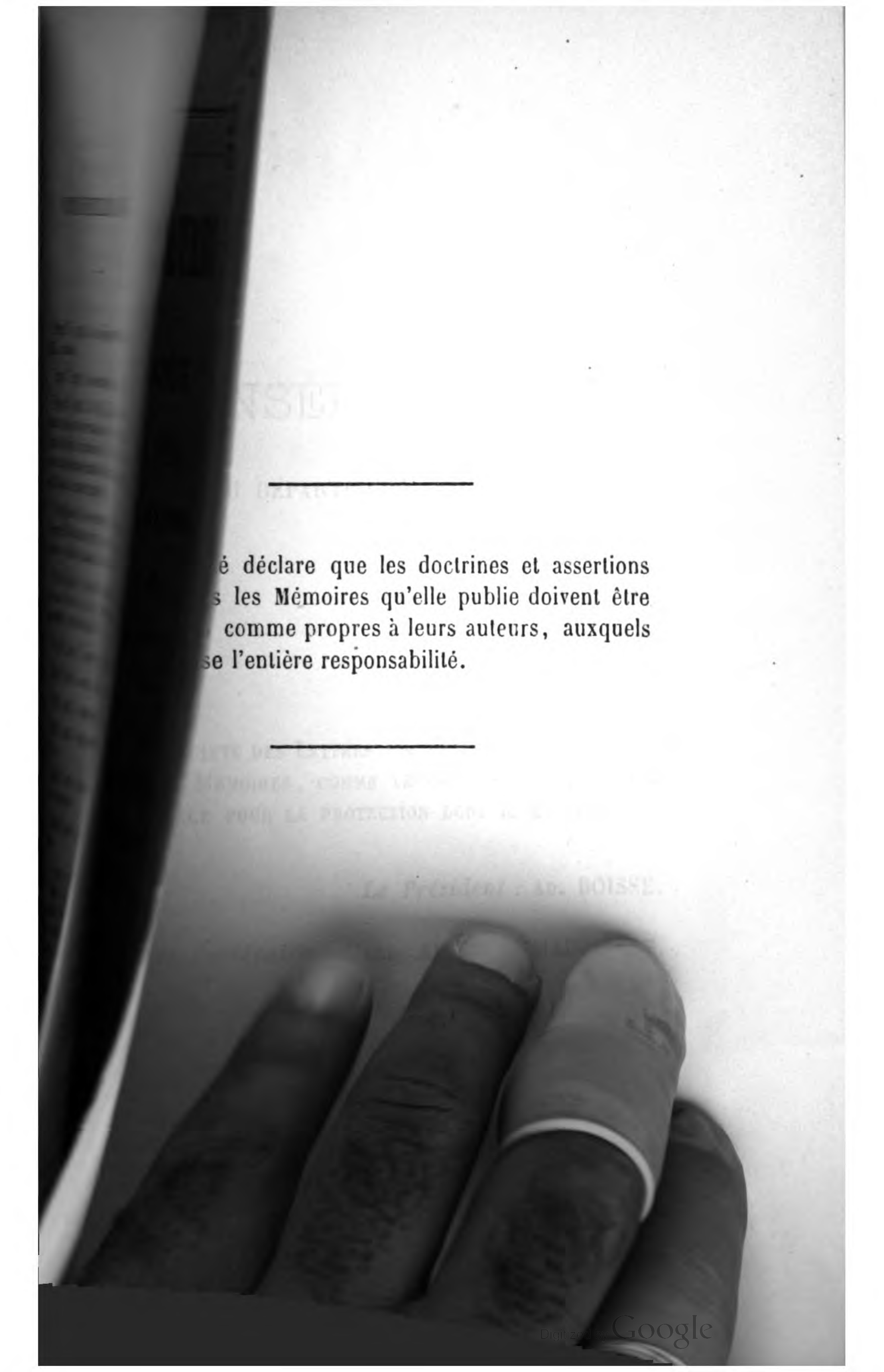
IMPRIMERIE DE N. RATERY, RUE DE L'EMBERGUE, 21.

—

1874

La Société déclare que les doctrines et assertions émises dans les Mémoires qu'elle publie doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, auxquels elle en laisse l'entière responsabilité.





é déclare que les doctrines et assertions
s les Mémoires qu'elle publie doivent être
comme propres à leurs auteurs, auxquels
se l'entière responsabilité.

AU

CONSEIL GÉNÉRAL

DU DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON.

LA SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS, LUI DÉDIE SES MÉMOIRES, COMME TÉMOIGNAGE DE SA RECONNAISSANCE POUR LA PROTECTION DONT IL L'HONORE.

Le Président : **AD. BOISSE.**

Les Secréraires : **L'ABBÉ ALIBERT, MAISONABE.**

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS DE L'AVEYRON

ARCHIVES DE L'HOTEL-DE-VILLE DE MILLAU

(Extraits adressés à la Société par M. A. ROUVELET, maire de Millau).

COPIE

D'UN ACTE ANCIEN ÉCRIT SUR PARCHEMIN

Aysso son los establimens fags en l'an M. CCC. XLVIII. lo jous apres la festa de s. Johan Baptista, que era a XXVI jorn del mes de jun, per los senhors cossols, et cosselh secret, el cosselh general de lesquila, coma d'aval si dira, am las modificatios daval escrichas, lasquals jureron tener et servar los daval nompnats.

§ I. — Soes a saber que si et quant alcuna talha ho comu si empauzara en la mayo comunal per los cossols el cosselh, coma es ordenat de far, que cascun an, que comu ho comus si empauzaran als habitans et populars de la vila Damelhau, que cascus sian retalhats et lurs bes una vegada lan tan solamen, quar a casca una vegada en lan *dejon* (1) esser retalhats a creysser ho mermar segon lurs

(1) Le mot *dejon* n'est pas dans l'original; il a été ajouté pour donner un sens à la phrase qui, sans cela, serait inintelligible.

facultaz, pauzat que moltz comus fosson indigz dins un an et un cossolat. Et que a far los digz tal et comus et cohehquar be et leyalmen, sian presens los senhors cossols et VI senhors del cosselh secret que no sian cossols et XII senhors del cosselh de lesquila et may VIII prozomes que no sian de cosselh, bos, leyals, de bona fama et opinio, per los digz cossols elegidors et apeladors, et que totz cossols et altres juron que be et leyalmen ostada tota affectio et odi, fasson et cohecon lo comu et comus et talhas fazedors et enpauzadors, segon lur bona conssientia et que totz tenguesson secret. Et que quant la talha ho comu sera empauzats et indigz, que alcus hom ho femena de qual que conditio que sia que sen complangues, no sia auzitz per se rebatre de son comu, se non que venga al comunal, davan lo cosselh de lesquila, jurar et far segon lestatut novelamen et derrieyramen fag, sobre aqueste article, de jurar et rebattre aquels que tenrian per grevatz.

§ 11. — Item. Que alcus del cosselh secret ho del cosselh de lesquila mandatz et establitz per los cossols de far et cohequar comus ho talhas, non si puesca escuzar ni remaner que no venga al mandamen dels cossols, a far aquo et a cohequar be et leyalmen lo comu et comus, als quals sera apelatz ho mandatz per los cossols, segon sa bona conssientia; et que jure a quo de far coma desus es dig; se non, que aquel agues tal justa et vera excusatio, sentz frau et fallatia que aquela saupuda per los cossols excusatio, coneguesson li metteus cossols, que vera et recibidoyra era aquela excusatio.

§ III. — Item. Quels comptes del hospital majer dels paupres de Xpst de la dicha vila Damelhau et de sos membres et borias sera redutz per aquels que tenon lo regimen et son deputatz per los cossols patros del dig hospital senhors à regir lo dig hospital majer et sos membres et bes, et quen seran per lo temps avenir, als digz cossols et als senhors del cosselh secret, et per els meteusses cossols et cosselh secret, coma es acostumat receuputz diligemen et fizelmen à lur bona conssientia, en cascun an et cossolat doas vegadas, una, soes à saber de la festa

de Totz Sans, entro a la festa de Nadal, et altra vegada entre la festa de Pascas et de Panthacosta, vas lo fenimen del cossolat, coma sera vist fazedor als cossols el cosselh secret. Et los comptes de las IIII caritatz acostumadas de s. Marc, de la Ascentio de Nostre-Senhor, de la renda Guiralda et de s. Niquolau, et de là caritat hospital et coffrayria de mossenhor s. Jacme et dels bassis et altras officinas dels quals sapertainh recebir comptes, si recebran una vegada lan, tan solamen, coma es acostumat de far be et diligemen per los senhors cossols.

§ IIII. — Item. Que si satrobava que alcunas causas ho bes dels digz hospitals et lurs membres fosson perdudas ho alienadas per colpa ho negligentia daquels alscals la garda el regimen daquels seria baylatz, que aquelas cauzas et bes fosson restituitz als digz hospitals et lurs membres per aquel ho aquels que serian en colpa ho negligentia, et que a far la dicha restitutio sian compellitz per los cossols, segon la bona leyaltat et conssientia dels meteusses cossols.

§ V. — Item. Que lo compte dels cossols antixs, fenit lur cossolat, sera auzitz et receuputz per los cossols et per lo cosselh secret et per X senhors del cosselh de lesquila, de say la festa de la Magdalena, exceptat que ho puescon prorogar per XV dias tant solamen, aysso sal que se era talz necessitatz quel dig temps se pogues prorogar per los senhors del cosselh secret, si per justas causas lur era vist fazedor.

§ VI. — Item. Que los regidors de las caritatz juron se esser diligens et curozes ad exigir et recobrar los deutes de las dichas caritatz. Et si li deutor si volon componre et acordar am los regidors, que ho puescon far, am lo cosselh et delibaratio dels cossols et del cosselh secret.

§ VII. — Item. Que tot cossol borsier quant aura redut son compte, coma dessus es dig, sia quitatz et liberats de sa administratio am public instrumen, per los cossols novels, am cosselh daquels que seran estatz a recebre son compte, et facha a lui quitansa, a quel cossol deja et sia tengutz a redre et baylar als cossols novels, am sagramen quen preste, son libri de sos comptes de recepta et de

meza de son cossolat, et atresse totz altres escrigz et causas que agues tocans ho apertanhens lo cossolat quals que fosson.

§ VIII. — Item. Que quant alcus sera tramesses foras la vila, ont que sia, prop ho luenh, per los negossis del cossolat, que aquel qui que sia, dedins VIII dias, quant sera retornatz de son viatge, fassa als cossols et al cosselh sa relatio, et reda compte et razo als cossols de tut aquo que aura fag et despessat, et lur reda totas letras, instrumens et escripturas et altras causas que hagues tocans lo cossolat; non contrastan quel cossolat li degues; et atressi reda pecunia, sen avia de sobras, als cossols; et se daquo sieu havia despessat re, quel sia redut per los cossols dins lo dig temps et restituit.

§ IX. — Item. Que per alcuna pressona morta, de qualque conditio que sia, non auze alcun far festa ni covit, senon tan solamen de pressonas del premier gra de parentela ho de affinitat, coma de payre ho de mayre, avi ho avia, filh ho filha, frayre ho sorre, suegre ho suegra, conhat ho conhada, genre ho nora, et atressi de pressonas estranhas que fosson vengudas per la sepultura de la pressona morta, ho de religioses et de payres tant solamen.

§ X. — Item. Que alcus per alcuna pressona morta non auze far ni trametre alcun prezen en alcuna manieyra, de qual que gra que sia de parentela ho de affinitat, de la pressona morta, ho altres que nol atanho re, et pauzat que fos tals, et en tal gra que y fos covidatz et que ley manges.

§ XI. — Item. Que en novena d'alcuna pressona morta no sian am aquels que seran de lhostal del mort per essolassar, mas tan solamen IIII homes et IIII femenas de foras lhostal, et que aquels et aquelas sian mandatz per aquels del hostal del mort ho requistz; et en altra manieyra, que alcus ni alcuna nols deja ni auze acompanhar a las dichas novenas. Et non entendens en alcuna manieyra, per aysso en re, derogar al coltivamen divi, ni a las almornas, ni à las libertatz de la glieya, mas tan solamen provezir à nostres trebalhs et destrixh.

§ XII. — Item. Que alcus non auze anar à la glieya ni deja per batejar effan, senon tan solamen am IIII companhos obtra lo compayre, se lo compayre ho la comayre non era estranhs ho estranha de tal estamen et conditio que son estamen requizes major companha.

§ XIII. — Item. Que alcus effans no sia portatz à la glieya per batejar, mas tan solamen am IIII donas obtra aquela quel portara, se lo compayre ho la comayre non era estranhs ho estranha et de tal estamen et conditio que son estamen requizes major companha.

§ XIIII. — Item. Que alcus compayre ho comayre non auze donar ho trametre alcuna cauza a la comayre ni a son hostal per aquela ocasio, se non que segon sa bona conssientia lo donan el trameten conegues ho crezes quen agues obs et aquo quel dones el tramezes per almorna.

§ XV. — Item. Que alcuna dona jazen de effan, per se ni per altra pressona non auze donar ni trametre, foras de son hostal, alcunas fogassa ho fogassas ad alcunas pressonas.

§ XVI. — Item. Que alcuna pressona non auze visitar alcunas novias en festas de matrimonis per visitatio am lums de cera I ho moltz, ni per las partz dels contrahens matrimoni non sia provezit de lum ho lums de cera als vizitadors foras lur hostal.

§ XVII. — Item. Que en las festas de Nadal alcus ho alcuna non auze trametre presen ho prezens se non a paupras pressonas per almorna.

§ XVIII. — Item. Que alcus cossol ho cossols non puescon ne dejon alongar alcus del cosselh ad an ho a lonc temps, mas tan solamen ad una vegada et ad I cosselh.

§ XIX. — Item. Quels cossols daras en avan non meton drap ho draps daur et entortas ad alcuna pressona, mas a cossol ho a cossols tant solamen se empero aysso no fazien de cosselh dels senhors cosselhiers et del cosselh de lesquila.

§ XX. — Item. Que tot home del cosselh secret et de esquila que sia en sententia de excomunjatio se fasson

absolver, et entro que sia absoltz, no venga ad alcun cosselh, et si tant era que estes en sententia de excomunjatio per I an revolt, que daqui en lay fos alongatz de tot cosselh; Et en aquel cas, los cossols ne poguesson elegir altre en son luecper totz temps, senon quels cossols conoguesson que la cauza fos tals, et am tal partida, que non era sua la colpa, ni tal colpa, que fos del cosselh gytators.

§ XXI. — Item. Que als davan digz estatutz et ordenansas servadors et servadoyras, li senhor clerc non sian astrigz, mas tan solamen juxta la forma del antyc sacramen, per els costumatz prestar.

§ XXII.—Item. Que totz los altres senhors del cosselh secret et del cosselh de lesquila general, li qual non son aras presens a las cauzas desus dighas et establidas, sian tengutz de venir et jurar los sobredigz establimens tener et servar coma desus si contenon al mandamen dels cossols; et se tant era que alcus y deffalhisson, que non volgesson venir et jurar los sobredigz establimens al mandamen dels cossols, que aquel et aquels quals que fosson, per totz temps fosson alongats de tot cosselh, et que altre ho altres ne poguesson esser elegitz en luec daquel ho daquels.

§ XXIII. — Item. Que los sobredigz establimens puescon esser mudatz, ho mitigatz, ho emendatz et corregitz en tot ho en part, ho de tot en tot revocatz per los cossols el cosselh secret el cossel de l'esquila general que aras son et que seran el temps avenidor endenayssi coma lur seria vist fazedor per totz temps.

§ XXIIII. — Item. Que totas las cauzas desus dichas establidas et ordenadas establiron et fezeron, et far et establir volgron et affermeron totz et cascus a qui prezens la honor et la fidelitat de nostre senhor lo rey de Fransa, salvas per totz temps et remanens et perseverans coma fizels a luy; Et sobrequetot, que per las causas desus dichas, establidas et ordenadas, non volunt ni entendunt, en alcuna manieyra, derogar ni prejudicar a las almornas et als privilegis de la glieya.

EXTRAIT

DU LIVRE DES COMPTES DE B. GUISBERN,

CONSUL BOURSIER.

—

ANNÉE 1361-1362. (Folio 46.)

Item. Dimercres ha 16 de febrier 1361 a la nuegs que era falhits jorn venc en esta villa Monsenhen Borsucaut luoctenen del rei de Fransa, ha baillar las posesios ez omatges a la obediensia del rei Denclatera, de Rozergue et molts daltres luocs e païs e Monsenhen Johan de Chandos luoctenen del rei Denclatera venc esem am lui; ez aiso per recebre e per penre la posesio ez omatge dellavilla destavilla et molt daltres luocs. E decontenen fon meses dins la villa Monsenhen Borsucaut alcal era estats haparelhats lostal den B. Peri; et Monsenhen Johan de Chandos remos deforas am sa companhia. Per losquals senhiors de contenen que saupem per los avantadors dels senhiors digs que venian fon apelats e clocat lo coselh de lesquilla; per local eoselh fon azordonat que foson fags prezens e servisis de pa e de vi e de sivada e des pesias e daltres cauzas lascals serian avistas als cosols que fos onors dellavilla; e fon despesat per los digs prezens e servisis dels digs senhiors ez a daltres de lurs companhios las sommas que aval si diran.

Item. Divenres ha 18 de febrier fon sonats e clocats lo coselh secret e pueis en apres lo coselh de lesquilla sobre la baillansa de la villa quens avia requista lo menescalc de Fransa que nos acsem a far al luoctenen del rei Denclatera per viguor de las letras e mandamens que portavon quasqun de son senhior; delscals requizem ez aguem copias, lascals son en la maïo cominal lascals foron vistas per lodigs coselh e fon vist ez acoselhat que nos non podian fugir seguon los mandamens que nos fazian los senhiors que nos no fecsem homatge et reconoisensa al sobre digs luoctenen del rei Denclatera de la villa

Damelhau; e non remens, car los altres païs els alt
luocs de Rozergue l'avian facha, especialmen Vill
francqua e St-Antoni e Najac e Peirusa e Villanova p
que vistas totas aquestas razos et cauzas desus dichas f
azordenat per lo coselh general de lesquilla que nos altr
cosols acsem a prestar sagramen ez obediensia de fizalt
della villa Damelhau al luoctenen del rei Denclater
retengudas a la villa las francquezas et prevalegis ez us
e libertats que zavian avutdas decostumadas de posezir
villa Damelhau; delcal coselh ez aponchamen dellas ca
sas davan dichas ne receup carta maistre Esteve Laure
l'an el die desus digs, lacal li requizem nos altres coso
al coselh, en laqual son nonmats tots aquels del cose
secret e de lesquilla loscals foron prezens el davan di
coselh.

Item. Per aqui meteus ho die davan digs soes a sab
divenres ha 18 de febrier 1361 nos apeleron soes a sab
los cosols, los senhiors d'avan nomnats dels senhiors re
soes a saber als fraires menors, en apres fon apella
mosenhen Guisbert del Sales maistre B. Guarnier a
daltres senhiors del coselh secret et de lesquilla losqua
aneron esems am nos per devan los senhiors davan nomna
ez aqui de contenen nos fon donat mandamen e lesensia
comandamen per lo luoctenen del rei de Fransa de pa
lo rei de Fransa e per viguor dels mandamens e letras
poder que mostrava, que nos acsem a prestar fizaltat
sagramen ez homatge al luoctenen del rei Denclatera pe
lo rei Denclatera de la villa Damelhau ; del cal mandame
e comandamen e lesensia que nos fazia lo sobre digs pe
lo rei de Fransa e de la requizesio e protestasio quel fe
lo cosolat de las francquezas e prevalegis e libertats e
uzas hacostumadas ez anticos en quezes la villa Damelhau
las nos jures et las nos tencgues de lacal lesensia e requi
zesio que fezem per lo cosolat nos fezem resebre cartos l
die desus ha maistre Esteve Laurens ez a maistre Guilhen
Felip ez a maistre B. Delmas. Ez aqui meteus nos baile
lo luoctenen del rei de Fransa la lettra del rei de Fransa
sagellada de son sagel en lacal nos lesensia e nos quita
e nos remet lo sagramen e la fizaltat en que la villa lera
enc comanda que nos siam a la obediensia del rei Dencla-
tera coma es estat acordat.

Item. En apres lo die davan nomnat aqui meteus vengron los senhiors desus nomnats dels senhiors reis, davan lo portal de Lairolla local era sarats e tots los altres; e nos avian las claus, elcal luoc nos requis lo digs menescalc de Fransa e comandet de part lo rei de Fransa als cosols que nos, davan lo digs portal acsem a far lo sagramen de fizaltat al rei Denclatera ho ha son luoctenen ez a baillar las claus dellavilla dels portals Damelhau, delcal comandamen nos fezem levar cartas lascals reseup lo die desus maistre Esteve Laurens e maistre Guilhem Felip e maistre B. Delmas.

Item. A qui meteus auzit lo comandamen del senhior davan nomnat local hiera per lo rei de Fransa nos prestem lo sagramen e la fizaltat al rei Denclatera ho a son luoctenen local sagramen prestem sus els sans evangelis, e mai sus el cruzific della cros; ez a qui meteus foron bailladas e rendudas las claus della villa al luoctenen del rei de Fransa lascals bailet et redet al luoctenen del rei Denclatera; el ubri lo digs portal ez a qui metens lo luoctenen del rei Denclatera comandet et bailet las claus dellavilla e la guarda al cosolat Damelhau que las tegueson al non del rei Denclatera es aqui meteus lo digs luoctenen del rei Denclatera nos juret sus els sanhs evangellis et sus el cruzific della cros que nostre senher lo rei Denclatera nos tenria ens coservaria en nostres prevalegis eze nostras francquezas ez usas acostumadas ez anticas en que avia estat acostumada destar la villa. E daquestas causas desus dichas reseupron cartas los notaris davan nomnats per lo cosolat. Ez am las causas desus dichas li foron bailadas las claus e foron uberts los portals; el luoctenen del rei Denclatera tornet e lostal del senhen comte Pellegri local lavia aparelhat lo cosolat cant ac preza la posesio.

LES ARTS A MILLAU.

Les deux mondes connaissent aujourd'hui Milla
produits traversent les mers et jouissent d'une incoı
ble réputation de supériorité sur tous les marchés. —
ville, dont le mouvement commercial, toujours croi
dépasse 20 millions, et dont la population augmente
que année, ne pouvait que croître aussi en intellige
si les affaires y sont la principale occupation, elle
sont aucunement exclusives des travaux de l'esprit e
culte des arts.

Laissons à de plus compétents la statistique in
trielle et établissons le bilan intellectuel de la cité.

Toute industrie qui veut grandir doit nécessairem
s'appuyer sur la science; elle seule perfectionne les p
cédés, multiplie les forces; aussi la fabrication de Mil
a-t-elle appelé à son secours la chimie et la physique. l
formules les plus parfaites ont été découvertes pour t
les degrés de la préparation et de la coloration des peau
les machines hydrauliques et à vapeur fonctionnent
tous côtés, d'habiles mécaniciens se sont fixés à Millaı
qui possède aujourd'hui toutes les ressources de la scien
pratique appliquée à l'industrie.

Les belles-lettres, autrefois si cultivées à Millau, alo
qu'un théâtre de société reproduisait avec talent les chefs
d'œuvre de la scène française, alors que Claude Peyrot
retiré de Pradinas, égayait les salons de sa verve et d
son esprit, et que l'illustre auteur de la *Législation primitive* honorait sa ville natale de ses immortels ouvrages,
ne jettent certainement plus un aussi vif éclat. Bon nombre d'érudits cependant travaillent avec profit pour leur pays. Il est à désirer que la ville, qui a déjà acquis quelques livres, augmente sa collection et lui consacre une des belles salles inoccupées de l'Hôtel-de-Ville, qui serait consacrée à l'étude, à côté des riches archives si bien classées par M. Affre.

Mais c'est surtout par son architecture, par ses constructions, qu'une ville se révèle et donne au voyageur une idée de son goût. Il faut reconnaître que jusqu'à présent Millau était plus beau vu de loin que de près. Son admirable situation, si bien choisie par Amilianus, près du confluent du Tarn et de la Dourbie, son noble beffroi s'élevant au centre de la ville, témoin séculaire de ses libertés municipales, frappaient les regards de ceux qui découvraient la vallée en descendant des hauteurs qui l'entourent; mais arrivés dans la ville presque rien à admirer. Après avoir jeté un coup d'œil sur le lavoir sans eau de Louis XIV, sur la voûte de Notre-Dame, sur les curieux piliers romans de la place couverte, sur le pont du Tarn, et après avoir admiré la belle descente de croix de Crayer dans l'église des Pénitents, la remarquable collection de l'hôtel de Sambucy et les antiquités romaines réunies à la villa Malzac, le touriste curieux avait tout vu. Les maisons, même les plus considérables et les plus confortables à l'intérieur, n'offraient sur la voie publique que des façades sans caractère. Très-peu de restes, d'ailleurs dénaturés, des anciens remparts démolis par ordre de Richelieu.

L'accroissement de la population, l'augmentation de la richesse devaient nécessairement amener Millau à rompre la ceinture de ses boulevards et à s'agrandir tout autour, enfermant ainsi la vieille cité dans une nouvelle ville. C'est là surtout que l'on peut constater la renaissance du goût.

L'administration municipale, installée depuis quelques années dans le bel hôtel de Pégueirolles, vient d'élever ou achève en ce moment l'église Saint-François, le collége, le temple et, avec le concours du département, la sous-préfecture.

L'église Saint-François et le collége occupent la place de l'ancien monastère des Capucins. Rien dans les vieilles constructions n'offrant le moindre intérêt, il fut décidé que l'église serait abattue et reconstruite dans de plus grandes dimensions, et qu'un nouveau bâtiment, d'ailleurs très-nécessaire, remplacerait sur le boulevard les échoppes qui masquaient le collége.

L'église a été bâtie dans le style roman seconda avec bas-côtés et abside. La façade principale, enti ment construite en pierre de taille, offre un portail m mental aux colonnettes et archivoltes finement trav lées; il doit y être placé un tympan orné de sculpt symboliques. Au-dessus, une belle rosace à meneau produisant l'effet d'une immense roue, donne à c façade un aspect imposant. Une série d'arcatures suppo les corniches, et la décoration du pignon est complé par d'élégants clochetons. Les faces latérales et le po tour de l'abside sont accostés de contreforts ornement A l'étage inférieur, donnant sur les bas-côtés, et à l'éta supérieur, éclairant la nef, des ouvertures à plein cin et à chanfrein ont été placées dans chaque travée. Un t forium a été simulé au-dessous du clérestory, ce qui e bellira singulièrement l'intérieur dont on ne peut enco apprécier parfaitement l'effet, les plâtriers s'occupa actuellement des crépissages.

Le clocher est un simple campanile peu élevé, sit au-dessus de la sacristie. Il est incontestable que l'eff eût été bien plus beau s'il eût été placé au-dessus de façade principale.

Sans entrer dans de plus longs détails, nous pouvo dire que si l'ornementation de cette église répond à s construction, un type roman très-bien réussi aura ét créé.

La façade du collége est adhérente à l'église. Ne pou vant l'isoler, comme il eût été préférable, l'architecte très-heureusement surmonté cette difficulté en la cons truisant dans un style roman-renaissançe qui satisfait sa destination sans jurer avec le monument auquel elle es adossée. Ce bâtiment, construit avec luxe, se compos d'un pavillon central avec porche, fenêtres géminées, cadran supporté par un pilastre roman et pignon travaillé, accompagné des deux ailes plus basses percées d'ouvertures à plein cintre et à anse à panier. C'est une création originale et de bon goût qui donne au collége un air monumental tout-à-fait digne d'une ville qui s'honore de favoriser l'instruction.

Le temple est encore trop peu avancé pour pouvoir être

décrit ; on peut cependant apprécier qu'il sortira complètement des données grecques généralement suivies jusqu'à présent pour la construction des édifices du culte protestant. Le genre romano-bysantin a été adopté et heureusement appliqué. A l'intérieur, un double étage de colonnes sépare la nef des bas-côtés ; les colonnes inférieures supportent une plate-bande hardie, au-dessus de laquelle seront les tribunes se prolongeant de chaque côté dans toute la longueur de l'édifice. On peut prévoir un bel effet de cette disposition.

L'hôtel de la sous-préfecture a eu en général peu de succès à Millau ; nous ne saurions accepter les critiques qu'il a soulevées. Si cet hôtel n'a pas le grandiose qu'on eût pu désirer et que les limites du budget ne lui permettaient pas de lui donner, il est cependant un ouvrage sérieux et parfaitement étudié, dans le genre dit Florentin, qui ne se rattache à aucun style déterminé. Le nombre immense des constructions civiles qui se sont élevées partout depuis quelques années, la reconstruction de Paris surtout, a fait sentir la nécessité de sortir des voies classiques et de laisser à l'imagination de l'architecte un champ plus vaste. C'est en quelque sorte le romantisme architectural. Il est né de là un style, bâtard si l'on veut, mais indépendant, créant ou empruntant à tous les siècles, à la seule condition de porter le cachet du talent.

La sous-préfecture est dans ces données ; nous y voyons l'étroite et longue fenêtre à côté de larges baies à pilastre central, des consoles, des balcons, des mansardes historiées, le tout accompagné de corniches, cordons, pilastres, sculptures ; en un mot, une façade complètement travaillée dans tous ses détails et dans toutes ses parties. — Des pavillons, à simple rez-de-chaussée, accompagnent l'hôtel formant la cour d'honneur et contenant les bureaux. Si l'on n'a pas un monument, il a été du moins construit un joli hôtel qui ne serait aucunement déplacé sur l'avenue des Champs-Elysées. — Il est seulement à regretter que pour une économie insignifiante la partie supérieure des toitures au lieu d'être revêtue de zinc ait été couverte avec une brique commune qui gâte le coup d'œil.

Les constructions particulières contribuent largement à

l'embellissement de la ville ; de tous côtés s'élèvent d'élégantes maisons construites sur des plans intelligents qui donnent aux avenues et aux boulevards un air de distinction. L'homme riche qui bâtit ne se contente pas d'établir son habitation dans les meilleures conditions de bien-être, il tient aussi à faire preuve de goût et à contribuer pour sa part à l'ornement de la ville. Celui-là même qui élève une modeste demeure y paye souvent quelque tribut à l'élégance.

Le sentiment des arts ne peut d'ailleurs que se répandre ; non-seulement le collége possède une excellente école professionnelle où le dessin est cultivé, mais même dans les écoles primaires tenues par les Frères de la doctrine chrétienne, le dessin linéaire est enseigné avec succès ; nous avons été surpris de voir des plans, profils et coupes correctement tracés par leurs élèves après peu de temps de leçons. Nul doute que si les jeunes ouvriers suivaient avec zèle les cours d'adultes qui leur sont offerts, ils ne réussissent à acquérir l'instruction nécessaire pour devenir contre-maîtres et puis entrepreneurs et patrons.

Les éléments musicaux seraient excellents à Millau ; une bonne musique militaire a été créée et s'est fait souvent entendre avec succès. Un nombreux orphéon avait été organisé, il possédait des voix de soli remarquables, l'ensemble tendait à se perfectionner, lorsqu'il a succombé devant l'indifférence de ses membres. — A Millau comme ailleurs la jeunesse court aux plaisirs faciles, aux délassements du café, et s'éloigne des occupations sérieuses ou artistiques qui lui créeraient un assujétissement quelconque. Cette disposition ne fait malheureusement que s'accroître.

Le peuple, devenu souverain, a ses flatteurs comme jadis en avaient les rois ; il appartient aux bons citoyens de l'instruire de ses devoirs qui sont aussi ses intérêts. La France sera sauvée lorsqu'à tous les degrés de l'échelle sociale il sera parfaitement démontré et accepté que le travail est la loi de l'humanité, et que l'aisance est le prix de l'intelligence et de l'économie. La roue de la fortune dans ses rapides évolutions élève souvent le travail courageux et renverse l'opulence que la sagesse ne dirige pas.

La culture des arts, non-seulement élève l'âme, mais encore sauvegarde, par une utile distraction, les économies domestiques trop souvent absorbées par la boisson.

Mais ne nous laissons pas entraîner sur le terrain de la morale et de l'économie politique et terminons ce rapport.

Nous avons pensé, Messieurs, que notre Société, si attachée au progrès moral et intellectuel du pays, ne serait pas indifférente au compte-rendu qui lui serait présenté de la situation des lettres, des sciences et des arts dans la ville la plus industrielle et la plus riche du département.

JOSEPH DE GISSAC.

NOTICE SUR LUZENÇON

Par A. DU BOURG.

LUZENÇON.

CASTRUM DE LUSENSO.

Perché sur le sommet d'un pic assez élevé et complètement isolé des hauteurs voisines, Luzençon donne assez bien l'idée de ces nids d'aigle, d'où les barons de jadis étendaient leur autorité sur les contrées d'alentour. Il domine, en effet, tout le pays environnant qu'on désignait autrefois sous le nom de *Luzençonnais* et commande la partie inférieure de cette vallée du Cernon à qui le Moyen-Age avait donné la poétique appellation de *Val-Sereine*. Ce qui devait aussi assurer à Luzençon un rôle important dans ces temps de luttes incessantes, où l'on avait continuellement à se garantir contre des attaques souvent imprévues, c'était l'escarpement des pentes qui y conduisent de tous côtés. La difficulté de l'assaut était encore augmentée par l'existence d'une falaise de rochers qui entoure la montagne à mi-hauteur et établit ainsi un premier rempart naturel que les défenseurs du château ont utilisé et complété. Si la nature a beaucoup fait pour la force de cette position, ce qui nous reste de ses fortifications nous prouve que les anciens possesseurs n'avaient pas épargné les moyens de défense pour la rendre aussi inexpugnable que possible ; car, dans ce petit espace de terrain, nous trouvons amoncelées les ruines de trois châteaux qui devaient être reliés entre eux dans le principe et qui, réunis dans la main du même possesseur, devaient présenter de tous les côtés une masse bien difficile à enlever. Le principal occupe tout-à-fait la crête de la montagne ; il n'en reste plus que l'emplacement et quelques assises de la base qui forme un carré d'une trentaine de mètres de côté. Autant qu'on peut en juger par ces

quelques vestiges et par sa position centrale, il devait, dans le principe, former le donjon du système de défense et servir de demeure aux châtelains.

A côté et vers le couchant se trouve la chapelle seigneuriale; c'est un petit édifice roman très bien conservé dans la plupart de ses parties; son abside extérieure surtout, bâtie en très bel appareil, entremêlé de cordons de pierres minces, est un très joli spécimen du style romano-byzantin dans nos campagnes et présente tous les caractères de l'architecture du Xe siècle. Le reste de l'extérieur de l'édifice, quoique roman, a été fait ou réparé à une époque bien postérieure; il est bâti simplement à moellons et n'est pas aussi élevé que l'abside. Quant à l'intérieur, il a subi encore plus tard des transformations malheureuses; ainsi la voûte à plein cintre a été remplacée par une voûte ogivale d'un goût et d'une exécution assez médiocres. Du reste, cette chapelle est actuellement vide et sans destination.

De l'autre côté du château principal, on voit les ruines d'une seconde forteresse ; elle avait la forme d'un rectangle flanqué de trois tours cylindriques : deux du côté de la vallée et la troisième au milieu de la face opposée. C'est des trois châteaux celui qui a conservé le plus de cachet. Enfin, sur un mamelon projeté par la montagne vers le nord, on avait construit un troisième château qui servait de poste avancé; il n'en reste plus aujourd'hui que quelques amas de pierres et que le souvenir; on le désignait sous le nom significatif de château du *Rocan*. Autour des ruines de ces vieilles murailles, les maisons des paysans se pressent les unes contre les autres et ont l'air de vouloir réclamer, comme jadis, la protection du château qui les a défendus si longtemps contre toute agression extérieure.

Luzençon relevait d'abord des comtes de Toulouse et faisait partie des domaines de l'ancienne et puissante famille des Prévinquières, famille qui avait eu l'honneur d'être représentée à la première croisade par Bernard de Prévinquières, évêque de Lodève, légat du Pape, avec Adhémar de Monteil, évêque du Puy. Les archives de Luzençon contiennent des actes d'achat de quelques piè-

ces de terre faits en 1222 par Astorg de Prévinquières, seigneur de Prévinquières et de Luzençon. Raymond VII, visitant le Rouergue en 1239, s'arrêta au château de Luzençon et en céda la seigneurie à l'évêque de Rodez en échange de la montagne de Vernejols (1). Du reste, les Prévinquières ne possédaient pas seuls cette seigneurie ; ils la partageaient avec plusieurs autres familles dont les principales étaient les Pellegry et les Luzençon.

Ici je signalerai un exemple d'un fait qu'on pourrait peut-être généraliser, c'est que les familles, possédant conjointement un même fief, étaient toutes issues dans le principe d'une même souche. Je n'ai pu le constater pour les Pellegry, que je ne trouve mentionnés que dans des actes postérieurs, quoique ce nom de Pellegry (pèlerin) ait pu avoir été donné à un membre de la famille de Prévinquières qui aurait fait le grand voyage de Jérusalem et légué par lui à ses héritiers. Mais les actes du temps prouvent que la famille de Luzençon n'était autre qu'une branche de la maison de Prévinquières. Ainsi nous trouvons, en 1270, le testament de Doulce de Luzençon, fille d'Astorg de Prévinquières et femme de Raymond de Saint-Félix, par lequel elle institue héritier son fils Bernard, et, à défaut de ce dernier, son frère Bernard de Prévinquières. Par ce même testament, Doulce de Saint-Félix fait de nombreux legs aux églises des environs, ce qui nous en fournit une liste assez complète, et laisse des dons au monastère de Nonenque, aux frères Carmes, aux frères Mineurs et aux Pénitents de Millau, ainsi qu'à la confrérie de Saint-Georges. (*Voir aux pièces justificatives.*)

Bernard de Prévinquières et son frère, Bringuier de Luzençon (2), se partagèrent la portion de la seigneurie possédée par leur père, Astorg de Prévinquières, et furent les souches de deux branches distinctes de la même famille. Mais celle de Prévinquières, comme l'aînée, joua dans la suite un rôle plus important.

(1) De Gaujal, *Documents historiques sur le Rouergue.*

(2) Ce dernier est qualifié dans quelques actes de conseigneur de Luzençon et de Prévinquières.

Le grand nombre des coseigneurs de Luzençon devait tôt ou tard amener entre eux des désaccords au sujet de l'exercice de leurs droits respectifs. C'est ce qui arriva en 1260. Vivian de Boyer, alors évêque de Rodez, d'une part, et, de l'autre, Bernard de Prévinquières, Bringuier de Luzençon, Raymond de Saint-Félix, Guillaume de Pellegry, tant pour eux que pour les autres conseigneurs de Luzençon, eurent des discussions assez vives; pour y mettre fin, on eut recours à l'arbitrage de vénérable Bignon, *par la grâce de Dieu*, abbé de Vabres, et de noble Guillaume de Saint-Maurice, chevalier. Par leur décision, l'évêque de Rodez obtint le tiers de la juridiction et les autres seigneurs les deux autres tiers, en l'exerçant par indivis, tout en étant tenus à l'hommage envers l'évêque. Cette transaction, faite en la tour de Bernard d'Auriac, eut pour témoins : *prudent et discret homme* Arnail de la Tour, archidiacre de Rodez; frère Pierre de Raymond, précepteur de Sainte-Eulalie de la milice du Temple; frère Raymond de Pétronet, camérier de la même maison; noble Gizely de Montjaux, noble Jordan de Revel, etc.

En 1317, le Pape Jean XXII démembra l'évêché de Rodez pour former celui de Vabres. Luzençon fit partie de cette nouvelle juridiction ecclésiastique, et l'évêque de Vabres reçut tout les droits, tant spirituels que temporels, qu'avait l'évêque de Rodez sur cette seigneurie. Il existe dans les archives de l'évêché de Vabres l'acte d'hommage que Pierre et Guibert de Luzençon rendirent cette même année à Pierre d'Olargues, Ier évêque de Vabres. En 1353, après la mort de Pierre d'Aigrefeuille, 4e évêque de Vabres, nous trouvons un sommaire des hommages rendus à son successeur, Bertrand de Pébrac, par tous les seigneurs possédant une partie plus ou moins grande du territoire de Luzençon. En voici la liste : 1° Noble Bernard de Prévinquières, chevalier; 2° noble Bringuier de Luzençon, damoiseau; 3° noble Arnauld d'Amorel, damoiseau; 4° noble Novarre de Montoulieu, femme de noble Pierre de Caylus, seigneur de Saint-Rome-de-Cernon et petite-fille de noble Guillaume d'Aurel, jadis conseigneur de Luzençon; 5° noble Gas-

pard de Cahuzac, chevalier; 6° noble Bringuier de Bertrand, damoiseau; 7° noble Déodat de Gozon, chevalier, seigneur de Mélac; 8° nobles Nier et Bertrand de Bessuéjols, comme tuteurs de Guillaume de Pellegry, tant pour ce qu'il tenait de son père, Arnauld de Pellegry, que pour ce qu'ils avaient acheté en son nom à la veuve de noble Bertrand d'Adhémar, chevalier, de La Roque-Sainte-Marguerite; 9° noble Bégon de Pénavayre, au nom de sa femme, Jousiende de Caylus; 10° nobles Bernadet, Guillaume d'Amalvin, héritiers universels de noble Arnauld de Beauvoir, quand il vivait, conseigneur de Luzençon (ces derniers vendirent immédiatement après leurs possessions à Bringuier de Luzençon).

Peu de temps après, nous voyons disparaître une des familles que nous venons de citer. Bringuier de Bertrand n'avait pas eu d'enfants de son mariage avec Hélix de Luzençon, fille de Pons. Par son testament, daté de 1399, il lègue à sa femme tous ses biens qui doivent revenir, après sa mort, à noble de Guitard, son neveu; il fait, de plus, de nombreux dons aux églises des environs, aux trois chapelles de celle de Luzençon, aux frères Augustins de Saint-Rome-de-Tarn, aux couvents de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, des frères Mineurs, des frères Prêcheurs, ainsi qu'à celui des religieuses du Seigneur de Millau (à la charge de dire cinquante *Pater noster* pour le salut de son âme).

Vers le commencement du siècle suivant, le chef de la maison de Prévinquières était Jean, seigneur assez turbulent et très ambitieux. Voulant profiter de ce que le siége de Vabres était alors vacant et de ce que les autres seigneurs de Luzençon n'étaient pas assez puissants pour lui résister, il essaya d'empiéter sur leurs droits. Ainsi, sans aucun prétexte, il fit enlever deux hommes du château de Bermond de Luzençon, ne rendit la liberté au premier que moyennant une certaine rançon et fit transporter le second dans une de ses seigneuries, *in aliâ juridictione et in alienâ diocesi et patriâ*, dit le manuscrit. Mais pendant ce temps, les religieux de Vabres, pour obvier aux désordres qui se produisaient de toutes parts, tant pour le spirituel que pour le temporel, depuis la vacance

du siége, élurent vicaire-général, jusqu'à la nomination de l'évêque, *vénérable et religieux personnage*, Jean Barbuty, prieur de l'abbaye. Dès que les seigneurs de Luzençon apprirent l'élection du vicaire-général, ils s'empressèrent de lui porter leurs plaintes contre Jean de Prévinquières, et, en sa présence, sommèrent ce dernier de cesser et de réparer les empiètements qu'il avait faits, tant sur leurs droits que sur ceux de l'Eglise de Vabres. Le puissant seigneur fut obligé, après beaucoup de résistance, de céder à l'autorité ecclésiastique et de promettre de se conformer strictement, pour l'avenir, à la transaction passée en 1260 entre l'évêque de Rodez et les seigneurs de Luzençon. Nous voyons donc dans cette circonstance, ainsi que dans mille autres, l'Eglise intervenir comme une bienfaisante médiatrice et employer son autorité à maintenir la justice et à défendre les faibles contre les forts.

Dans cette période de temps, la France entière, et le Rouergue en particulier, avaient été déchirés par des guerres incessantes. Les Anglais, favorisés par le sort des armes et par la trahison, avaient obtenu, par le traité de Brétigny, la possession d'une partie du territoire français dans laquelle étaient comprises nos contrées; mais ils ne les conservèrent jamais paisiblement, et, au bout de huit ans, le patriotisme des habitants réussit à se délivrer complètement de la domination étrangère. A cette guerre en succéda une autre qui ne fut pas moins désastreuse. Les mercenaires étrangers, sans occupation depuis la cessation des hostilités, s'entretenaient aux dépens du pays, et, sous le nom de Routiers, répandaient partout la désolation. Par la force des armes et surtout au moyen de fortes sommes d'argent, on parvint à se débarrasser de ces hôtes désastreux. Probablement, à cause de la force de sa position, Luzençon ne paraît pas avoir souffert dans ces luttes où pourtant un si grand nombre de châteaux du Rouergue furent successivement pris et repris par les partis ennemis. Cependant les seigneurs de Luzençon prirent, comme il est facile de le supposer, une part active aux guerres de l'indépendance nationale. Ainsi, dans un rôle de revue passée en 1386

par Guillemot de Solatge, commissaire de Bernard d'Armagnac, capitaine général contre les Anglais, on trouve cités *Peyroto et Guillhem Pellegry, et lo senhor de Lusenso* (1).

Les dépenses que dûrent entraîner ces armements et les pertes occasionnées par la guerre portèrent des perturbations dans beaucoup de fortunes de ce temps-là. C'est probablement à cela qu'il faut attribuer la vente que Guillaume de Pellegry fut obligé de faire en 1429 à Jean de Prévinquières de tous les droits qu'il avait sur Saint-Georges et sur Luzençon ; il n'y conserva qu'un très petit fief et se retira à La Roque-Sainte-Marguerite et à Millau, où sa famille continua d'occuper les premières charges.

En 1387, Hélix de Luzençon, fille unique de Bernard de Luzençon et dernière du nom, apporta ses possessions avec sa main à noble Bernard de Lévézou, d'une des plus illustres races du Rouergue, et qui ajouta à son nom celui de Luzençon. Leur fils, Bringuier, acquit par son alliance avec Félixe de Vesins les terres et le nom de cette noble famille qui n'avait plus de représentants. Après eux, Jean II, de Lévézou-de-Vesins-de-Luzençon, échangea, en 1485, la seigneurie de Luzençon contre d'autres domaines plus à sa convenance, appartenant à noble Amalric de Tubières, et n'en conserva que quelques rentes que son fils Antoine aliéna quelque temps après, disant *qu'il lui en coustait beaucoup pour servir le roy en ces guerres et cependant doter cinq filles et douairer sept sœurs* (2).

Vers cette époque aussi, Jeanne de Guitard, fille unique de Jean de Guitard, avait apporté la conseigneurie de Luzençon à noble Jean de Sénégras. Ils n'eurent, eux aussi, qu'une fille, Jehanne, qui épousa, au commencement du XVI[e] siècle, noble Rigail Athon, *escuyer*, seigneur d'Albaret. Leurs descendants ne jouirent pas longtemps paisiblement de leur héritage, comme on le verra par la suite.

Une période désastreuse s'ouvrit alors pour le Rouergue, comme pour tout le reste du royaume. Le protestantisme s'était infiltré peu à peu dans nos contrées et com-

(1) M. de Gaujal.
(2) M. de Barrau.

mençait à lever la tête. La féodalité, sur son déclin, accueillit, en beaucoup d'endroits, avec faveur, les idées nouvelles et songea à en faire une digue pour abriter contre les envahissements du pouvoir royal son existence menacée. Bientôt éclata la guerre civile et, la plus terrible de toutes, la guerre de religion. Le Rouergue, où les deux partis étaient partout en présence, fut bouleversé, et il n'y a presque pas de petite localité qui n'ait son histoire militaire à cette époque. Sentant approcher l'orage, chacun songea à se fortifier dans sa demeure. C'est ce que ne négligea pas de faire Raymond de Prévinquières, car nous le voyons, en 1555, obtenir un arrêt de la cour du sénéchal du Rouergue, Gabriel de Mynut, pour obliger certains de ses vassaux récalcitrants à concourir à la réparation et à la garde de son château de Luzençon. Ces précautions ne purent le mettre complètement à l'abri d'un coup de main. Cependant, en 1574, les Calvinistes, sous la conduite de *du Ram* et de *Las Ribes*, qui jouèrent un si grand rôle dans nos contrées à cette époque, s'emparèrent du château du Rocan, occupé par Jean d'Athon d'Albaret et l'en expulsèrent avec sa femme et sa fille (1). Comme il n'est pas fait mention des autres seigneurs, il est permis de supposer que les protestants les trouvèrent trop bien défendus et se contentèrent de ce premier exploit ; ils ne firent pas du reste à Luzençon un long séjour.

Après l'apaisement des grandes guerres religieuses, les protestants, dans les rangs desquels se retiraient tous les mécontents du royaume, rallumèrent la guerre civile en 1620. Le Rouergue, par suite de la grande quantité d'adeptes que le protestantisme comptait parmi ses habitants, prit nécessairement une part active à cette lutte. Le duc de Rohan, général en chef des révoltés, dont le quartier général était à Millau, s'empara, en 1621, de la place de Luzençon qui commandait la route de Saint-Affrique et le gênait beaucoup dans ses opérations militaires ; les Calvinistes l'occupèrent même après la paix signée en 1622.

Du reste, cette paix ne fut pas de longue durée. Peu de

(1) Mémoires manuscrits d'un calviniste de Millau.

temps après, la guerre recommença plus acharnée que jamais. Le duc de Rohan reprit le commandement des protestants et réoccupa tout le pays. Henri de Bourbon, prince de Condé, fut envoyé pour le combattre avec le titre de *lieutenant-général pour le roy en ses armées de Languedoc, de Dauphiné, de Guyenne et de Lionnois*. En 1628, année illustrée dans l'histoire du pays par l'héroïque résistance du château de Creissel, dont ne put triompher la puissante armée du duc de Rohan avec sa nombreuse artillerie, le prince de Condé s'empara de plusieurs places du Rouergue occupées par les calvinistes, la ville de Saint-Sever, les châteaux de Luzençon, de Sérac, etc. Le 28 mai de cette année, étant à Vabres, il rendit une ordonnance par laquelle il prescrivait à l'évêque de cette ville, Mgr François de la Valette-Cornusson, de faire raser les murailles et combler les fossés de ces places situées dans sa juridiction, *pour le service du roy et bien de ses affaires, et empescher que les rebelles ne s'en puissent doresnavant emparer, ainsi qu'ils ont cy-devant fait;* il enjoignait, de plus, aux consuls des villes et communautés en question, de fournir les *ouvriers, outils, pinces et soldats nécessaires pour l'affaire desdits rasements et desmolitions*. Cette ordonnance fut si bien exécutée que le château de Luzençon ne put plus même servir d'habitation inoffensive à ses possesseurs.

Jetons un coup-d'œil sur ce qu'étaient devenus les seigneurs de Luzençon dans cette période orageuse. Gabrielle, fille de Jean d'Athon, que nous venons de voir expulsé par les calvinistes du château de Luzençon, avait épousé un de leurs ennemis les plus acharnés dans la personne de Jean de Morlhon, baron de Sanvenza, Castelmary et autres places, nommé par le duc de Mayenne sénéchal du Rouergue. Après avoir maintenu quelque temps le pouvoir de la Ligue dans ces contrées, il fut assassiné par quelques factieux commandés par d'Ambès, lieutenant principal de Villefranche; sa mort fut vengée d'une manière plus héroïque que chrétienne par sa mère, Marie de Saunhac, qui, en plein jour, au milieu de la foule assemblée sur la place publique de Villefranche, immola de sa propre main le meurtrier de son fils. A sa

mort, Gabrielle d'Athon laissa ses biens à son neveu, Pierre de Mazeran, seigneur de Taurin. A cette même époque, les Pellegry vendirent le fief qui leur restait de leurs possessions à Luzençon aux Gaujal, seigneurs de La Ferrière.

Raymond de Prévinquières avait épousé Jacquette de Roquefeuille, dont il eut plusieurs enfants.

Le testament de cette dernière, fait en 1570, existe encore dans les archives de Luzençon; comme il contient certains détails caractéristiques pour les mœurs de l'époque, nous avons cru devoir le reproduire en partie dans les pièces justificatives. Ainsi, elle avait une fille, Marcelline, religieuse au monastère de Nonenque, et, comme l'année précédente une de ses parentes, Louise de Roquefeuille, abbesse de ce couvent, avait jeté son froc aux orties et abjuré la religion de ses pères pour contracter un mariage sacrilége, la dame de Prévinquières eut peur que sa fille ne fût tentée de suivre cet exemple, et, ne voulant pas la laisser absolument sans ressources, elle prévoit ce cas et lui lègue 200 livres tournois le jour de son mariage, précaution qui ne fut pas, à ce qu'il paraît, complètement inutile, car nous voyons quelques années après Marcelline de Prévinquières mariée à noble Guillaume de Chalandier et lui ayant apporté une portion de la conseigneurie. En outre, par ce même testament, Jacquette de Prévinquières fait son second fils Thomas son héritier universel en ne léguant qu'une somme de 50 fr. à son fils aîné, Marc. Ce dernier ne devait sans doute pas flatter l'amour-propre maternel; car nous le voyons, en 1574, après s'être marié avec Françoise de Lescure, fille du seigneur de Roquetaillade, se voyant *inhabile, malsain et mal dispensé de sa personne sans avoir d'enfants ny espoir de en avoir* (est-il dit dans l'acte), faire donation de tous ses biens à Thomas de Prévinquières, son frère, seigneur de Cellère, et ne s'en réserver que l'usufruit. Cette donation fut suivie du mariage de Thomas avec Marie de Bosne en 1574; mais il mourut bientôt après, en 1575, sans avoir eu d'enfants, laissant par son testament tous ses biens à sa sœur Marcelline, épouse de Guillaume de Chalandier, et lui substi-

tua après sa mort Philippe de Farges, de Pézénas, son cousin germain. Marc de Prévinquières confirma, en 1620, la donation de ses biens en faveur de Philippe, à cause des *bons services qu'il en avait reçus et qu'il espérait en recevoir à l'advenir.*

Ainsi disparut cette branche de la famille de Prévinquières qui avait possédé la conseigneurie depuis tant de siècles. Comme beaucoup de races féodales, elle joua un rôle, non pas brillant, ainsi que ses débuts pouvaient le faire présumer, mais, du moins, fort honorable et fort respecté dans la contrée, où elle tint toujours un des premiers rangs, tant à cause de sa puissance personnelle que par ses alliances avec les maisons les plus importantes du Rouergue.

En 1617, les Tubière transmirent leur portion de la seigneurie à la famille de Julien de Péguayrolles, qui la conserva presque jusqu'à la Révolution et dont les membres occupèrent avec distinction les premières charges au Parlement de Toulouse. Philippe de Farges était mort, ne laissant de Rose de Graves, sa femme, que trois filles, Antoinette, Françoise et Doulce, mariées : la première, à noble de Fondailles; la seconde, à noble Etienne de Miramond; la troisième, à noble François de Julien, seigneur del Cros, de Lodève. Elles vendirent, en 1650, la conseigneurie de Luzençon : un tiers à Antoine de Tauriac, seigneur du Monna; le reste à André de Sambucy, habitant de Saint-Georges. Le père de ce dernier avait acheté, en 1635, à Pierre de Mazeran sa portion de la seigneurie et son fils acheta la sienne à Pierre de Gaujal. De sorte que la famille de Sambucy réunit la plus grande partie de cette seigneurie qui avait été possédée par un si grand nombre de maisons différentes. Le second fils d'André de Sambucy, Antoine, seigneur du Rocan, sorti de l'Ecole des Cadets-Gentilshommes, parvint au grade de colonel de cavalerie et mourut dans la ville de Landrecies, dont il avait été nommé gouverneur, des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Ramillies. Plusieurs membres de cette famille occupèrent des emplois honorables dans la magistrature. L'un d'entre eux, le chevalier de Sambucy-Luzençon, servit avec distinction dans la

marine royale, fit la guerre d'Amérique sous les ordres du comte d'Estaing et se retira avec le grade de capitaine de vaisseau; il émigra pendant la tourmente révolutionnaire, rendit alors aux Bourbons des services que Louis XVIII récompensa sous la Restauration en lui donnant le titre de vice-amiral.

On connaît le rôle important et civilisateur que joua l'Eglise dans l'affranchissement des communes, quoique ses services soient de nos jours bien oubliés et méconnus par ses adversaires, par ceux-là surtout qui devraient lui en tenir le plus de compte. Les domaines ecclésiastiques, toujours ou presque toujours régis paternellement, jouirent tout d'abord de libertés communales et de chartes d'affranchissement. Les habitants de Luzençon trouvèrent eux aussi un pouvoir protecteur dans la seigneurie des évêques de Rodez et de Vabres. Quoique nous ne possédions pas la charte qui leur fut octroyée et que nous ignorions même sa date, il n'en est pas moins vrai qu'elle existait très anciennement. Les consuls, élus par les habitants, se réunissaient sous la présidence du juge, nommé par l'évêque de Vabres, pour discuter les intérêts de la *communauté et république* de Luzençon. Le procès-verbal d'une de ces réunions, qui eut lieu le 15 juillet 1504, nous apprend qu'elles se tenaient à l'entrée du pont du Cernon, devant le siége de pierre où prenait place le juge, *more majorum*, est-il dit dans le manuscrit.

Ce qui prouve encore que les habitants de Luzençon vivaient sous un régime paternel et juste, c'est que presque aucune famille de paysans n'a songé à émigrer et que nous retrouvons de nos jours parmi eux, à peu d'exceptions près, les mêmes noms que nous voyons figurer successivement dans les actes depuis le XIIIe siècle.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

1° TESTAMENT DE DOULCE DE LUZENÇON, FEMME DE NOBLE RAIMOND DE SAINT-FÉLIX, DAMOISEAU (1270).

Cum nichil est certius morte, nichil incertius ore mortis, idcircò ego Dolsa de Luzenso, uxor Raimundi S^{ci} Felicis, domicelli, posita in gravi infirmitate, sana mente, egra corpore, corpore et anima volens testamentum condere et de rebus meis disponere in hunc modum... In manus Domini nostri Jesus-Christi commendo spiritum meum, corpus antè relinquo sepeliendum in cimiterio S^{ci} Georgii da Luzenso, cui ecclesie lego gadium meum et mannarium et novenam meam et unum sestarium frumenti in perpetium pro anniversario..... Item lego luminarie S^{ci} Georgii et S^{ci} Petri et beate Marie ecclesie predicte unicuique unum denarium. Item lego luminarie S^{ci} Martiali capelle da Luzenso et beate Marie unum denarium. Item lego beate Marie Ruthensi et beato Amancio Burgi Ruth. unicuique IIII denarios et unicuique omnium heremitarum de dyocesi Ruthensi alios IIII denarios melg. Item lego S^{co} Johanni et beate Marie de Previnquieriis sex denarios semel solutos. Item lego luminarii S^{ci} Egidii ecclesie da Luzenso unum sestarium frumenti semel in messibus soliturum. Item lego omnibus luminariis omnium altarum ecclesie de Cumprenhac VI denarios melg. unicuique. Item lego beate Marie de Rocayel sex denarios molg. Item lego omnibus luminariis omnium altarum ecclesie seu parrochie de Munpious unicuique VI denarios rodanenses et beato Ypolito alios VI denarios. Item lego luminarie S^{ci} Genezi VI denarios et alios VI luminarie S^{ci} Romani de Serno. ltem alios VI den. lumunarie beate Marie de Tresarguel lego. Item lego luminariis S^{ci} Felici et S^{ci} Petri unicuique et candele ecclesie predicte unam cartam frumenti et VI den. melg luminarie S^{ti} Rhomi de Versols et alios VI den. luminarie S^{ti} Stephani de Cersuclis. Item alios VI den. luminarie S^{ti} Martini de Munca-

nhac. It. et alios VI den. lumin. S[ti] Cristophori da Peyra. Item lego candele S[ti] Georgii unam cartam frumenti. Item lego candele beate Marie Castri de Previnquieriis VI denarios et operi ecclesie predicte alios VI. Item lego tabule sive mense monalium de Nonenca IIII modice vini intrà duos annos solitura. Item lego operi fratrum minorum Amiliani XV solidos melg. et X solidos operi fratrum Penitentiorum ville predicte et alios X solidos melg. operi fratrum Carmelitarum ville Amiliani. Item lego candele beate Marie Amiliani VI den. melg. et alios VI candele S[te] Marie de Hancot. Item lego, volo, etiam precipio quod XXX capellani sint in novena mea et quod unicuique predictorum XII den. melg. ultrà prandium largiantur. Item lego quod mille misse cèlebrentur intrà V annos pro anima mea et parentum meorum et pro redentione meorum peccaminum et suorum. Item lego confratrie S[ti] Georgii unum sestarium frumenti in perpetuum soliturum, ità videlicet quod aliquo modo confatria remaneret quod non teneantur solvere dictum sestarium heredes mei inferius nominati. Item lego, volo etiam, et precipio quod octo caritates fiant pro anima mea, videlicet VI in castro de Luzenso, et due in castro S[ti] Caprasi. Item lego quod quadragenta pauperes amore Dei et pro anima mea induantur, videlicet XX panni lani et alii XX panni linei, et que solvantur infrà octo annos a tempore mortis mee computandos. Item lego centum solidos melg. filiie Guillelmi de Muntanhol tempore quo contraxerit matrimanium computandos..... Ego Dolsa de Luzenso Bernardicum Raimundi, filium meum, facio et constituo heredem meum in omnibus bonis meis mobilibus et immobilibus et se moventibus. Si dictus Bernardus Raimundi, filius meus, decederet absque legitimis liberis et heredibus, volo quod dominus Bernardus *de Previnquieriis*, miles, *frater meus*, sit heres meus et ipsùm in omnibus bonis meis predictis in heredem substituo, exceptis illis bonis terris sive possessionibus quos abeo a Munpious; de quibus bonis volo quod Nazalma de Munpious sit heres mea et ipsam in predictis bonis heredem substituo, si dictus Bernardus, filius meus, ut dictum est, decederet absque liberis et heredibus de legitimo matrimonio procreatis. Volo etiam et precipio ego

Dolsa de Luzenso predicta quod Raimundus de S^{to} Felicio, maritus meus, teneat abeat et possedeat toto tempore vite sue omnia bona mea universa et singula supradicta et quod solvat omnia legata temporibus expressis; et, si decederet ante quod omnia legata sint ab eo soluta, volo quod dominus Bernardus de Previnquieriis, frater meus, solvat ea que à dicto R. non fuerint soluta. Acta fuerunt hec in castro de Previnquieriis anno ab Incarnatione Domini millesimo CC° LXX° X° Kl maii. Testes vocati et rogati his omnibus interfuerunt : Petrus de la Costa, capellanus; dominus Rigaldus, miles; Bringarius da Luzensone, domicellus; Bernardus de Ligons; Raimundus Rigaldi.....

2° TESTAMENT DE JACQUETTE DE ROQUEFEUILLE, FEMME DE RAYMOND DE PRÉVINQUIÈRES (1570).

Scaichent tous présents et advenir que l'an de la Nativité de Nostre Seigneur Jésus Christ mil cinq cents septante et le cinquiesme jour du moys d'octobre, très chrestien prince Charles par la gràce de Dieu roy de France regnant, au lieu de Luzenson en diocèse de Vabres par devant moy notaire et tesmoings subs escrits, parsonnellement établie noble Jacquette de Roquefeuille, femme à noble Raymond de Prévinquières, seigneur dudit lieu de Luzenson et de Linars; laquelle estant dettenue en griève maladie corporelle, toutteffoys ayant bonne mémoire et parfaite connaissance, considérant qu'il n'y a chose plus certaine que la mort et plus incertaine que l'heure, et toute humaine créature, avant parvenir à la gloire éternelle, fault que termine par mort corporelle, désirant grandement pourvoir au salut de son âme et dispouser de ses personne et biens, affin que après son descès et trespas n'y ait desbat ou question entre ses parents et amis. A ceste cause de son bon gré, pure franche volonté, toutteffoys procédant au front du présent instrument de voulloir entier et exprès consentement dudit de Prévinquières son mary, illic present et licence et authorité quant à ce luy donnant et conce-

dant, a faict et ordonné son dernier nuncupatif testament, dispositions et ordonnances de dernières volontés en la fourme et manière que s'ensuit. Premierement inbocquant la grâce du Saint Esprit, s'est signée du vénérable signe de la sainte croix en disant : En nom du Père, du Filz, du Sainct-Esprit. Amen. Si a recommandé son âme à Dieu le Créateur et à la Vierge Marie mère de. Jesus-Christ et à tous les saincts et sainctes du Paradis, voulant que, quand âme sera séparée de son corps, que son dict corps soyt mis à ecclésiastique sépulture et église parrochiale du lieu de Saint-Georges, et tombeau de ses parent et amis. Et quant à ses funérailles et obsèques les a remis ladicte testatrisse à l'advis et disposition de son héritier subsnommé. Item a légué, donné et layssé ladicte testatrisse à noble Marcelline de Prévinquières, sa fille légitime et naturelle, religieuse du couvent et monastère de Nonenque, au cas que elle se vouldrait marier, la somme de deux cens livres tournoys, chasque livre valhant vingt souls tournoys, payable ladicte somme après son descès et trespas, au cas que ladicte de Prévinquières sa fille, comme dessus dict est, se vouldrait marier; sia voullu et ordonné lad. test. que ou quand lad. Marcelline, sadicte fille fera résidence continuelle aud. coubent de Nonenque et que illic ferait l'exercise de sa religion sans laysser son habit, et qu'elle ne se vouldrait marier, audict cas luy donne de pension annuelle la somme de dix livres tournoys payables chacun an à chasque feste de Toussainctz, durant sa vie seullement. Item a donné legué et laissé lad. test. à noble Marc de Prévinquières, son fils légitime et naturel, la somme de cinquante livres tournoys payables dans 10 ans après son descès et trespas. Item a légué et donné à nobles Tristant Estienne Isabeault et Magdeleine de Roquefeuilh, ses frères et sœurs, et à uny chacun d'eulx et d'icelles la somme de cinq souls tournoys payables à ung chacun d'eulx et d'icelles après son descès et trespas tant seulement. Item a legué et donné lad. test. à tous ses nepveux et niepces et à tous les autres prétendens avoir droit sur ses biens et héritaiges et à ung chacun d'eulx et d'icelles deux souls six deniers tournoys payables à ung chacun d'eulx et d'icelles

après son descès et trespas. Et moyennant ce dessus à voulheu et ordonné lad. test. que ses d. fils, fille, sœurs, nepveux et niepces, parens et amis, et légataires, et à ung chacun d'eulx et d'icelles estre entièrement payés et satisfaits de ces dicts biens et héritaiges, et qui ne puissent plus rien demander sur le surplus, leur imposant un silence perpétuelle. Lad. test. a faict institué et créé son héritier universel et général, et de sa propre bouche a nonmé Thomas de Prévinquières, son fils légitime et naturel, illic présent, à la charge touttеffoys de payer ce dessus par elle légué..... Cet instrument faict audict lieu de Luzenson et chasteau dudit noble Raymond de Prévinquières, en présence.....

3° ORDONNANCE POUR FAIRE RASER LE CHATEAU DE LUZENÇON.

Henry de Bourbon, prince de Condé, 1er prince du sang, 1er pair de France, lieutenant-général pour le roy en ses armées de Languedoc, Dauphiné, Guyenne et Lionnois, au Sr Evesque de Vabres, salut. Ayant depuis peu remis en l'obéissance de Sa Majesté la ville de Saint-Sever, les maisons fortes et chasteaux de Sérac, situé en la terre de Brusque, de Luzanson, situé au terroir de St-Georges, des Rives, de Caur, Murat et Mounès, le Mas, Rogier et Tourmure, Nous avons jugé à propos pour le service du Roy et bien de ses affaires et empêcher que les Rebelles ne s'en puissent doresnavant emparer, ainsy qu'ils ont cydevant fait, de faire démolir et raser les murailles et enceintes de la dite ville et forts et combler les fossés. A ces causes nous vous avons commis et commettons par ces présentes pour ordonner et faire exécuter la desmolition entière et rasement des dites maisons, murailles et forts et ensemble la maison du nommé Linas (1),

(1) Il commandait les Calvinistes de Saint-Sever contre l'armée royale qu'il repoussa dans trois assauts; ne pouvant plus résister, il s'échappa avec la garnison par une brèche, après avoir mis le feu à la ville et se réfugia dans les montagnes. (*Dom Vaissete*).



située dans ladite ville de St-Sever, le plus promptement et dilligement qu'il sera possible, réservant seulement le fort et réduit pour le logement de la garnison par nous établie audit lieu de St-Sever. Permettons audit sieur Evesque de Vabres de commettre et subroger en sa place pour ladite démolition telle personne que bon luy semblera. Enjoignons aux consuls des villes et communautés du pays de Vabres de fournir des ouvriers et utils et pinces et soldats necessaires pour l'affaire desdits rasements et desmolitions; à quoy ils seront constreints comme pour les propres affaires de Sa Majesté. En tesmoings de quoy nous avons signé ces présentes et icelles fait contresigner par le secrétaire ordinaire de nos commandements et apposer le sceau de nos armes. Donné à Vabres ce vingt-huictiesme jour de may mil six cents vingt-huict.

HENRY DE BOURBON.

Par Monseigneur :
PERCAULT.

François de La Valette-Cornusson, evesque de Vabres, commissaire desputé par Mgr le prince pour procéder à la desmolition des lieux, tours, chasteaux et maisons rebelles dans l'estandue de nostre diocèze à tous ceux qui ces presentes verront, scavoir faisons que, ne pouvant nous transporter par tous les lieux de nostre comission et du service du roy, requerant une prompte execution d'icelle, avons subrogé et subrogeons noble Jean de Bral, seigneur du Tounnac, pour faire desmolir les forts et chasteaux de Luzenson, situé en la terre de St-George et tout ce qu'il jugera devoir estre desmoly dans les dits fort et chasteau pour le service du roy, avec le pouvoir de constraindre les communautés voisines, au nombre qu'il jugera, de lui fournir des manuvres nécessaires pour faire ladite desmolition, et pinces et soldats, comme est parlé dans nostre dite commission, en foy de quoy nous luy avons fait dépescher ces présentes, signées de nostre main et de nostre secrétaire. Fait à Vabres le second jour de juin mil six cens vingt huit.

FRANÇOIS, *evesque de Vabres.*

Par Monseigneur ;
FREGEVILLE.



DES MONUMENTS DITS CELTIQUES

ET DES

LÉGENDES POPULAIRES

DU

CANTON DE CORNUS ET DF SES ENVIRONS.

L'archéologie a été longtemps négligée, mais, de nos jours, l'étude de cette science est venue passionner tout à coup des esprits avides de connaître l'antiquité et surtout les peuplades dont le passage sur notre sol nous est révélé par les grossiers monuments qu'elles y ont laissés et qui frappent encore çà et là nos regards. Partout s'exécutent des fouilles nombreuses; partout les premiers objets dus à l'industrie humaine sont soigneusement recueillis, collectionnés, classés et passent dans le domaine de la science; partout nos musées des antiquités s'enrichissent.

Ces efforts et ces résultats ne sauraient être perdus si l'on songe à tout ce qui a été obtenu dans cette voie par les du Mège, les Cuvier, les Alexandre Bertrand, les de Caumont et tant d'autres.

Il importe beaucoup de connaître la marche lente mais progressive de l'humanité, cet être collectif qui résume tous les caractères et toutes les individualités, car, dans le monde moral comme dans le monde physique, le passé contient en germe l'avenir et dans la vie rudimentaire de l'être animé on découvre les lois de son futur développement.

Malheureusement, son enfance nous est à peu près inconnue, l'histoire restant trop souvent muette sur ce point. Il faut donc, pour arriver à connaître cette époque reculée, chercher les objets qui la représentent, les comparer, les analyser, les interroger.

L'archéologie met à flot des générations qui nous étaient inconnues; puis, aidée par l'anatomie compa-

rée, la géologie et les autres sciences naturelles, elle fixe approximativement leur âge, les accompagne dans leurs migrations, remonte jusqu'à leur berceau et permet à l'antiquaire de suivre pas à pas les productions et les progrès de l'esprit humain.

Les fouilles opérées à Pompéï, dans les hypogées de l'Egypte, dans les ruines de Ninive ont jeté un grand jour sur la vie de trois peuples dont les œuvres attestent le génie et la puissance.

Ceci justifie pleinement les recherches archéologiques des attaques et des critiques dont elles ont été l'objet de la part de ceux qui, faute de savoir leur assigner leur véritable but, se sont plu à n'y voir qu'un simple moyen de satisfaire une vaine curiosité.

Cependant aujourd'hui, il faut le reconnaître, elles sont en honneur même dans nos campagnes, grâce à la diffusion des lumières qui font tomber les préventions, les préjugés devant les saines idées et surtout devant le progrès qui va s'affirmant de plus en plus.

Toutefois, nos monuments celtiques continuent à être sacrifiés aux plus faibles intérêts de l'agriculture, et il devient urgent d'étudier ceux qui existent encore.

Telle est l'idée qui m'a conduit à faire la description de ceux du canton de Cornus et de ses environs.

Mon travail n'a d'autre mérite que celui de renfermer des données tout à fait exactes. Il se divise en deux parties bien distinctes : la première est relative aux monuments celtiques, la deuxième aux légendes populaires.

MONUMENTS CELTIQUES.

DOLMENS.

Après avoir longtemps et longuement discuté sur la destination des dolmens, les archéologues les plus compétents sur la matière en ont fait des tombeaux, et il serait difficile de soutenir avec quelque avantage une opinion contraire.

Mais à côté de cette question principale viennent s'en

placer d'autres d'une importance réelle qui attendent encore une solution satisfaisante, définitive et sur lesquelles je vais essayer quelques observations personnelles.

1° — *Tous les dolmens étaient-ils primitivement couverts de terre?*

Plusieurs écrivains n'ont pas hésité à l'affirmer. Je suis d'un avis contraire. Nous trouvons dans notre département (à Tiergues) un dolmen qui s'élève à près de deux mètres au-dessus du sol, et là rien n'indique que le terrain ait été remanié ou enlevé : une pareille opération aurait certes laissé quelque trace.

Il y a mieux : Plusieurs dolmens surmontent des tertres sur toute la surface desquels apparaissent des cercles concentriques uniformément espacés et formés de pierres régulièrement placées.

La disposition calculée, symétrique de ces pierres prouve invinciblement que l'œuvre de nos ancêtres n'a subi ici d'autres altérations que celles que le temps imprime à toutes choses, altérations qu'il est facile d'apprécier dans l'espèce, et qui n'ont pu avoir pour résultat de laisser à nu les monuments dont il s'agit.

Ceci tire à conclusion, et je livre avec confiance cette preuve matérielle, sur laquelle je m'appuie principalement pour établir que tous nos dolmens n'étaient pas recouverts de terre dès le principe, à l'examen judicieux des hommes spéciaux en fait d'archéologie.

Leur jugement, j'en suis convaincu, viendra confirmer le mien.

Qu'on cesse donc de nous donner tous les jours comme vrai ce qui n'est même pas vraisemblable, de passer trop facilement des hypothèses aux affirmations les plus absolues, de synthétiser avant d'analyser, d'imiter le peintre fantaisiste dont le pinceau obéit aux caprices de son imagination au lieu de reproduire la nature !

2° — *Comment a-t-on dû procéder pour placer les tables des dolmens ?*

Cette opération a nécessité une grande dépense de forces mécaniques car la résistance à vaincre était souvent très-puissante.

Un mathématicien a calculé que la table d'un dolmen situé près de La Cavalerie ne pèse pas moins de 30,000 kilogrammes. (De Gaujal, *Etudes historiques sur le Rouergue*, t. III, page 418.)

Pour surmonter les difficultés qui se présentaient, les Celtes pouvaient amonceler de la terre autour des pierres posées de champ du dolmen et former ainsi un plan incliné, utiliser ensuite le bois comme rouleau et comme levier et les animaux comme auxiliaires.

Voilà, ce me semble, une conjecture qui n'est pas invraisemblable.

Remarquons que dans un certain nombre de dolmens la pierre ou les pierres latérales qui supportent la table du côté du sud forment avec le sol un angle plus ou moins aigu s'ouvrant vers le nord. Cette disposition particulière n'est pas accidentelle et elle pouvait avoir une signification ; dans tous les cas, elle facilitait considérablement la pose de la dalle supérieure qu'on devait faire mouvoir du sud au nord.

3° — *Faut-il voir toujours des tumuli dans les monceaux de terre qui entourent les dolmens ?*

Non. La construction des dolmens a évidemment rendu nécessaires les entassements qui servent à consolider les pierres latérales ou supports des tables. Or, la plupart d'entre eux ne renferment ni ossements ni antiques. La dénomination de tumuli-dolmens serait alors improprement employée.

4° — *Quelles différences observe-t-on entre les tumuli et les dolmens, ces derniers étant considérés uniquement comme tombeaux ?*

A part celle résultant de la forme, il en est d'autres qui ont attiré mon attention et sur lesquelles je tiens à dire un mot.

Des fouilles méthodiquement dirigées et soigneusement exécutées ont fait découvrir et font découvrir journellement encore de grandes richesses archéologiques dans les dolmens et peu ou point dans les tumuli.

En second lieu, on constate aisément que l'érection des dolmens a occasionné des travaux nombreux et des efforts

considérables, tandis qu'il n'en a pas été de même pour les tumuli. Ici tout a été plus facile et tout est plus élémentaire malgré un certain luxe de construction qu'on découvre dans l'ensemble comme dans les détails. Néanmoins, la contemporanéité de ces sépultures est établie par l'identité des objets qu'elles renferment, toutes les fois que les dolmens se trouvent placés au centre des tumuli.

En recherchant la cause des dissemblances que je viens de signaler, je me suis arrêté à cette idée : les dolmens devaient être les tombeaux des premières familles de la tribu et les tumuli ceux du peuple.

5° — *Comment peut-on diviser les dolmens?*

En deux grandes classes : dolmens couverts, dolmens non couverts. Je vais m'occuper exclusivement de ces derniers qui se subdivisent en principaux et en secondaires d'après les caractères suivants : les dolmens principaux renferment quantité d'objets celtiques, les pierres brutes qui les forment offrent de très-fortes dimensions ; ils sont invariablement orientés vers le levant, du moins ceux que j'ai vus, et leur élévation dépasse le sol d'au moins un mètre.

Le contraire s'applique point par point aux dolmens secondaires. J'ajoute que là où j'ai trouvé deux de ces tombeaux placés à proximité l'un de l'autre les disparités dont je parle existent entre eux.

Cette remarque n'est peut-être pas sans valeur. Ne pourrait-on pas en déduire que la destination des dolmens principaux était autre que celle des dolmens secondaires?

6° — *Les dolmens sont-ils des autels druidiques?*

Tous les peuples, même les plus anciens, ont offert des sacrifices : les Païens à leurs divinités; les Hébreux à Jéhovah; les Tyriens, les Carthaginois, les Gaulois à Moloch, à Teutatès, etc. Or, pour offrir des sacrifices, il faut des autels, et l'histoire sacrée nous apprend que les Israélites immolaient, brûlaient leurs victimes sur des pierres.

Les Celtes et les autres peuples ne devaient pas procéder différemment et nos archéologues l'ont bien compris lorsqu'ils ont fait des trilithes des autels à sacrifices. Mais

ces monuments sont si rares qu'ils n'auraient pas suffi aux besoins du culte druidique.

Je pense donc que les dolmens que je qualifie de *principaux* dans ma classification servaient d'autels druidiques.

Ma conjecture est basée :

1° Sur l'insuffisance des autels druidiques si nous ne considérons comme tels que les trilithes ;

2° Sur l'importance que la tradition locale leur assigne comparativement aux dolmens *secondaires* : elle en fait communément des maisons des fées, des demeures des esprits, des cimetières des géants, etc., etc.;

3° Sur ce que dit la légende à ce sujet : ainsi elle nous apprend que dans la commune de Saint-Jean-d'Alcas on sacrifiait tous les ans, à jour déterminé, un jeune enfant et que le principal dolmen des Peyrussas servait d'autel ;

4° Sur la présence des cendres qu'on y trouve quelquefois ;

5° Sur l'antique usage des peuples d'honorer les morts par des sacrifices : c'est ainsi que le bouillant Achille fit vœu d'immoler douze des plus illustres enfants des Troyens sur le bûcher de Patrocle, son ami.

Des considérations générales qui précèdent, considérations qui comporteraient de biens longs développements, je passe à la description détaillée des dolmens que j'ai étudiés.

DOLMEN DES FADARELLES (FÉES)
(Situé dans la commune du Viala-du-Pas-de-Jaux).

Ce dolmen est formé par trois pierres brutes, implantées verticalement, qui en supportent une supérieure dont voici les dimensions :

Longueur.........	4	mètres	50	centimètres.
Largeur..........	1	»	82	»
Epaisseur.........	0	»	44	»

Orientation du dolmen : du nord ouest au sud-est. Objets trouvés : une grande quantité d'ossements humains ; 517 dents, parmi lesquelles quelques-unes sont évidemment des dents d'enfants ; 11 fragments de poterie celtique, dont 2 munis d'anses en forme de bouton et grossièremen

façonnées, ce qui accuse toutefois un *commencement d'art;* 16 anneaux en pierre calcaire; 1 en cuivre totalement oxidé et 1 en ardoise; ces anneaux, dans lesquels il faut probablement voir des grains de collier, présentent cinq dimensions différentes et leur diamètre varie de 6 à 10 millimètres; un cylindre en albâtre percé de bout à bout, long de 5 centimètres et large de 4 sur le renflement qu'il présente à son milieu (Ne serait-ce pas une amulette? On n'ignore pas combien étaient superstitieux les Celtes); deux flèches en silex; une pierre en grès ayant été polie avec rainure au milieu dans le sens de la longueur. Cette pierre a 12 centimètres de long et 4 1/2 de large. N'est-ce pas là un polissoir celtique? Je laisse à plus compétent que moi le soin de résoudre ces diverses questions. Je dois faire remarquer que la pierre supérieure du dolmen des Fadarelles repose, par un de ses côtés, sur le sol avec lequel elle forme un plan incliné.

TUMULUS-DOLMEN DE LARCOULE

(Situé dans la commune du Viala-du-Pas-de-Jaux).

La forme de ce tumulus-dolmen est à peu près la même que celle du précédent; seulement il n'y a ici que deux pierres verticales au lieu de trois, et la pierre supérieure qu'on va utiliser pour l'empierrement d'une route se trouvait à fleur de terre.

Dimensions de cette pierre :

Longueur........	1	mètre	80	centimètres.
Largeur.........	0	»	80	»
Epaisseur........	0	»	30	»

Orientation du tumulus-dolmen : du nord-ouest au sud-ouest. Objets trouvés : beaucoup d'ossements humains; 119 dents, parmi lesquelles plusieurs d'enfant; 8 fragments de poterie celtique; 17 anneaux en pierre calcaire présentant trois dimensions différentes; un cylindre de même nature ayant 11 millimètres de long, 9 de large et renflé à son milieu; 5 en serpentine présentant deux dimensions; — le diamètre de ces divers anneaux varie de

3 à 9 millimètres ; — deux dents canines trouées à leur racine et qui semblent avoir appartenu à un chien.

J'ai trouvé dans le tumulus six squelettes symétriquement disposés et parallèles à ceux de la chambre sépulcrale.

DOLMEN DES RAFÈNES

(Situé dans la commune de Sainte-Eulalie-du-Larzac).

Dans le dolmen des Rafanès deux pierres posées de champ supportent la table dont voici les dimensions :

Longueur........	3 mètres	0	centimètres.
Largeur.........	2 »	10	»
Epaisseur........	0 »	48	»

Orientation du dolmen : du levant au couchant. Objets trouvés : 1 flèche en silex; 3 anneaux en pierre calcaire et d'un diamètre de 6 millimètres; plusieurs fragments de poterie celtique; 89 dents d'homme et 4 ayant appartenu à des animaux de l'ordre des carnassiers.

DOLMEN DE PEYRAUBE

(Situé dans la commune de Sainte-Eulalie-du-Larzac).

Ce dolmen a été fouillé par M. F. Causse, de La Cavalerie. M. de Gaujal en fait mention dans ses *Etudes historiques sur le Rouergue*.

Voici les dimensions de la table :

Longueur..........	2 mètres	50	centimètres.
Largeur...........	1 »	91	»
Epaisseur..........	0 »	56	»

Orientation : du levant au couchant.

DOLMEN DES PLACES

(Situé dans la commune de Saint-Jean-et-Saint-Paul, près de Cossonus).

Ce dolmen a été fouillé par M. Cazalis, de Fondouce, et sa table présente les dimensions suivantes :

Longueur..........	3 mètres	68	centimètres.
Largeur...........	3 »	12	»
Epaisseur..........	0 »	51	»

Orientation : de l'est à l'ouest.

Objets trouvés : 7 dents d'homme ; 5 anneaux en pierre calcaire ; plusieurs fragments de poterie celtique.

DOLMEN DES PAUSADOUS

(Situé dans la commune de Saint-Jean-et-Saint-Paul).

Ce dolmen manque de table et est presque totalement recouvert de pierres, ce qui en rendrait les fouilles très-longues et très-difficiles.

Les deux pierres posées de champ mesurent chacune plus de deux mètres de long.

Orientation : du nord-est au sud-ouest.

DOLMEN DES CLAPARÈDES, dit l'*Oustal dé los Fodorellos*

(Situé dans la commune du Clapier).

Ce dolmen est caché sous un tas de pierres ; je ne puis en faire la description.

Je me bornerai à dire que les anciens se découvraient très-respectueusement et faisaient le signe de la croix lorsqu'ils passaient devant ce monument.

Cet acte de vénération s'adressait-il à la cendre des morts ou voulait-on se rendre favorables les Fées ?

DOLMEN DES PEYRUSSAS, dit *Peyro lébado*

(Situé dans la commune de St-Félix-de-Sorgues).

Dans ce dolmen, deux pierres latérales servaient de supports à la table qui s'est délitée et qui présentait les dimensions suivantes :

Longueur..........	3 mètres	42	centimètres.
Largeur,...........	2 »	76	»
Epaisseur..........	0 »	62	»

Orientation : de l'est à l'ouest.

Objets trouvés : 6 flèches en silex ; un fragment de polissoir en grès ; poterie celtique ; 5 grains de collier en pierre calcaire ; 94 dents d'homme et 9 de carnassiers ; un couteau en silex long de 9 centimètres et large de 3 ; deux fragments de couteau de même nature ; beaucoup d'ossements humains.

DOLMEN DES PEYRUSSAS

(Situé dans la commune de Saint-Félix-de-Sorgues).

Ce dolmen est près du précédent. Sa table, qui est soutenue par deux pierres posées de champ, présente les dimensions suivantes :

Longueur..........	2 mètres	45	centimètres.
Largeur............	1 »	63	»
Epaisseur..........	0 »	30	»

Orientation : du levant au couchant.

Objets trouvés : 5 dents d'homme ; 1 anneau en pierre calcaire ; 2 fragments d'anneaux en cuivre ; 1 anneau en silice. Ce dolmen avait été fouillé.

DOLMEN DU DESSOUS DU JAS

(Situé dans la devèze de la Bastide-Pradines).

La table de ce dolmen manque ; la hauteur des deux pierres latérales est d'environ 1 mètre 10 centimètres au-dessus du sol.

Orientation : de l'est à l'ouest.

Objets trouvés : deux anneaux en pierre calcaire ; un grain de collier en ambre ; plusieurs fragments de poterie celtique ; 36 dents d'homme.

DEMI-DOLMEN DE LA RASCASSIÉ

(Situé dans la commune de Lapanouse-de-Cernon).

Deux grandes dalles dressées sur le sol, appuyées l'une

contre l'autre par leurs extrémités supérieures et s'écartant d'environ 1 mètre à la base forment ce demi-dolmen. Sa hauteur est de 1 mètre 52 centimètres.

Orientation : du levant au couchant.

Objets trouvés : plusieurs fragments de poterie celtique; 2 grains de collier en pierre calcaire; 3 dents d'homme ; plusieurs griffes en os.

Ce demi-dolmen avait été fouillé par M.. Ludovic de Pégueyrolles.

Voilà l'énumération de tous les dolmens que j'ai fouillés et de ceux sur lesquels on m'a fourni des données.

MM. de Gaujal, de Barrau, Duval et Valadier ont successivement signalé, dans le canton de Cornus, quatre de ces tombeaux qui n'existent plus si les renseignements qu'on m'a donnés sont exacts.

A son tour, notre honorable collègue, M. le comte de Sambucy-Luzençon, mentionne deux galgals sur la propriété de la Baume, commune de la Panouse-de-Cernon.

J'ajoute comme remarques particulières à ce qui précède : le nombre des squelettes renfermés dans chacun des dolmens que je viens de décrire variait de 1 à 17 ; ils étaient dans une position horizontale et non assis ou repliés sur eux-mêmes; les têtes regardaient tantôt le levant, tantôt le couchant ou le sud-ouest; deux fois, j'en ai trouvé aux deux côtés opposés, dans le sens de la longueur de la chambre sépulcrale. Les dolmens diffèrent sensiblement par la forme; ils sont, sauf quelques très-rares exceptions, placés sur des élévations.

Le canton de Cornus possède des sépultures plus importantes que les dolmens : je veux parler des ossuaires.

1° L'ossuaire de Saint-Jean-d'Alcas, si savamment décrit par l'abbé Ravailhe et dans lequel j'ai trouvé 7 anneaux en pierre; 9 dents d'homme et 7 ongles ou griffes ;

2° La caverne de Sorgues, située au-dessus de la rivière de ce nom, et dont on nous fera connaître tôt ou tard les richesses archéologiques;

3° L'hypogée *del souot dé Poumio*, situé dans la commune du Viala-du-Pas-de-Jaux, et dont voici les dimensions :

Longueur..........	5 mètres	20	centimètres.
Largeur...........	1 »	54	»
Epaisseur..........	1 »	96	»

Ce caveau funéraire, creusé sous un roc naturel, sert de bergerie ; les ossements qu'il renfermait ont été jetés au vent.

MENHIRS.

Le menhir est une longue pierre fichée en terre de laquelle l'*Iliade* dit : « C'était le monument d'un guerrier mort depuis longtemps ou la borne placée par les anciens hommes. » (*Chant XXIIe*).

Nos archéologues modernes ajoutent : « Stèles funéraires, limites de territoires, souvenirs d'un évènement, hommage à la divinité ou au pouvoir, aspiration religieuse, les menhirs paraissent avoir été tout cela. »

(Carro. — *Voyage chez les Celtes*).

On les trouve sur tous les points du globe et jusques dans l'ile de Pâques perdue au milieu de l'Océan pacifique.

Avant de parler de ceux que possède le canton de Cornus, je me demande si l'on ne doit pas, dans certains cas, considérer comme menhirs des blocs de pierre que la nature a pris soin de façonner et de placer elle-même ?

Examinons.

Dans la commune de Ste-Eulalie-du-Larzac se trouve, non loin d'un dolmen qu'on a détruit et d'un buis que la tradition a rendu célèbre, un de ces blocs ; on le désigne sous le nom de *pierre levée*.

Cette situation et ces dénominations me portent à résoudre dans le sens de l'affirmative la question que j'examine.

Le canton de Cornus possède trois menhirs :

MENHIR DIT LO PEYRO BLONQUO.

Ce menhir est situé dans la commune du Viala-du-Pas-de-Jaux. Le monolithe qui le forme a 1 mètre 80 centimètres de hauteur, 1 mètre 62 centimètres de largeur, et 0 mètre 40 centimètres d'épaisseur.

considérables, tandis qu'il n'en a pas été de même pour les tumuli. Ici tout a été plus facile et tout est plus élémentaire malgré un certain luxe de construction qu'on découvre dans l'ensemble comme dans les détails. Néanmoins, la contemporanéité de ces sépultures est établie par l'identité des objets qu'elles renferment, toutes les fois que les dolmens se trouvent placés au centre des tumuli.

En recherchant la cause des dissemblances que je viens de signaler, je me suis arrêté à cette idée : les dolmens devaient être les tombeaux des premières familles de la tribu et les tumuli ceux du peuple.

5° — *Comment peut-on diviser les dolmens?*

En deux grandes classes : dolmens couverts, dolmens non couverts. Je vais m'occuper exclusivement de ces derniers qui se subdivisent en principaux et en secondaires d'après les caractères suivants : les dolmens principaux renferment quantité d'objets celtiques, les pierres brutes qui les forment offrent de très-fortes dimensions ; ils sont invariablement orientés vers le levant, du moins ceux que j'ai vus, et leur élévation dépasse le sol d'au moins un mètre.

Le contraire s'applique point par point aux dolmens secondaires. J'ajoute que là où j'ai trouvé deux de ces tombeaux placés à proximité l'un de l'autre les disparités dont je parle existent entre eux.

Cette remarque n'est peut-être pas sans valeur. Ne pourrait-on pas en déduire que la destination des dolmens principaux était autre que celle des dolmens secondaires?

6° — *Les dolmens sont-ils des autels druidiques?*

Tous les peuples, même les plus anciens, ont offert des sacrifices : les Païens à leurs divinités; les Hébreux à Jéhovah; les Tyriens, les Carthaginois, les Gaulois à Moloch, à Teutatès, etc. Or, pour offrir des sacrifices, il faut des autels, et l'histoire sacrée nous apprend que les Israélites immolaient, brûlaient leurs victimes sur des pierres.

Les Celtes et les autres peuples ne devaient pas procéder différemment et nos archéologues l'ont bien compris lorsqu'ils ont fait des trilithes des autels à sacrifices. Mais

ces monuments sont si rares qu'ils n'auraient pas suffi aux besoins du culte druidique.

Je pense donc que les dolmens que je qualifie de *principaux* dans ma classification servaient d'autels druidiques.

Ma conjecture est basée :

1° Sur l'insuffisance des autels druidiques si nous ne considérons comme tels que les trilithes ;

2° Sur l'importance que la tradition locale leur assigne comparativement aux dolmens *secondaires :* elle en fait communément des maisons des fées, des demeures des esprits, des cimetières des géants, etc., etc.;

3° Sur ce que dit la légende à ce sujet : ainsi elle nous apprend que dans la commune de Saint-Jean-d'Alcas on sacrifiait tous les ans, à jour déterminé, un jeune enfant et que le principal dolmen des Peyrussas servait d'autel ;

4° Sur la présence des cendres qu'on y trouve quelquefois ;

5° Sur l'antique usage des peuples d'honorer les morts par des sacrifices : c'est ainsi que le bouillant Achille fit vœu d'immoler douze des plus illustres enfants des Troyens sur le bûcher de Patrocle, son ami.

Des considérations générales qui précèdent, considérations qui comporteraient de biens longs développements, je passe à la description détaillée des dolmens que j'ai étudiés.

DOLMEN DES FADARELLES (FÉES)

(Situé dans la commune du Viala-du-Pas-de-Jaux).

Ce dolmen est formé par trois pierres brutes, implantées verticalement, qui en supportent une supérieure dont voici les dimensions :

Longueur.........	4 mètres	50	centimètres.
Largeur..........	1 »	82	»
Epaisseur.........	0 »	44	»

Orientation du dolmen : du nord ouest au sud-est. Objets trouvés : une grande quantité d'ossements humains ; 517 dents, parmi lesquelles quelques-unes sont évidemment des dents d'enfants ; 11 fragments de poterie celtique , dont 2 munis d'anses en forme de bouton et grossièremen

façonnées, ce qui accuse toutefois un *commencement d'art;* 16 anneaux en pierre calcaire; 1 en cuivre totalement oxidé et 1 en ardoise; ces anneaux, dans lesquels il faut probablement voir des grains de collier, présentent cinq dimensions différentes et leur diamètre varie de 6 à 10 millimètres; un cylindre en albâtre percé de bout à bout, long de 5 centimètres et large de 4 sur le renflement qu'il présente à son milieu (Ne serait-ce pas une amulette? On n'ignore pas combien étaient superstitieux les Celtes); deux flèches en silex; une pierre en grès ayant été polie avec rainure au milieu dans le sens de la longueur. Cette pierre a 12 centimètres de long et 4 1/2 de large. N'est-ce pas là un polissoir celtique? Je laisse à plus compétent que moi le soin de résoudre ces diverses questions. Je dois faire remarquer que la pierre supérieure du dolmen des Fadarelles repose, par un de ses côtés, sur le sol avec lequel elle forme un plan incliné.

TUMULUS-DOLMEN DE LARCOULE

(Situé dans la commune du Viala-du-Pas-de-Jaux).

La forme de ce tumulus-dolmen est à peu près la même que celle du précédent; seulement il n'y a ici que deux pierres verticales au lieu de trois, et la pierre supérieure qu'on va utiliser pour l'empierrement d'une route se trouvait à fleur de terre.

Dimensions de cette pierre :

Longueur........	1 mètre	80 centimètres.		
Largeur.........	0	»	80	»
Epaisseur........	0	»	30	»

Orientation du tumulus-dolmen : du nord-ouest au sud-ouest. Objets trouvés : beaucoup d'ossements humains; 119 dents, parmi lesquelles plusieurs d'enfant; 8 fragments de poterie celtique; 17 anneaux en pierre calcaire présentant trois dimensions différentes; un cylindre de même nature ayant 11 millimètres de long, 9 de large et renflé à son milieu; 5 en serpentine présentant deux dimensions; — le diamètre de ces divers anneaux varie de

3 à 9 millimètres ; — deux dents canines trouées à leur racine et qui semblent avoir appartenu à un chien.

J'ai trouvé dans le tumulus six squelettes symétriquement disposés et parallèles à ceux de la chambre sépulcrale.

DOLMEN DES RAFÈNES

(Situé dans la commune de Sainte-Eulalie-du-Larzac).

Dans le dolmen des Rafanès deux pierres posées de champ supportent la table dont voici les dimensions :

Longueur........	3 mètres	0 centimètres.	
Largeur.........	2 »	10	»
Epaisseur........	0 »	48	»

Orientation du dolmen : du levant au couchant. Objets trouvés : 1 flèche en silex; 3 anneaux en pierre calcaire et d'un diamètre de 6 millimètres; plusieurs fragments de poterie celtique; 89 dents d'homme et 4 ayant appartenu à des animaux de l'ordre des carnassiers.

DOLMEN DE PEYRAUBE

(Situé dans la commune de Sainte-Eulalie-du-Larzac).

Ce dolmen a été fouillé par M. F. Causse, de La Cavalerie. M. de Gaujal en fait mention dans ses *Etudes historiques sur le Rouergue.*

Voici les dimensions de la table :

Longueur..........	2 mètres	50 centimètres.	
Largeur...........	1 »	91	»
Epaisseur..........	0 »	56	»

Orientation : du levant au couchant.

DOLMEN DES PLACES

(Situé dans la commune de Saint-Jean-et-Saint-Paul, près de Cossonus).

Ce dolmen a été fouillé par M. Cazalis, de Fondouce, et sa table présente les dimensions suivantes :

Longueur..........	3	mètres	68	centimètres.
Largeur...........	3	»	12	»
Epaisseur..........	0	»	51	»

Orientation : de l'est à l'ouest.

Objets trouvés : 7 dents d'homme ; 5 anneaux en pierre calcaire ; plusieurs fragments de poterie celtique.

DOLMEN DES PAUSADOUS

(Situé dans la commune de Saint-Jean-et-Saint-Paul).

Ce dolmen manque de table et est presque totalement recouvert de pierres, ce qui en rendrait les fouilles très-longues et très-difficiles.

Les deux pierres posées de champ mesurent chacune plus de deux mètres de long.

Orientation : du nord-est au sud-ouest.

DOLMEN DES CLAPARÈDES, dit l'*Oustal dé los Fodorellos*

(Situé dans la commune du Clapier).

Ce dolmen est caché sous un tas de pierres ; je ne puis en faire la description.

Je me bornerai à dire que les anciens se découvraient très-respectueusement et faisaient le signe de la croix lorsqu'ils passaient devant ce monument.

Cet acte de vénération s'adressait-il à la cendre des morts ou voulait-on se rendre favorables les Fées ?

DOLMEN DES PEYRUSSAS, dit *Peyro lébado*

(Situé dans la commune de St-Félix-de-Sorgues).

Dans ce dolmen, deux pierres latérales servaient de supports à la table qui s'est délitée et qui présentait les dimensions suivantes :

Longueur..........	3	mètres	42	centimètres.
Largeur,...........	2	»	76	»
Epaisseur..........	0	»	62	»

Orientation : de l'est à l'ouest.

Objets trouvés : 6 flèches en silex; un fragment de polissoir en grès; poterie celtique; 5 grains de collier en pierre calcaire; 94 dents d'homme et 9 de carnassiers; un couteau en silex long de 9 centimètres et large de 3; deux fragments de couteau de même nature; beaucoup d'ossements humains.

DOLMEN DES PEYRUSSAS

(Situé dans la commune de Saint-Félix-de-Sorgues).

Ce dolmen est près du précédent. Sa table, qui est soutenue par deux pierres posées de champ, présente les dimensions suivantes :

Longueur..........	2 mètres	45	centimètres.
Largeur............	1 »	63	»
Epaisseur..........	0 »	30	»

Orientation : du levant au couchant.

Objets trouvés : 5 dents d'homme; 1 anneau en pierre calcaire; 2 fragments d'anneaux en cuivre; 1 anneau en silice. Ce dolmen avait été fouillé.

DOLMEN DU DESSOUS DU JAS

(Situé dans la devèze de la Bastide-Pradines).

La table de ce dolmen manque; la hauteur des deux pierres latérales est d'environ 1 mètre 10 centimètres au-dessus du sol.

Orientation : de l'est à l'ouest.

Objets trouvés : deux anneaux en pierre calcaire; un grain de collier en ambre; plusieurs fragments de poterie celtique; 36 dents d'homme.

DEMI-DOLMEN DE LA RASCASSIÉ

(Situé dans la commune de Lapanouse-de-Cernon).

Deux grandes dalles dressées sur le sol, appuyées l'une

contre l'autre par leurs extrémités supérieur
tant d'environ 1 mètre à la base forment ce de
Sa hauteur est de 1 mètre 52 centimètres.

Orientation : du levant au couchant.

Objets trouvés : plusieurs fragments de pot
que ; 2 grains de collier en pierre calcaire ; 3 de
me ; plusieurs griffes en os.

Ce demi-dolmen avait été fouillé par M.. L
Pégueyrolles.

Voilà l'énumération de tous les dolmens que j'a
et de ceux sur lesquels on m'a fourni des donnée

MM. de Gaujal, de Barrau, Duval et Valadier
cessivement signalé, dans le canton de Cornus, q
ces tombeaux qui n'existent plus si les renseign
qu'on m'a donnés sont exacts.

A son tour, notre honorable collègue, M. le co
Sambucy-Luzençon, mentionne deux galgals sur l
priété de la Baume, commune de la Panouse-de-C

J'ajoute comme remarques particulières à ce qu
cède : le nombre des squelettes renfermés dans c
des dolmens que je viens de décrire variait de 1 à 1
étaient dans une position horizontale et non assis o
pliés sur eux-mêmes ; les têtes regardaient tantôt le le
tantôt le couchant ou le sud-ouest ; deux fois, j'e
trouvé aux deux côtés opposés, dans le sens de la
gueur de la chambre sépulcrale. Les dolmens diffè
sensiblement par la forme ; ils sont, sauf quelques t
rares exceptions, placés sur des élévations.

Le canton de Cornus possède des sépultures plus imp
tantes que les dolmens : je veux parler des ossuaires.

1° L'ossuaire de Saint-Jean-d'Alcas, si savamment d
crit par l'abbé Ravailhe et dans lequel j'ai trouvé 7 a
neaux en pierre ; 9 dents d'homme et 7 ongles ou griffes

2° La caverne de Sorgues, située au-dessus de la rivièr
de ce nom, et dont on nous fera connaître tôt ou tard le
richesses archéologiques ;

3° L'hypogée *del souot dé Poumio*, situé dans la commun
du Viala-du-Pas de-Jaux, et dont voici les dimensions :

Longueur..........	5 mètres	20	centimètres.
Largeur...........	1 »	54	»
Epaisseur..........	1 »	96	»

Ce caveau funéraire, creusé sous un roc naturel, sert de bergerie ; les ossements qu'il renfermait ont été jetés au vent.

MENHIRS.

Le menhir est une longue pierre fichée en terre de laquelle l'*Iliade* dit : « C'était le monument d'un guerrier mort depuis longtemps ou la borne placée par les anciens hommes. » (*Chant XXII*e).

Nos archéologues modernes ajoutent : « Stèles funéraires, limites de territoires, souvenirs d'un évènement, hommage à la divinité ou au pouvoir, aspiration religieuse, les menhirs paraissent avoir été tout cela. »

(CARRO. — *Voyage chez les Celtes*).

On les trouve sur tous les points du globe et jusques dans l'île de Pâques perdue au milieu de l'Océan pacifique.

Avant de parler de ceux que possède le canton de Cornus, je me demande si l'on ne doit pas, dans certains cas, considérer comme menhirs des blocs de pierre que la nature a pris soin de façonner et de placer elle-même ?

Examinons.

Dans la commune de Ste-Eulalie-du-Larzac se trouve, non loin d'un dolmen qu'on a détruit et d'un buis que la tradition a rendu célèbre, un de ces blocs ; on le désigne sous le nom de *pierre levée*.

Cette situation et ces dénominations me portent à résoudre dans le sens de l'affirmative la question que j'examine.

Le canton de Cornus possède trois menhirs :

MENHIR DIT LO PEYRO BLONQUO.

Ce menhir est situé dans la commune du Viala-du-Pas-de-Jaux. Le monolithe qui le forme a 1 mètre 80 centimètres de hauteur, 1 mètre 62 centimètres de largeur, et 0 mètre 40 centimètres d'épaisseur.

Il est placé sur le versant d'une montagne de manière à être vu de loin.

Les fouilles que j'ai faites autour de cette pierre plantée ne m'ont fait découvrir ni ossements, ni objets ayant une signification historique.

MENHIR DIT PEYRO PLONTADO.

Ce monument se trouve à la délimitation des communes de Cornus, de Saint-Beaulize et de Sainte-Eulalie.

Les fouilles que j'ai fait opérer ne m'ont pas permis de décider si la pierre qui le compose a été ou non placée par les hommes dans la position perpendiculaire qu'elle occupe.

Ses dimensions sont :

Hauteur............	4	mètres	10	centimètres.
Largeur............	2	»	21	»
Epaisseur...........	1	»	28	»

MENHIR DU DEVOIS.

Situé dans la commune de Lapanouse-de-Cernon, ce menhir présente les dimensions suivantes : Hauteur, 1 mètre 28 centimètres; largeur, 0 mètre 56 centimètres; épaisseur, 0 mètre 52 centimètres.

Un quatrième menhir existait dans la commune du Clapier, près du dolmen qu'elle possède; il a été détruit.

Enfin j'ajoute, pour mémoire, qu'on trouvait naguères, dans la commune du Viala-du-Pas-de-Jaux, le reste d'un alignement se développant sur une étendue de plusieurs centaines de mètres et suivant une ligne droite allant du sud-ouest au sud-est; que les tumuli manquent sur le Larzac, pays plat où le sol peut être facilement livré à la culture, et que l'époque gallo-romaine y est richement représentée.

LÉGENDES.

Les légendes nous font connaître une foule de faits plus ou moins étonnants, plus ou moins merveilleux : c'est là un riche héritage légué par le passé à l'avenir. Car, bien

que l'imagination ait pu créer des êtres fabuleux, des actes, des situations, des scènes, des événements dramatiques, le fond du récit est ordinairement vrai.

Ainsi les divinités du paganisme ne reproduisent-elles pas les grandes figures bibliques ou les héros de l'antiquité ?

Aux noms de Deucalion, de Jupiter, de Pluton, de Neptune, de Vulcain, les mythologues ne substituent-ils pas ceux de Noé, de ses trois enfants et de Tubalcaïn ?

L'entreprise des fils de la terre qui avait pour but d'escalader le Ciel, ne rappelle-t-elle pas la folie de ceux qui bâtirent la tour de Babel ?

Une tradition orientale nous parle des travaux vraiment prodigieux exécutés par le dieu tyrien Hercule ; elle nous le représente fondant des villes, reculant les bornes des Etats, enseignant aux hommes les arts utiles, triomphant des éléments, etc., etc. Qui ne découvre ici la réalité à travers la fiction, je veux dire le génie du peuple phénicien personnifié, déifié dans l'Hercule dont l'histoire est celle de ses adorateurs ?

Je ne pousse pas plus loin ces citations ; elles prouvent suffisamment que les légendes, de même que les fables de la mythologie, ont leur origine dans des faits historiques vrais, mais dénaturés par les fictions des poètes et par la tradition.

On comprend, dès-lors, de quel puissant secours elles pourraient être pour enrichir les annales des peuples et dissiper les ténèbres qui nous dérobent les temps anciens.

Malheureusement, le nombre en diminue d'une manière fort sensible. Hâtons-nous donc de conserver par écrit celles qui sont arrivées jusqu'à nous.

1re LÉGENDE.

Les peuples de la Langue d'Oc passaient par le Viala-du-Pas-de-Jaux pour aller adorer Jupiter à Montjaux.

Si l'on considère qu'en Gaule un grand nombre de *hauts lieux* étaient consacrés à Jupiter, et si l'on consulte en même temps l'étymologie des noms propres, cette légende se transforme aussitôt en vérité historique.

En effet, le voyageur qui se rendait dire
Languedoc à Montjaux, par la voie qu'indiqu
dition, trouvait sur sa route quatre villages
Saint-Michel, Saint-Félix et le Caylar), qui p
les anciens actes le surnom d'*Alajou*, dont la s
est évidemment celle d'*Ara Jou*, *Ara Jovis;*
Pech de Jou et le *Pas-de-Jaux*.

Voilà bien la route des adorateurs de Jupite
sur une longueur d'environ 100 kilomètres.

2e LÉGENDE.

A Roquefort, on trouve, comme d'ailleurs da
coup de communes du département, la maison
Elle est située au sud du village, et c'est à quelq
taines de mètres de là qu'on s'empara d'une fée.

Voici comment se passèrent les choses :

On fit un soulier tout bariolé, trop grand pour
et pas assez pour tous les deux, qu'on plaça au mili
sentier que suivait habituellement la fée ; celle-ci
çut et voulut le chausser; alors on l'entoure, on la
et on la conduit au village où elle est nourrie p
deux ans dans une chambre bien fermée.

Au bout de ce temps, on lui propose de se mar
elle y consent à la condition expresse que son époux
dira jamais *fado*.

Cette proposition est acceptée et l'union projetée
clue.

Les premières années du mariage furent heureuse
la fée donna naissance à deux magnifiques garçons,
quels elle prodigua les soins les mieux entendus et
plus affectueux.

Mais un jour, jour malheureux ! le mari, cédant à
mouvement d'humeur, oublie sa promesse, son sermen
adresse à sa femme ce mot vraiment cabalistique : *Fad*

Quelques heures après la maison était veuve de la m
tresse du logis.

Les enfants grandirent et devinrent bergers ; la mè
les allait visiter de temps en temps mais elle ne repar
plus au domicile conjugal.

A Saint-Maurice, on raconte la même légende en nommant le mari. Il s'appelait *P*.......

3e LÉGENDE.

On trouve dans la commune de Saint-Baulize le *Bouis dé los mascos*.

Là, dit la légende, se réunissaient les Fées la nuit qui précède le 24 juin ou la fête de la Saint-Jean.

Le diable présidait la réunion. Il prenait place au milieu du buis où il s'asseyait gravement; puis il jouait du violon et les Fées dansaient autour de lui. La solennité durait toute la nuit.

Le célèbre buis a été longtemps un objet de vénération pour plusieurs de ceux qui en connaissaient l'histoire.

Aussi il n'a été coupé que tout récemment quoiqu'il fût dans une propriété communale et dans un pays manquant de bois.

On trouve encore de trop crédules gens faisant observer que l'herbe ne croît pas où dansaient les Fées...... Ai-je besoin de dire que cela tient à la nature du sol?

4e LÉGENDE.

Au Viala-du-Pas-de-Jaux, on s'empara d'une fée, près du dolmen des Fadarelles, au moment où elle mettait ses bas qui étaient rouges; on l'enferma dans la maison qu'occupe présentement la veuve F.......

Dans le courant de la même journée une seconde fée se présenta sous les croisées de l'appartement qui renfermait sa malheureuse compagne et lui dit:

« Gardez-vous de vendre le secret de la Sauge car si les riches le savaient ils laisseraient mourir de faim les pauvres. »

La surveillance n'ayant pas été assez active, la fée prisonnière trouva le moyen de recouvrer sa liberté.

5e LÉGENDE.

Les Fées rôdaient pendant la nuit autour des villages et dérobaient certains objets; elles avaient une préférence

bien marquée pour la couleur rouge, et leur linge était plus blanc que la neige.

Heureuse mille fois la maison qui pouvait posséder soit un drap, soit une serviette ayant appartenu aux Fées!... Sa destinée devait être des plus prospères et des plus brillantes, grâce à ces précieux talismans.

Dans les communes du Clapier, de Montpaon, de Saint-Jean, on désigne encore les familles qui ont eu en leur possession quelques-uns de ces objets.

Comme on le voit, les quatre dernières légendes se rapportent aux Fées. Mais les Fées ont-elles existé?

On ne saurait en douter lorsque partout la tradition est claire, précise, affirmative, et que dans les 8/10[es] de nos communes elle indique les grottes qu'elles habitaient.

Les druidesses des Gaulois, dont le pouvoir dura plus longtemps que celui des druides mêmes, voilà nos Fées. (Le druidisme s'éteignit vers la fin du VII[e] siècle, après avoir été condamné par le concile de Nantes en 618.)

Sous la première race de nos rois, elles exerçaient leur empire et on les appelait *fanæ* ou *fatuæ*. Leur souvenir continue à subsister sous le nom de Fées.

(Voyez le mot *druidesse* dans le *Dictionnaire classique et universel*, par M. Th. Bénard).

Aux légendes populaires font naturellement suite les croyances superstitieuses. Ces dernières sont également nombreuses dans nos campagnes et leur histoire ne manquerait pas d'un certain piquant. Espérons que cette tâche sera tôt ou tard entreprise.

Pour moi, je ne veux relater ici que celles auxquelles ont donné lieu des objets celtiques : c'est toujours de l'archéologie.

Plusieurs maisons du Larzac possèdent des amulettes en serpentine, en jade, etc., différant par leur couleur, leur forme et surtout leurs vertus.

Les unes préservent de la foudre, les autres empêchent les troupeaux d'être atteints de la gâle ou d'autres maladies contagieuses. Celles-ci garantissent les animaux de la maladie du foie; celles-là font produire beaucoup de lait aux brebis, etc., etc.

Nos cultivateurs ne se trompent pas à la simple inspec-

tion de ces pierres sur leurs propriétés surnaturelles !..... Il n'est pas rare d'en voir suspendues au cou des animaux et un bon propriétaire me disait un jour : « Tant que les trois pierres que vous voyez là seront dans ma maison, mes troupeaux réussiront....... Mon père et mon grand-père me l'ont assuré ; aussi, je ne m'en dessaisirais pas pour trois mille francs. »

J'essayai vainement de le tirer d'erreur.

Mon programme est rempli, et je finis par ces mots : En effleurant les questions contenues dans cet article, de trop longue haleine, j'ai eu particulièrement pour but d'appeler sur elles l'attention et les études des écrivains dont les travaux honorent la science.

Si mes idées ne sont pas partagées par eux, je ne m'en plaindrai pas, désirant avant tout que la lumière se fasse !

Michel VIRENQUE.

Le Viala-du-Pas-de-Jaux, 14 juillet 1866.

A BORD DE LA ROSE DU TAGE

SOUVENIRS DE LA PATRIE

ROMANCE

Air : *Fleuve du Tage*, etc.

« Vois ! c'est le Tage,
Ont dit les matelots,
» Un doux rivage
» Enserre ses doux flots.
» O fille de la lyre,
» Que ce beau lieu t'inspire !
— Hélas ! je dis,
Je rêve à mon pays.

» Jeune étrangère,
» Ton luth est triste et doux ;
» Chante ! naguère
» Ta voix nous charmait tous !
» Ta main erre distraite
» Sur la corde muette ;
» L'écho des mers
» Ne dit plus tes concerts.

— Je vois le Tage
Aux bords inspirateurs ;
Je vois la plage
Qu'embaument mille fleurs.
Mais mon âme oppressée
D'une triste pensée
Traîne le poids.
Et mon luth est sans voix !



En vain, cette onde,
Comme un miroir d'azur,
Claire et profonde,
Réfléchit un ciel pur;
Je rêve un ciel plus sombre,
Un vallon rempli d'ombre...
Morne douleur
Ici brise mon cœur.

Il est en France
Un doux et frais vallon;
Au fond s'élance
La tour d'un vieux donjon.
Le mur qui l'environne,
De lierre se couronne.
Un clair ruisseau
Coule au pied du coteau.

A cette image,
Mon cœur bat et frémit...
Aux bords du Tage,
En vain tout me sourit.
Sur sa rive fleurie,
Je pleure une patrie,
Le vieux château
Et les bords du créneau.

Pauline Flaugergues.

LES TRIBUS EXILÉI

Sur les monts de Juda, la sauvage gazelle
Bondit. Mais de Juda les enfants dispersés
Errent au loin, traînant les fers de l'infidèle
Et du sol natal repoussés.

De son immortelle verdure
Le cèdre avec orgueil étale la beauté.
La rose du Liban s'entr'ouvre et, fraîche et pu
Lève un front virginal de parfums humecté.

Mais, hélas! d'Israël les filles désolées
A leurs fronts pâlissants n'attachent plus de fle
Elles marchent échevelées.
Le sable du désert s'humecte de leurs pleurs.

Malheureuses tribus errantes!
Par un soleil brûlant nos fronts sont dévorés,
Nos poitrines sont haletantes,
Nos genoux chancelants et nos pieds déchirés.

Où donc s'arrêtera notre pénible course?
Pauvres captifs, où donc serons-nous transplanté
Sur quelle rive, à quelle source,
Laverons-nous enfin nos pieds ensanglantés?

Nous qui ne devons plus entendre le murmure
Des flots de la patrie, où serons-nous portés?
Rongés par les vautours, par l'impie insultés,
Où blanchiront nos os privés de sépulture?
Quel vent dispersera la cendre des proscrits?
Les petits oiseaux ont leurs nids.
Sur les rochers l'aigle a son aire.
Le loup sauvage a sa tanière;
L'hôte impur des marais, un lit dans les roseaux;
Le plus chétif insecte, un buisson qui l'abrite.
Mais nous! où reposer notre tête proscrite?
Nous n'avons ni pays, ni temple, ni tombeaux!

Pauline FLAUGERGUES.

STANCES FUNÈBRES

A MADAME DE C........, SUR LA MORT DE SON FILS, JEUNE OFFICIER DE L'ARMÉE D'AFRIQUE.

1858

Stabat mater dolorosa.........
Et noluit consolari, quia non sunt......

Elle est près de la croix au sommet du Calvaire ,
Elle se tient debout la Vierge des douleurs ;
Un glaive a déchiré ce pauvre cœur de mère,
Au sang d'un fils divin elle mêle ses pleurs.

Tu n'avais plus qu'un fils, ô malheureuse femme !
Tu vivais de sa vie, il faisait ton bonheur ;
Et la cruelle mort a déchiré ton âme ,
Le glaive du Calvaire a traversé ton cœur.

J'écoute tes sanglots, ô mère désolée ,
Et crois entendre encor la mère de Jésus :
Tu ne voudras jamais revivre consolée ,
Car ta vie est brisée , et ton Albert n'est plus !

Qu'il était jeune et beau ! Comme il aimait sa mère !
Mais d'un bonheur paisible il fuyait le repos :
Aux douceurs du foyer, dans son humeur guerrière
Il préférait des camps les belliqueux travaux.

Son père applaudissait à son jeune courage ,
A cette noble ardeur qui brillait dans ses yeux ;
« Marche , lui disait-il, fais oublier ton âge ,
» Un jour de tes succès nous serons glorieux. »

Et sa mère , en voyant ces couleurs éclatantes ,
Ce brillant uniforme , et ces ardents coursiers ,
Se prenait à bénir nos armes triomphantes ,
Et cette douce paix qu'ombragent nos lauriers (1).

(1) Traité de Paris après la guerre de Crimée.

Du Kabyle indompté quand éclata la guerre
Il traversa les mers..... « Puissé-je être vainqueur (1),
» Puissé-je, disait-il, sur la rive étrangère,
» Laisser un de mes bras, gagner la croix d'honneur. »

Le voyez-vous voler sur son coursier rapide ?
Il dévore l'espace, il franchit le désert;
Il aime les dangers et son âme intrépide
Semble se refléter dans son œil doux et fier.

Quand le plomb de l'Arabe a respecté son âge,
Saura-t-il résister au climat dévorant?
Les fatigues du camp chères à son courage
N'useront-elles pas ce frêle corps d'enfant?

Du sang qu'il eût voulu verser pour sa patrie
Une fièvre brûlante empoisonne le cours :
« Ah! ce sang est le mien, et ta vie est ma vie,
» Reviens, mon pauvre Albert. » Il revint pour toujours.

Il a franchi les mers, il a revu la France,
Sa mère a pu baiser ce beau front amaigri;
Quand son âme se livre à la douce espérance,
Ta bouche, pauvre enfant, a tristement souri.

« Dieu m'appelait à lui sur la terre étrangère;
» Mais je l'ai tant prié, qu'enfin il m'a permis
» De vous revoir tous deux, de t'embrasser, ma mère,
» De venir expirer près de vos cœurs amis.

» Merci mon Dieu, merci, j'ai pu revoir la France,
» Ces monts de l'Aveyron que j'avais tant aimés!
» Et ce toit, doux abri de mon heureuse enfance,
» Ces arbres que, pour moi, mon père avait semés.

» Ne pleurez pas, mon père, il vous faut du courage,
» Pour consoler maman, pour essuyer ses pleurs :
» Vous le voyez, je pars pour un lointain voyage,
» Je ne serai plus là pour panser ses douleurs.

(1) J'ai entendu moi-même ces nobles paroles sortir de la bouche du jeune officier quelques jours avant son départ pour l'Afrique.

» Il m'aime , croyez-le, ce Dieu qui vous afflige ,
» Dans son sein paternel nous serons réunis ;
» Grâce à lui, puisqu'il veut briser la jeune tige ,
» Je ne survivrai pas à des parents chéris. »

....
....

Venez, amis, allons ensemble
Au sombre séjour des tombeaux :
Qu'un même sort nous y rassemble ,
Là, nous mêlerons nos sanglots.
Pour votre Albert notre prière
T'aura pour douce messagère ,
O mère de Jésus, sainte reine des cieux !
Car aux immortelles phalanges
Je compte hélas! deux fils, deux anges,
Dont les voix s'uniront à nos regrets pieux.

ADRIEN DE SÉGURET père.

LE PETIT ENFANT AVEUGLE A SA MÈRE

Pourquoi toujours être à la même place,
N'ai-je donc pas des membres vigoureux?
Dans mes ébats je veux sentir l'espace.
Je veux courir et sauter en tous lieux.
O tendre mère,
Viens, je t'attends;
Ta main si chère
Guide mes pas tremblants.

Souvent tu dis qu'aux champs, dans la prairie,
Le doux soleil fait naître mille fleurs.
Je veux qu'au loin se dilate ma vie,
Je veux des prés respirer les senteurs.
O tendre mère, etc.

Mais la nature âpre, inhospitalière,
Heurte partout mes pieds endoloris;
Rentrons, hélas! dans ma pauvre chaumière,
Puisqu'il le faut, restons toujours assis.
O tendre mère,
Reste avec moi;
Que tu m'es chère!
En toi seule j'ai foi.

Si des mortels l'affreuse indifférence
Veut qu'ici-bas je sois seul, toujours seul,
Dans le tombeau de ma sombre existence
Si l'abandon tombe comme un linceul,
Jamais, ma mère
Tu ne me fuis,
Ta voix si chère
Dissipe mes ennuis.

RIVIÈRE,
Directeur des sourds-muets.

LE PETIT ENFANT

Petit enfant, que j'ai l'âme attendrie,
Quand je te vois te livrer au plaisir
Et follement chercher dans la prairie
Un papillon que tu ne peux saisir.
L'orage gronde et l'éclair fend la nue ;
Reviens bien vite, enfant, voici la nuit.
La gaieté seule à ton âge est connue.
O mon enfant, reste toujours petit.

Petit enfant, tes couleurs sont vermeilles.
Beau chérubin, j'aime tes yeux d'azur.
Bientôt les ans, les chagrins et les veilles
Viendront rider ce joli front si pur.
De tes exploits aux pays de l'histoire
Peut-être un jour verrai-je le récit ;
Mais le bonheur n'est pas tant dans la gloire.
O mon enfant, reste toujours petit.

Que tes baisers doux comme ceux d'un ange
Me font du bien ; enfant n'aime que moi.
Pourquoi faut-il ici-bas que tout change?
Pour l'avenir mon cœur est plein d'effroi.
Un autre amour occupant ta pensée
Effacera le mien de ton esprit.
Ta mère, enfant, plus qu'une fiancée
Te chérira ; reste toujours petit.

X.

LA CHENILLE

FABLE

« Chenille, vilain animal,
Qui dans les bois nous importune
Qu'à nos arbres tu fais de mal !
Ah ! dieux, je crois en sentir une. »

La chenille ayant entendu
Ce qu'une femme disait d'elle,
Sans se fâcher a répondu :

« Ma laideur n'est point éternelle.
Bientôt, changée en papillon,
J'aurai des couleurs admirables,
Du bleu, du blanc, du vermillon
Et je serai des plus aimables.
Plus d'une femme, à ce qu'on dit,
Est de moi l'image parfaite :
Chenille, au sortir de son lit,
Papillon après sa toilette. »

De Barrau-Caplongue.

1784.

UXELLODUNUM

ET

PUY-D'ISSOLU

3e MÉMOIRE (1)

Par L. GUIRONDET, juge de paix.

Je m'étais promis de ne point rentrer dans la lice au sujet d'Uxellodunum; mais le rapport à la Société des lettres de notre honorable et savant collègue, M. Boisse, a fait briller à mes yeux une lueur d'espoir. La commission de la topographie des Gaules n'a pas dit son dernier mot et j'ai repris la plume.

Non, Puy-d'Issolu n'est pas et ne peut être Uxellodunum.

L'opinion commune lui fait défaut, et si l'on excepte, dans les siècles passés, les deux frères de la maison de Noailles, qui ont tenté vainement de faire prendre le change à Vigenère, Junius, les géographes d'Auville et Gibrat, l'historien du Quercy, Cathala-Coture qui, timidement et pour des raisons frivoles, penche pour Puy-d'Issolu, et, de nos jours, MM. Mary-Lafon et Cessac, les historiens, les géographes, les savants sont d'accord pour ne pas attribuer à Puy-d'Issolu une importance que la topographie de ce lieu repousse et que les textes des commentaires rejettent.

Les textes! Consultons-les. Voyons s'ils s'appliquent non-seulement à Puy-d'Issolu et à ses alentours, mais encore aux découvertes dont on se targue et sur lesquelles on s'appuie pour les violenter ou pour s'en débarrasser.

Les commentaires sont dans bien des mains. Je ne ferai

(1) Premier et deuxième mémoires, v. *Mémoires de la Société*, tome IX.

donc pas ici le narré du siége de la ville gauloise. Je n bornerai à interroger et à répondre; c'est le meille mode pour une démonstration.

Peut-on soutenir que Puy-d'Issolu est protégé de tout parts par une enceinte de rochers très escarpés? *Omn oppidi partes prœruptissimis saxis esse munitas.* — Qu'c prenne Puy-d'Issolu au midi et au nord, et l'on se co vaincra que le texte lui est inapplicable; et il ne faut p dire que *omnes oppidi partes* est une hyperbole. Hirti nous fournit une réponse dans un autre texte : *Prœruptu undiquè Uxellodunum.*

Est-ce qu'il eût été difficile à des soldats armés d monter? *Quo defendente nullo tamen armatis ascendere ess difficile.*

On reconnaît que, sur le versant occidental, les pent ne sont pas inaccessibles, surtout entre Loulié et Léguilla Elles ne sont pas même assez abruptes pour rentrer da les conditions du texte. Le texte est énergique; il accus une impossibilité qui ne se rencontre pas sur différen points. Il n'est pas juste, pour le besoin de la cause d'adoucir l'expression; car tous les termes avec un pare système deviendraient élastiques, et grand nombre d localités seraient en droit de revendiquer l'honneu d'avoir été le dernier boulevard de l'indépendance de Gaules.

J'arrive à une phrase singulièrement interprétée pa les adversaires.

On lit dans les commentaires : *Flumen infimam valle dividebat quœ penè totum montem cingebat in quo positu erat prœruptum undiquè Uxellodunum.*

Comment! la Tourmente est encaissée entre le versa occidental de Puy-d'Issolu et des hauteurs opposées, vous diriez que cette petite rivière partage en deux un petite vallée, *infimam vallem!* Prendrez-vous pour un vallée les berges de la rivière? Eh bien, soit. La vallé indispensable, je vous la concède; mais il faudra qu'ell contourne presque toute la montagne, *penè totum monte cingebat.* Or, en amont, une petite vallée est, il est vrai traversée par la Tourmente; mais elle est loin de confine à Puy-d'Issolu, et, en aval, dès que la Tourmente

dépassé la montagne, nous tombons dans les vallées de la Dordogne et de la Sourdoire, et nous pourrions dire, à plus juste titre, de cette dernière rivière : *Flumen infimam vallem dividebat.*

Quoi ! trois rivières! trois vallées ! c'est trop pour un texte qui exclut la pluralité et ne laisse aucun doute dans l'esprit.

La Tourmente coule-t-elle dans un lit si bas qu'il y aurait eu une difficulté insurmontable à creuser des fossés de dérivation? *Hoc avertere loci natura prohibebat; sic enim imis radicibus montis ferebatur ut nullam in partem, depressis fossis, derivari posset.* — Non. — Que l'encaissement de la Tourmente s'oppose à la dérivation, je le veux; que sa faible pente (un mètre pour mille mètres) soit encore un obstacle, d'accord. Mais entre Laspèces et Fonfrège, est-ce que là vous êtes contrarié par le texte? Et là ne pouvait-on pas détourner une rivière large de dix mètres et peu profonde ?

Et puis, ne perdons pas de vue que, à l'époque du siége, en plein été, les eaux étaient basses et que la Tourmente, presque à sec, ne pouvait gêner les opérations.

La descente du Puy-d'Issolu à la Tourmente est-elle escarpée et difficile? *Erat autem oppidanis difficilis et præruptus eo descensus.* — On avoue que, sur le versant occidental, les pentes ne sont pas inaccessibles pour des hommes armés ; elles devaient l'être moins pour ceux qui ne l'étaient pas. Donc, le texte lui est inapplicable.

Deux mille soldats auraient-ils été capables de défendre Puy-d'Issolu contre les Romains? Non. — En effet, son plateau a 80 hectares de superficie ; il présente des ondulations très marquées. Ainsi que nous venons de le voir, les pentes du versant occidental ne sont pas inaccessibles. Il faut supposer que Caninius n'entendait rien à un siége. Comment! lorsque Drapès et Luctérius sont sortis de l'oppidum pour le ravitaillement, lorsque les deux mille hommes qui sont restés à la garde de la ville gauloise se permettent, malgré leur petit nombre, d'attaquer les redoutes du lieutenant de César, Caninius interrompt ses travaux et se croise les bras! Il avait pourtant fait le tour de la place et il en connaissait les endroits faibles;

et, en admettant qu'il ignorât l'expédition de Luctérius et de Drapès, mais après la défaite des deux chefs gaulois, alors qu'il n'avait affaire qu'à une poignée d'hommes, il aura perdu son temps à construire une circonvallation, et, aidé de Fabius, il n'aura pas pris un plateau de 80 hectares de superficie défendu par quelques soldats ! Ah ! c'est que le texte est clair : *Quo defendente nullo tamen armatis ascendere esset difficile;* et Puy-d'Issolu vient se briser contre ce texte, soit que Caninius attaque par le versant occidental, entre Loulié et Léguillat, soit même, au versant oriental, par le col de Roujou.

Est-il aisé de désigner aux alentours de Puy-d'Issolu des points très élevés pour les trois camps que forma Caninius? Non.

Et cependant, nous l'avons établi dans nos précédents mémoires, ils sont nécessaires pour rester fidèle au texte. Nous savons bien que, à l'origine du débat, les partisans de Puy-d'Issolu tentaient de s'en passer; mais il a fallu céder à l'évidence et désigner trois points pour trois camps. On a reconnu que le singulier *excelcissimo loco,* employé par Hirtius, n'était qu'une synecdoque, et que le commandement ne pouvait rien gagner à une division des cohortes en trois camps, si elles étaient postées sur une même hauteur; que cette division était nécessitée par une raison stratégique. Grand était l'embarras pour Puy-d'Issolu de désigner trois points très élevés, *excelcissimo loco.* Qu'a-t-on fait? On a traduit par ces mots : *les lieux les plus élevés.*

Puy-d'Issolu n'a de très élevé que le Pech-Dermont, dont il est séparé par le col de Roujou. On y a placé un camp; c'est bien. Mais les deux autres? Est-ce que Montbuisson et le château des Termes sont des hauteurs qui correspondent au texte, *excelcissimo loco?* Avec ces deux camps, Caninius pouvait-il atteindre le but qu'il se proposait? De là lui était-il possible de surveiller les mouvements des assiégés et d'empêcher ceux-ci de s'échapper avec leurs bagages? Il suffit de voir les lieux pour répondre négativement.

Et qu'on veuille remarquer qu'Hirtius se sert du singulier pour donner plus de force à son superlatif et pour

faire entendre qu'il s'agit, non des positions les plus élevées aux alentours, mais de positions très élevées. *Excelcissimo loco* a une énergie qu'on ne saurait contester. Les traducteurs ne s'y sont pas mépris, car tous ont rendu ces expressions par ces mots : *en lieu très élevé*. A-t-on découvert sous les murs de Puy-d'Issolu, *sub ipsius oppidi murum*, la fontaine qui alimentait la ville gauloise? Non, malgré toutes les fouilles auxquelles on s'est livré.

L'on s'est borné à des conjectures plus ou moins probables pour déterminer le point d'où elle jaillissait, et cependant c'est une chose essentielle. Si, par leurs travaux, les Romains ont coupé les veines de la source, ils n'ont pu en détruire l'orifice, puisqu'elle s'échappait avec force des flancs de la montagne, *magnus fons prorumpebat*. Son emplacement n'a pas été détruit. Il se retrouverait si Puy-d'Issolu était Uxellodunum.

Accordons aux partisans quand même de Puy-d'Issolu l'existence de cette précieuse fontaine. Permettons-leur de la placer à 25 mètres au-dessous de la localité qu'ils patronnent. On nous concèdera du moins que, de l'endroit où elle jaillissait jusqu'à la Tourmente, il n'y aura qu'un intervalle de 300 pieds, *ferè pedum trecentorum intervallo*. Le texte est positif.

Eh bien, cette concession, on ne nous la fera pas.

Il y a du point déterminé jusqu'à la Tourmente 300 mètres (900 pieds). — Le texte est embarrassant; la différence entre 300 et 900 pieds est énorme. On l'a compris, et, pour échapper au texte, on a remplacé *pedum* par *passuum*.

Quoi! Hirtius aurait commis une inadvertance! Il en a commis deux alors. Il fallait *ducentorum* au lieu de *trecentorum*; car 200 pas romains équivalent, il est vrai, à 300 mètres, 900 pieds; mais 300 pas nous donnent 450 mètres, soit 1,200 pieds. Il faut avoir le courage d'aller jusqu'au bout et de dire : Hirtius s'est rendu coupable d'une double méprise. Il aurait dû s'exprimer par *ducentorum passuum* au lieu de *trecentorum pedum*.

Indique-t-on, *in finibus Cadurcorum*, les lieux qui ont fourni du blé à Luctérius et à Drapès? Non. L'on se tait et on se garde même de faire une supposition quelconque.

5

Enfin, les adversaires peuvent-ils indiquer à 10,000 pas environ de Puy-d'Issolu un lieu où auraient campé Luctérius et Drapès ? On se contente de dire : *probablement sur la Dordogne.*

Sur quel point de la Dordogne? Y a-t-il près de cette rivière un lieu élevé où campait Drapès à la garde des vivres? Où sont ces chemins étroits suivis nuitamment par Luctérius avec son convoi : *Sylvestribus angustiisque itineribus* ? La Dordogne est à 1,800 mètres de Puy-d'Issolu, non *in finibus Cadurcorum*, mais à l'intérieur du pays des Cadurques.

Accordons 2,000, 3,000 mètres, afin d'être large. Le texte nous apprend que les Gaulois étaient à 10,000 pas environ de la ville assiégée. Les hauteurs d'où ils sont descendus pour s'épandre le long de la rivière ne pouvaient pas être à une distance éloignée de la Dordogne. Ce serait contraire à l'assertion d'Hirtius : *Relictis locis superioribus..... Loca superiora capiuntur..... Capitur ipse Drapes.*

Comment les sentinelles romaines auraient-elles pu entendre le bruit des pas, si Luctérius ne fût passé à côté des portes? Si le campement a lieu au bord de la Dordogne, les Gaulois sont loin des camps de Montbuisson et des Termes. Nous comprenons ces explications timides : *probablement sur la Dordogne.*

Il fallait éluder la difficulté. Garder un silence absolu, c'était impossible. Aussi rien que deux ou trois mots; et ces deux ou trois mots ne sont jetés dans la thèse des adversaires que pour ne pas paraître pris au dépourvu.

Les textes, on le voit, combattent les prétentions de Puy-d'Issolu. Mais la galerie découverte!

Je le reconnais, c'est le grand cheval de bataille des partisans de Puy-d'Issolu. La galerie est, pour eux, à elle seule, un argument qui dispense la localité, pour laquelle ils luttent, des conditions exigées par les textes et permet même de s'en passer.

Voyons si le terrain qu'on a choisi n'est pas glissant et si les découvertes dont on est si fier confirment l'identité de Puy-d'Issolu avec Uxellodunum.

Et d'abord il convient de consulter le texte.

Eodem tempore, dit Hirtius, *tectos cuniculos ab aggere et vineis agunt ad caput fontis.* Faut-il traduire : *en même temps ils creusent une galerie souterraine qui, partant des galeries couvertes, aboutit à la source de la fontaine?*

Nous ne le pensons pas.

Cuniculos est au pluriel; ce pluriel suppose plusieurs galeries, et une seule ne pouvait suffire : car comment, par une seule galerie, serait-on arrivé jusqu'aux veines d'une source qui, on l'avoue, s'échappait du flanc de la montagne et qui était en très-grande partie alimentée par les eaux pluviales tombant sur le plateau de Puy-d'Issolu et s'amassant dans une couche de marnes argileuses? N'était-on pas forcé de tâtonner? Et, pour saisir toutes les veines qui partaient de différents points, n'était-il pas nécessaire d'établir diverses galeries? Mais c'est précisément ce que dit le mot *cuniculos,* et ce pluriel est corroboré par un autre pluriel employé plus loin par Hirtius : *Cuniculis venæ fontis intercissæ sunt atque aversæ.* Au moyen de tranchées, les veines furent coupées et détournées.

Et on n'a rencontré à Puy-d'Issolu qu'une galerie dont la forme est celle du plein cintre, une galerie qui, sur quelques points, est supportée par des pieds-droits, et qui ne va pas à l'emplacement présumé de la source, et le texte est pourtant formel, *agunt ad caput fontis;* ils dirigent leurs tranchées jusqu'à l'endroit où jaillit la fontaine.

Pour que la thèse ne croule pas, on suppose l'emplacement d'une source, et l'on se contente d'une galerie, alors qu'il en faut plusieurs. En procédant ainsi, on peut aller de l'avant.

Mais sont-ce bien des galeries souterraines que les Romains ont creusées pour aboutir *ad caput fontis?* Je dis non. Ils n'en avaient pas besoin; ils ne devaient pas même le faire.

La montagne a un plan incliné, et l'on ouvre une galerie sur un plan horizontal, d'abord en ligne droite, puis en zigzag pour arriver aux veines d'une source qui sort avec force d'une montagne, à 140 ou à 150 mètres au-dessus du point de départ de cette galerie! Est-ce croyable? Le but pouvait-il être atteint? Des tranchées

dans une direction ascensionnelle et dans divers sens donnaient un résultat certain.

Cuniculus signifie, il est vrai, galerie souterraine ; mais il a aussi l'acception de tranchée, et, dans notre espèce, il ne veut pas dire autre chose.

L'on objectera que des tranchées à ciel ouvert exposeront les soldats de César aux coups des Gaulois. Sans doute, si l'on néglige les précautions pour les mettre à l'abri. Eh bien, ces précautions ont été prises. César a eu soin de faire rouler au flanc de la montagne des mantelets, *vineas,* et d'y établir des terrasses, non sans difficulté ni sans perdre des hommes, et à mesure que les *vineæ* avancent, les Romains pratiquent des tranchées que protègent des fascines et les mantelets. *Eodem tempore tectos cuniculos ab aggere et vineis agunt ad caput fontis.*

Pourquoi des galeries puisque les soldats étaient à couvert ?

On ne s'est pas rendu ou l'on n'a pas voulu se rendre compte du rôle que jouaient dans les siéges les *vineæ*. Aussi a-t-on admis l'existence de galeries souterraines.

Voyons ce qu'étaient les *vineæ*. Végèce va nous l'apprendre :

C'étaient des machines en bois léger, hautes de 9 pieds, larges de 7, longues de 16, à double étage, l'un de planches, l'autre de claies, ayant les côtés garnis de clisses et le dessus recouvert de cuirs et de feutres mouillés pour les préserver du feu. On en joignait plusieurs ensemble sous lesquels on se plaçait pour saper les murs d'une ville. On les faisait rouler de front. Voilà pourquoi les Latins disent : *agere vineas.*

On pouvait donc pratiquer des tranchées sous ces mantelets; les travailleurs n'avaient rien à craindre. Pourquoi auraient-ils perdu le temps à construire des galeries à plein cintre avec blindages ? Il s'agissait d'arriver aux veines; il fallait marcher au plus pressé.

Et, d'ailleurs, pourquoi des précautions si l'on travaille sous terre ? Pourquoi des machines de l'espèce de celles que nous avons décrites ? Une fois les pionniers engagés dans un souterrain, les machines devenaient inutiles.

Mais le mot *agger*, que signifie-t-il dans la phrase qui

nous préoccupe ? Il ne peut pas être évidemment question de l'*agger* sur lequel César dressa sa tour déambulatoire ; car ce n'est qu'à la phrase suivante qu'Hirtius parle de ce dernier *agger*.

On ne saurait non plus le prendre dans le sens de ces *aggeres* que César établit sur le flanc de la montagne en même temps qu'il y poussait ses mantelets.

Que signifie-t-il donc dans l'espèce ?

Agger a trois ou quatre significations.

Il a : 1° celle de fascine, terre, gazon. César ne dit-il pas au livre VII° ? *Trabes revinciuntur extrorsus et multo aggere vestiuntur*. Et encore ? *Proximam fossam cratibus integunt atque aggere explent*.

2° Celle de plateforme, de rempart surmonté d'une palissade. Les textes abondent là-dessus.

3° Enfin celle de chaussée, de digue, de levée.

Comment traduirons-nous le texte ?

La seule traduction qui nous paraisse rationnelle est celle-ci : « Ils poussent jusqu'à la source des tranchées dissimulées par des claies d'osier et des mantelets, » ou bien : « Ils pratiquent jusqu'à la source des tranchées qu'ils dissimulent au moyen de claies d'osier et de mantelets. »

On le voit, la galerie de Puy-d'Issolu, conduite par les fouilles, sur un plan horizontal, jusqu'à 40 mètres seulement, parce que le roc se présentait là comme un obstacle insurmontable, n'a aucun rapport avec les textes. Elle n'est donc pas un argument en faveur de la localité qui la possède. Il nous semble que l'argument tourne plutôt contre elle.

Qu'est-ce donc pourtant que cette galerie ?

N'oublions pas que, avant 1589, deux frères de la maison de Noailhes prétendaient que l'on voyait encore, à Puy-d'Issolu, la fontaine que les Romains avaient coupée au siége d'Uxellodunum et même la tranchée qu'ils avaient pratiquée pour arriver à la source.

Est-ce qu'on n'a pas fait des fouilles à cette époque ? Et la galerie, qui se termine à 40 mètres, n'aurait-elle pas été creusée pour essayer de combattre l'opinion commune qui plaçait la ville gauloise à Capdenac ? Mais si la

fontaine existait alors, pourquoi ne l'a-t-on pas retrouvée? Si la tranchée était tout apparente, qu'est-elle devenue? Oui, nous sommes tenté de croire que la galerie fut pratiquée dans l'espoir que l'on découvrirait la source dont parle Hirtius; mais les obstacles découragèrent les chercheurs, et c'est le travail de ces derniers que M. Cessac a déblayé pour donner créance à une opinion isolée qui n'avait aucun moyen de prévaloir.

Faisons la part belle à M. Cessac et aux dissidents. Oui, c'est une galerie pratiquée par les Romains. Quoi d'étonnant que ceux-ci aient occupé Puy-d'Issolu, qui est sur les limites des Lémovices et non loin des Arvernes? qu'ils y aient creusé une galerie pour une conduite d'eaux?

Le VIIIe livre des *Commentaires* rapporte que, après la prise d'Uxellodunum, César passa en Aquitaine, où il n'était jamais allé en personne et dont il n'avait soumis une partie que par les armes de Crassus. Il s'y rendit avec deux légions pour y jouir des derniers mois de la belle saison, *ubi extremum tempus consumeret æstivorum*. Puis il partit pour Narbonne avec sa cavalerie et mit ses légions en quartier d'hiver sous la conduite de ses lieutenants. Il en envoya quatre dans le Belgium, sous les ordres de Marc-Antoine, de Caïus Trébonius, de Publius Vatinius et de Quintus Tullius; deux chez les Eduens, deux chez les Turons et les deux autres sur les frontières des Lémovices, non loin des Arvernes, *duas reliquas in Lemovicum finibus, non longè ab Arvernis*.

Si Puy-d'Issolu était Uxellodunum, César n'aurait pas eu besoin d'envoyer sur les frontières des Lémovices les deux dernières légions puisqu'elles s'y trouvaient sous le commandement de Caninius, et que Puy-d'Issolu est sur la limite du Limousin, non loin de l'Auvergne.

Caninius, après en avoir reçu l'ordre de César, alla prendre possession de son poste avec ses deux légions, sur les frontières des Lémovices. Il est probable qu'il établit une garnison à Puy-d'Issolu. On s'expliquerait alors la découverte d'une galerie comme on en trouve dans d'autres localités qui ont été occupées, en supposant que la galerie n'ait pas été pratiquée depuis que les frères de Noailhes ont mis au jour leurs prétentions.

Mais Issolu a quelque analogie avec Uxellodunum. Ne pourrait-on pas se rendre raison de ce rapprochement? Il me semble que cela n'est pas impossible.

Caninius a établi une garnison sur un plateau qui avait quelque ressemblance avec le site de l'oppidum gaulois dont le siége lui avait tant coûté. Uxellodun devait se présenter à son souvenir et à celui de ses cohortes. Serait-il surprenant que, en réminiscence du siége, il eût donné au plateau d'Issolu un nom à peu près semblable à celui de la ville gauloise? N'était-ce pas encore un moyen de tenir en respect les peuples qu'il surveillait, en rappelant aux Arvernes, aux Cadurques, aux Lémovices surtout, le supplice des Uxellodunois?

Ne savons-nous pas que les Pétrocoriens étaient remuants et que les soldats de Caninius chantaient souvent ce refrain :

Fier Pétrocorien, prends garde à toi :
Réfléchis avant de prendre les armes,
Car si tu es battu,
César te fera couper les mains.

Et en admettant que mon argument ne repose que sur une hypothèse, du nom d'Uxellodunum, donné à Puy-d'Issolu dans la charte de Raoul qu'on a, d'ailleurs, reconnue fausse, devrait-on en conclure que Puy-d'Issolu représente la ville gauloise?

« Ce nom, dit M. Du Mège, se retrouve dans toute » la Gaule. *Issoudun* dans la Marche, *Issoudun* en Berry, » sont nommés aussi *Uxellodunum*, *Exoldunum*, *Eisol-* » *dunum* et *Essoldunum*. C'est évidemment une dénomi- » nation descriptive, tirée de la langue celtique et qui » doit s'appliquer à beaucoup de lieux et à Capdenac » même selon les chartes anciennes. *Uc'h*, *Uc'hel*, signifie » *haut*, *élevé*, et il faut remarquer que le c'h, en celto- » breton, forme une aspiration qu'il n'est guère possible » de rendre en latin par le son de l'x. *Uc'helded* et *Uc'elen* » signifient hauteur, élévation (Legonidec, *Dict. celto-* » *breton*, 282, 283). En joignant ce mot à celui de *Dun*, » qui, en celtique, signifie montagne, on dit *Uc'heldun* » ou *Uxeldun*, c'est-à-dire montagne élevée, d'où les » les Latins avaient fait *Uxellodunum*. Et ce qui prouve

» que cette contraction doit être adoptée, c'est que, en » langue galloise, on disait aussi *Uc'hel-Wydd*, arbre » élevé, et *Uc'helfa*, haut lieu. » (Johanneau, *Monuments celtiques*, 330.)

Les inductions tirées du nom d'Exelodunum donné à Puy-d'Issolu dans la charte de Raoul ne prouvent donc rien. Il pourrait en être autrement si la topographie de ce lieu était en rapport avec le texte des *Commentaires*, et il ne l'est pas.

Je ne m'arrêterai pas aux divers objets trouvés à Puy-d'Issolu ou aux alentours. On en rencontre ailleurs de semblables, même du bois brûlé, calciné. A Bonne, près de Saint-Antonin. sur un plateau hérissé de rochers et environné presque de toutes parts par l'Aveyron, j'ai mis la main sur des objets comme on en a découverts à Puy-d'Issolu, objets romains, objets gaulois, même sur des palissades brûlées qu'on pourrait, en forçant les mots, assimiler à des *aggeres*.

Les découvertes faites à Puy-d'Issolu ne sont donc pas un argument.

L'opinion commune, les textes, presque tous les historiens, presque tous les géographes, presque tous les savants se dressent pour protester contre les prétentions de Puy-d'Issolu, et moi, humble soldat, je viens joindre ma voix à tant de voix pour dire avec toute l'énergie de mon âme :

Non, Puy-d'Issolu n'est pas Uxellodunum.

DU
RÉGIME MUNICIPAL
A VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE
DEPUIS LA FONDATION DE CETTE VILLE JUSQU'EN 1789

Par L. GUIRONDET, juge de paix.

« Il plaît à bien des gens de trouver les administrations » municipales vicieuses : ce sont, disent-ils, des débris » des anciennes républiques, roulés jusque dans notre » France, qui défigurent notre grand édifice féodal, ne » peuvent s'y coordonner, n'y sont pas à leur place, et » par cela même en entraîneront la ruine.

» Je ne discuterai pas ces opinions : j'examine seule- » ment si ces administrations sont bonnes ou mauvaises, » et, quant à moi, je les trouve bonnes. »

Ainsi écrivait, au XIV[e] siècle, frère Jehan, cordelier de Tours, à frère André, cordelier de Toulouse, dans l'*Histoire des divers états* de notre Monteil.

Comme frère Jehan, je trouve les administrations municipales bonnes; j'entends parler de celles de nos pères. Qu'elles soient des débris des anciennes républiques ou des souvenirs des municipes romains, peu importe. Elles n'ont pas peu contribué à briser le moule féodal, à imprimer plus de vigueur au pouvoir monarchique et à donner à notre patrie l'unité qui fait sa force.

Aussi c'est d'une de ces administrations municipales que je m'occuperai ; c'est le régime municipal à Villefranche-de-Rouergue, depuis la fondation de cette ville jusqu'en 89, que je vais essayer de mettre en relief.

Mais avant d'entrer en matière, je me demande si la

commune ne date que de Louis-le-Gros. Des historiens l'affirment. C'est, ce me semble, ne tenir aucun compte des siècles antérieurs et faire au pouvoir féodal une trop large part.

Que Louis VI et surtout son ministre Suger aient favorisé, selon leurs forces, l'affranchissement des communes et aidé à leur développement, cela est incontestable ; la royauté y trouvait son profit. Mais que pouvaient-ils au-delà de leur duché de Paris?

» La France, au commencement du XI[e] siècle, dit Cha-
» teaubriand, loin d'être homogène, était composée de
» trois ou quatre peuples différents de mœurs, de lois, de
» langage. Il ne faut pas prendre ce qui se passait dans le
» duché de Paris, en Picardie, en Champagne, le long du
» cours de la Marne et de l'Oise, de la Seine et de l'Yonne,
» pour ce qui se passait au-delà de la Loire et du Rhône,
» au-delà de l'Orne, de la Sarthe et de la Vilaine. Nos
» rois n'ont pas pu affranchir ce qui n'était pas sous leur
» dépendance (1). »

Mais faut-il admettre avec quelques historiens de l'école moderne que, dans le XII[e] siècle, il y eut un mouvement insurrectionnel des communes? Non certes.

« L'histoire qui, ajoute Chateaubriand, n'admet que les
» faits prouvés, en refusant à Louis-le-Gros l'honneur
» d'avoir fait naitre la classe intermédiaire et libre de la
» bourgeoisie, ne peut pas non plus recevoir comme une
» vérité incontestable cet esprit général de liberté dont
» on pense que les villes furent simultanément saisies au
» XII[e] siècle. Cette coïncidence n'existe pas. Presque
» toutes les communes du midi de la France étaient libres
» et demeurées libres depuis l'administration romaine et
» visigothe. Quelques priviléges ajoutés à leurs libertés
» primitives, ne constituent pas des chartes communales
» de la date du XII[e] siècle (2). »

Et Chateaubriand a raison au double point de vue.

Un des fondateurs de la Société des Lettres, M. Jules Duval, rendant compte, il y a 28 ou 30 ans, du livre de

(1) *Etudes et discours historiques.*

(2) *Etudes historiques.*

M. de Lafarelle *Sur les institutions municipales de la ville de Nîmes*, soutient la thèse de l'auteur des *Etudes historiques :*

« Simple asile d'abord sur les collines du Tibre, dit-il,
» Rome devint la souveraine du monde, et son instrument
» de domination sur les pays conquis fut toujours le ré-
» gime municipal. Depuis la cité reine jusqu'à la moindre
» bourgade, elle employa partout le même système d'ad-
» ministration. L'individu et la famille furent abandonnés
» à la liberté de leurs lois civiles et religieuses; Rome ne
» connaissait que les municipes, et c'est ainsi qu'elle
» étendit si loin, qu'elle enfonça si profondément ses raci-
» nes dans le sol que, au bout de vingt siècles, chaque
» fouille nouvelle les met au jour.......... Vinrent les
» barbares, vint la féodalité qui fut en quelque sorte la
» cristallisation de l'invasion germanique, et les munici-
» pes romains furent bouleversés sans toutefois s'effacer
» entièrement. »

M. Guizot, avec cette autorité dont il est resté en possession, avec cette plume ferme et magistrale que la vieillesse ne lui a pas ravie, a tracé un tableau plein de vigueur du régime municipal dans l'empire romain au Ve siècle. Il a dépeint les phases que ce régime a subies; il a montré les éléments de vie et aussi les principes de mort qu'il renfermait; il a décrit les luttes de la curie et de ces *defensores civitatum*, magistrats municipaux nommés dans chaque cité « pour protéger surtout la classe » inférieure des habitants qui ne pouvait se défendre (1),» leur impuissance contre la coalition du despotisme et du privilége, établissant « que toutes les apparences de la » liberté, tous les actes extérieurs qui semblent attester » sa présence ne peuvent être où la liberté n'est pas et » qu'elle n'existe réellement que lorsque ceux qui la pos- » sèdent exercent un pouvoir réel et dont l'exercice se lie » à celui de tous les pouvoirs (2). » — Puis quand ce régime municipal s'est amoindri, mais non anéanti, il fait

(1) Ortolan. *Histoire de la législation romaine.*
(2) *Essais sur l'histoire de France.*

apparaître le clergé le recueillant « et conservant dans les » villes les lois et les coutumes romaines (1). »

Les Barbares respectèrent ces coutumes. En effet, « lorsque les Visigoths envahirent en vainqueurs la Gaule » et l'Espagne, ils ne songèrent nullement à imposer aux » vaincus leurs mœurs et leurs institutions. Il n'entrait » pas dans leurs vues d'anéantir la population. Loin de là, » les deux races vivaient paisiblement à côté l'une de l'au- » tre, séparées toutefois par les mœurs, la langue et les » lois (2). » — Mais le génie romain devait plus tard assimiler les vainqueurs aux vaincus.

Un des plus beaux fleurons de l'Université, un des plus illustres champions de l'Eglise, le regrettable Ozanam, a dit à ce sujet : « Vint un temps où Rome ne se souvint » plus de l'art de vaincre, mais elle n'oubliera jamais ce- » lui de gouverner; au moment même de sa dernière » décadence, quand les Barbares partout vengés lui font » la loi et débattent avec elle le chiffre de sa rançon, » quand ils croient la tenir et l'enchaîner, c'est alors que » toute sa puissance se réfléchit, se ramasse dans cette » législation, dans ces codes qui, tôt ou tard, finiront par » subjuguer les Barbares, qui retiendront encore sous » leur tutelle après la chute de l'Empire et qui, pendant » tout le moyen-âge, forceront les descendants des Visi- » goths, des Bourguignons, des Francs, à venir s'asseoir » dans les écoles, pour y pâlir sur les textes du droit » romain (3). »

Cela étant, serons-nous surpris de trouver longtemps avant Louis-le-Gros des administrations municipales, surtout dans le midi de la France? M. Raynouard n'a-t-il pas prouvé leur existence avec une grande richesse de documents (4)?

En effet, c'est Rheims où le peuple élit ses magistrats;

(1) *Essais sur l'histoire de France.*

(2) Paquis et Dochez. — *Histoire d'Espagne. Législ. des Visigoths.*

(3) Ozanam. *De la civilisation au Ve siècle, t. 1er, 6e leçon.*

(4) Raynouard. *Dissertation sur le droit municipal des Gaules.*

c'est Paris où la vieille corporation des nautes et des marchands était le conseil municipal.

Et puis Metz avec ses échevins, ses prud'hommes maîtres et patrons élus par les clercs et le peuple sur la place publique (1); Bourges, la ville des grandes libertés; Périgueux, colonie romaine, gouvernée par des consuls; Toulouse avec son Capitole et son Sénat; Nîmes la romaine avec *sa puissance publique* (2); Marseille avec sa maison de ville, ses magistrats et ses échevins, etc., etc.

« Ainsi, comme le dit Capefigue, dans les vieilles » cités, la liberté municipale était contemporaine de » l'époque romaine; la commune ne fut pas un produit » spontané du XI[e] siècle; sur toute la surface du sol on » trouve des modèles de municipalités, des types antiques » sur lesquels se modelèrent les chartes de communes et » de bourgeoisies (3). »

Donc l'organisation de la commune est antérieure à Louis-le-Gros, et ainsi tombe la prétention de cette école moderne qui veut que dans le XII[e] siècle une insurrection générale, pour créer la commune, se soit produite sur toute la ligne, à la suite d'un mot d'ordre impossible à donner à cette époque.

Cette prétention va non-seulement contre l'histoire, elle est encore contraire à la marche naturelle des choses. L'admettre, ce serait le cas de s'écrier avec le poète :

..... Prolem sine matre creatam.

La commune, créée dans des conditions pareilles, n'eût pu se développer comme elle l'a fait. Un profond penseur, de Maistre, a dit : « Nulle nation ne peut se donner la » liberté si elle ne l'a pas, l'influence humaine ne s'étendant pas au-delà du développement des droits existants (4), » et l'homme qui a fait le livre du *Prince* à l'usage des despotes, Machiavel, a jeté dans un de ses

(1) *Gallia Christiana*, tome XIII.

(2) Dom Vayssette, col. 113, tome II, *Preuves*.

(3) Capefigue, *Hugues Capet et la 3[e] race*.

(2) *Essai sur le principe générateur des constitutions politiques*.

discours sur Tite-Live cette pensée qui vient à l'appui de l'aphorisme de de Maistre : « Un peuple habitué à vivre » sous un prince, s'il devient libre par une cause fortuite, » conservera difficilement la liberté (1). »

L'erreur combattue et la vérité rétablie, j'aborde mon sujet :

En 1099, en face de la ville actuelle de Villefranche et sur la rive gauche de l'Aveyron, était un village nommé La Peyrade. Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, traversant le Rouergue pour se rendre à l'abbaye de Chaise-Dieu, trouva que la rive gauche, occupée en partie par ce village, formait un emplacement propre pour une ville. Cédant aux instances de quelques gentilhommes du pays, il ordonna de construire une *bastide* et de renfermer dans son enceinte La Peyrade, avec le château de Polier et une grosse tour qui porta plus tard le nom de tour des Pères de la mission. La nouvelle ville fut appelée Villefranche à cause des franchises et des priviléges dont la dota Raymond.

Parmi ces priviléges était celui d'avoir des consuls et de délibérer sur les affaires de la commune. Ville libre, Villefranche vit s'accroître sa population, composée en grande partie d'artisans et de mineurs; car, à cette époque, on exploitait les mines d'argent, de plomb et de cuivre qui bordent la vallée du côté du Levant.

Le nombre des habitants s'accrut tellement que l'enceinte tracée par Raymond se trouva trop resserrée pour les contenir. Ils demandèrent au frère de Saint-Louis, à Alphonse, devenu comte de Toulouse et de Rouergue par son mariage avec Jeanne, fille unique de Raymond VII, la permission de construire une nouvelle ville sur la rive droite de l'Aveyron.

Alphonse et Jeanne ne se bornèrent pas à en permettre la construction. Il firent don aux habitants du sol sur lequel elle fut bâtie (1252). Ceux-ci, après en avoir délibéré, présentèrent, en 1256, à Alphonse, les statuts et coutumes dont les avait dotés Raymond. Alphonse les

(1) Un popolo uso à vivere sotto un principe, se per qualche accidente, diventa libero, con difficoltà mantiene la libertà.

confirma et octroya à Villefranche de nouveaux privilèges, de nouvelles franchises qui furent fondus dans les coutumes et statuts primitifs.

Dexs et clams, disent les nouveaux statuts, contre ceux qui useront de faux poids ou de fausses mesures, contre les bouchers qui vendront de la mauvaise viande, contre les adultères, contre les personnes qui se rendront coupables de voies de fait ou d'injures verbales. — Les choses nécessaires à l'alimentation de la ville doivent être portées sur la place publique pour y être débitées. — Toute espèce de gibier qui se vendra sur la place sera taxée par les consuls les jours de marché. — Le droit de lende ne sera perçu que les jours de marché et seulement des étrangers. — Point de contrainte par corps contre les habitants de la ville, sauf pour les causes qui la requièrent. — Exemption du droit de commun de paix pour tous les habitants de la ville et de la banlieue jusqu'à une demi-lieue à l'entour. — Si quelqu'un décède sans tester et sans héritiers, les consuls gardent sous la main du roi les biens du défunt pendant un an et un jour. — Liberté d'acheter sauf fiefs ou choses feudataires. — La femme mariée aura, à titre d'augment, la moitié du montant de sa dot; l'usufruit de la dot appartiendra au mari. — Pouvoir de recouvrer les gages vendus dans quinze jours après la délivrance. — Etablissement d'un notaire royal dans la ville. — Les consuls, avant d'entrer en charge, doivent prêter serment, devant le sénéchal de Rouergue ou ses officiers, de servir fidèlement le roi et d'observer les statuts. — La communauté jurera de donner bon conseil aux consuls lorsque les habitants en seront requis.

Avec ces éléments, Villefranche devait prospérer et sa population s'accroître. En effet, il est prouvé par actes que la ville acquérait tous les jours de nouveaux habitants et que les seigneurs des environs voulaient y avoir droit de cité.

En 1271 elle devient ville royale.

En 1311, le sénéchal de Ferrières fait un règlement portant que les fourniers fourniront caution tous les ans aux consuls de la ville; qu'un droit de fournage est établi et qu'il sera payé pour chaque setier de blé quatre sols

rodanais; que telles viandes ne seront pas vendues par les bouchers dans la boucherie de la ville et que les consuls auront, quant à ce, juridiction; que les consuls sortant de charge seront tenus de rendre compte de leur administration dans l'octave de la Purification de la Vierge; qu'ils rendront aussi compte de la taille par eux prélevée, au plus tard, deux mois après qu'ils auront cessé leurs fonctions; qu'aucun comptable ne portera dans la reddition des comptes ce qu'il n'aurait point perçu pendant son exercice; que les consuls qui entreront en charge procèderont à la reddition des comptes des quêteurs ou *bassiniers* de l'église paroissiale.

Charles IV dit le *Bel* confirme, le 20 février 1323, les priviléges de Villefranche et concède aux consuls le droit de rendre la justice conjointement avec le bailli qui jusqu'alors avait seul joui de cette prérogative.

Grâce aux institutions populaires, qui la régissaient et à la munificence des rois de France, la ville de Villefranche devient de plus en plus prospère et sa population augmente rapidement.

Les ravages que les Anglais exerçaient dans les environs de cette ville font craindre qu'ils ne s'en emparent. Les consuls demandent au sénéchal la permission de la fortifier. Cette permission leur est accordée, le 20 janvier 1342, par le sénéchal Guillaume de Rolland qui, pour donner aux consuls les moyens de construire les murailles et les tours, leur concède, au nom du roi, le droit d'établir un impôt sur toutes les baraques et sur toutes les échoppes que les étrangers avaient coutume de dresser sur la place les jours de foire et de marché, celui d'avoir un poids public pour peser toutes les marchandises qui se vendraient dans la ville et d'en percevoir les émoluments. Il leur concède enfin toutes les amendes de police.

L'ordonnance de concession a quelque chose de plus remarquable. On y lit que le sénéchal de Rouergue résidera à Villefranche, principale ville de la province.

Nous avons vu le pouvoir consulaire prendre petit à petit de l'extension. Il acquerra d'autres développements, grâce au patriotisme des habitants de Villefranche qui secouèrent le joug de l'Angleterre et qui, par leurs armes,

aidèrent des lieux environnants à refouler le léopard britannique, ou, par leurs deniers, à payer leur rançon.

Je ne redirai pas l'énergie que, en 1368, déploya Villefranche pour reconquérir son indépendance.

M. de Barrau a bien voulu, indulgent qu'il était, insérer dans ses *Documents généalogiques* le récit que j'ai fait des nobles efforts de ma ville natale.

La conduite de nos aïeux, sur qui j'ai toujours l'œil fixé pour conserver mon âme toujours haute et ferme, ne devait pas rester sans récompense.

Le duc d'Anjou, par lettres du mois de mai 1369, et Charles V, par celles du 21 juin 1370, confirmèrent les anciens priviléges octroyés par Alphonse à la cité de Villefranche et lui en concédèrent de nouveaux.

Ce priviléges sont les suivants :

1° Villefranche, avec ses dépendances, sera inséparablement unie au domaine de la couronne (*Perpetuis temporibus in futurum...... non possit neque debeat dicta villa in alienum domanium, seu manum vel potentiam aliam immutari, dimitti, donari, transferri, seu alias transportari vel alienari quovis modo, quâcumque ratione, occasione, sive causâ sit*).

2° Les coutumes et priviléges qui lui ont été donnés par les rois de France et autres seigneurs de ladite ville sont confirmés. (*Eisque uti et gaudere possint et debeant sicut retroactis temporibus usi sunt et uti consueverunt, omni turbatione cessante et sine impedimento quocumque.*)

3° Villefranche sera le siége du sénéchal, du juge majeur et du trésorier royal de la sénéchaussée du Rouergue, comme par le passé (*Locus et sedes remaneant perpetuò in futurum*). La sénéchaussée, qui y est établie, ne pourra être ailleurs transférée, ni divisée, ni démembrée (*Si aliquæ judicaturæ viccariæ aut officia alia fuissent vel essent in dictâ senescalliâ de novo ordinata, seu concessa..... ad statum pristinum et consuetum reducantur, et nullius sint authoritatis, roboris vel momenti, nonobstantibus quibuscumque concessionibus antea per nos factis*).

4° Les consuls de Villefranche seront seuls juges civils et criminels en premier ressort de cette ville et de ses dépendances (*Soli et in solidum habeant et obtineant primam*

6

cognitionem et etiam condemnationem quamcumque.) Jusqu'alors les consuls avaient exercé conjointement avec le bailli la justice civile et criminelle par une sentence du lieutenant du sénéchal Guillaume de Fonte (1331).

5° Les consuls de Villefranche pourront instituer quatre sergents qui porteront des bâtons aux armes du roi et de la ville, et qui exécuteront les ordres qui leur seront donnés de la même manière que les sergents royaux.

6° Il est défendu aux officiers du roi de saisir les vivres, ustensiles et autres biens des habitants de Villefranche et de ses dépendances.

7° Le sénéchal, le juge majeur, le procureur du roi et autres officiers du roi, lors de leur réception, prêteront entre les mains des consuls serment de ne point toucher aux priviléges de Villefranche (*Jurent et promittant ipsis consulibus quod omnia privilegia, immunitates, libertates, franchesias, usus et consuetudines dictæ villæ observabunt et observare facient, neque in contrarium facient, sive fieri permittent per quamcumque causam*).

8° Pendant dix ans, les habitants de Villefranche seront exempts de tout impôt.

9° Pendant dix ans, la ville et les habitants de Villefranche seront exempts des droits de frans-fief qu'ils paieront cependant s'ils acquièrent des châtellenies et des hommages.

10° Il est permis à tous habitants de Villefranche de tenir rentes et fiefs nobles. (D'après l'article 10 des statuts d'Alphonse, il était défendu aux roturiers d'en tenir.)

11° Seront exempts de la question ceux qui auront été consuls, prévenus d'un crime autre que celui d'hérésie ou de lèse-majesté.

12° Il est défendu d'arrêter tant les étrangers que les habitants de Villefranche qui seront aux foires et marchés de cette ville et de saisir les denrées qu'ils y apporteront.

Ces priviléges ont été confirmés par Charles VII au mois de mai 1434, par Louis XI au mois d'avril 1471, par Charles VIII au mois de février 1488, par Louis XII au mois d'août 1499, par François Ier au mois de mars 1517 par Henri II au mois d'août 1547, par Charles IX au mois de mai 1563, par Henri III au mois de mars 1577 et au mois de mai 1578.

La puissance consulaire est arrivée à son apogée à Villefranche. Les consuls sont administrateurs de la cité, seuls juges civils et criminels en premier ressort et patrons de l'église paroissiale.

A quelle époque et comment procédait-on à l'élection des consuls qui étaient au nombre de quatre?

Le 26 décembre de chaque année, les consuls, sortant de charge, choisissaient huit électeurs parmi les citoyens les plus honorables de la cité. Leur choix ne devait porter sur aucun de leurs parents jusqu'au degré de cousin germain inclusivement, ni sur aucun comptable ou reliquataire des deniers de la ville. Ils devaient prendre des électeurs, sous peine de nullité, dans les quatre *gaches* ou quartiers de la ville, *gache* de l'Eglise, *gache* del Gua, *gache* de la Fon, *gache* du Puech.

Ces huit électeurs procédaient de suite à l'élection de huit candidats dont deux devaient appartenir à la classe des gentilhommes ou des docteurs, soit en droit, soit en médecine. Les six autres étaient pris parmi les avocats, les bourgeois, les notaires, les marchands et les procureurs.

Ils ne pouvaient élire pour candidats aucun de leurs parents, ni aucun des parents des consuls dont les fonctions expiraient.

Ils ne pouvaieut non plus nommer aucun comptable ni reliquataire des deniers de la ville.

On appelait ces électeurs *triayres*, du mot *trier*.

La nomination des huit candidats étant faite, les électeurs ou *triayres* la présentaient au sénéchal qui, sur l'avis des officiers royaux de la sénéchausssée, faisait, sur la liste, choix des quatre consuls. Aussi vicieuse que fût la nomination des huit candidats, le sénéchal n'avait pas le droit de nommer des consuls d'office.

Les consuls élus prêtaient serment entre les mains du sénéchal et de ses officiers de servir fidèlement le roi et de maintenir intacts les statuts et priviléges de la cité. En sortant de charge, ils rendaient compte de leur administration devant le sénéchal de Rouergue, suivant le privilége accordé, le 12 février 1370, par Louis, duc d'Anjou.

Les robes consulaires furent d'abord mi-parties de noir et de bleu avec chaperon vert. A dater de 1370, elles furent mi-parties de noir et de rouge.

Les consuls avaient rang avant le lieutenant du sénéchal. On lit dans les *Annales de Villefranche* que, en 1513, Bernard Savignac voulut marcher avant eux; mais le conseil de ville s'assembla pour s'opposer à sa prétention. Il ordonna que les consuls précéderaient le lieutenant, ainsi que cela avait toujours été pratiqué.

Les officiers présidiaux essayèrent, en 1552, d'avoir le pas sur les consuls; mais ceux-ci, jaloux de leurs prérogatives comme ils devaient l'être, obtinrent de la cour de Toulouse un arrêt, en date du 28 mai 1552, qui les assimilait, pour la préséance, aux capitouls de Toulouse. Les conseillers du présidial s'y conformèrent et ne leur disputèrent plus le pas.

Ils étaient puissants les consuls. Ils rendaient la justice civile et criminelle en premier ressort; ils administraient la cité, faisaient des règlements de police, avaient l'œil et la main sur les corporations, et telle était l'étendue de leur pouvoir que cet œil et cette main voyait et touchait, pour les guérir, certaines plaies qui rongent notre société moderne et que nos législateurs feraient difficilement disparaître.

« Au commencement du XIVe siècle, la simplicité des
» mœurs de nos pères se corrompait déjà dans la ville de
» Villefranche. C'était le séjour des sénéchaux dans cette
» ville qui avait produit ce déplorable effet. Pierre de
» Brillac, l'un d'eux, était celui peut-être qui y avait
» contribué le plus. Issu d'une famille illustre et posses-
» seur d'une grande fortune, ce sénéchal avait tenu, pen-
» dant quinze ans, dans la ville de Villefranche, un état
» de maison qui ne le cédait qu'à celui des princes. Sa
» femme, Hélène de Villeneuve, née sous le beau ciel de
» Provence et familiarisée, dès l'âge le plus tendre, avec
» les brillantes fêtes de la chevalerie, voulut les retrouver
» à Villefranche, et elle sut en inspirer le goût à nos
» ancêtres..... Nos aïeux sacrifièrent au désir de lui plaire
» l'ancienne simplicité de mœurs qui les avait distingués
» jusqu'à cette époque. A l'éclat des fêtes, au luxe des

» habits et à la somptuosité des festins qu'on voyait alors » à Villefranche, on aurait dit une de ces villes asiati- » tiques d'où les croisés avaient apporté le goût du faste et » et de la magnificence (1). »

Pour remédier au mal dont toutes les classes se trouvèrent infectées, même après la mort du sénéchal de Brillac, il ne fallut rien moins que la ruine de plusieurs familles. Nos ancêtres ouvrirent les yeux. Il s'agissait de couper la racine du mal; les consuls ne reculèrent pas. Ils publièrent en 1348, le 5 février, des règlements qui défendaient tous les jeux, fixaient la dépense des festins, déterminaient la forme des habits et interdisaient aux femmes de porter couronne, robes garnies d'or ou d'argent si elles n'avaient cent marcs d'argent, et prohibaient l'usage des parfums et des fourrures. Ces règlements produisirent un bon résultat. « Les habitants de Villefranche reprirent » leur ancienne simplicité, et s'ils voulurent se distinguer » encore, ce ne fut plus que par leur patriotisme et par » l'exercice de toutes les vertus (2). »

Mais si la puissance des consuls était grande, cette puissance trouvait un contre-poids dans le mode de leur nomination, dans la courte durée de leur charge, dans la reddition de leur compte, puis dans la surveillance du sénéchal et des officiers royaux, enfin dans l'assemblée générale des citoyens, dans le conseil de ville composé de douze membres qu'on appelait conseillers politiques et dans les fonctions du syndic du peuple.

Nous avons vu que les candidats au consulat étaient pris parmi les gens de la noblesse, les docteurs en droit ou en médecine, les bourgeois, les avocats, les notaires, les procureurs et les commerçants. Nous savons aussi qu'en déposant leurs insignes, ils désignaient les *triayres* pour faire choix de ceux qui devaient leur succéder. Evidemment *triayres* et consuls n'allaient point chercher dans le menu peuple. Mais si nobles, docteurs de toute espèce, avocats, bourgeois, notaires, procureurs, commerçants avaient les honneurs et les charges, il était juste aussi

(1) Milhet, *Notice sur Villefranche.*

(2) Milhet, *Notice sur Villefranche.*

que le menu peuple eut son représentant. Il en eut un qu'on nomma le syndic du peuple et qu'il ne faut pas confondre avec le syndic de la ville. La création de ce dernier remonte à 1317, et ses fonctions consistaient à poursuivre les affaires de la communauté. La création du syndic du peuple est d'une date bien postérieure. Sa charge était de défendre les intérêts du petit peuple. Une question d'impôt lui donna naissance.

« La ville procédant à une imposition extraordinaire, » une assemblée peu nombreuse et où ne se trouvaient » guère que des personnes qui, quoique riches d'ailleurs, » ne possédaient presque rien dans la commune, avait » assis cette imposition sur le foncier et en avait affranchi » ce qu'on appelait alors *cabal* ou industrie.... Le peuple » ne tarda pas à s'apercevoir que, par ce mode d'imposi- » tion, il allait supporter seul tout le fardeau de cette » taxe. Il se plaignit hautement. Il prétendit qu'il suffi- » sait d'être habitant de la ville et de jouir de tous ses » avantages pour être obligé d'en supporter les charges, » dans la proportion de sa fortune, quand bien même on » n'y possèderait pas de biens-fonds. Il ajouta que les ri- » ches étaient d'autant plus coupables de se soustraire à » cette imposition qu'ils possédaient toutes les places » lucratives et honorifiques de la ville, et que c'était même » pour leur en conserver la possession que toutes les det- » tes avaient été contractées. Il demanda vivement que » cette moitié de contributions au moins fût assise sur le » *cabal* ou industrie. Les consuls se pénétrèrent bien aisé- » ment de la justice des réclamations du peuple, mais ils » ne se crurent pas compétents pour y faire droit. Il ne » leur appartenait pas, en effet, de casser une délibéra- » tion prise régulièrement par une assemblée de ville. » Dans de telles circonstances, il ne restait au peuple que » la faculté d'user de la plénitude de son droit. Il le fit, et » la ville de Villefranche vit la création d'un syndic du » peuple. Ce syndic ne fut pas plutôt nommé qu'il appela » les consuls de Villefranche devant la cour des Aides de » Montpellier. Il y développa les griefs de ses commet- » tants, et cette cour les accueillit avec faveur. L'imposi- » tion fut réformée en ce qu'elle n'était assise que sur le

» foncier (1). » Il fut ordonné que la moitié de cette imposition porterait sur le *cabal* ou industrie, et qu'à l'avenir bétail, gros et menu, meubles, argent placé à intérêt, à rentes, à pension, et industrie de tous les habitants de Villefranche contribuables seraient imposés (Arrêt du 24 octobre 1633).

Les consuls étaient encore chargés de lever la taille chacun dans leur *gache* ou quartier.

Ils étaient, en outre, patrons de l'église paroissiale, rudes patrons qui avaient souvent maille à partir avec le chapitre de l'église paroissiale et collégiale. S'ils s'étaient encore renfermés dans les limites de leurs droits! Mais trop souvent ils les outrépassaient. Chanoines de résister, consuls d'aller de l'avant. L'histoire de Villefranche abonde en transactions entre les deux parties.

Il arrivait aux administrateurs de la paroisse d'être, de temps à autre, ridicules, même odieux. Un jour, c'était en 1486, les consuls trouvèrent le chœur de l'église trop vaste et en firent retrancher huit stalles. Opposition du chapitre qui obtint un arrêt en sa faveur. Les consuls, irrités, s'emparèrent des clés de la sacristie, afin de priver les chanoines de leurs calices et vêtements sacerdotaux. Le jour de l'Assomption, ils enlèvent le calice qui était sur l'autel et font dépouiller le diacre et le sous-diacre. Les chanoines sont forcés de se procurer ailleurs ce qui était nécessaire pour la célébration de la grand'messe.

Ils avaient choisi, pour prêcher le sermon du matin, un prédicateur distingué, Amans de Valla, professeur de théologie. Les consuls font placer leurs sergents ou massiers devant la chaire, afin d'empêcher de Valla d'y monter. Le soir, ils font publier que les habitants eussent à se rendre à Notre-Dame pour ouïr un prédicateur de leur choix. Cet orateur, qui fut maître d'école à Cordes, monte en chaire et prêche contre le chapitre. Voilà un empiètement qui trouverait aujourd'hui des approbateurs en Italie, même en France.

Mais à côté de ces misères, quel patriotisme! Quel soin jaloux de conserver les privilèges de la cité! Je

(1) Milhet, *Notice sur Villefranche.*

pourrais dérouler l'histoire de Villefranche. Je m'arrêterai à un fait.

Charles VII est descendu dans la tombe, s'étant, dit-on, laissé mourir de faim, dans la crainte d'être empoisonné par son fils. Celui-ci, sous le nom de Louis XI, « vient » faire l'essai de la monarchie absolue sur le cadavre » palpitant de la féodalité (1). » Il apparaît sur la limite d'un monde qui finit et d'un monde qui commence.

Deux ans après son sacre, Louis XI visita Villefranche.

Quelque matois qu'il fût, cette ville augurait bien de la visite de ce roi, mais celui-ci *portait tout son conseil.* Il était fort difficile de pénétrer son âme. Villefranche ne tarda pas à s'apercevoir que ses espérances n'étaient qu'un rêve.

Jean d'Armagnac avait été déclaré criminel de lèse-majesté. Louis XI confisqua ses biens, et pour enlever à sa maison tout espoir de recouvrer le comté de Rodez, il transféra, en 1470, dans cette dernière ville le siége de la sénéchaussée. Villefranche s'opposa à la translation comme contraire à ses priviléges. Mais qu'importait l'opposition d'une ville secondaire à un prince qni tenait « d'une main » la vieille liberté noble sur l'échafaud, de l'autre jetait » à l'eau la jeune liberté bourgeoise (2). » Louis XI faisait bon marché des franchises locales lorsque sa politique le demandait. Aussi se préoccupa-t-il fort peu des réclamations des consuls et des habitants de Villefranche qui devaient s'estimer heureux de ne pas voir disparaître une à une leurs franchises.

Ce n'est pas qu'ils fussent sans crainte à ce sujet. Il y avait du juif et du brocanteur dans le fils de Charles VII; avec de l'argent, on se tirait quelquefois d'embarras quand on avait affaire à lui. En 1471, ce vilain homme, pas aussi vilain pourtant que voudrait le faire croire Voltaire, avait confirmé les priviléges de Villefranche. Cela ne l'avait pas empêché de transporter ailleurs le siége de la sénéchaussée. La cité de Villefranche jugea à propos d'obtenir du roi une nouvelle confirmation de ses

(1) CHATEAUBRIAND, *Etudes historiques.*
(2) CHATEAUBRIAND, *Etudes historiques.*

franchises dont, à bon droit, elle était si jalouse. Elle l'obtint, en 1475, moyennant une somme de 240 livres.

Quelques années plus tard, le roi de France oublia qu'il avait reçu cette somme. Pour favoriser l'union d'Anne de Savoie, sa nièce, avec Frédéric d'Aragon, prince de Tarente, il avait promis 12,000 livres de rente avec assiette sur des terres qui étaient situées en France et qui devaient être érigées en comté. Il s'était engagé à délivrer, en paiement de la dot, les comtés de Cerdagne et de Roussillon, dans le cas où le traité de paix qu'il se proposait de faire avec le roi et la reine d'Aragon et de Castille les lui assurerait. Trompé dans son espoir, il donna, par lettres patentes du mois d'août 1480, à Frédéric d'Aragon, les villes, châteaux et seigneuries de Villefranche, Villeneuve, Peyrusse, Rieupeyroux, La Salvetat, Montrozier, Laroque-Bouillac, Flagnac, Marcillac, Cassagnes-Comtaux, qu'il érigea en comté-pairie sous le titre de Villefranche. Il ajouta à ce don le commun de paix de Périgord.

Frédéric d'Aragon manda aux consuls et aux habitants de Villefranche de se rendre à Rodez pour lui rendre leurs hommages comme à leur seigneur et comte.

Une assemblée fut convoquée à l'Hôtel-de-Ville. Elle se composait des consuls, des douze conseillers politiques et des principaux habitants de la cité. Elle était présidée par Arnaud de Tourlong, seigneur d'Orlhonac, premier consul. Ce noble personnage, dont les vertus et le patriotisme étaient connus de tous, engagea l'assemblée à ne point reconnaître le prince de Tarente. Il déroula aux yeux de ses concitoyens l'histoire de leur ville; il exalta la courageuse résistance de leurs pères aux prétentions du prince de Galles, le sublime dévouement de Polier et du juge-mage qui n'avaient pas craint d'affronter la colère du fils d'Edouard III. L'assemblée jura de fermer les portes de la ville à Frédéric d'Aragon.

Arnaud de Tourlong proposa d'envoyer des députés au prince de Tarente pour l'informer de la décision que l'on venait de prendre. Le choix tomba sur Rigal Boyer, juge-mage de Rouergue, Antoine Cadel, trésorier du domaine, Pierre Coyet et Sabathier. Rigal Boyer devait

porter la parole ; c'était significatif. La conduite du juge-mage, qui fut rivé au coursier du prince Noir, était celle qu'il devait suivre. Le sort de son devancier ne l'épouvantait pas ; il en avait l'énergie et le patriotisme.

Les députés, arrivés à Rodez, remontrèrent à Frédéric d'Aragon que Villefranche dépendait de la couronne de France ; que le roi n'avait pu l'en distraire sans violer les priviléges de la cité ; que leurs concitoyens voulaient demeurer les fidèles sujets de Louis XI.

Ce noble langage déplut au prince de Tarente qui fit dresser des potences, emprisonna les députés après les avoir menacés de la mort, et transféra le siége de la sénéchaussée à Rodez.

Villefranche protesta. Une nouvelle assemblée fut tenue, le 20 octobre 1480, en présence de noble Gui d'Arpajon, baron de Sévérac, lieutenant du roi au pays du Rouergue.

On délibéra si l'on remettrait les clés de la ville au grand sénéchal de Normandie, commissaire député par Louis XI pour l'exécution du don fait au prince de Tarente. L'assemblée persista dans sa première décision et, le 21 octobre, les consuls et les habitants de Villefranche interjetèrent appel de l'aliénation de leur ville, comme contraire à leurs libertés, priviléges et franchises.

Nonobstant leurs poursuites, les armes de Frédéric furent placées sur les portes de la ville, où ce prince fit son entrée en 1482.

Louis XI, en retirant le commun de paix de Périgord, avait accru le comté-pairie de Villefranche. Il avait incorporé à ce comté les terres et seigneuries de Saint-Affrique, Saint-Antonin, Verfeil, Camboularet, Compeyre, Sauveterre et Saint-Geniez-d'Olt (janvier 1482).

Villefranche pouvait, avec son organisation, acquérir de grands développements ; mais rien ne put ébranler sa fidélité à la couronne de France.

A la mort de Louis XI, cette ville fit valoir auprès de Charles VIII l'article 1er de ses franchises, suivant lequel elle ne pouvait être soustraite à la juridiction royale pour *quelque cause, occasion ou prétexte que ce fût.* Charles VIII annula le don de son prédécesseur et rétablit le siége de la sénéchaussée à Villefranche.

Une époque de décadence s'ouvre pour les caractères. Les marchés arrivent, les consciences s'achètent, les opinions s'assouplissent, l'énergie disparaît; avec elle s'en vont les libertés.

Nous voici au règne du pouvoir absolu. Louis XIV a dit : l'*Etat, c'est moi.* L'ancienne monarchie semble réduire tout l'Etat à un homme. C'est à ce moment que, suivant la pensée de M. de Barante, commence le premier acte du redoutable drame de la Révolution. « Il est, dit » M. Lenormant, dans la nature de l'autorité temporelle, » quand elle est absolue, d'arrêter en quelque sorte la » sève de l'humanité, de comprimer les volontés outre » mesure, de créer dans les caractères les plus généreux » et les plus indépendants cette espèce de paresse d'esprit » qui fait qu'on s'en rapporte de tout à un seul, et qu'ha- » bitués à voir partir de cet homme unique tous les biens » et toutes les prospérités, quand le monarque vient à » manquer, on reste énervé et sans bras. Tous les hom- » mes qui ont servi longtemps une autorité absolue, » même la plus pure et la plus nécessaire, sont incapa- » bles d'initiative (1). »

Cela est vrai et aussi les maux infinis que lègue à ses successeurs celui qui a eu dans ses mains le pouvoir absolu. Il vient un jour où l'âme d'un peuple fait ressaut; elle sent la lourdeur de la chaîne; elle veut s'en débarrasser. Heureuse quand le pouvoir l'en dégage à temps et lui épargne l'horrible supplice de voir le crime se faire droit public, *jusque datum sceleri!*

Quand les Etats généraux et les Etats provinciaux ont cessé de vivre, à quoi bon les libertés municipales? Les institutions de toute espèce doivent être sur la même ligne. Sous Louis XIV, la liberté consulaire reçoit à Villefranche, comme partout d'ailleurs, une rude atteinte.

En 1692, un édit du roi crée des maires perpétuels dans les grandes et petites villes. Il y a bien encore, à Villefranche, trois consuls, mais ils ne sont qu'en sous-ordre. Aux maires, créatures du pouvoir, toute la puissance.

(1) Lenormant, *Question hist.*, 1re partie, 5e leçon.

L'arrêt du conseil d'Etat du 5 décembre 1693 la détermine, la précise.

Toutes les assemblées générales et particulières ou de police seront convoquées par les maires, auxquelles ils présideront avec voix délibérative, même à celles qui seront faites pour les élections consulaires. Défense à tous juges de les troubler.

Les consuls ne pourront convoquer aucune assemblée, mais seulement en remontrer la nécessité aux maires. Les maires conclueront sur la pluralité des voix, — présideront aux assemblées pour l'adjudication des tailles, — aux clôtures des comptes des deniers communaux, — passeront les baux à ferme sans que les juges puissent y assister qu'en qualité d'habitants, — recevront le serment des consuls et de tous les officiers de ville privativement à ceux qui avaient coutume de le recevoir.

Après la prestation de serment, les visites seront faites aux maires en livrée consulaire. — Ils ouvriront les lettres de cachet ou ordres de Sa Majesté, — auront rang et séance aux assemblées des Etats, etc., etc., etc.

Il serait trop long de citer ici tout cet arrêt de règlement.

Les maires y ont, sans doute, des prérogatives que n'avaient pas les consuls, mais ces maires sont nommés par le roi qui a voulu faire rejaillir sur eux l'éclat de son pouvoir.

Jusqu'au costume qui doit se distinguer des robes simplement consulaires. Comme les officiers présidiaux, le maire perpétuel portera la robe rouge.

Quand on n'a pas à redouter les chances de l'élection, on s'identifie tellement avec sa place que parfois la vanité se met de la partie.

Il advint que le premier maire perpétuel voulut, par distinction, avoir deux valets en livrée du roi. Le 11 avril 1694, jour de Pâques, il se rendit, avec ses deux valets portant hallebarde, à la messe paroissiale. Il prit place au chœur dans son banc de maire consul. Le juge-mage et les officiers du présidial, qui étaient dans le chœur, ne purent supporter la vue de ces hommes armés et les firent expulser, malgré les réclamations et à la confusion du

maire. L'après-dîner, à vêpres, la scène se renouvela, car le maire ne se tenait pas pour battu. Grand désordre et effusion de sang. Point de sermon, mais, en revanche, procès-verbaux et citations.

Cette charge de maire perpétuel était vue de mauvais œil. Aussi quand parut l'arrêt du conseil d'Etat du 5 mai 1701, la ville s'empressa-t-elle de la racheter au prix de 17,000 livres, car la charge se vendait. La communauté en resta propriétaire. On revint à l'élection. Le premier consul fut maire consul, mais seulement pour un an.

Qu'importait l'élection. Le pouvoir absolu absorbait tout. Pas de voix forte et énergique qui se fît entendre dans les communes. Mais d'autres voix parlaient haut, voix dans les lettres, dans les sciences, voix trop souvent menteuses, voix dans la magistrature, dans le barreau, dans la chaire sacrée et les idées « prisonnières immortelles (1) » brisaient les liens de leur captivité. La France allait passer de la parole à l'action.

« Au sein de la paix, de l'union, de la gloire, la plus » puissante nation du monde est appelée par le plus légi- » time des pouvoirs à délibérer sur la réforme de ses ins- » titutions. Quarante mille groupes de citoyens, pendant » trois mois, dans toutes les provinces, délibèrent et tra- » vaillent, avec une admirable intelligence et un plus » admirable dévouement, à exposer, à justifier, par écrit, » tous leurs vœux. Ces milliers de chartes sont apportées, » au centre, par l'assemblée la plus illustre et la plus » généreuse. Cette assemblée dépouille ces cahiers, y » cherche les principes sur lesquels la France n'a qu'une » voix et proclame, en séance publique, le résumé de la » volonté nationale (2). »

Je m'arrête. O ma terre natale, j'ai retracé ton histoire, chanté tes sites, décrit tes monuments, mis en relief tes hommes d'élite ; je viens de dire tes libertés d'autrefois. Pourtant dans ton sein je n'ai rencontré que déceptions et souffrances. Serait-elle donc vraie cette pensée de Chateaubriand? « Plus on a souffert dans un pays, plus

(1) Chateaubriand. *Etudes historiques*.

(2) Le P. Gratry. *Discours à l'Académie française*.

» on s'y attache. » Je ne le sais ; mais ce que mon cœur sent, c'est que sur le sol natal est le berceau et la tombe ; que du moins on a l'espoir d'y reposer à côté des siens, et alors toute amertume s'évanouit. Aussi, fidèle à ton souvenir, je murmure souvent ce vers du chantre mélodieux de Mantoue :

Et dulces moriens reminiscitur Argos.

ASSEMBLÉE PROVINCIALE

DE

HAUTE-GUIENNE

Par L. GUIRONDET, juge de paix.

Un ministre d'Etat, M. Rouher, ouvrait, il y a quelques années, une session du Conseil général du Puy-de-Dôme par un discours où il jetait un regard rétrospectif et presque mélancolique sur les assemblées d'Auvergne. Enfant de cette province, il énumérait avec un accent pénétrant et un noble langage les services que ces assemblées avaient rendus à la liberté.

Ses paroles, pleines de cœur et de sens, étaient la paraphrase éloquente de ces autres paroles non moins sensées que l'on prête à M. Thiers : « Les libertés municipales et provinciales sont une première éducation » par laquelle il est utile de faire passer un peuple quand » on ne veut pas le jeter prématurément et violemment » dans la carrière orageuse de la liberté politique. »

En effet, si nous déroulions l'histoire de notre France, nous verrions que les Etats particuliers ont précédé les Etats généraux et lui ont même servi de modèle. Aussi est-ce à juste titre que le marquis d'Argenson disait en 1784 : « Quelques provinces de France nous offrent en » même temps l'image et nous donnent quelque idée de » l'utile gouvernement que je vais proposer : on les con- » naît sous la dénomination générale de *pays d'Etat* (1). »

Les Etats provinciaux existaient avant les Etats-généraux qui apparurent sous Philippe-le-Bel. Les premiers donnèrent naissance aux seconds, et il en devait être

(1) Considérations sur le gouvernement ancien et présent de la France, chap 6.

ainsi. Ils étaient le point de départ vers un gouvernement libre, vers le gouvernement représentatif, et le pouvoir monarchique n'avait rien à craindre de cette marche naturelle des choses; il avait, au contraire, tout à y gagner, car il portait, en la favorisant, un grand coup au régime féodal; il devenait fort.

La monarchie l'avait compris.

Qu'elle est vraie cette pensée de M. Guizot! « La faiblesse s'isole et se cache; la force brutale erre au hasard » partout où la poussent ses désirs; la force intelligente » se fixe, se fait centre et convoque autour d'elle toutes » les forces qui peuvent l'aider à atteindre son but; supé» rieure, elle ne craint pas leur voisinage et les domine » en se les associant (1). »

J'ai établi dans un précédent mémoire (2) que, pendant une longue suite de siècles, le Rouergue a été dans l'usage de tenir des assemblées générales, soit pour l'établissement des impôts, soit pour leur répartition, soit pour les autres affaires de la province.

Ce droit du Rouergue de se gouverner lui-même, j'en ai constaté l'origine ancienne. J'ai dit aussi comment nos pères avaient su le défendre, comment aussi le génie despotique de Richelieu en amena la suppression.

Après un long sommeil, l'esprit provincial devait se réveiller.

Sur la fin du règne de Louis XIV, Fénelon pensait *que le moment était venu d'associer la nation elle-même à l'administration de l'Etat*. Cette pensée, le XVIII[e] siècle la fécondera, non le XVIII[e] siècle menteur et cynique, impie et libertin, méprisant le passé de la France et poursuivant le christianisme de sa haine stupide. Non; — mais le vrai, « celui qui, d'après le P. Gratry, commence avec » le réveil de la France, dont l'âme se soulève contre » l'intolérable tentative de rétablir, dans le gouverne» ment des hommes, les abominations du pouvoir ab» solu (3). »

(1) Essai sur l'histoire de France : *Des institutions politiques au V[e] et au X[e] siècle.*

(2) Voir *Mémoires de la Société*, tome IX, page 375.

(3) Discours de réception à l'Académie française.

Louis XVI réalisera les rêves de Fénelon, de ce Fénelon que, dans la plénitude de la puissance, Louis XIV traitait d'esprit *chimérique.*

Comment l'âme de ce roi a-t-elle été méconnue?

« Le commerce, l'agriculture, les colonies, la gloire » militaire, la marine, les prisons, les hôpitaux, les » grands chemins, tout attirait tour-à-tour, je ne dirai » pas les regards du prince, mais les regards du Père » de la patrie. Il y avait dans toutes les branches de » l'administration ou des créations nouvelles ou d'utiles » réformes. On sentait même dans tout ce qui se faisait » alors un esprit de suite qui tendait à un but unique. On » sentait je ne sais quelle pensée féconde et bienfaisante » qui devait se développer graduellement (1). »

Mais une des créations les plus importantes, un des plus grands bienfaits de Louis XVI, c'est l'établissement des assemblées provinciales pour la répartition, la perception, le versement des impôts; pour la fixation des dépenses locales, des routes, des canaux, des édifices publics. Ces assemblées étaient encore instituées pour de plus grands biens. Revendiquer les franchises des provinces, remédier aux maux produits par une administration fiscale, porter au pied du trône les plaintes et les misères du peuple, faire partir les secours des sommités du pouvoir pour les déverser sur le pays sans qu'ils passassent par la filière des courtisans, combler le déficit des finances, consolider le trône de saint Louis sans traverser les orages d'une révolution, tels étaient quelques-uns de ces biens qu'elles pouvaient réaliser et qu'on attendait d'elles.

Elles précédèrent les Etats-généraux, les préparèrent, comme, sous Philippe-le-Bel, les Etats particuliers avaient précédé, préparé la formation des trois Etats. En 1778, le Berry et le Dauphiné sont dotés d'une administration provinciale.

Louis XVI, guidé par les motifs de bienfaisance et d'amour qui l'avaient engagé à l'établir dans ces deux provinces, se détermina, le 11 juillet 1779, à en former une pareille dans la généralité de Montauban sous le nom

(1) Ballanche. — *L'Homme sans nom.*

de Haute-Guienne. Villefranche fut désigné pour en être le siége. Sa juridiction comprenait le Rouergue et le Quercy, c'est-à-dire cette étendue de pays bornée par les montagnes du Larzac et de la Lozère, par les frontières du Languedoc, le Périgord noir, les plaines fertiles de l'Agenais, et par la Basse-Auvergne.

Elle était composée de dix membres du clergé, de seize gentilshommes propriétaires et de vingt-six membres du Tiers-Etat, tant députés des villes que propriétaires habitants des campagnes. Seize propriétaires furent d'abord choisis par le roi et chargés d'en proposer trente-six autres pour former avec eux, après approbation royale, le nombre de cinquante-deux fixé pour la composition de l'assemblée. Les membres faisaient eux-mêmes le choix de ceux qui devaient remplir les places vacantes par mort ou par démission, et pourvoyaient au remplacement de ceux qui sortaient à des époques déterminées. Le roi nommait le président qui était toujours l'évêque de Rodez.

Le commissaire royal assistait aux séances s'il le voulait, mais réduit au simple droit de concours. Le président siégeait, ayant à sa droite les évêques et les ecclésiastiques, à sa gauche les seize propriétaires de la noblesse; les treize propriétaires des villes siégeaient après le clergé, les treize propriétaires des campagnes après la noblesse.

Les suffrages étaient comptés par tête et non par distinction d'ordre. L'administration se rassemblait tous les deux ans; dans l'intervalle elle était remplacée par un bureau intermédiaire composé de huit membres, de deux procureurs-syndics et d'un secrétaire. Ce bureau suivait tous les détails relatifs à la répartition et à la levée des impôts ainsi qu'aux autres objets confiés à la direction de l'administration provinciale.

L'assemblée ne pouvait pas durer plus d'un mois. Le 14 septembre 1779 s'ouvrirent les travaux de la première session. Le président partagea l'Assemblée en différents bureaux, savoir :

Bureau pour la taille, les vingtièmes.

Bureau particulier pour la capitation.

Bureau du règlement.

Bureau des grands chemins.

Bureau des affaires extraordinaires et du bien public.

Cette composition toute rationnelle fut conservée pendant toute l'existence de l'administration provinciale. Je n'entreprendrai pas une analyse des procès-verbaux de l'Assemblée. Cependant il est des services qu'elle a rendus et qu'on ne saurait passer sous silence. Je prendrai ce qu'il y a de plus saillant.

BUREAU DES TAILLES ET VINGTIÈMES.

Lorsque Colbert fit procéder par Pelot, intendant de la province, au cadastre général, il se proposa d'établir une balance juste et proportionnelle entre les différentes communes de la province et dans chaque commune entre les différents propriétaires. Depuis cette opération, consommée en 1669, le sort des différentes communes fut fixé, à quelques exceptions près.

Mais lorsque se fit l'opération du cadastre général, on n'avait établi aucune comparaison entre les communes; aussi les cadastres partiels présentaient-ils dans leur base des disproportions énormes.

Dix communes étaient trop *allivrées*.

Pour remédier à ce mal, l'intendant Pajot imagina la ressource du *trop-allivré* qui fut approuvé par le Conseil d'Etat, le 24 septembre 1727, et qui consistait en une imposition de 120,000 livres dont le montant devait être réparti entre les communes reconnues surchargées. Cette mesure avait l'inconvénient d'une répartition arbitraire. Puis elle n'était point fixe et constante.

En 1757 on chercha à faire disparaître, mais en vain, ce qu'elle avait de défectueux. L'inconvénient ne tarda pas à reparaître, aggravé par la confusion faite des sommes qui étaient destinées au *trop-allivré* et de celles qui l'étaient au *moins-imposé* pour les cas fortuits.

L'administration provinciale s'occupa de cet état de choses dès sa première session. Le vicomte de Panat, rapporteur du bureau des tailles, déposa son rapport le 26 septembre, et, le 27, l'Assemblée arrêta « que, pour parve-
» nir à une présomption équitable sur le taux de l'allivre-

» ment des communautés, le bureau intermédiaire ferait » préliminairement faire la vérification des différents sols » et des différentes natures des biens de la province, des » frais de culture et des produits des récoltes, du prix com » mun des ventes et des loyers, pour être les différents sols » partagés en autant de divisions qu'il serait nécessaire, » de manière que la première division contînt le sol du » meilleur produit, et la dernière le sol le plus mauvais, » les divisions intermédiaires étant graduellement rem- » plies par les sols des qualités intermédiaires; comme » aussi que le bureau intermédiaire s'assurerait du taux » d'imposition que supportait une mesure commune de » terre de même qualité dans les différentes Elections de » la province pour en faire au moins provisoirement un » taux commun;

» Que toute communauté, admise à faire constater son » allivrement par le bureau intermédiaire, ne le pourrait » qu'en faisant procéder à ses frais, à son cadastre, par » experts abonnateurs nommés tant par ladite commu- » nauté que par le syndic de la province (1). »

Divers rapports sur cette matière furent faits, en 1780, à l'Assemblée qui adopta la formation d'une table de 30 degrés, comprenant les propriétés de toute nature, depuis 10 sols par arpent jusqu'à 300 livres. Pour obtenir un bon résultat, les biens devraient être appréciés sur le pied d'une mesure commune. En effet, la différence des mesures aurait occasionné des erreurs grossières. L'arpent de Paris fut préféré à tout autre; c'était marcher vers l'uniformité des poids et mesures, et aussi vers la péréquation de l'impôt.

Il fallait faire l'application des principes posés.

Des commissaires de l'administration, parmi lesquels M. Henri de Richeprey, parcoururent avec des experts les communes qu'ils divisèrent en cinq classes. En même temps, on dressa une table d'abonnement. Les commissaires et les experts décrivirent les sols, fixèrent le prix moyen des différents produits depuis 30 ans en réduisant les diverses mesures locales à l'arpent de Paris. On eut

(1) Procès-verbaux de l'Assemblée provinciale.



des termes de comparaison, et, en 1784, M. de Richeprey fit connaître à l'Assemblée le travail auquel on s'était livré. Son rapport, composé de cinq parties, accusait chez l'auteur une connaissance aussi détaillée que profonde des intérêts de la province. Pour conduire à bonne fin cette grande opération, M. de Richeprey avait fait le sacrifice de son temps, de sa santé et d'une place qu'il occupait dans les bureaux du contrôle général. L'administration de Haute-Guienne, voulant dédommager cet homme de mérite et s'assurer le secours de son expérience et de ses talents, délibéra, à l'unanimité, « de supplier Sa Majesté » d'assurer dès ce jour à M. de Richeprey sur les fonds de » la province une pension annuelle et viagère de 2,000 » livres, laquelle n'aurait lieu que lorsqu'il cesserait de » jouir de ses appointements et qu'il ne toucherait qu'avec » la clause expresse qu'il ne lui serait pas libre de quitter » et d'abandonner les fonctions dont l'administration le » chargerait sans son consentement, à moins d'infirmités » ou de cause majeure (1). »

Le rapport fut adressé au gouvernement avec diverses pièces qui s'y rattachaient. M. de Richeprey fut envoyé à Paris pour rendre compte de l'opération au ministre qui la fit examiner et qui voulut en prendre une connaissance particulière. L'examen dura un an au bout duquel le roi mit le sceau provisoire à l'opération.

Quels autres grands services n'a pas rendus l'Assemblée en matière de taille ? Il faudrait passer en revue tous ses travaux sur ce point ; les bornes d'un mémoire ne le permettent pas.

Je ne m'arrêterai pas au bureau du règlement, les objets dont il s'est occupé n'ayant trait qu'à l'organisation intérieure de l'Assemblée, à la composition des bureaux, etc.

J'arrive au bureau particulier de la capitation.

Frappée de l'excès de la capitation de la province, du vice qui régnait dans la répartition de cet impôt entre les diverses communes, et des abus qui s'étaient intro-

(1) Procès-vebaux de l'Assemblée provinciale.

duits dans la plupart des rôles, l'Assemblée ne négligea rien pour remédier à ces maux. Le 4 octobre 1779, elle arrêta que les premiers rôles seraient divisés par classes ou colonnes proportionnelles, dont la première contiendrait les cotisés à la moindre somme, et les suivantes successivement les contribuables cotisés à des sommes plus fortes, de manière que chaque colonne ne devait contenir que des imposés à la même cote.

Les répartiteurs nommés par les communes et pris dans les différentes classes ou colonnes devaient, réunis aux maires et consuls, procéder à la réforme des projets de rôles qui leur seraient soumis.

Ces projets de rôles, acceptés ou modifiés, devaient être renvoyés au bureau intermédiaire de l'Assemblée. Le bureau intermédiaire était chargé de purger les rôles de la noblesse et des privilégiés des noms de ceux qui n'avaient pas droit d'y être compris.

La méthode exécutée avec impartialité était excellente. L'état à colonnes, en facilitant la comparaison, fit ressortir avec tant d'évidence les disproportions qui régnaient dans les précédents rôles, que les yeux les moins attentifs en furent frappés. L'intérêt personnel, en opposition avec le rétablissement de l'ordre, mit tout en usage pour rendre inutiles les précautions que l'esprit de justice avait inspirées ; mais le bureau intermédiaire ordonna que les rôles vicieux seraient refaits en présence d'un de ses commissaires. Ce moyen amena la réparation d'une foule d'injustices. On reconnut que la méthode était bonne et on y applaudit. Le taux commun de la capitation, dans la province, était de 9 livres 5 sols 8 deniers 7/18 de denier par tête capitable. Cependant le taux de plusieurs communes excédait du double ce taux commun, tandis que celui de quelques autres était fort en dessous. On avisa au moyen de modérer la capitation, de la rendre plus équitable, et le président fut chargé, le 10. novembre 1786, d'en demander au roi la diminution.

BUREAU DES GRANDS CHEMINS.

C'est ici qu'il faudrait transcrire tous les travaux de

l'Assemblée relatifs à la construction de grandes routes et à l'entretien de celles qui existaient. La trop courte existence de l'administration ne permit pas de réaliser tout ce qui était en projet. Cependant une vive impulsion fut donnée aux grands chemins, et l'Assemblée provinciale, lorsqu'elle se vit arrêtée dans sa carrière, put jeter un regard de satisfaction sur ce qu'elle avait accompli et se promettre que les jalons qu'elle avait plantés ne seraient point vus avec dédain.

Lors de son établissement, l'état des grandes routes de la province était déplorable. Depuis 1770 jusqu'en 1779, on avait levé sur le peuple environ deux millions pour la corvée. Malgré l'emploi de cette somme, la majeure partie des grandes routes était devenue impraticable, et dans la Haute-Guienne il n'y avait pas une lieue de chemin qui fût parfaite, et néanmoins il était dû aux adjudicataires 100 mille écus.

Eh bien! l'administration acquitta la dette, mit en bon ordre toutes les lignes où la poste était établie, de manière qu'en 1784 la Haute-Guienne avait 85 lieues de chemin perfectionnées; elle fit travailler aux routes ouvertes, en ouvrit de nouvelles. En 1784, 31,784 toises de construction neuve ne laissaient rien à désirer.

La charité du clergé, la générosité des propriétaires des biens nobles ne lui fit pas défaut, et on s'explique aisément le mouvement imprimé aux voies de communication.

Cependant il restait 270 lieues à ouvrir ou à refaire à neuf. L'Assemblée arrêta, le 30 novembre 1784, que le roi serait supplié de permettre à l'administration provinciale de Haute-Guienne ou à sa commission intermédiaire d'ouvrir un emprunt au capital de 3 millions pour accélérer la confection des grandes routes de la province. L'emprunt devait être fait successivement et par portions dans l'espace de dix années.

Le roi, par son édit de juillet 1785, n'autorisa qu'un emprunt de 1,500,000 fr. dans l'espace de 5 ans, afin de ne pas imposer à la province des engagements trop considérables. L'enregistrement de l'édit par le Parlement de Toulouse rencontra des obstacles. On chercha à surpren-

dre la religion des magistrats par des sophismes. Mais le Parlement consacra, par son enregistrement, la pureté des vœux patriotiques de l'Assemblée, et un arrêt du Conseil, rendu le 11 mai 1786, indiqua les époques où les fonds pourraient être versés, comment s'opèreraient les versements, l'expédition des contrats, les paiements des intérêts et les remboursements successifs. On pouvait ainsi aller de l'avant ; mais en 1786, l'Assemblée provinciale se réunissait pour la dernière fois.

BUREAU DU BIEN PUBLIC.

Qui pourrait dire toutes les améliorations que l'on doit à ce bureau, toutes les créations utiles, tous les embellissements? Navigation des rivières, ateliers de charité, liberté commerciale de province à province, amélioration de la race chevaline, introduction des bêtes à laine du Roussillon et de la Flandre, cours publics d'accouchement, conférences agricoles, etc., etc..... Laissons parler M. de Gaujal, dont la mémoire doit être parmi nous en vénération.

« Il n'a manqué, dit-il, à l'administration provinciale
» qu'une plus longue existence pour ne rien laisser à
» désirer au Rouergue, sous le rapport de la prospérité.
» Dès son institution, elle connut les besoins et les res-
» sources de la province qui lui était confiée et ne négli-
» gea aucun moyen de pourvoir aux uns et de développer
» les autres. Elle avait à administrer la Haute-Guienne
» entière; mais à ne considérer ici que le bien qu'elle
» fit au Rouergue, elle vit que ce pays n'existait et ne
» pouvait exister que par l'agriculture; que ses habitants
» foulaient aux pieds des richesses qu'ils ne connaissaient
» pas; qu'ils manquaient de débouchés pour leurs denrées;
» que les contributions qu'ils supportaient étaient exces-
» sives et réparties de la manière la plus inégale, etc., etc.
» Elle s'empressa d'améliorer la race des chevaux en sol-
» licitant et obtenant un dépôt d'étalons, et celle des
» bêtes à laine en tirant de Flandre et du Roussillon des
» béliers qui ont eu sur la race indigène une influence
» encore sensible; elle envoya et entretint un élève à
» l'école des Mines; elle établit des conférences d'agri-

» culture qui devaient avoir lieu tous les mois dans chaque
» arrondissement et dont les résultats devaient être re-
» cueillis, dans un centre commun; elle mit en activité
» l'alunerie de Lavencas; elle fonda une chaire de mathé-
» matiques, une école d'ingénieurs géomètres, des cours
» publics d'accouchement; elle perfectionna les routes
» existantes et en ouvrit de nouvelles dans toutes les
» directions; elle excita la générosité des propriétaires
» en doublant toujours leurs dons relatifs à la confec-
» tion des chemins : Villefranche lui doit son quai et sa
» promenade, Millau son esplanade et son nouveau lavoir;
» elle diminua les contributions, elle les répartit plus
» également (1). »

J'ajoute : que n'eût-elle point exécuté, si elle n'avait pas été arrêtée dans son développement? Tout ce qu'elle a fait a pris racine et porté des fruits, tant sa marche était sage et progressive.

Mais, hélas! la société devait sombrer. Le soleil de la liberté, comme l'a dit Vergniaud, s'avançait, couvert d'un crêpe funèbre. On entendait au loin le sourd grondement de la tempête qui, force entraînante, suivant l'expression de de Maistre, allait courber tous les obstacles (2). Les institutions chancelaient et des scélérats, ce faux peuple, « le plus mortel ennemi qu'ait eu la France, se prépa-
» raient à s'abattre sur nous comme la race des harpies
» pour tout souiller et pour tout dévorer (3). »

---

(1) *Etudes historiques sur le Rouergue.*
(2) *Considérations sur la France.*
(3) Sieyès.

LE COMMUN DE PAIX
EN ROUERGUE

Par L. Guirondet, juge de paix.

Il est souvent parlé dans l'histoire du Rouergue du *Commun de paix*.

Qu'était-ce que le Commun de paix?

Trouve-t-on chez les anciens quelque chose qui lui soit analogue?

Quand et pourquoi s'est-il établi en Rouergue?

Le Commun de paix s'étendait-il à toute la province?

Questions que je vais essayer de résoudre.

§ I. — Le Commun de paix, d'après d'Olive (1), était une capitation certaine, invariable, qui se levait tous les ans dans le pays de Rouergue sur les hommes et sur le bétail, selon la différence des âges et des conditions.

Les anciens titres l'appellent *commune pacis, emolumentum pacis communis*.

Il consistait en ce que tout individu du sexe masculin, arrivé à sa 14e année, devait payer annuellement six deniers; chaque homme marié, douze deniers. En outre, il fallait payer aussi annuellement pour chaque paire de bœufs labourant, deux sols; pour chaque vache ou bœuf non labourant, six deniers; pour chaque bête ferrée, deux sols; pour chaque bête non ferrée, douze deniers; pour chaque âne, douze deniers; pour chaque mouton, brebis, chèvre, pourceau, un denier.

L'assiette de cet impôt excitait bien des réclamations. Cependant, comme le disait en 1779 à l'assemblée provinciale de Haute-Guienne l'abbé de Courtois, chargé du rapport sur la capitation, « tout sujet ayant besoin de la » protection de l'Etat doit contribuer à entretenir sa force » et sa splendeur, et, par une conséquence juste et néces-

(1) *Questions notables du droit.*

» saire, ses obligations deviennent d'autant plus grandes » qu'il a plus de possessions à conserver. »

L'essentiel, en cette matière, est de garder des ménagements et de procéder avec équité. Tel qu'il était, le commun de paix présentait bien des vices.

§ II. — La capitation n'était pas inconnue aux anciens. Les juifs payaient par tête un didrachma ou demi-sicle.

Sous les rois de Rome, on appelait *tributum* l'impôt que les citoyens, divisés en tribus, payaient par tête et également sans distinction de biens ni de conditions. Servius Tullius le régla d'une manière plus équitable. Ce tribut annuel ne fut exigé que jusqu'en l'an de Rome 586, époque où Paul-Emile enrichit le trésor public de sommes considérables qui provenaient du butin fait par lui sur Persée. Il fut rétabli un an après la mort de César.

En effet, on lit dans Festus : *Tributorum collatio alia est in capite, alia ex censu.*

Justinien, Novelle 8, lui donne le nom grec de *képhalétion.* Il était aussi en vigueur en Grèce sous les noms de *épiképhalaion, phoron tôn sômatôn.*

On voit dans Plutarque qu'Alexandre contraignit les Grecs à lui payer par tête un tribut qui devait être employé à l'achat des robes de pourpre dont il avait besoin pour quelque sacrifice aux dieux, *to kata képhalèn eisphérimènon.*

Ceux qui étaient chargés de lever ce subside s'appelaient, à Rome, *capitularii*, en Grèce, *képhalistai.*

Ce tribut a été aussi désigné sous les noms de *tributum capitis, tributum capitulare, capitalio, capitalis illatio, humanæ capitationis census, animalis functio.*

Bien que cette imposition personnelle ait été reçue parmi les peuples, il faut néanmoins convenir qu'elle a toujours été réputée odieuse ; toujours elle a paru contre nature. La naissance d'un enfant devenait presque un deuil, puisqu'elle venait augmenter les charges du père de famille. Puis, comme le dit Tertullien dans son Apologétique, ce tribut portait le cachet de la servitude. *Agri tributo onusti viliores, capita stipendio censa ignobiliora; nam hæ sunt notæ captivitatis.*

Le Code Théodosien est forcé de reconnaitre qu'il est une flétrissure, *plebeiæ capitationis injuria* (1).

Sidoine Apollinaire l'appelle un monstre dans des vers qu'il adresse à l'empereur Majorien. Se trouvant chargé de payer pour trois personnes, il supplie cet empereur de le délivrer de ce monstre à trois têtes.

Lestrigones nos esse puta, monstrumque tributum,
Hic capita, ut vivam, tu mihi tolle tria (2).

Plutarque, qui ne pouvait souffrir la rigueur du tribut imposé par Alexandre sur les Grecs, le nomme la mort pourprée, *porphureon thanaton*, parce que ce travail, ainsi que nous l'avons dit, servait à l'achat des robes de pourpre du Macédonien (3).

On le voit, la capitation avait un caractère odieux. Aussi Constantin en exonère-t-il les enfants et les femmes mariées, ce dont le loue Eumène, son panégyriste. *Remissione istâ civibus tuis dedisti vires, dedisti opem, dedisti salutem. Certè et nunc liberi parentes suos cariores habent, et mariti conjuges non gravatè tuentur, et parentes adultorum non pœnitet filiorum, quorum onera sibi remissa lætantur* (4).

Saint Hilaire, s'adressant à cet empereur, tient à ce sujet un langage non moins énergique, mais plus chrétien : *Censum capitis remittis quem Christus ne scandalo esset exsolvit.*

Il faut reconnaître que, avant que le fils de Constance Chlore arrivât à l'empire, la capitation avait été adoucie.

Gordien avait, pour la modérer, fait comprendre trois hommes pour une tête et quatre femmes aussi pour une. *Cùm antea per singulos viros, per binas vero mulieres capitis norma sit censa, nunc binis vel ternis viris, mulieribus autem quaternis, unius pendendi capitis jus attributum est* (5).

(1) Code Théod., lib. 2, *de Censibus.*

(2) *Epigramma quo ab imperatore Majoriano trium capitum remedium postulavit.* Vers. 20 et 21.

(3) Plutarque. *In tract. de institut. liber.*

(4) Eumenium. *In gratiarum act. Const. A. Flavens. nomine.*

(5) L. 10 C. T. *De agricolis et censitis.*

L'empereur Valentinien alla plus loin que Constantin. Celui-ci avait affranchi les impubères et les femmes de l'impôt. Le premier étendit la faveur jusqu'à l'âge de 20 ans pour les masses et exempta du tribut les filles, tant qu'elles demeureraient vierges, *ut exemptio talis stipendii esset illis velut stipendium castitatis.*

La fille qui se prostituait n'en était pas dispensée; c'était moral et plus moral que le droit prélevé par Caligula sur la prostitution. *Ex capturis prostitutarum*, dit Suétone, *quantum quæque uno concubitu mereret* (1).

Il y a lieu de croire que l'exemption ne s'étendit pas immédiatement à toutes les provinces de l'Empire romain. Ce n'est que plus tard que les villes d'Italie, de Pamphylie et de Lycie furent déchargées du tribut, et plus tard encore les colons de Thrace et d'Illyrie (2).

La capitation n'a pas disparu du pays des Ruthènes quand Saint-Amans devient évêque de Rodez. Un vieux manuscrit en langue vulgaire dit que saint Amans délivra le peuple de Rodez *del cabalatge greu del Comptat*, espèce de capitation qui se payait dans le Rouergue du temps de l'empereur Honorius. Une vie rimée du saint évêque, composée dans le XIe ou le XIIe siècle, en fait aussi mention.

Fel cabalagre grand del comtat que crompet
Quatre deniers d'argen lou poboul n'alouget,
Ca d'an percept qu'era del rey honorat Cesar
Als homes de Rouergue sul cap de cad'ostal.

Sans nous arrêter à la vie rimée de l'évêque de Rodez, y a-t-il eu affranchissement au moyen d'une somme d'argent, ou bien Honorius a-t-il cédé aux instances de saint Amans? L'une et l'autre de ces hypothèses est admissible. La seconde nous paraît plus probable. A cette époque, où le trône impérial allait être heurté par les barbares, les évêques s'élevaient au milieu des premiers dignitaires de l'empire.

(1) Suétone. *Caligula*, cap. 40.

(2) L. unic. C. de Capitat. civ. censib. exim. lib. xi. — L. unic. C. de colon. Thracens. — L. unic. C. de colon. Illyric. lib. xi.

« Placés au premier rang dans la ville où ils résidaient,
» entourés de ce respect, de cette vénération que toutes
» les religions répandent sur leurs ministres, ils étaient
» membres des conseils qui nommaient les tuteurs, les
» curateurs ; ils reçurent, comme les consuls, les procon-
» suls et les prêteurs, le pouvoir d'affranchir les esclaves
» dans les églises ; ils remplacèrent même ces magistrats
» pendant leur absence. Enfin, pressés autour du trône,
» ils dirigèrent souvent l'empereur dans les affaires ma-
» jeures de l'Etat (1). »

Quand tout principe de liberté disparaissait, quand le pouvoir municipal n'était qu'une ombre vaine, quand les magistrats de la curie n'étaient, comme le dit M. Guizot, *que les agents gratuits du despotisme* (2), il fallait que la voix de l'évêque se fît entendre, et cette voix était souvent, le plus souvent écoutée, car l'évêque se présentait « au nom d'une force morale proclamant une loi protec-
» trice et obligatoire pour tous, parlant seul des faibles
» aux forts, des pauvres aux riches (3). »

Faudrait-il s'étonner après cela que les paroles de saint Amans, parvenues aux pieds du trône d'un empereur chrétien, eussent été bien accueillies et qu'Honorius, sur la prière de l'évêque, eût affranchi le Rouergue du *cabalatge? Censum capitis remittis quem Christus ne scandalo esset exsolvit.* C'est comme nous l'avons vu le langage que tenait saint Hilaire à Constantin.

Quoiqu'il en soit, la capitation est abolie en Rouergue; elle y reparaîtra sous un nouveau nom, sous celui de commun de paix.

§ III. — Quand et comment s'est-il établi en Rouergue?

« Les vexations que les premiers nobles, dit Bosc, exer-
» çaient sur leurs vassaux, par des redevances bizarres
» qu'ils exigeaient d'eux, n'étaient pas le seul mal qu'ils
» leur faisaient. Les seigneurs étaient continuellement
» en guerre avec les seigneurs leurs voisins, et chacun
» forçait ses vassaux à marcher sous ses ordres pour ven-

(1) Ortolan. *Histoire de la législ romaine.*
(2) Guizot. *Essais sur l'histoire de France.*
(3) Guizot. Ouv. cité.

» ger ses querelles particulières. Quelques-uns se fai-
» saient suivre au delà des mers, pour aller faire la con-
» quête des Lieux saints, ou pour d'autres pèlerinages
» de ce genre. Ces diverses expéditions formaient les peu-
» ples à une sorte de brigandage, et fomentaient entre
» eux des discussions qui leur devinrent souvent très-
» funestes.

» Vers le milieu du 12e siècle, le Rouergue se trouva
» tout-à-coup inondé d'une foule de ces sortes de brigands
» qui revenaient des Croisades, ou qui avaient porté les
» armes pour faire la guerre aux ennemis particuliers du
» comte ou de leurs seigneurs. Ces brigands dévastaient
» les campagnes, détroussaient les voyageurs, pillaient
» les églises et commettaient toute sorte d'excès dans le
» pays.

» Pour s'en délivrer et pour fournir aux frais de la
» garde qu'il fallait établir nécessairement sur les grands
» chemins, sur les ponts et dans les lieux les plus exposés
» à leurs ravages, l'évêque de Rodez, Hugues, de concert
» avec le comte son frère, imagina un genre d'imposition
» qui raisonnablement aurait dû finir, lorsque la cause
» eut cessé, comme les rentes seigneuriales, et qui s'est
» levé cependant jusqu'à nos jours dans le comté de Ro-
» dez, sous le nom de Commun de paix.

» L'évêque, pour donner plus de poids à cet établisse-
» ment, crut devoir le faire confirmer par le pape Alexan-
» dre III qui lui accorda en effet une bulle datée de la 11e an-
» née de son pontificat, ce qui se rapporte à l'an 1170 (1). »

Disons tout d'abord que la bulle d'Alexandre III n'est pas de 1170, ni de la 11e année de son pontificat, mais bien du 2 des Ides de mai 1161, 2e année du pontificat d'Alexandre.

Bosc donne-t-il l'origine nette du Commun de paix? Il est possible que la sûreté des voyageurs ait servi de prétexte pour obtenir la confirmation d'un impôt tel que celui dont il s'agit et cela dans le comté de Rodez; mais, à coup sûr, le Commun de paix a une tout autre origine dans la

(1) Bosc. T. 1er, p. 149 et 150.

province de Rouergue, même dans le comté de Rodez. Aurait-on pendant des siècles payé un impôt qui aurait reposé sur un fait accidentel ? Cet impôt n'aurait-il pas disparu avec la cause qui lui avait donné naissance ? Il faut remonter plus haut et assigner au Commun de paix une origine différente.

Avant, surtout après l'invasion des Barbares dans les Gaules, « au milieu de la dissolution de la société, dans l'im- » puissance des lois et des magistrats pour protéger les » droits individuels, beaucoup de propriétaires, faibles et » pauvres, achetaient soit par un tribut, soit par l'asservis- » sement plus ou moins complet de leurs biens, la protec- » tion d'un voisin riche et fort (1). » C'est le patronage et la clientèle : protection d'un côté, reconnaissance de l'autre ; *accordements*, suivant la coutume de Berry ; *pax*, selon celle de Toulouse, entre le fort et le faible, *quòd inter eos pax sanciatur et communi consensu firmetur*. Redevances personnelles, redevances territoriales. Il devait en être ainsi.

Toutefois le joug devient pesant à une époque où la confusion et la violence *possédaient seules le pays* (2), où le roi lui-même avait à souffrir trop souvent de l'indépendance et de la volonté arbitraire des forts.

Mais « qu'au milieu du choc de ces forces barbares, de » ces libertés anti-sociales, survienne un grand homme, » un de ces esprits élevés et puissants, capables de conce- » voir le but de la société et de prétendre à l'atteindre, il » sera nécessairement poussé à fonder un pouvoir unique, » despotique même, et les peuples l'accepteront avec » transport. Ils ne prennent point le change sur leurs » besoins véritables ; ils ne sacrifient point le but aux » moyens. Il y a plus de raison, plus de justice dans la » pensée et la volonté du grand homme, que la société, » livrée à elle-même, n'en peut imposer aux forces bru- » tales qui la possèdent ; le système monarchique prévau- » dra ; le grand homme dominera seul (3). »

(1) Guizot *Essais sur l'Histoire de France.*
(2) Guizot, ouvrage cité.
(3) Guizot, ouvrage cité.

Charlemagne paraît et sa main vigoureuse comprime les désordres; la féodalité naissante subit un point d'arrêt, car les grands propriétaires n'échappent pas au contrôle et à l'action du pouvoir. La protection que les faibles et les pauvres avaient cru trouver en eux change en majeure partie de place. C'est le pouvoir souverain qui veille et qui protégera ; et alors la reconnaissance doit se reporter sur ce pouvoir, et la *pax* doit intervenir entre celui-ci et les protégés. En échange des services rendus par le protecteur, les protégés lui paieront certaines redevances, *emptæ pacis præmium*, selon l'expression de Hobbes et celle de Pufendorf (1).

Redevances territoriales, taille, redevances personnelles, capitation, — oui, capitation. Ne lit-on pas ceci dans les Capitulaires ? *Census regalis, undecumque legitimè exibat, volumus ut indè solvatur, sive de propriâ personâ hominis, sive de rebus* (2).

Ce droit, auparavant seigneurial, devient royal, et voilà pourquoi un président de Parlement, Philippi, a pu dire : *In patriâ Ruthenensi, præter munus ordinarium, jure quodam proprio, exigit rex quamdam capitationem hominum et animalium, quam indictionem vulgò vocant le denier de paix. In provinciâ Ruthenensi;* le pays de Rouergue qui comprenait le comté de Rodez : *præter munus ordinarium;* le Commun de paix était un droit appartenant à la couronne et qui lui était payé outre les subsides ordinaires : *Jure quodam proprio;* ce droit lui était acquis par un titre particulier, et ce titre, il faut le chercher dans la protection que les rois de France accordaient à ceux qui, dans une époque de barbarie, la recherchaient pour se mettre à l'abri des vexations des grands propriétaires.

Ainsi l'on peut avancer que le Commun de paix n'a eu de véritable existence, une existence légale, que lorsque Charlemagne a imposé aux forces brutales.

Ses successeurs n'avaient pas la main assez ferme pour

(1) Hobbes, *de Cive*, chapitre XIII, § 50. — Pufendorf, liv. VIII, ch. 5, § 1.

(2) Capit. Car. mag. A. 803. § 20 apud Baluz. t. 1er, p. 428.

maintenir ce droit dans son intégrité. Charlemagne avait épuisé la sève de l'arbre carlovingien.

Après lui, l'empire se divise. Les grands propriétaires ne tardent pas à reconquérir cette indépendance que l'empereur avait voulu briser, et à usurper des droits qu'il avait été si jaloux de restituer à la couronne. L'usurpation devient universelle ; le système féodal s'implante partout. Le possesseur de fief « s'établit dans un lieu isolé, » élevé, qu'il prend soin de rendre sûr, fort ; il y construit » ce qu'il appellera un château. Avec qui s'y établit-il ? » Avec sa femme, ses enfants ; peut-être avec quelques » hommes libres, qui ne sont pas devenus propriétaires, » se sont attachés à sa personne, et continuent à vivre » avec lui, à sa table. C'est là ce qui habite dans l'intérieur du château. Tout autour, au pied, se groupe une » petite population de colons, de serfs, qui cultivent les » domaines du possesseur du fief (1). »

Quelle importance n'acquiert-il pas ?

« Tout ce qu'il est, il l'est par lui-même, en son propre » nom..... Au-dessus de lui, point de supérieur dont il » soit le représentant et l'interprète ; auprès de lui point » d'égaux ; nulle loi puissante et commune qui pèse sur » lui ; nul empire extérieur qui ait action sur sa volonté ; » il ne connaît de frein que les limites de sa force et la » présence du danger (2). »

Est-ce que Charles-le-Chauve n'avait pas en quelque sorte résigné la souveraineté en signant, en 877, l'hérédité des comtés ? *Si comes de isto regno obierit....... filium ejus de honoribus illius honoremus* (3). Il cédait, sans doute, à la nécessité. Mais aussi ces comtes, ces seigneurs avaient combattu les Northmans.

Ah ! oui, « ces libérateurs du pays occuperont les défilés » des montagnes, les passes des fleuves ; ils y dresseront » leurs forts, ils s'y maintiendront à la fois et contre les » barbares et contre le prince qui, de temps en temps, aura » la tentation de ressaisir le pouvoir qu'il abandonne à

(1) GUIZOT, *Hist de la civil. en Europe.*
(2) GUIZOT. *Hist. de la civil. en Europe.*
(3) Capit. Caroli Calvi, anno 877.

» regret. Mais les peuples n'ont plus que haine et mépris » pour un roi qui ne sait plus les défendre. Ils se serrent » autour de leurs défenseurs, autour des seigneurs et des » comtes (1). » Ils trouvent dans la formation des puissances locales une sécurité que ne peut leur fournir le pouvoir royal, et alors la redevance, droit régalien sous Charlemagne, redevient droit seigneurial : *quòd inter eos pax sanciatur, et communi consensu firmetur.*

Les Capets reprendront les avantages perdus, les guerres des croisades aidant et aussi l'insolence et les vexations des seigneurs. Ceux-ci luttent les uns contre les autres; ils s'épuisent, il est vrai ; mais ceux qui les avoisinent souffrent. Ce n'est pas sans raison que La Fontaine a dit :

Hélas! on voit que de tout temps
Les petits ont pâti des sottises des grands.

Plus en Rouergue, peut-être, que partout ailleurs. Cette province tourne ses regards vers le roi de France, et pour qu'il y fît cesser guerres privées, brigandage, elle lui paie une redevance. Ce roi, c'est Louis VII; cette redevance, c'est le commun de paix (2). *Non jure communi, sed jure quodam proprio, regi competit.* C'est la protection achetée, *emptæ pacis præmium.*

C'était donc un droit de souveraineté attaché à la couronne.

Mais ce droit peut être communiqué. Les rois en ont fait don à des seigneurs. En divers temps l'évêque de Rodez en fut gratifié. Charles V le transporta, avec les quatre châtellenies du Rouergue, à Jean Ier, comte d'Armagnac, et ce droit passa de celui-ci à ses successeurs. Enfin il retourna à la couronne quand le comté de Rodez et les quatre châtellenies lui furent réunies sous Henri IV.

§ IV. — Le commun de paix s'étendait-il à toute la province ?

(1) MICHELET, *Hist. de France*, t. 2, p. 408.

(2) GLOSSAIRE DE LAURIÈRE, t. 1er, p. 161, v. *Commun de paix*.— Décrétale d'Alexandre III sur le 1er Canon du Concile de Clermont.

La question est résolue par les paroles du président Philippi qui ont été citées plus haut. *In patriâ Ruthenensi,* c'est-à-dire dans le Rouergue.

Toutefois des circonstances ont amené pour certaines localités l'exemption du Commun de paix ; d'autres l'ont racheté.

En 1256, Alphonse, comte de Toulouse, en exempte les habitants de Villefranche et de la banlieue jusqu'à une demi-lieue à l'entour.

Le duc d'Anjou, par lettres du mois de mai 1359, et Charles V, par celles du 21 juin 1870, confirment ce privilége.

En 1735, 23 décembre, acte authentique du mandement du Puech de Fraysse. M. Affre, dans ses lettres sur l'arrondissement d'Espalion, en cite un fragment. Cet acte déclare expressément « que les gens nobles, ecclésiastiques, officiers de justice, advocats et notaires qui sont » dans le mandement du Puech de Fraysse sont exempts » du Commun de paix par privilége espectial, ainsi que » les habitants de Rodès. »

Mais l'exception confirme la règle. Le Commun de paix n'était pas seulement établi dans le comté de Rodez, il l'était dans toute la province. Nous n'avons pas à nous occuper des nombreuses contestations qu'a soulevées cette redevance, ni des époques où avait lieu le versement de l'impôt; c'est une affaire de statistique.



SI UN ÉVÊQUE DE RODEZ A ÉTÉ DÉPOSÉ PAR LE PAPE EUGÈNE III

Par L. GUIRONDET, juge de paix.

M. de Gaujal, dans ses *Etudes historiques sur le Rouergue,* parle d'un évêque de Rodez, dont le nom est inconnu et qui aurait occupé le siége épiscopal de cette ville, de 1144 à 1146.

Suivant lui, cet évêque aurait été déposé par le pape Eugène III pour le désordre de ses mœurs et aurait eu pour successeur Pierre qui aurait exercé la charge épiscopale, de 1146 à 1165.

Notre savant historien est sobre de détails.

Après lui, et probablement se fondant sur lui, l'abbé Bousquet, dans son *Mémoire sur les anciennes abbayes de Citeaux dans le Rouergue*, s'exprime en ces termes : « Mort » en 1144, Adhémar III eut pour successeur un évêque » qui n'a pas transmis son nom à la postérité. Il avait » acheté le siége et il en vendait les bénéfices. Mais l'ava- » rice n'était pas son seul vice. Le libertinage dans lequel » il vivait faisait gémir l'église de Rodez. Saint Bernard, » en allant visiter ses enfants de Beaulieu, reçut de nom- » breuses plaintes sur l'indigne conduite de l'évêque et il » fut prié de les transmettre au pape Eugène III qui avait » été son disciple. Dès lors les maux de l'église de Rodez » eurent un terme. Après trois ans d'épiscopat, l'évêque » fut déposé. C'est ce que nous apprenons des lettres de » saint Bernard où il en parle avec des termes qui disent » les scandales que ce prélat avait donnés à l'église. »

L'abbé Bousquet est plus explicite que M. de Gaujal. Ne

l'est-il pas trop? Où donc a-t-il trouvé que saint Bernard avait visité ses enfants de Beaulieu soit en 1144, soit en 1145 ou en 1146?

Nous savons que saint Bernard alla à Beaulieu constituer la fondation de l'abbaye. Suivant M. de Gaujal, ce fut en 1141, et son opinion est partagée par M. de Barrau. Selon l'abbé Bousquet, ce fut en 1140, et cette date paraît être la vraie d'après l'inscription suivante : *Belliloci cœnobium in diœcesi Ruthenensi fundatur hoc anno* 1140.

1141, 1140, peu importe. Ce qui est certain, c'est que l'illustre abbé de Clairvaux se rendit à Beaulieu dans l'une ou dans l'autre de ces deux années, ainsi qu'on le voit dans un vieux manuscrit sur la famille Valette (1).

Mais une visite à Beaulieu de 1144 à 1146, on n'en a pas trace, et l'histoire de saint Bernard est complètement muette sur ce point.

Pourquoi donc l'abbé Bousquet a-t-il inséré dans son mémoire un détail qu'aucun document ne lui fournissait? Est-ce pour donner plus de créance à la prétendue déposition d'un évêque de Rodez par le pape Eugène? Et puis ce libertinage qui faisait gémir l'église de Rodez!! Comme cela fait tableau!

Oui. Mais si l'on consulte les lettres de saint Bernard, invoquées à l'appui, l'on se convaincra que les gémissements n'étaient pas très-profonds; car le clergé aurait été de connnivence avec l'évêque et l'aurait soutenu. Il n'en pouvait être autrement. L'abbé Bousquet n'avance-t-il pas que le clergé avait vendu le siége et que, à son tour, l'évêque vendait les bénéfices?

Cela dit, j'arrive à la question principale.

Est-il vrai qu'un évêque de Rodez ait été déposé par le pape Eugène III? Oui, affirment M. de Gaujal et l'abbé Bousquet, et ils étayent leur affirmation des lettres de saint Bernard.

Voyons ces lettres qui, dans la dernière édition de Mabillon, portent les numéros 240, 328 et 329. — La première est de l'année 1145, les deux dernières sont de 1140.

(1) Cabrol. *Généalogie des Valette*



Mais d'abord comment la lettre 240 précède-t-elle les deux autres qui lui sont postérieures en date de cinq ans ?

En voici la raison.

La première édition de lettres de saint Bernard parut à Bruxelles en 1481 et à Paris en 1494. Elle ne contenait que 310 lettres. Les éditions qui suivirent en augmentèrent le nombre. On en connaissait 390, lorsque Mabillon se livra à son travail. Le savant bénédictin les porta à 444 et les divisa en trois parties. Dans la première, il donna les 310 premières lettres dans l'ordre où elles avaient toujours paru, et l'on s'explique pourquoi la 328e et la 329e, qui sont comprises dans la seconde partie, ont une date postérieure à 1145. Ce n'est qu'en 1527 que ces deux lettres furent livrées à la publicité par deux moines de Clairvaux qui n'en ont pas dit la provenance.

Examinons la première de celles qui ont la date de 1140. Elle est adressée au pape. Évidemment ce n'est pas au pape Eugène III, puisque ce disciple de saint Bernard n'est monté sur le trône pontifical qu'en 1145.

Que lisons-nous dans cette lettre ?

J'emprunte la traduction de l'abbé Charpentier :

« La malice fait tous les jours de nouveaux progrès.
» Les desseins des méchants prospèrent et personne ne
» s'y oppose ; personne ne se lève pour servir de rempart
» à la maison d'Israël. On voit, aux jours de votre ponti-
» ficat, des hommes corrompus qui ont fait un pacte avec
» la mort et se sont alliés à l'enfer, faire des pieds et des
» mains pour entrer de force dans le Saint des Saints. Jus-
» qu'à quand le souffrirez-vous avec patience ? Ainsi, le
» clergé de Rodez, après avoir élu pour évêque un homme
» qui ne le troublera pas dans ses désordres, a porté l'au-
» dace jusqu'à vous déguiser la vérité à vous-même, tant
» sur la personne de l'élu que sur la forme de l'élection.
» Cet homme que les hommes ont choisi, mais que Dieu
» n'a point appelé, compte de nombreux témoins de la vie
» infame qu'il a menée, on n'en cite pas un seul de la
» pénitence qui aurait dû la suivre ; mais je ne veux point
» déchirer le voile qui cache sa conduite, ni courir le ris-
» que de manquer à la décence en en disant davantage.
» Mais que Dieu nous préserve de voir promus sous votre

» pontificat à la garde des âmes de pareils monstres qui » foulent aux pieds le sang du Sauveur et ne font aucun » cas de leur âme dont il fut le prix ! Que signifient ces » insinuations subtiles par lesquelles ils espèrent se ren- » dre la cour de Rome favorable, quand ils allèguent, en » faveur de leur cause, qu'on s'est moqué et qu'on n'a » tenu aucun compte de l'appel qu'ils avaient interjeté à » votre tribunal ? Il y a dans tout ce qu'ils disent à ce su- » jet autant de mensonges que de mots ; car, au rapport de » gens dignes de foi, il n'y a jamais eu d'appel, par con- » séquent, on n'a pas pu s'en moquer. Il est important » que vous confirmiez du poids de votre autorité ce que le » métropolitain a fait de concert avec les religieux de ce » diocèse. »

Avant de présenter des observations sur cette lettre, nous devons parler de la deuxième qui est de la même année. Elle est adressée à l'évêque de Limoges.

« J'ai eu, lui écrit saint Bernard, la consolation d'ap- » prendre que le Souverain Pontife vous a renvoyé l'affaire » de l'élection de l'évêque de Cahors avec plein pouvoir de » la terminer, selon les canons, sans qu'il pût être fait » appel du jugement que vous aurez porté ! Voilà pour » vous une belle occasion de montrer à l'Eglise que son » chef suprême a eu une bonne inspiration en prenant ce » parti, si les saints canons sont une règle pour vous, et » quelle estime vous faites de sa justice. »

Saint Bernard parle ensuite de l'évêque dont il est question dans sa lettre au pape, lettre que nous avons reproduite. « Il s'agit, dit-il, de donner à l'église de Rodez un » vrai pasteur des âmes, un véritable évêque, un digne » successeur de Jésus-Christ, un prélat enfin dont les œu- » vres fécondes fassent oublier la stérilité de celui qui l'a » précédé dans la chaire de cette église. Qui choisira-t-on » pour cela ? Sera-ce un homme dont la vie n'est qu'une » infamie, la conscience un remords et la réputation une » honte ? Un homme qui est tombé d'abbaye en abbaye ou » plutôt d'abîme en abîme et qui n'a pas eu honte de vio- » ler les vierges auxquelles il avait lui-même donné le » voile ? »

Saint Bernard entre ici dans plus de détails que dans sa

lettre au pape. Le portrait de l'évêque, contre lequel il se laisse aller à une si juste indignation, est d'un coloris plein de vigueur; les traits en sont fortement accusés. Cet évêque a dû laisser de profondes empreintes de son passage dans le diocèse, et les archives des abbayes comme celles de l'évêché n'ont pas pu garder le silence. C'est ce que nous aurons à examiner. Auparavant constatons que, dans la lettre à l'évêque de Limoges, on a substitué *Cohors* à *Catane* porté dans le texte. On a donc vu une erreur dans ce texte? Mais alors n'avons-nous pas le droit de croire qu'on a substitué dans les deux lettres, lors de l'édition de 1527, l'expression *Ruthenensis* ou *Rutinensis* à un autre qui avait avec la première une certaine similitude? Tout vient à l'appui de notre croyance. En effet, en 1140, Adhémar III était évêque de Rodez. Il l'était depuis bien des années puisque, en 1099, il obtint du pape Urbain II une bulle qui confirmait l'érection de son église en chapitre, et il le fut jusqu'en 1144, année de son décès.

Adhémar était un pieux prélat; il favorisa, en 1124, la fondation du monastère de Locdieu; en 1132, celle de l'abbaye de Sylvanès. Désireux d'avoir, dans son diocèse, une troisième maison de l'ordre de Citeaux, il s'adressa à saint Bernard, dont il était l'ami, afin d'obtenir des moines formés à l'école du saint abbé de Clairvaux, et le monastère de Beaulieu fut fondé.

Il est donc impossible d'admettre que les deux lettres que nous avons rapportées s'appliquent à Adhémar ainsi qu'à son clergé non moins édifiant que lui.

Il y a évidemment altération d'un mot dans ces lettres de 1140, d'un mot qu'on n'a pas su déchiffrer dans l'original, et, sans se préoccuper si l'on allait à l'encontre de l'histoire, on a, d'une façon un peu trop légère, substitué le mot *Ruthenensis* ou *Rutinensis* à un autre.

Ces deux lettres étant étrangères, ce nous semble, au diocèse de Rodez, les rattacherons-nous à celle de 1145? Non certes. La base manque; donc la lettre adressée au pape Eugène, en 1145, n'a aucune relation intime avec les deux premières, en supposant que pour celle-là il n'y ait pas comme pour celles-ci substitution de *Ruthenensis* ou *Rutinensis* à un qualificatif différent.

La lettre de 1145 a pour but de louer le pape Eugène de son zèle et de l'engager à en donner de nouvelles preuves en déposant l'archevêque intrus d'York ; car il ne faut pas perdre de vue que la sollicitude de saint Bernard s'étendait à toute la chrétienté. Sa main sûre se posait sur toutes les plaies, et son œil pénétrant savait les découvrir.

Voici le fragment de cette lettre qui a trait à notre sujet :

« Combien, écrit-il au pape, je désire n'entendre que » des choses qui tournent à la gloire de Dieu, à l'honneur » de votre ministère et à la joie de votre âme ! Aussi, en » apprenant la réponse que vous avez faite à certaines » gens qui briguaient ouvertement le titre de légat et y » aspiraient sans mérite, je me suis senti pénétré d'une » indescriptible satisfaction. Je ne fus pas le seul à éprou- » ver de la joie. Tous ceux qui s'intéressent à votre gloire » en ont été transportés comme moi ; mais la mienne » s'est trouvée au comble, quand je vis la lettre que vous » avez écrite dans l'affaire de Rodez. Je me sentis tout » transporté de bonheur et ma voix éclatait en cantiques » d'allégresse. Voilà de ces choses qui séyent à votre apos- » tolat, qui honorent le Saint-Siége et qui relèvent la » dignité du premier évêque du monde. »

Quelle est cette affaire de Rodez? Saint Bernard ne le dit pas.

Sa lettre ne se rattachant pas à celles de 1140 et ne pouvant s'y rattacher, il est de toute évidence que l'affaire n'est pas et ne saurait être ce qui a motivé ces dernières. Eh bien ! dans cette lettre, en admettant l'intégrité de l'original, trouve-t-on quelque chose qui permette de supposer la déposition d'un évêque? Mon Dieu, non. Ce sera ceci, ce sera cela ; mais vous n'aurez que des hypothèses sans point d'appui, et ces hypothèses, dans le sens d'une déposition, s'évanouissent devant la réalité des faits.

Adhémar III décède en 1144, et à cet évêque, ami de saint Bernard, comme nous l'avons établi, succède immédiatement Pierre II qui occupe la chaire épiscopale jusqu'en 1161, suivant Sicard et un vieux manuscrit, jusqu'en 1165, selon M. de Gaujal. Le *Gallia christiana* ne mentionne pas cet évêque ; Sicard dans le *Ruthena christiana* ne l'a pas omis.

On ne saurait douter de son existence, car il unit divers bénéfices au monastère de Beaumont de l'ordre de Saint-Augustin qui se trouvait dans son diocèse. C'est pendant son épiscopat que Raymond Béranger, prince d'Aragon et comte de Barcelone, donna aux Templiers, le 11 décembre 1158, la petite ville de Sainte-Eulalie et la terre du Larzac, *terram Arisitensem.* Pierre eut quelques différends avec Hugues, comte de Rodez, à raison de divers droits seigneuriaux auxquels cette ville était sujette, différends qui furent réglés, en 1161, par sentence arbitrale.

Ni le *Gallia christiana*, ni le *Ruthena christiana* ne font allusion à un évêque qui aurait été déposé par le pape Eugène III, en 1145, et dont le nom n'aurait pas été transmis à la postérité. Ils ne le pouvaient pas, et cependant les lettres de saint Bernard, qui ont servi de fondement aux assertions de M. de Gaujal et de l'abbé Bousquet, étaient connues, et l'infamie du prétendu évêque déposé était notoire. C'est que la lettre de 1145 est inapplicable à Pierre II, et M. de Gaujal l'a si bien compris qu'il a jeté son évêque inconnu entre Adhémar et Pierre. Il lui fait occuper le siége de 1144 à 1146, et il n'a pas vu que cette dernière date va contre ce qu'il avance; car l'inconnu ne pouvait être évêque en 1146, alors que la lettre de 1145 au pape Eugène parle de la solution de l'affaire.

Le savant historien et l'abbé Bousquet ont été trompés par les apparences; ils n'ont pas confronté les dates des lettres et ils ont pris le change.

Mais si les apparences les poussaient dans la voie qu'ils ont suivie, n'auraient-ils pas dû s'arrêter devant le silence de leurs devanciers, et se demander pourquoi les archives épiscopales et celles des abbayes étaient muettes sur ce point ?

Il n'existait alors, dans le diocèse de Rodez, que deux monastères de femmes, Saint-Sernin-les-Rodez, de l'ordre de Saint-Benoît, et l'Oraison-Dieu, de l'ordre de Citeaux. Les vierges violées appartenaient à ces monastères, et l'attention ne pouvait se porter ailleurs. Il n'y avait donc pas moyen de tomber dans une confusion quelconque. Diverses abbayes d'hommes étaient en vigueur,

Conques, Loc-Dieu, Sylvanès. Beaulieu était à ses débuts; l'ordre hospitalier d'Aubrac fleurissait depuis 1031. Eh bien ! dans les archives de ces monastères, de ces abbayes ne sont mentionnés ni le nom, ni les infamies, ni la déposition de l'évêque, et pourtant les religieux auraient fait entendre leurs plaintes au saint abbé de Clairvaux.

Et puis, comment un clergé, édifiant sous Adhémar, a-t-il tout d'un coup connivé avec un évêque impudique et simoniaqne ? Quoi ! il aurait, sans transition, trafiqué de la mître, parce que, sans transition aussi, il serait passé de la régularité des mœurs à la licence la plus hardie ! Que la corruption arrive lentement, ce n'est que trop vrai ; mais que subitement elle ronge un clergé qui, sous Adhémar, avait été à l'abri de ses atteintes, c'est incroyable. Cela n'est pas, car les *Annales du Rouergue*, soit ici, soit là, n'auraient pas manqué de relater des faits.

Dans le XI[e] siècle apparut un grand pape que les ennemis de la liberté ecclésiastique ont vivement attaqué et qui a été réhabilité par la Réforme elle-même (1). Oh! alors il y avait bien des maux dans l'Eglise. La puissance temporelle la serrait à la gorge pour lui imposer des pasteurs selon l'esprit du monde et non selon l'esprit de Dieu. Le sel de la terre s'évanouissait, et les scandales de l'or et de la chair se multipliaient. Mais « l'Eglise en péril se » contracta pour vivre encore, la vie se concentra au » cœur (2), » c'est-à-dire qu'elle se réfugia dans les moines, et, à l'aide de cette phalange sévère, mystique et populaire, Hildebrand « volonté ferme que les peines les » plus violentes ne pouvaient ébranler ; intelligence émi- » nente qui comprenait rapidement les affaires les plus » difficiles et trouvait non moins vite le moyen de les » résoudre; caractère vigoureux et fier, sans jactance ni » présomption (3); » Hildebrand arrache l'Eglise au servage de la féodalité, en frappant les simoniaques, les évêques devenus barons ou les barons évêques, en expulsant de l'autel et du siége le prêtre et le prélat qui voulaient allier les voluptés de la terre à la dignité du sacer-

(1) Voigt. Néander.
(2) Michelet. — *Histoire de France.*
(3) Alzog. — *Histoire de l'Eglise.*

doce. Et quand Grégoire VII, toujours pur, toujours digne dans ses paroles et dans ses actions, meurt dans l'exil, il meurt dans son triomphe, « car sa grande pensée lui sur» vit tout entière (1) », et ses successeurs continueront son œuvre.

Au fort de la lutte du pontife romain contre l'Empire, il y avait sur le siége épiscopal de Rodez un fils du vicomte de Narbonne. Pierre était son nom. Etait-il entaché de simonie? C'est possible, car les vicomtes de Narbonne étaient puissants, et ils considéraient la crosse comme une chose dont ils pouvaient disposer. Toutefois, rien n'est venu établir que Pierre fût simoniaque. Il est probable que s'il l'eût été, si même il avait été soupçonné de l'être, Hildebrand ne l'aurait pas ménagé. Pierre put s'en convaincre lorsque, en 1179, à la mort de Guiffred, il se fut emparé, par le crédit de sa famille et aussi par violence, de l'archevêché de Narbonne. Grégoire VII le déposa et l'excommunia au concile tenu à Rome, au mois de mars 1180, et la sentence d'excommunication fut confirmée, l'année suivante, dans un autre concile qui se tint aussi dans la capitale du monde chrétien (2).

Pons lui succéda dans l'évêché de Rodez, en 1179, et fut sacré la même année, à Toulouse, dans un concile auquel présidait Hugues, évêque de Die et légat du Saint-Siége (3).

Animé de l'esprit de Grégoire, il entra dans la voie des réformes. Ce ne fut pas sans trouble. Les chanoines de Saint-Amans vivaient dans une grande licence. Ils résistèrent à l'évêque, appuyés qu'ils étaient par le comte Raymond. Une émeute suivit la résistance. Saint Gaubert se rendit à Rodez, apaisa le tumulte, et Pons appela les moines de Saint-Victor de Marseille, auxquels fut donné l'abbaye de Saint-Amans (4).

L'évêque de Rodez avait porté le fer jusqu'à la racine

(1) ALZOG. — *Histoire de l'Eglise.*

(2) Manuscrit sur les évêques de Rodez. DOM VAYSSETE. — *Histoire du Languedoc.*

(3) DOM VAYSSETE. — Ouvr. cité.

(4) DOM VAYSSETE. — Ouv. cité. Manuscrit sur les évêques de Rodez.

du mal. La réforme par lui entreprise produisit de bons fruits. Raymond et Adhémar, successeurs de Pons, consolidèrent son œuvre.

Et au bout de cinquante ou cinquante-cinq ans, alors que le clergé est devenu régulier, qu'il rivalise de zèle avec les ordres religieux, l'on voudrait que l'or pur se fût tout à coup changé en un plomb vil! Non, non, cela n'a pas été.

Tout tend donc à démontrer que, dans un adjectif, l'original a subi une altération; qu'à cet adjectif, *Rutilensis* peut-être, peu importe du reste, on a substitué *Ruthenensis* ou mieux *Rutinensis*, car le pape Eugène III se sert de cette dernière expression dans un bref du 13 des kalendes de novembre 1146, relatif à la réforme de Notre-Dame de Beaumont en Rouergue, *ideòque rationabilem postulationem vestram, quam ex litteris venerabilis fratris nostri Petri, Rutinensis episcopi*, etc., etc.

Des infirmités inséparables de la nature humaine ont pu passer sur le trône épiscopal de Rodez; mais jamais, non jamais, des désordres monstrueux, comme ceux qu'a signalés saint Bernard, n'ont souillé la chaire de saint Amans, de saint Eustache, de saint Quintian, de saint Dalmas et du bienheureux François d'Estaing. Non, un évêque de Rodez n'a pas été déposé pour la licence de ses mœurs par le pape Eugène III, et je suis heureux de l'avoir, le premier, prouvé d'une manière péremptoire, ce me semble.

Oui, j'en suis heureux; car, quoique je ne sois plus sous la houlette du pieux et savant prélat qui est assis sur le siége du saint dont la prière fit tomber l'idole de Ruth, je reste fidèle à ce siége auquel me rattachent mon titre de chrétien, ma qualité d'enfant du Rouergue et le sentiment de la reconnaissance.

ORGANISATION SOCIALE DE LA RUSSIE

La Noblesse, la Bourgeoisie, le Peuple

PAR UN DIPLOMATE

En ouvrant, pour en rendre compte, le livre dont M. Alfred de Courtois est l'auteur et qui a pour titre : *Organisation sociale de la Russie, la noblesse, la bourgeoisie, le peuple*, j'ai été saisi d'une impression douloureuse. Mon esprit s'est reporté sur la trop infortunée sœur de la France, la Pologne, qui a été liée, garottée, fouettée de verges, attachée au bois du sacrifice, puis couchée dans un tombeau dont les soldats du czar ont scellé la pierre et autour duquel ils montent la garde. Je me suis alors demandé si le moment était opportun de mettre en relief un livre qui fait l'éloge d'un gouvernement oppresseur d'un peuple héroïque. J'ai néanmoins refoulé au fond de mon âme tout sentiment de tristesse et d'amertume pour donner une idée de l'ouvrage de notre compatriote, remettant à Dieu la cause de la Pologne.

L'empereur Nicolas s'occupait plus d'étendre les frontières de son empire que d'organiser la Russie, qui pourtant s'ouvrait, quoique d'une manière lente, au souffle de la liberté. Il dut descendre au fond des choses quand les mains de nos soldats déracinèrent Sébastopol. L'intérieur de ses États, avec ses vices d'organisation, lui apparut sans doute ; car, au lit de mort, il aurait dit à son fils : « Je te laisse mon commandement en grand désarroi ; tu » ne vas réellement hériter que de peines et d'immenses » soucis. »

Alexandre II héritait donc d'une charge bien lourde ; il le comprit et il le fit comprendre, en 1856, au prince Chtcerbatof qui lui présentait les doléances de la noblesse de Moscou : « Vous ne pouvez ignorer, lui répondit-il,

» que l'État existant ne saurait durer. Il vaut mieux le » réformer d'en haut que d'attendre qu'il se disloque d'en » bas. Pensez-y sérieusement. »

Alexandre se met à l'œuvre, et, le 19 février 1861, paraît le manifeste impérial qui émancipe les serfs, acte chrétien, qui se termine par ces paroles non moins chrétiennes : « Et maintenant, peuple pieux et fidèle, fais sur » ton front le signe sacré de la croix, et joins tes prières » aux nôtres pour appeler la bénédiction du Très-Haut » sur ton premier travail libre, gage assuré de ton bien- » être personnel, ainsi que de la prospérité publique. »

M. de Courtois s'est proposé principalement dans son livre de nous faire connaître ce grand fait qui initie le peuple russe à une vie nouvelle et lui ouvre des horizons nouveaux. Je dis principalement, car l'auteur, avant d'aborder l'abolition du servage en Russie, nous introduit dans le monde moscovite, si peu ou si mal connu, et c'est logique. En effet, comment pourrions-nous apprécier l'acte émancipateur d'Alexandre et ses conséquences sans savoir de quelle manière était organisé l'empire ?

Les études de M. de Courtois ont été précédées des travaux sérieux et considérables de M. de Harthausen sur *La situation intérieure, la vie nationale et les institutions rurales de la Russie ;* de M. Togoborski sur *Les forces productives de la Russie ;* de ceux non moins sérieux de M. Tourguenef sur *La Russie et les Russes ;* enfin, des articles savants dont M. Volowski a enrichi la *Revue des Deux-Mondes* sous le titre de *Question sur le servage en Russie.* Notre compatriote connaissait ces divers travaux ; il les a mis à profit, sans être compilateur. Les éléments qui étaient épars dans ces ouvrages, dans ces brochures, il les a coordonnés ; ce qui était confus, il l'a rendu clair avec une méthode remarquable, à laquelle vient se joindre un style franc, net et lucide. Aux travaux qui lui ont été fournis par ses devanciers, il a ajouté des documents qu'il a pu recueillir sur les lieux ; car, à Saint-Pétersbourg, placé comme il l'était, il a vu par lui-même, il s'est rendu compte de l'état des choses, il a étudié, sans parti-pris, le peuple russe dans toutes les classes, et c'est à bon droit qu'il a intitulé son livre : *Organisation sociale de la Russie.*

Il existe cependant une lacune dans les études de M. de Courtois. L'auteur a passé sous silence le clergé russe, qui, tout ignorant et tout servile qu'il est, doit jouer un rôle considérable dans un pays où la religion et l'État sont soudés ensemble. Cette lacune est regrettable; mais, quoique incomplet, le livre dont nous parlons est très-instructif, et, hâtons-nous de le dire, il est le meilleur guide pour pénétrer dans le labyrinthe de l'empire moscovite.

Tout d'abord, M. de Courtois s'occupe de la noblesse. Mais qu'est-ce que la noblesse en Russie? Quelles sont ses attributions?

Une lutte sanglante avait eu lieu entre la maison de Rurik qui régnait à Moscou et les princes apanagés. Presque tous furent détruits. Ceux qui échappèrent au massacre se trouvèrent déchus par le système du Mestnitchestvo ou préséance des rangs. Les descendants de ces princes furent fondus dans la simple noblesse, par l'inscription dans un livre généalogique officiel des familles princières, pêle-mêle avec celles des principaux boyards. « On posa comme loi, dit l'auteur, que le fait d'être issu » des ex-princes apanagés ou même de la noblesse primi- » tive ne serait d'aucune influence, et que, seuls, les » emplois de la cour ou les fonctions tant civiles que mili- » taires relevant exclusivement de la cour, fixeraient à » l'avenir le rang de chaque individu dans l'État. Dans ce » système, le rang de chaque individu se réglait d'après » les fonctions qu'avaient remplies le père, le grand'- » père, le bisaïeul, etc., etc., de cet individu. Les grands- » ducs de Russie conféraient les grades de *Boyard*, d'*Oxal-* » *nitchi*, de *Dvumnvi-dvorianine*; mais, dans chaque grade, » ceux qui les recevaient se classaient à égalité de grade, » non d'après l'ordre de leur nomination, mais d'après le » rang des aïeux. Chaque individu, de race noble, bien » entendu, commençait le service deux degrés au-dessous » du rang auquel appartenait son père. S'il n'avançait pas » pour une cause quelconque, son fils était porté à deux » degrés au-dessous. Si l'on arrivait au dernier degré de » cette échelle hiérarchique, la génération suivante était » déchue de la noblesse. »

Si, au point de vue politique, le Mestnitchestvo avait

été utile, il établissait un antagonisme entre ceux qui étaient inscrits sur le livre de velours et ceux qui ne l'étaient pas. Les premiers s'appelaient hommes de race; les seconds, hommes sans race. Puis, des questions fâcheuses de préséance qui surgissaient dans des moments forts critiques. Enfin, la capacité et le mérite semblaient rencontrer une exclusion dans ce système qui, un jour, croula sous le troisième des Romanow. « Les registres » officiels de rang et de service furent brûlés publique- » ment. Les nobles, déclarés égaux entre eux, furent » tenus, s'ils ne voulaient s'exposer à une pénalité sévère, » à servir sous le bon plaisir du maître. » Le coup était porté; mais la porte n'était pas fermée aux abus. La main de fer de Pierre-le-Grand acheva de briser cet héritage de l'Orient et consomma la déchéance de la noblesse par le nouveau système des *Tschins.*

L'auteur a consacré à ce système un des plus intéressants chapitres de son livre. Tschin, en langue russe, signifie rang. C'est le classement des fonctionnaires russes en quatorze rangs hiérarchiques, correspondant à quatorze classes, qui forment la hiérarchie des grades civils et militaires et confèrent des droits nobiliaires. Sous le Mestnitchetsvo, la noblesse donnait les fonctions; dans le système des Tschins, les fonctions procurent la noblesse. Le mérite et le talent peuvent parvenir, mais aussi quelle bureaucratie va s'en ensuivre! Que d'abus d'autorité! Quel trafic! Quelles concussions! La noblesse vendue, les honneurs mendiés ou achetés et le reste.

Nous voudrions passer en revue les divers chapitres consacrés à l'administration, aux provinces, aux fonctionnaires nommés par le gouvernement, aux élections, aux gouverneurs généraux, aux gouverneurs militaires. Tous ces chapitres sont instructifs et nous démontrent que s'il y a des nobles en Russie, il n'y a pourtant pas de noblesse; que s'il y a une administration, cette administration déprime tout; qu'elle n'est qu'une odieuse bureaucratie qui étouffe tout progrès. Laissons parler l'auteur.

« Aborder ce sujet, dit-il, c'est toucher à la plaie dou- » loureuse de la Russie. La bureaucratie l'enserre de mille » liens, et c'est miracle qu'elle n'ait pas été étouffée par



» elle, comme Laocoon par les serpents. Elle est, par ins-
» tinct de défense, opposée à toute innovation, ennemie
» implacable de tout progrès. Tout ce qui tend à la tirer
» de l'ornière qu'elle a creusée si habilement pour son
» profit est, en effet, une menace directe à ce qu'elle ose
» nommer et croit naïvement être l'exercice de son droit
» légitime. Elle redoute tout ce qui troublerait l'impunité
» dont elle jouit et qui lui est nécessaire. Cette bureau-
» cratie, avec son formalisme étroit et sa dépravation
» profonde, ne saurait être mieux comparée qu'à la
» bureaucratie chinoise. Entre le Tschinownik russe et
» le mandarin du Céleste-Empire, les traits de ressem-
» blance sont nombreux ; cités l'un et l'autre devant un
» même tribunal, ce serait des mêmes actes qu'ils auraient
» à répondre.

» L'employé russe (Tschinownik), à quelque degré de
» la hiérarchie qu'on le prenne, manque encore de cons-
» cience politique, de respect envers soi-même et, par
» suite, d'honnêteté envers les autres. Les mots, inté-
» grité, principe et point d'honneur, morale publique,
» sont pour lui d'une signification toute relative, et il les
» explique dans le sens des nécessités du moment ou des
» siennes propres. Il ne demande pas aux fonctions qu'il
» exerce la satisfaction d'une ambition permise, la rému-
» nération légitime de son temps, consacré au service de
» la patrie. Dans ces fonctions, il ne voit que des véhi-
» cules propres à le conduire soit à la fortune, soit aux
» honneurs, et les chemins de traverse doivent tout natu-
» rellement lui sembler préférables, puisqu'ils abrègent le
» voyage...

» Le système des Tschins, tel qu'il fonctionne actuelle-
» ment, établissant que l'avancement n'est et ne peut être
» donné qu'à l'ancienneté, semble dispenser ceux qu'il
» emploie des qualités qui, dans beaucoup de pays, sont
» encore des titres à la confiance et à la bienveillance du
» gouvernement. Tout se réduit donc à une question de
» patience, et cette manière d'avancer par la force du
» temps, manière sûre et commode, a l'inconvénient con-
» sidérable d'attirer et de retenir au service une foule de

» personnes qui servent pour la forme et obstruent les
» carrières le plus inutilement du monde.

» Mais cette règle d'avancement à la seule ancienneté
» n'est rigoureuse que pour les maladroits : il y a des
» échappatoires. L'employé russe, qui connaît son pays et
» les hommes de son pays, s'adressera à la faveur, se pro-
» curera, coûte que coûte, des protections, et, s'il a de
» l'intrigue et sait se baisser à propos, il ne manquera pas
» de ramasser de l'avancement ; aussitôt en possession
» d'un Tschin confortable, il demandera la place qui y
» correspond, et comment lui serait-elle refusée ? Il pro-
» nonce correctement le « Sésame, ouvre-toi ! » son
» Tschin est en règle. Zèle, valeur personnelle, que nous
» voulez-vous ? Vous n'avez que faire ici. »

Il faut bien que les vices de l'administration russe, signalés par M. de Courtois, soient réels, pour que l'auteur, qui écrit avec une modération exquise, en fasse une peinture si vive, si animée et jette sur sa toile le coloris le plus énergique.

Cela étant, quelle idée nous ferons-nous de la noblesse moscovite ? Les czars l'ont détournée de sa destination sociale, qui est de servir à la justice et à la force. Elle n'est pas, selon l'expression de M. de Bonald, un ministère public. Les nobles russes ont abdiqué leur rôle devant la volonté du maître, semblables aux Danois, « qui, fati-
» gués, dit l'auteur de la *Législation primitive*, de l'aris-
» tocratie des grands, se soumirent, en 1658, à l'autorité
» royale sans réserve, et avec une bassesse ou plutôt une
» abjection d'expressions à laquelle, deux cents ans plu-
» tôt, aucune nation chrétienne ne serait descendue. »

L'auteur envisage ensuite la bourgeoisie. Mais si, comme l'a dit M. de Courtois, il n'y a pas de noblesse en Russie, y a-t-il au moins une bourgeoisie ? Eh bien ! non. Cette classe n'existe qu'à l'état rudimentaire. Il n'en saurait être autrement. En haut, les nobles, les maîtres ; en bas, les serfs, ceux qui courbent la tête. Où donc la bourgeoisie pourrait-elle se recruter ?

Et pourtant on trouve des bourgeois dans l'empire moscovite. Oui, mais une bourgeoisie tiers-état, non !

On est à se demander comment un génie supérieur

comme celui de Pierre-le-Grand n'a pas vu, dans sa lutte contre la noblesse, quelles ressources il rencontrerait dans un tiers-état. Au lieu de décapiter l'aristocratie, il avait le moyen de la rendre impuissante à mal faire, en plaçant à côté d'elle un élément nouveau qui eût été un utile contrepoids. Catherine le comprit. Elle essaya de jeter les fondements d'un tiers-état en Russie, mais son essai ne produisit aucun résultat heureux. « Elle donna aux villes » des institutions municipales, régla leur organisation » intérieure, forma des corporations, révisa les guildes » pour les commerçants, établit les jurandes ou maîtrises » pour les artisans. » Elle s'était rappelée ce qui se faisait en Allemagne. Mais réglementer l'industrie, enchâsser dans un cadre les artisans, ne tenir aucun compte des facultés diverses dont Dieu a doué l'homme, n'était-ce point paralyser l'activité sociale ? Emprunter à l'Allemagne son organisation corporative, n'était-ce pas méconnaître l'esprit du peuple russe ? Et la czarine n'aurait-elle pas dû se souvenir que chaque peuple a un tempérament qui lui est propre et qu'il ne faut pas rompre avec l'esprit national ? Son imitation n'était qu'un plagiat stérile.

Et puis, en laissant subsister le système des Tschins, comment ne s'apercevait-elle pas que tous ses efforts pour organiser une classe moyenne, tous ses réglements pour lui donner du relief viendraient se briser contre cette tendance de l'homme de sortir d'un rang inférieur afin de s'élever plus haut ? Nous avons vu qu'il était trop facile en Russie de parvenir à la noblesse. On a eu beau créer des bourgeois notables. « L'accès de la noblesse est trop laissée » à la portée de tous pour ne pas tenter les fils des mar- » chands ou des bourgeois notables, et ce serait exiger » d'eux une philosophie peu ordinaire que de leur de- » mander de ne pas sortir d'une classe relativement infé- » rieure, lorsqu'une porte s'ouvre si complaisamment » devant eux pour pénétrer dans la classe privilégiée. La » partie supérieure de la classe bourgeoise finit donc par » être un peu plus tôt, un peu plus tard, absorbée par la » noblesse. » (De Courtois.)

Tant que le système des Tschins sera en vigueur, un tiers-état se formera difficilement en Russie ; la bour-

geoisie aura une existence nominale, mais non réelle. « Elle restera, comme dit M. de Courtois, sans portée, » sans valeur, une désignation, non une expression, une » sorte de terrain neutre où passent tous ceux qui ne sont » plus serfs et ne sont pas encore nobles. »

L'auteur, après avoir décomposé la bourgeoisie en cinq espèces, passe en revue chacune d'elles, fait connaître les réglements qui les régissent, les priviléges qui leur ont été concédés. Les bornes d'un compte-rendu ne nous permettent pas de le suivre dans les différents détails qu'il donne. Une analyse serait insuffisante, et, d'ailleurs, à quoi bon? Que nous importe de savoir que tel ou tel oukase confère à la bourgeoisie tel ou tel droit, lorsque ce droit n'est que secondaire et ne peut contribuer à une transformation de cette classe en tiers-état?

Que les serfs soient émancipés, que la commune surtout s'organise, il y a des éléments, et la classe moyenne marchera de conquête en conquête.

L'acte émancipateur de 1861 nous paraît devoir amener ce résultat.

Nous abordons la partie la plus intéressante du livre de M. de Courtois.

Le servage des paysans en Russie n'est pas de vieille date; il remonte tout au plus à deux cents ans. Il était établi quand parut Pierre-le-Grand. Ce czar l'accepta, » le perfectionna et lui donna une existence légale. Il est » à remarquer que les grands hommes se montrent géné- » ralement peu favorables à la liberté. Elle est remuante, » taquine, raisonneuse, raisonneuse surtout; ce qu'elle » donne, elle le discute avant de le donner, et le génie » qui ne veut et croit n'avoir besoin que d'outils ne s'en » accommode pas. Raisons opposées, raisons mauvaises. » Catherine, car il faut toujours citer ces deux noms, » Pierre, Catherine, quand on parle de la Russie, devait » penser de même, et son amour (cette fois-là platonique) » pour la philosophie, la liberté de l'époque, n'était qu'é- » pistolaire. Elle constitua la noblesse, elle créa la bour- » geoisie, elle oublia complètement le peuple. Les philo- » sophes, dont elle rachetait les bibliothèques, ne jugèrent » pas sans doute à propos de l'en faire souvenir, ou bien

» si, entre deux compliments, ils osèrent une allusion timide et respectueuse, elle négligea d'y prendre garde.
» La situation des serfs, par le seul fait de la continuation
» du servage, empira, et elle ne pouvait qu'empirer. »
(De Courtois.)

Alexandre Ier et Nicolas s'occupèrent un peu des paysans ; mais leurs mesures étaient si anodines qu'elles restaient sans portée et aussi sans résultat. L'émancipation des serfs est l'œuvre d'Alexandre II. A lui seul la gloire de l'avoir réalisée. Le 20 novembre 1857, la question fut posée ; le 19 février 1861, le problème fut résolu. Le manifeste impérial parut. Au lieu de ces démonstrations bruyantes dont on accompagne ordinairement une concession faite à la liberté, le peuple russe fit le signe de la croix et rendit grâce à Dieu. La satisfaction était immense. Il ne pouvait pas en être autrement ; car jusqu'alors le peuple russe avait été inventorié comme une chose, jusqu'alors il y avait eu en Russie anéantissement de tout progrès par l'oppression en haut, par l'oppression en bas.

Mais l'acte d'émancipation ouvre une ère nouvelle.

Nous ne pouvons ici raconter tout ce qui a été fait pour arriver à ce grand acte. Ce serait trop long. Nous nous bornons à dire comment fut posé le problème de l'émancipation et à fixer les bases du système.

Suivant l'auteur, le problème se posait ainsi : « Est-il
» possible de donner la liberté à onze millions d'hommes
» sans leur donner en même temps les moyens certains
» d'existence ? Ne serait-ce pas leur donner la liberté de
» mourir de faim ?

» Deux solutions se présentaient : affranchir les serfs,
» purement, simplement, instantanément, comme un oi-
» seau à qui l'on ouvre sa cage et qui a Dieu pour pour-
» voir à sa subsistance, ou bien, la liberté acquise en
» principe, en faire comprendre aux paysans l'économie,
» leur en ménager les gradations et, préalablement à tout,
» assurer leur sort, ce qui était d'un même coup assurer
» celui du pays. »

Laquelle adopter ? La première, malgré le tempérament russe, pouvait tôt ou tard amener une jacquerie,

malesuada fames; la seconde était délicate, car, pour assurer le sort des serfs émancipés, il fallait grever le budget, ce qui était onéreux pour l'Etat, ou dépouiller les propriétaires, ce qui était un acte inique.

Le manifeste impérial tourne habilement la difficulté; il ne livre rien au hasard. L'État imposera des sacrifices à la noblesse dans un intérêt général; mais sa justice ne s'égarera pas. Les sacrifices seront contrebalancés par des compensations.

Les serfs se distinguent en deux classes : ceux attachés à la glèbe (krépostnyé) et ceux dépendant de la personne du maître (dvorovyé). Tous seront hommes libres dans le délai de deux ans, avec des réserves pour les premiers, d'une manière absolue pour les seconds. Les propriétaires conservent, en principe, intact leur droit de propriété; mais ils sont obligés de réserver aux krépostnyé la pleine jouissance de leur enclos et l'usufruit permanent de certaines terres arables et de certaines dépendances rurales. L'enclos comprend la maison d'habitation du paysan, ses constructions rurales et le jardin. La quantité des terres arables est calculée, selon les besoins locaux, de manière à assurer l'existence du paysan et à lui permettre d'acquitter ses obligations envers l'État. Ces avantages sont concédés aux paysans contre redevances de leur part au profit du propriétaire :

1° L'Obrok (redevance fixe en argent);

2° La Barstchina (corvée-travail pour le propriétaire de trois jours par semaine).

Les paysans rachètent eux-mêmes l'enclos. L'État lui fournit son concours. Libérés à l'égard du propriétaire, ils seront encore débiteurs de l'État et lui serviront l'intérêt de la somme qu'il leur aura prêtée. « Avant le rachat, dit l'auteur, le paysan n'a qu'une liberté théorique; l'enclos racheté, il passe à l'état d'usufruitier ou fermier, car sa redevance obligatoire n'est autre, sous une appellation différente, que la condition pécuniaire de tout bail à ferme. Il achète le fonds et, devenant propriétaire, il devient alors réellement libre. »

Enfin, selon le manifeste impérial, les propriétaires continueront à veiller au maintien de l'ordre dans leurs

domaines, avec droit de juridiction et de police jusqu'à l'organisation des arrondissements (Volosti) et des tribunaux d'arrondissement. Ces administrations sont organisées, ces institutions fonctionnent. Le paysan a ses conseils et ses tribunaux comme la noblesse, comme la bourgeoisie. Une troisième classe est enfin créée à côté des deux autres. Quelle force n'acquerra pas la commune qui renfermait déjà un principe vital dans l'esprit des familles ? Comme la bourgeoisie va se recruter ! Comme le tiers-état va se former ! Organisation de la commune, organisation du tiers-état et puis représentation nationale, c'est la marche ; et qui sait si les classes supérieures ne prendront pas elles-mêmes les devants ? Quatre ans à peine se sont écoulés depuis que le manifeste impérial a rendu les serfs hommes libres, et déjà la voix de la noblesse se fait entendre pour demander des institutions représentatives. La noblesse aurait-elle enfin pris au sérieux ces paroles que lui adressa Alexandre lors de son avènement au trône : « *Je suis convaincu que la noblesse se* » *montrera noble dans toute la force du mot et digne de sa* » *vocation.* »

L'auteur, après avoir consacré plusieurs chapitres au manifeste impérial, à l'émancipation des serfs, aux réglements intervenus, aux institutions créées, aux petits propriétaires, arrive à l'organisation communale.

Qu'est la commune russe ? Un type à part qui n'a rien de commun avec la commune française ni avec la commune anglaise.

Jadis le campement, aujourd'hui le village. « La com- » munauté russe n'est pas autre chose que l'extension de » la vie de famille, sous l'autorité du père, à un groupe » d'individus. Le Staroste ou ancien est le chef du groupe, » comme le père est le chef de famille. » Les seigneurs, dans leur omnipotence, la respectèrent. Ceci nous explique pourquoi le paysan était soumis et obéissant : pourquoi, lorsqu'il parlait de son seigneur, il l'appelait maître (Barinia), et, quand il s'adressait à lui, petit père (Bâtrouckâ), et aussi pourquoi le servage n'a pas amené en Russie de ces commotions qui mettent un État en péril.

« Avant l'émancipation, dit l'auteur, chaque village re-

» connaissait pour chef immédiat un *Staroste* ou ancien.
» Le staroste jugeait et décidait les différends qui surve-
» naient entre les paysans de la commune. Il était pour le
» paysan ce que le maréchal de district est pour les no-
» bles, ce que le *Galova* (maire) est pour les bourgeois ;
» car tout, en Russie, est taillé sur un même patron ty-
» pique. En outre, le staroste était l'intermédiaire habi-
» tuel entre le seigneur ou son intendant et les paysans.
» Ses fonctions étaient purement locales. L'État ne con-
» naissait que le seigneur et s'adressait à lui seul pour la
» capitation, les charges ordinaires et extraordinaires.

» Devenant simple propriétaire foncier, le seigneur n'a
» plus à répondre que pour lui-même. La commune, cons-
» tituée maintenant aux yeux de la loi et représentée par
» son staroste, hérite de cette responsabilité des impôts et
» des charges envers l'État. Les paysans, membres de la
» commune, deviennent solidaires les uns des autres, et,
» si la commune a des devoirs collectifs à remplir à
» l'égard de l'État, les paysans qui la composent ont des
« devoirs personnels envers elle. »

Voilà donc la commune substituée au seigneur. Une tutelle lui devient indispensable, ce sera celle de l'assemblée communale, formée de tous les chefs de famille. Au-dessus de cette première unité organique et administrative, il y a la *Voloste* ou canton, formée de plusieurs communes, ayant son corps délibérant, son magistrat (*Starchina*), son conseil de régence et un tribunal où les paysans se rendent la justice à eux-mêmes, sans frais et sans appel, en attendant que viennent les justices de paix.

Nous ne pouvons ici énumérer les attributions conférées soit à la commune, soit à la voloste, soit au tribunal de la voloste, ni leurs réglements, ni leur mode de nomination, ni leur manière de procéder. Ce serait un travail de statistique, et nous renvoyons pour ces détails au livre de M. de Courtois.

Nous passons aussi sous silence les chapitres *des impôts et du recrutement ;* ce serait encore de la statistique. L'émancipation des serfs amènera sans nul doute des modifications en ces matières.

L'auteur traite à la fin de son ouvrage de la radiation

des paysans des communes et de leur admission dans les communes, et il termine par ces paroles : « Le paysan, » serf hier, est fait peuple ; il existe, il a sa place, sa ma- » nifestation au soleil. Ainsi que le noble, il forme une » classe ; ainsi que le bourgeois, devant son intelligence » et son travail, s'étend l'espace libre ; comme eux, il a » ses magistrats, son administration, son gouvernement » personnel; comme eux, enfin, il est une des parties du » tout, il compte dans l'État. Ce n'est pas là l'égalité » absolue, telle que l'entendent les grands démolisseurs ; » c'est l'égalité telle que la comprennent ceux qui veulent » édifier, l'égalité qui peut monter, non l'égalité qui doit » descendre. » Paroles pleines de cœur et de sens qui me rappellent d'autres paroles non moins sensées que l'on prête à M. Thiers : « Les libertés municipales et provin- » ciales sont une première éducation par laquelle il est » utile de faire passer un peuple, quand on ne veut pas le » jeter prématurément et violemment dans la carrière » orageuse de la liberté politique. »

Le czar l'a compris, la noblesse l'a compris, le peuple l'a compris ; le manifeste impérial de 1861 amènera des réformes sans secousses, ou, s'il y a quelque crise, ce sera sans danger. M. de Courtois l'espère; nous l'espérons aussi.

L. GUIRONDET.

PROMENADES

DANS LA TOURAINE

Par Alexis MONTEIL

En lisant le titre du petit livre dont nous avons à rendre compte, nous nous sommes demandé comment Monteil, après avoir décrit le département de l'Aveyron qui lui a donné le jour, ses montagnes, ses villes, ses villages même, les mœurs et les usages de leurs habitants, avait entrepris un voyage dans la Touraine. Fantaisie de poëte ou d'artiste, qui aime les contrastes, nous sommes-nous dit, et cependant telle n'était pas la pensée de Monteil. Il avait alors (c'était en 1805 ou 1806) arrêté dans son esprit le plan de son grand ouvrage, et, pour donner à son *Histoire des Français des divers États* plus de vérité, peut-être aussi plus d'originalité, il voulait, comme un pèlerin, car il n'était pas encore question de touristes, parcourir toute la France. Il voulait que tous les conseils généraux, s'associant à son œuvre, lui fournissent les moyens de la mener à bonne fin. Il eût demandé à chacun d'eux la modique somme de 100 francs, et pourtant, pas même en Touraine, il ne trouva d'écho.

Réduit à ses propres ressources, il a seul accompli sa tâche. Il a pu dire, comme le poëte : *Exegi monumentum ære perennius;* monument durable, en effet, qui vivra longtemps et suffira à la gloire de son auteur.

Pour bien apprécier les promenades de Monteil à travers la Touraine, il faut les lire, car à chaque page il y a des détails curieux et même amusants. Presque tous les lieux qu'il a visités conservent des souvenirs historiques. C'est Amboise et son château qui fut habité par des souverains de la France et où Charles VIII périt si misérablement ; c'est Chanteloup, demeure princière des Choiseul; Bléré, son antique église, et les ruines moins aus-

tères de l'ancien château de Crépières, bâti par Diane de Poitiers.

Vers le centre d'un des plus riches vallons de ce riche pays apparaît Chenonceaux, à cheval sur la rivière du Cher. Son origine remonte à François Ier. Il s'est maintenu dans presque toute sa splendeur jusqu'à nos jours, et, après avoir abrité des rois, il est devenu depuis peu la propriété d'un chimiste du XIXe siècle.

Loches, qui a aussi son château et ses souvenirs, a été visité par Monteil. « Mais il restait à peine alors, dit-il, » quelques-unes de ses belles cheminées où se chauffaient » Agnès Sorel, Charles VII et son fils, ce renard qui » mangea à la fin les poules du duc de Bourgogne. »

Arrêtons-nous un moment à Tours. « Si je connaissais » un homme, dit Monteil, à l'humeur douce, aux goûts » paisibles, qui cherchât une ville où la terre et le ciel » fussent également beaux ; où les fruits, les grains, les » vins, fussent également bons et abondants ; où les habi- » tants, véritables enfants de leur terre, fussent égale- » ment doux, civils et modérés ; où tous les jours fussent » également sereins, également calmes ; où l'on ne connût » aucune de ces agitations, aucun de ces mouvements » que, dans les cités actives et populeuses, occasionnent » les jeux et les chances du commerce et de la fortune ; » où les nouvelles du jour ne fussent guère que celles des » gazettes ; où chacun, content du sien, ne s'agite pas » pour acquérir davantage ; où le repos de la nuit se pro- » longe bien avant dans le jour, je lui indiquerais Tours.

» Tours est situé sur la rive gauche de la Loire. Il » forme un carré long. La magnifique rue qui traverse » cette ville du nord au sud se prolonge jusque sur l'autre » rive par un magnifique pont. Là commence la tête du » long faubourg de Saint-Symphorien, qui s'étend au le- » vant vers Blois. Vus des hauteurs, la ville et le faubourg » figurent une hache, dont la ville, couverte d'ardoises » reluisantes, est le fer, le pont la douille, et le faubourg, » bâti de briques rouges, le manche. »

Que si nous cherchons ce que sont les habitants de ces beaux pays, il faut lire à la page 142 ce que pense Monteil des Tourangeaux.

« Il faudrait peut-être aussi, dit-il, étudier le caractère » d'un peuple dans ses rapports avec l'étranger. Je déjeû» nais un jour dans une auberge de village de Saint» Quentin, près Loches. Il y avait un assez grand nombre » de villageois, et, au milieu d'eux, un pauvre porte» balle *Auvergnat*, spirituel comme tous les gens de son » pays, qui courent la France pour gagner leur vie. Il » voulait vendre, il voulait persuader. Ses manières, en » même temps ouvertes, aisées et vives, contrastaient » avec l'air bon, doux et paisible de ces habitants de la » Touraine qui l'entouraient. Jamais le blanc n'est plus » blanc qu'à côté du noir; jamais l'*Auvergnat* ne m'avait » paru plus *Auvergnat* et le Tourangeau plus Touran» geau. L'*Auvergnat*, leste, enjoué, même un peu rusé, » est comme celui que l'on voudrait être; le Tourangeau, » constamment doux, comme celui avec qui l'on voudrait » vivre.

» Au reste, qu'on ne s'y trompe pas : le Tourangeau est » bon, doux, simple, parce qu'il veut l'être, parce qu'il » peut l'être impunément, parce qu'il vit au milieu de » gens qui lui ressemblent. Mettez-le au milieu d'Auver» gnats : il sera bientôt forcé à le devenir, il le deviendra » bientôt. Mettez, au contraire, un Auvergnat parmi les » Tourangeaux, il restera toujours Auvergnat. Pour ga» gner une médaille d'or du poids de trois kilogrammes, » je pourrais bien soutenir une assertion proposée par » l'Institut, telle que la perfectibilité de l'esprit humain; » mais, pour soutenir la perfectibilité du cœur humain, la » médaille fût-elle deux fois plus pesante, je sens qu'il me » serait impossible de rien dire.

» J'ai remarqué aussi que le Tourangeau ne perdait » guère son ton doux par les premiers emportements aux» quels on se livrait contre lui. Autre remarque : dans les » foires, dans les marchés, dans les transactions commer» ciales, je n'ai point vu cette cupidité, ces bruyantes » protestations, ailleurs si communes ordinairement. Ici, » on se contente de dire, comme le veut l'Évangile : cela » est ou cela n'est point. »

En nous résumant, nous dirons que ces pages, écrites presque dans la jeunesse de l'auteur, sont d'un style cor-

rect, limpide comme l'âme de Monteil; car le petit nombre de ceux qui l'ont connu et qui se souviennent de lui le retrouveront tout entier dans ces lignes. Il nous a semblé que nous l'entendions nous raconter ce qu'il a si bien décrit. Et nous devons remercier notre collègue, M. Bourguet, de nous avoir fait connaître cet opuscule qui intéressera à tous les points de vue ceux qui le liront.

G. DE CABRIÈRES.

A MON AMI L. B.

UNE JOURNÉE DU MOIS DE MAI

A LA CAMPAGNE

I

LE MATIN

D'une
Brune
Nuit
L'ombre
Sombre
Fuit...

L'aurore
Colore
Les cieux ;
L'étoile
Se voile
Aux yeux.

Je m'éveille ;
O merveille,
Quel beau jour !
Tout palpite,
Tout s'agite
Alentour.



De l'alouette
Vive et coquette
J'entends les chants;
Mille hirondelles
Jouant des ailes
Rasent les champs.

L'astre ardent du monde
Qui suit l'aube blonde
Se lève, éclatant!
De jets de lumière
La nature entière
S'inonde à l'instant.

Autour de moi tout brille,
Tout resplendit, scintille,
De rubis ou de feux!
La brume matinale
Fuit, roulant en spirale
Ses longs flots onduleux.

Sous sa voûte réveillée,
La forêt émerveillée
Frissonne dans son pourtour;
Au sein de son vert feuillage
Retentit un gai ramage
De cris et de chants d'amour.

Quel charme divin la campagne
Offre, au printemps, sur la montagne
Sous son riche manteau de fleurs!
Quand Mai sourit à la nature
Quand il émaille la verdure
De tout l'éclat de ses couleurs!

Gens et troupeaux couvrent colline et plaine,
Partout, dès l'aube, ardent à perdre haleine,
L'homme des champs féconde ses guérets;
Près de ses bœufs il laboure en silence,
Ou sur sa bêche, en nage, il se balance
Sous le soleil qui lui darde ses traits.

Mais l'astre, parvenu sur les cimes du monde,
Embrase l'univers de sa chaleur féconde.
C'est l'heure où le cœur bat avec plus de lenteur,
Où, des tièdes zéphyrs l'énervante caresse
Enchaînant notre corps dans une molle ivresse,
Nous jette entre les bras d'un repos enchanteur...

II

LE SOIR

Bœufs, laboureurs, bergers, chiens, troupeaux, tout [sommeille
Pendant qu'autour des fleurs bourdonne encor l'abeille
Qui se mêle à l'essaim des légers papillons.
Et moi, caché dans l'ombre au fond d'une prairie,
Je savoure à longs traits l'aimable rêverie,
Au chant du rossignol, au cri-cri des grillons.

Ah! qu'il est doux, couché dans la verdure,
D'être bercé par un tendre murmure
Sous l'aubépine, au bord d'un clair ruisseau...
De s'endormir au souffle de la brise
Caressant l'herbe et l'onde et la cerise,
Faisant frémir d'amour chaque arbrisseau!...

De l'astre mobile, qui baisse,
L'ardeur trop vive enfin s'affaisse,
Et ses rayons, s'adoucissant
Sous mille ombres mystérieuses,
De leurs teintes capricieuses
Dorent le feuillage naissant.

Bientôt le ciel s'illumine
D'une lueur purpurine
Aux reflets délicieux!
Le dieu du jour se retire
Et semble au monde sourire
En lui faisant ses adieux.



L'air s'irise et s'embrase
De feux, d'or, de topaze,
D'opale, à son départ !...
Puis, en deuil, la nature
Se voile la figure
D'ombre, de toute part.

Déjà la bergère
Quitte la fougère
Et le vieil ormeau ;
Son troupeau, qui bêle,
Rentre pêle-mêle
Alerte au hameau.

Pâle, en silence,
La nuit s'élance
Devant mes yeux.
Alors, sereine,
Paraît sa reine
Qui plane aux cieux.

L'airain sonne
Ou fredonne
Dans la tour :
O fidèle !
Dieu t'appelle
A son tour.

Je prie
MARIE ;
Que Dieu
Accueille
Et veuille
Mon vœu !...

L'onde
Blonde
Luit...
— Quelle
Belle
Nuit !

A MONSIEUR V. DE P.

LES INSECTES

Quel spectacle divin la nature révèle
A l'investigateur humble, simple et fidèle !
Non moins que ces grands corps dont l'espace est semé,
Un grain de blé l'étonne, une fleur l'a charmé ;
Tout, de l'astre au brin d'herbe et de l'homme à l'abeille,
Promène ses regards de merveille en merveille ;
Terre et ciel, tout pour lui proclame un même auteur,
De l'univers entier suprême ordonnateur !
Son nom, en traits de feu, brille au front des étoiles ;
Le jour le chante au jour et la nuit à ses voiles (1) ;
Sa voix, tantôt se mêle au fracas des torrents,
De la mer en fureur, de la foudre et des vents...
Tantôt, aux doux soupirs du ruisseau qui murmure,
Ou des brises du soir caressant la verdure !
Le lion le bénit dans ses rugissements,
L'insecte par son souffle et ses frémissements ;
Ces infusoires même, à notre œil invisibles,
Ne sont-ils pas d'un Dieu des preuves invincibles ?
Le doigt qui fit le ciel sans borne, aussi bâtit
L'œil de l'animalcule infiniment petit.
Oui, si l'homme descend des régions sublimes,
A ses pieds, sous sa main, quels merveilleux abîmes,
Quel autre immense champ l'imagination
Ouvre à son cœur ému, plein d'admiration !

Pour la mite impalpable, une feuille est un monde ;
La goutte de rosée, une mer si profonde,
Qu'au-delà tout n'est plus que néant, que déserts...
Or, sur ce point, qui fait pour lui tout l'univers,

(1) Cœli enarrant gloriam Dei... Dies diei eructat verbum, et nox nocti indicat scientiam (ps. 18).

Libre, un ciron s'agite, ou nage ou se promène,
Roi d'une molécule, invisible domaine.
Et cet être, sans nom, a pourtant ses désirs,
Ses instincts et ses goûts, ses maux et ses plaisirs ;
Il livre des combats, et lorsque la victoire
Couronne sa vaillance, il en ressent la gloire ;
Il veille à ses amours, il vaque à ses besoins,
Qui stimulent sans cesse et son zèle et ses soins ;
En face du plaisir son cœur bat, son œil brille ;
Père ou mère, il est plein d'ardeur pour sa famille.

Oh ! qui n'admirerait les détails infinis,
Microscopique insecte, en ton corps réunis !
De tes frêles ressorts l'innombrable série,
Et de tant d'éléments, l'ordre, la symétrie ;
L'agencement parfait et les proportions
De membres si ténus faisant leurs fonctions !
Car ce corps invisible est formé de parties
Aptes à sa nature, à sa taille assorties :
D'une bouche ou d'un bec, de pinces ou de dents,
D'un estomac, de nerfs organes de ses sens,
De sang en mouvement, de veines et d'artères,
D'un cœur... que sais-je encor ? de cent autres viscères !
De gouttes dans ce sang qui contient des humeurs,
D'où s'élève, à son tour, un réseau de vapeurs...
Eh ! qui peut affirmer, qu'en ce dernier atome,
N'est pas un univers, sous son immense dôme
Contenant ciel et terre, astres, lune, soleil,
A notre monde enfin un monde en tout pareil ?...

Tu te perds, ô pensée, orgueil de l'âme humaine !
Quoi ! tu mesurais l'être à ta puissance vaine ?
Eh bien ! tu peux encore, à grands flots, à foison,
— Sans cesse du possible étendant l'horizon —
Du sein de l'infini faire jaillir des mondes...
Tu n'épuiseras point des sources si fécondes !

Je t'adore, ô mystère !... ô Dieu, ta profondeur
Me charme en m'écrasant du poids de ta grandeur ! ! !

A l'humble insecte, objet de ses douces tendresses,
La nature a voulu prodiguer ses richesses.

Mais quel pinceau rendrait par de dignes couleurs,
Les tons si variés de ces vivantes fleurs?
L'or, l'azur, le carmin, de leurs brillantes ailes,
De leurs membres mignons, si délicats, si frêles?
L'un porte sur sa tête un panache flottant;
L'autre couvre son dos d'un plastron éclatant;
Ici, brille au soleil une robe pourprée,
Ou des plus vifs reflets miroitants diaprée;
Là, voltige dans l'air un arc-en-ciel mouvant;
Ailleurs, scintille un ver, petit astre vivant;
Plus loin, luit et chatoie en des ailes de gaze,
La nacre se mirant dans les eaux qu'elle rase.

D'innombrables tribus ou sillonnent les airs,
Ou rampent sur la terre, ou nagent dans les mers.
Sur la bulle de gaz ou d'air qui l'environne,
Un moucheron sans crainte à l'onde s'abandonne.
Dans son tombeau, qu'il tisse, un ver impur s'endort;
Mais bientôt déchirant les liens de la mort,
Son corps transfiguré dans des formes nouvelles,
S'élance radieux sur d'éclatantes ailes,
Symbolisant ainsi la résurrection,
Qui doit renouveler notre condition.

Chez l'insecte on retrouve arts, science, industrie,
Jusqu'aux plus beaux dessins de la géométrie
Reproduits sans compas, équerre ou fil-à-plomb.
On y voit des marins, des Christophe Colomb;
Enfin mille ouvriers au travail pacifique.
Tels sont en monarchie, et tels en république;
Et tous, sans murmurer, malgré les contre-temps,
Au poste où Dieu les mit, restent toujours constants.
Ils ne connaissent pas nos passions, nos craintes,
Nos fureurs, nos remords, nos vices, nos contraintes.
Pour l'intérêt commun plein d'émulation,
Chacun travaille en paix, sans autre ambition.
Au sein du même État jamais cause futile,
N'engendra la discorde ou la guerre civile,
La haine, la chicane, et ces affreux procès
De frère à frère, enfin cent barbares excès.
Jamais d'un fils ingrat la rage sanguinaire

Ne s'abreuva du sang d'un père ou d'une mère.
Là tous, sans jalousie, en toute liberté,
Concourent aux bienfaits de la communauté,
Et jouissant des dons que le ciel leur accorde,
Vivent sans trouble, heureux, au sein de la concorde.

Du bonheur, par l'insecte, hommes si vicieux,
Apprenez le grand art, le secret précieux !

A MONSIEUR G. G.

ESPOIR ET SOUVENIR

Le cercle vaporeux de la pensée humaine
Vers deux phares brillants tour à tour la ramène,
Ou l'*Espoir* ou le *Souvenir* :
L'un, soleil du matin, ravit notre jeunesse;
L'autre, étoile du soir, charme encor la vieillesse;
C'est le passé, c'est l'avenir.

Mais le présent, pour elle, est une chambre close
Où jamais ne pénètre un tiède reflet rose;
C'est du reclus le cachot noir :
En vain l'astre du jour, sur la nature entière,
Verse à flots les rayons de sa vive lumière,
L'infortuné ne peut rien voir.

Telle est la vie, hélas! — Voyez-vous cette foule,
Au fort de la tempête, et quand déjà tout roule
Vers le gouffre sombre, béant...
La voyez-vous braver et la foudre et l'orage
Et la vague en fureur qui, battant le rivage,
Hurle et bondit comme un géant?...

L'inconstante, elle fuit le port de la sagesse,
Pour suivre un feu follet qui disparaît sans cesse,
Comme l'éclair du faux plaisir!...
Insensée! A quoi sert ta rage ambitieuse,
Qu'à tourmenter ton âme aveugle et soucieuse
D'un regret après un désir?

Qu'un favori du sort obtienne en abandance,
Plaisirs, faveurs, succès, trésors, gloire, puissance,
Tout bien, tout charme, tout honneur...
Son cœur vain, dédaigneux de l'heure souriante,
Pousse encor sa pensée avide, impatiente,
A la conquête du bonheur.

Le bonheur? Ah! quel mot perfide ou chimérique,
Ose ici murmurer mon luth mélancolique
Qui n'a vibré qu'à la douleur!
Par quel prestige ardent, par quel puissant mirage,
Son rêve trompe-t-il tant d'hommes, de tout âge,
Jusqu'au sein même du malheur?

Le bonheur!... Croyez-vous que sa fleur délicate
Se montre épanouie en cette plage ingrate,
Sous nos soleils capricieux?
A son calice il faut d'autres ciels, d'autres mondes,
Des jours moins incertains, des terres plus fécondes,
Des horizons plus spacieux!

Cessez donc, ô mortels! de fixer votre tente
Sur cet aride sol, qui n'est qu'un lieu d'attente
Où notre exil s'achève enfin!
Laissez le temps rapide emporter sur son aile
Ces trop pâles reflets d'une aurore plus belle
Sans nuit, sans nuage, sans fin?...

Ah! Dieu nous offre ici, pour prendre patience,
Quatre gages d'amour, fruits de son alliance
Eclos, mûris sur une Croix :
La *Foi*, la *Charité* — lumière et sympathie! —
L'*Espérance* — cette ancre! — Enfin l'*Eucharistie,*
Qui les engendre toutes trois.

Chrétiens, suivons les pas de ces guides sublimes!
Qu'à leur suite, nos cœurs visant les hautes cimes,
Se déprennent de ces bas lieux!
Sans leur flambeau, comment alimenter la flamme
Que l'Esprit-Saint, sur terre, alluma dans notre âme
Et qui l'entraîne vers les cieux?

L'*Espoir,* ce talisman, ce prisme de la vie,
Ce dernier rayon d'or de l'étoile suivie,
A pour frère le *Souvenir;*
Leur charme gracieux qu'entoure une auréole!
Nous flatte, nous sourit, nous endort, nous console,
Et vient toujours nous soutenir.

Quand l'épreuve du soir nous darde la souffrance,
Quel autre ange sait mieux, si ce n'est l'*Espérance*,
Nous réconforter, nous bénir?
Qui rend à l'exilé, de la patrie absente
Les échos enchanteurs, l'image ravissante,
N'est-ce pas toi, doux *Souvenir*?

Espoir et *Souvenir!* c'est vous dont les emblêmes,
Bercent au fond du cœur ses tendresses suprêmes
Avec des soins tout maternels,
Surtout si la Foi sainte épure vos caresses
Au radieux foyer des célestes promesses,
Arrhes des bonheurs éternels!

Arrière! vains suppôts des perverses doctrines
Qui viennent faire échec à ces vertus divines,
A ces dons du ciel excellents!
Quel baume apporteraient à nos âmes meurtries,
Vos projets ténébreux, vos creuses théories,
Tous vos systèmes désolants?

Pour nous, enfants du Christ, dociles catholiques,
Qui prenons en pitié tant d'essais chimériques,
Et leurs présomptueux auteurs,
Nous jurons de défendre avec amour et zèle,
Les pactes immortels de notre Dieu fidèle,
Contre ces apostats menteurs!

Quand le fier *souvenir* de tes grandeurs passées,
O France! remplira notre âme et nos pensées
D'*Amour* divin, de *Foi*, d'*Espoir*,
Alors, par le secours de la VIERGE MARIE,
Le ciel rendra son lustre à ta gloire flétrie!...
— Puissent mes yeux bientôt le voir!!

A MOUSSU L. DÉ B...

MOUN IDÉAL (SOUNÉTS)

Quám pulchra es, amica mea, quám pulchra es !
Que sios-tu bèle, ô moun omigo, qué sios poulido !
(CANTIC. CANTICOR).

I

L'HOUOME

Biérgéto ! dount l'uèl blu fo tont fa baïsso-lèbo,
Tont poulsét ò moun cur robit dé to bèltat,
Quond sounjo, tout lou jour — è, lo nuèch, aï ! né rèbo —
O toun bisagé plé dé grâcio è dé bountat...

Bèl anjo, toun froun pur, qu'émbaoumo è qué rélèbo
Lo mérbéïouso flour dé so birginitat,
Pu douço que l'aoubéto, en mar ou su lo grèbo,
M'o séduit pél lo bido è pél l'étèrnitat!

E désémpièï moun âmo éstrobago, fotèrro
Pér tu !... sons rouncountra, sur nôstro fréjo tèrro,
L'oïman qué l'éncodéno oïtal dé-bat-én-bat.......,

Aï bèl furga pértout : è lous trucs è los plônos,
E lou mas è lo bilo, è costèls è cobônos...
— Trésor dé mos omours, t'aï pas jomaï troubat !

II

L'ANJO-GARDIÈN

Pécaïre ! iou coumpotisse ò to péno proufoundo,
Démpièï qu'aï bist tous plours, énténdut touï souspirs...
Mès pér qué battré maï lou poïs ô-lo-roundo ?
Nou, nou ! n'és pas oqui l'oubjèt dé tous désirs !

Lou roïoun que toun sé recâto, coumo uno oundo
Oùn sé miraïo l'aoubo ol rétour déï zêphyrs,
Béï d'un lugar qué, luèn dé bôstro bouzo immoundo,
Esclaïro un polaïs d'or mirgoïat dé sophirs!

Bôs-tu fixa, dé prèp, l'estèlo robisséntо?
Bôs jouï, dés poutous d'uno omigo to séntо?
Té cal dé Sotonas fugi lou charme oudious;

En quicôn, qu'uno fénno ou nou pèco ou nou blaco?...
Lo bièrjo qu'aïmos tont, touto bèlo è sons taco,
L'idéal dé toun âmo — és lo Mèro dé Dious!!!

A MONSIEUR L. DE V...

MON IDÉAL (SONNETS)

Version française

Que tu es belle, ô ma bien-aimée, que tu es belle
(CANTIQUE DES CANT.)

I

L'HOMME

O Vierge ! dont l'œil bleu fait palpiter, sans trêve,
Mon cœur depuis longtemps épris de ta beauté,
Quand il songe, le jour — et, la nuit, oh ! j'en rêve ! —
A ton sourire empreint de grâce et de bonté...

Fleur d'Éden, ton front pur, qu'illumine et relève
L'incomparable éclat de sa virginité,
Plus doux qu'un trait de l'aube, en mer ou sur la grève,
M'a séduit pour la vie et pour l'éternité !

Mais en vain je t'implore, éperdu, solitaire,
Bel ange !... nul attrait enchanteur de la terre,
Pour moi, n'approche encor de ton charme élevé :

J'ai beau sonder partout, de la montagne aux plages,
Les palais des cités, le chaume des villages...
— O merveilleux trésor, je ne t'ai point trouvé !

II

L'ANGE GARDIEN

Pauvre ami ! je prends part à ta peine profonde...
N'ai-je pas vu tes pleurs, entendu tes soupirs ?
Mais c'est trop battre en vain tous les sentiers du monde :
Non, non ! il n'est point là l'objet de tes désirs !

Le reflet que ton sein caresse, comme une onde
Où se mire l'aurore au souffle des zéphyrs,
Vient d'un astre qui, loin de votre boue immonde,
Brille en un palais d'or émaillé de saphirs!

Veux-tu voir, de plus près, la planète charmante?
Mériter les faveurs d'une si noble amante?
De Satan fuis toujours le prestige odieux!

Quelle femme ici-bas n'est au moins incomplète?...
L'ange de tes amours, ta Vierge si parfaite,
Ton idéal sublime — est la Reine des Cieux!!!

X.

MÉMOIRE SUR CARENTOMAG

Par M. l'abbé CABANIOLS. 1869.

Au congrès archéologique de Cahors, le 14 juin 1865, *la Société française* m'ayant alloué une petite somme pour faire des fouilles dans le département de l'Aveyron, je me rendis, le 5 septembre suivant, avec M. l'abbé Azémar, professeur d'archéologie au petit-séminaire de Saint-Pierre, au village de Carenton, commune de Compolibat, arrondissement de Villefranche.

Là, au milieu d'un vaste champ, à l'aspect du sud-est, nous fîmes creuser sur plusieurs points, mais sans rien découvrir qui pût satisfaire notre curiosité et nous fixer sur la cité que nous cherchions et dont peut-être nous foulions aux pieds les ruines et l'emplacement.

Après avoir trouvé, en trois ou quatre endroits différents, quelques petites pierres, irrégulièrement juxtàposées, qui semblaient indiquer un pavé dérangé ou un mur écroulé, je repartis de Carenton avec la résolution d'y revenir dans peu de temps.

C'est ce que je fis, un mois après, accompagné de M. l'abbé Cérès, *membre de la Société française d'archéologie*, sous les yeux duquel de nouvelles fouilles furent faites. Quoique nous eussions trouvé quelques fragments de poterie et une brique cassée, de forme cubique, qui nous parut la moitié du *pondus* d'un tisserand gallo-romain, nous ne fûmes pas plus heureux que la première fois, et je m'éloignai de ces lieux avec l'idée bien arrêtée que, pour découvrir *Carentomag*, il faudrait plus tard tenter des fouilles plus étendues et plus profondes.

En attendant, je me mis à étudier les différentes étymologies du mot Carentomagus et à rechercher les chemins anciens et actuels qui y aboutissent. Je ne tardai pas à me convaincre que dans la plaine déjà visitée

gisait la cité gallo-romaine que la table de Peutinger place près de la voie, qui allait de *Segodunum* (Rodez) à *Divona* (Cahors).

I

1° On ne peut pas dire que les premiers qui se fixèrent dans ce lieu l'appelèrent ainsi : *Carentem aquis,* parce que l'eau n'y manquait pas ; en effet, toutes les eaux pluviales et celles des sources qui sont nombreuses près du hameau moderne de Carenton, se réunissent au sud-est, pour couler vers le nord dans un lit tortueux et plus profond de deux ou trois mètres que les terres avoisinantes, et vont se jeter à deux cents mètres dans la petite rivière de l'Alzou (*Algidus?*). Tout au plus on pourrait supposer que, par ce nom, ils voulurent rappeler les efforts qu'ils avaient faits pour assainir le terrain et mettre ainsi leurs demeures à l'abri des infiltrations.

2° Si l'on mesure la surface de la plaine (champs et prairies) où l'on voit des fragments de brique ou de poterie, on trouve de l'est à l'ouest environ 400 mètres de largeur et autant du sud au nord. Il est vrai que le côté occidental paraît moins large que les autres, mais il les égale, s'il ne les surpasse point, attendu qu'on trouve des briques au nord de la voie ancienne, qui va de l'Alzou à Carenton. Dans ce cas, la cité aurait été carrée : *quadrata, carrata,* et de là peut-être plus tard, par corruption, le mot *Carenton* ou *Cranton,* comme on le lit dans la carte de l'Aveyron, dressée, en 1862, par M. Lacaze, sous les auspices du Conseil général et pendant l'administration de M. Boby de la Chapelle, préfet du département.

3° Le mot *Carenton* ou *Cranton* ne pourrait-il pas venir aussi du latin *quadraginta*, *quadragesimus, quarante*, *quarantième*, qui indiquerait sa position? Ceci supposé, l'établissement romain aurait été à la quarantième mesure quelconque peut-être de *Segodunum*, *Divona*, *Uxellodunum*, ou de tout autre station civile ou militaire, occupée par une colonie du peuple-Roi?

4° Ces étymologies latines n'excluent point celles qui peuvent dériver de la langue celtique. Comme M. de Gaujal, un de nos premiers historiens, j'ai lu quelque part

que le mot *karentiès*, en breton moderne, signifie *parenté ;* voilà pourquoi il appelle *Karentomag*, *la ville des parents*. Mais pourquoi ne pas tirer ce mot de *karrentou*, pluriel de *karrent* (R. *karr, char* et *hent, chemin*) chemin où les chars peuvent passer? (Voir le Dictionnaire breton-français, par Legonidenc, p. 179.)

II

Cette étymologie de *Carentomagus* semble indiquée par sa position topographique. En effet, il est bordé :

1° Au nord, par une voie fort ancienne, qui existe encore, venant du pont de l'Alzou, traversant la partie nord-ouest de la cité et recevant à l'ouest le *chemin Peyrussenq*, avec lequel elle devait se confondre.

A l'ouest, par le *chemin Peyrussenq*, aujourd'hui en partie envahi par la culture, allant de Peyrusse, plus tard une des anciennes châtellenies du Rouergue, au *Caylar,* forteresse du moyen-âge, sur les rives escarpées de l'Aveyron.

3° Au sud, par un chemin profond sur les bords duquel on aperçoit, à 0 m 70 de profondeur, des débris de brique et de poterie, venant de l'est et communiquant au sud-ouest avec le *chemin Peyrussenq*, dont il est parlé dans des actes fort anciens et dont la tradition a conservé le souvenir et le nom.

4° A l'est, par le chemin de Lanuéjouls (*Nova Julia*) à Compolibat (*Campus libatus*), dont on voit çà et là quelques tronçons, et qui a été remplacé par le chemin de grande communication n° 6, de Decazeville (Aveyron) à Carmaux (Tarn).

Parallèlement au chemin méridional, à environ 1,200 mètres de *Carentomagus*, sur le sommet de la colline, passe la strade (*via strata*), sous le nom de voie romaine dans la carte de M. Romain, dressée en 1862, aujourd'hui chemin de moyenne communication n° 7, du Pas (Aveyron) à Varens (Tarn-et-Garonne), et au fond du versant, plus au sud, coule l'Aveyron, à environ 3 kilomètres 500 mètres de *Carentomagus*. Jusqu'à preuve du contraire, on est naturellement porté à croire que la *strade* a

remplacé la voie romaine de *Segodunum à Divona*. Elle passait par la Phaliparie, le Pas, l'Hospitalet, les Farguettes, le Luc-Bas, la Maison neuve, la Trivalle, Rouffiès et Carenton.

Voici les mesures indiquées sur la carte de Peutinger :

De Segodunum à Carentomago	XV.	41 lieues gauloises.
De Carentomago à Varadeto..	XI.	
De Varadeto à Divona.......	XV.	

En changeant en mètres les mesures marquées dans la carte de Peutinger, on a :

De Segodunum à Carentomago.	33 kil	500 m.
De Carentomago à Varadeto...	24	560
De Varadeto à Divona.........	33	500
	91 kil	560 m

Sur la grande carte de l'Aveyron, Carentomag est à 34 kilomètres de Rodez.

Tous les anciens chemins, qui bornaient la cité gallo-romaine, servaient aux habitants pour se rendre à l'est, à *Segodunum*, qui était à XV (ou 33 kil. 500) ; à l'ouest, à *Divona,* à XXVI (ou 58 kil.), peut-être au sud-ouest, à *Lortal*, commune de Labastide-l'Evêque (6 kil. 500 mèt.); et à *Marsagues*, commune de Saint-Salvadou (15 kil.), deux petites localités où l'on trouve des poteries et des briques contemporaines de celles de Carentomagus.

III

Telle est la topographie actuelle et ancienne de la plaine, où « aurait été jadis, dans le pays des Ruthènes, » une ville nommée *Carentomagus* ou plutôt *Carentomag*, » que Danville a placée près de l'endroit où depuis a été » bâtie Villefranche. Des découvertes récentes sont ve- » nues, les unes appuyer, les autres combattre les con- » jectures de cet habile géographe. » Voici l'analyse de ce que dit à ce sujet M. le baron de Gaujal, que nous venons de citer, dans une *Notice* imprimée à Rodez en 1840. (*Mém. de la Société*, t. II, p. 341.)

1° En 1803, une avalanche descendue de la montagne, sur la rive gauche de l'Aveyron, au-dessous de la *Maladrerie*, à environ 1 kilomètre de Villefranche, mit à dé-

çouvert cinq ou six cents urnes funéraires, symétriquement rangées, à deux pieds l'une de l'autre. Malheureusement les premiers curieux, qui les visitèrent, furent des enfants qui, n'en connaissant pas le prix, se plurent à briser ce que le temps avait épargné. Cependant un si grand nombre de monuments et l'ordre dans lequel ils étaient, indiquaient dans leur voisinage une population considérable.

2° Sur la rive droite de l'Aveyron, et tout-à-fait vis-à-vis, est un domaine de vignes appartenant avant 1789 aux Doctrinaires, chargés à cette époque du collége de Villefranche. Ce domaine, devenu *bien national*, fut d'abord vendu en bloc. Plus tard il fut morcelé et acquis par plusieurs vignerons qui, propriétaires du sol, le défoncèrent, et, sur la fin de l'année 1827, découvrirent une ville enterrée, c'est-à-dire des pavés, unis par un ciment aussi dur que la pierre, occupant une grande étendue en longueur; un canal destiné à porter dans la plaine l'eau de la rivière; des appartements revêtus de stuc; des peintures qui avaient conservé non-seulement leurs couleurs, mais leur éclat; des aqueducs revêtus de béton; des briques d'une dimension énorme, et d'autres moulées, etc. (*Bulletin de l'Aveyron*, 5 janv. 1828.)

3° Les objets les plus précieux trouvés dans les fouilles furent une tête de Bacchus de marbre blanc, d'un beau grain, mais d'une exécution médiocre; un petit bouclier de marbre aussi, qu'on croit appartenir à une statue de Minerve; des médailles romaines du temps des empereurs; un médaillon en agathe-onyx, avec la figure du berger Pâris; des clous en cuivre et d'autres objets d'art; de petits carrés longs de marbre poli, de diverses couleurs et d'un beau grain, etc.

Ces antiquités montrent tout au plus que sur cet emplacement il y avait jadis une ville assez importante, puisque les arts y étaient connus et cultivés. Mais cette ville est-elle le Carentomagus mentionné dans la table de Peutinger? M. le baron de Gaujal ne le pense pas, et les fouilles que j'ai faites à Carenton confirment son opinion.

IV

1° En effet : 1° la table Théodosienne place *Carentomagus* à XV lieues gauloises ou 33 kil. 343 mètres de *Segodunum*, et la distance entre cette dernière ville et celle qui était située vis-à-vis la *Maladrerie* est, en suivant l'Aveyron, de 26,000 toises ou 50 kil. 675 mètres. Cette dernière distance surpasse la première de 900 toises ou 17 kil. 541 mètres.

2° D'après la table, *Carentomagus* était sur la même voie qui allait de *Segodunum* à *Divona*, en se dirigeant par *Varadetum* (Varayre), station intermédiaire entre la première et la dernière de ces deux villes. Cette voie devait passer, en sortant de Carenton, par la Vialade ou Vialatte, Malleville, Saint-Rémy, Cénac, Marin, Marroule. D'autres veulent qu'elle soit passée à Pargazan, La Croix, La Garrigue, Le Raynal-Haut, Villefranche (qui n'existait pas encore), au nord de Savignac, où on a trouvé dans un champ des pièces d'argent, à la Rodde, etc. (1). Il y en a qui pensent que Varayre n'est pas *Varedeto*. D'après la carte de M. N..., Varadeto serait plus près de Carenton que de Cahors, tandis que c'est tôut le contraire. Varayre est à 8 ou 9 kil. au sud d'une ligne droite qui joindrait Cahors à Rodez. De tout ce qui précède, il faut conclure que la ville découverte en face de la *Maladrerie* n'est pas celle de *Carentomagus*, puisqu'elle n'est pas sur la voie qui unissait *Segodunum* à *Divona* par *Varadetum* (Varayre) ou toute autre localité du département du Lot.

3° Non loin de la voie romaine, dont nous venons de parler, il y a un petit hameau qui a conservé le nom de *Carentomagus;* en celtique, *Carentomag.* En supprimant la syllabe *magus* ou *mag*, qui indiquait un lieu habité, on a *Carenton*, *Carentou* ou *Cranton, Crantou.* C'est même par ce dernier mot que les habitants du pays désignent dans leur idiôme cette dernière localité, située à l'est du Mauron, près de la *Vialata* ou Vialade, dont le nom seul indi-

(1) Ces pièces étaient carrées; d'autres de la même forme et du même métal ont été trouvées à Goutrens en 1867, et j'en ai recueilli moi-même de pareilles à Saillac (Lot) l'année suivante.

querait au besoin une voie romaine. Carenton est à 9 kil. 595 mètres ou 11 kil. 865 mètres de la *Maladrerie*, et à 37 kil. 631 mètres ou 38 kil. 980 mètres de Rodez, en suivant l'Aveyron.

4° A l'est et tout près du hameau actuel de Carenton est un champ dont le propriétaire découvrit en 1808, en le cultivant, un objet en or qui paraissait avoir la forme du bout d'un fourreau d'épée et qui fut cédé pour la somme de 40 fr.

5° Au mois de septembre 1827, le fils de ce cultivateur amena à la surface du sol, avec la charrue, un fragment en or qui fut donné pour la somme de 618 fr., montant de sa valeur intrinsèque, à M. Soulié, de Villefranche. (*Etude* de M. Victor Advielle *sur les beaux-arts en Rouergue,* etc.) Suivant les uns, c'était une portion de couronne; suivant d'autres, l'ornement d'un casque; on croyait aussi que ce pouvait être une garde d'épée. Plus tard il fut transporté et vendu à Paris, et maintenant il est perdu pour la science.

6° Le *Bulletin* de l'Aveyron du 5 janvier 1828, qui le premier a annoncé ces découvertes, dit qu'on a trouvé aussi, toujours à l'aide de la charrue, quatre médailles d'argent bien évidemment gauloises.

Ici nous avons : 1° l'identité des noms; 2° une concordance suffisante dans les distances; 3° la situation sur la voie romaine allant de *Segodunum* à *Divona*; et 4° enfin des antiquités gauloises, tandis qu'on n'en a pas trouvé dans les ruines de la ville, située vis-à-vis la *Maladrerie*. De toutes ces circonstances réunies, on peut conclure que *Carentomagus* était à *Carenton*, commune de Compolibat.

Aujourd'hui cet emplacement est cultivé, du moins en grande partie. Le propriétaire, M. Marty, d'Aubin, a volontiers permis de faire toutes les fouilles nécessaires après l'enlèvement des récoltes et moyennant une modique indemnité à M. Bros, son fermier ou colon partiaire.

V

Après avoir pris tous ces renseignements et avant de correspondre aux désirs bien naturels de la *Société fran-*

çaise d'archéologie et de la *Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron*, j'attendis le retour de la belle saison pour commencer les travaux. Déjà j'étais convaincu que je ne tarderais pas sinon à ressusciter cette antique cité, du moins à montrer quelques-unes de ses ruines et à fournir de nouveaux éclaircissements sur un point de géographie jusqu'à ce jour si douteux.

Je revins donc à Carenton pour la troisième fois, le 12 avril 1866. Je fis d'abord ouvrir un fossé de 5 mètres de longueur du nord au sud, dans la partie du champ où les fragments de brique me paraissaient le plus nombreux. Incommodé bientôt par l'eau, j'en fis creuser un deuxième, de l'ouest à l'est, de 34 mètres de long, dans le sens de la déclivité du terrain. Mais le même obstacle ayant arrêté les ouvriers, ils revinrent au premier, à partir duquel ils en creusèrent un troisième de 24 mètres de l'est à l'ouest.

Parvenus à $0^{m}70$ ou 80 de profondeur, ils trouvèrent une terre noirâtre et tout-à-fait différente de celle qui, depuis bien des siècles, avait été remuée par le hoyau ou le soc de la charrue.

Au milieu de cette pâte, si je puis ainsi parler, je recueillis plusieurs fragments de verre blanc et de poterie blanche, grise, noire, rouge ; un vase à parfums ; des goulots d'amphore ; des godets, des patères, quelques morceaux de bois carbonisé ; de petites masses de fer totalement oxydé, etc.

Parmi les poteries, il y en a de grandes et de petites, de grossières et de bien fines, surtout celles qui offrent des dessins ou des bas-reliefs. Sur la surface intérieure de quelques-unes, on remarque des lignes en spirale qui semblent indiquer qu'elles ont été faites au tour.

Je ne parlerai pas des *tegulæ* ni des *imbrices* qui abondent, ni des tuyaux en brique dont je n'ai trouvé que quelques fragments, ni d'un segment d'une meule d'un moulin à bras.

Tous ces témoins muets du séjour d'un peuple civilisé dans la plaine de *Carenton* se trouvent mêlés à une espèce de vase qui n'a pas la compacité du sous-sol de la prairie voisine. Là, à la même profondeur, la terre est

blanchâtre, glaise, sans briques et sans poteries, quoique la couche supérieure en renferme des fragments entraînés par la culture ou par la légère inclinaison du terrain.

Celui-ci, après tant de siècles, comme un connaisseur, M. de Guizard, ex-préfet de l'Aveyron, me le faisait remarquer un jour sur les lieux mêmes, a presque conservé le niveau que lui donnèrent ceux qui les premiers se fixèrent à *Carentomagus,* et annonce le passage, les travaux et le séjour d'un grand peuple.

Après trois jours de fouilles, je repartis emportant avec moi quelques-uns de ces débris pour les offrir à la *Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.* Dans la séance du 9 septembre 1866, M. l'abbé Cérès parla ainsi de la découverte que j'avais faite :

« M. l'abbé Cabaniols annonce à notre très-honorable » président qu'après quelques tâtonnements infructueux » il est enfin parvenu à trouver les fondations de l'anti- » que cité de *Carentomag.* Une dernière tranchée présenta » d'abord une terre noirâtre, remplie de gravier ; ce fut » dans cette terre, à une profondeur d'environ 1 mètre, » qu'il put recueillir à profusion des briques à rebord, des » débris d'amphore, des poteries de toutes formes, de » toutes couleurs, de toutes dimensions, une *meta* ou » meule de moulin à bras ; des morceaux de fer fortement » oxydés, du verre, etc. Il offre à la Société un échan- « tillon de la plupart de ces objets, qui sont déjà déposés » dans votre musée. Parmi eux on peut admirer un vase » funéraire presque entier et les élégants reliefs repré- » sentés sur plusieurs fragments de poterie romaine. »

« M. Cabaniols, entrant dans les détails, nous entre- » tient des routes nombreuses, la plupart abandonnées » aujourd'hui, qui venaient aboutir à l'emplacement que » devait occuper la ville antique ; cet emplacement offre » un carré qui ne mesure pas moins de 400 mètres de » côté. »

« Notre honorable collègue aborde ensuite la question » si délicate des étymologies ; sans chercher à détruire » celle que donne M. de Gaujal au mot de Carentomag » (*ville des parents*), il demande si quelques autres qu'il » propose n'offrent pas un sens tout aussi plausible, celle-

» ci entre autres, également dérivée du celte : *Karrentou*,
» pluriel de *Karrent* (*chemin des chars, des voitures*). Cette
» étymologie semblerait justifiée par les nombreux che-
» mins qui aboutissent ou servent d'encadrement à cette
» plaine, couverte de débris de toiture dans toute sa
» surface. »

» M. l'abbé Cabaniols a exécuté ces fouilles au moyen
» d'un secours de cent francs que lui alloua M. de Cau-
» mont dans une des séances du congrès archéologique
» de Cahors. Il a bien joui, dit-il, en voyant leurs suc-
» cès ; mais il regrette de voir bientôt se refermer ces
» tranchées qui lui avaient laissé entrevoir de véritables
» richesses archéologiques. Il demande si, quand le champ
» sera disponible, il ne serait pas possible d'obtenir un
» secours de la Société des lettres, sciences et arts de
» l'Aveyron, pour continuer des travaux si heureusement
» commencés. Une deuxième allocation, qu'il a déjà de-
» mandée à la Société française d'archéologie, pourra
» peut-être venir en aide. » (Procès-verbaux : fasci-
cule VI, p. 36.)

VI

Mais si je n'obtins pas de celle-ci ce que j'avais sollicité, il n'en fut pas de même de la première, qui m'envoya, à différentes époques, par l'entremise de M. l'abbé Cérès, la somme de 200 fr. Pour lui en témoigner ma reconnaissance, je repris, au mois d'octobre, les travaux interrompus à cause des récoltes qui étaient dans les champs et je les continuai en 1867, 1868 et 1869.

Et parce que à Cahors « M. le directeur de la Société
» française avait recommandé que l'on s'appliquât à la
» recherche des substructions beaucoup plus qu'à celle
» des médailles, comme le font la plupart de ceux qui
» pratiquent des fouilles, » c'est de ce côté-là que je dirigeai mes efforts ; ils furent bientôt couronnés de succès.

Les ouvriers travaillaient depuis quelque temps, et ils avaient déjà creusé plusieurs tranchées en tout sens, lorsque, le 12 octobre, ils rencontrèrent, à 0 m 45 de profondeur, une substruction considérable qu'ils mirent à dé-

couvert les jours suivants. Avant d'en faire la description voici le catalogue des principaux objets qu'ils recueillirent et qui furent envoyés au Musée de Rodez, le 8 novembre :

Huit petits morceaux de fer, — une barre id. avec quatre ou cinq petits crochets ou tenons; on dirait une partie d'une grille, —un petit coin de 0 m 05,—un loquet de 0 m 11, — une pièce de 0 m 14, avec deux traverses de 0 m 04 de long,—un poinçon,— une gouge, — un anneau plat, un anneau rond, un petit crochet, — une petite pièce avec un renflement triangulaire au milieu, — un petit crochet en deux morceaux, — deux clous cassés, — onze clous de différentes formes et de différentes grosseurs, dont deux ont plus d'un décimètre de longueur, — cinq tourillons ou chevilles en fer de 0 m 05.

Deux fragments de stuc, — une petite pierre noire, peut-être *cos*, — deux morceaux de bois carbonisé, — huit fragments de verre de différentes formes et de différentes couleurs : les uns unis, les autres avec côtes, — plusieurs morceaux de plomb, — la moitié d'une petite boule en pâte vitrifiée, de couleur bleue, canelée (l'autre moitié a été trouvée plus tard.)

Deux fragments de la même poterie où il y a de petites lignes, — trois fragments de la même poterie sans lignes, — dix fragments avec des bas-reliefs, — un couvercle, — un trépied, — deux goulots et deux petites anses, — quatre petits vases variés,—deux salières,—un fragment de poterie noire ou plutôt verdâtre, —un petit plateau en deux morceaux, — sept fragments, dont quelques-uns semblent couverts d'une espèce de vernis blanc ; — en un mot, des poteries grises, blanches, noires, rouges, fines et grossières, unies et à reliefs, romaines et gauloises.

VII

Outre ces poteries, il y a quelques autres objets dont il n'a pas encore été question et qui ont été envoyés plus tôt ou plus tard au Musée départemental.

1° Une grande clé en fer.

2° Un anneau en cuivre ayant 0 m 02 de diamètre.

3° Un boulon en fer, avec sa tête, ayant 0 m 12 de longueur.

4° Une lame de couteau, ou rasoir, ou petite épée, en deux morceaux, entourés de gravier et de terre ayant une longueur de 0 m 09.

5° Un *acus comatoria* en bronze, ou plutôt *jugum libræ*, comme je le pense, long de 0 m 25.

6° Une *lucerna* en terre cuite, avec une petite poignée d'un côté et de l'autre un petit bec *myxa*, un peu ébréché. La partie supérieure est détachée de la partie inférieure ou concave.

7° Un morceau de bronze, long de 0 m 05 ressemblant à la queue d'une petite cuiller et se délitant facilement.

8° Une *meta* supérieure, un peu ébréchée, aujourd'hui cassée ; Convexité 0 m 48. — Du trou à la circonférence, 0 m 12. — Diamètre du trou, 0 m 040. — Flèche, 0 m 080.

9° Une *meta* supérieure entière ; Diamètre, 0 m 35. — Du trou à la circonférence, 0 m 15. — Diamètre du trou, 0 m 045. — Flèche, 0 m 035.

10° De neuf petites pierres presque rondes et bien polies, dont sept furent trouvées ensemble dans l'intérieur de la substruction ; cinq ont été envoyées au musée, savoir : deux fort irrégulières, presque semblables à celles qu'on trouve dans le lit des ruisseaux ; la troisième ovale et presque plate d'un côté, servant peut-être à aiguiser ; la quatrième, qu'on dirait de marbre, bien polie, aplatie vers les deux pôles comme une petite sphère, ayant environ 0 m 16 de circonférence et 0 m 15 de diamètre ; enfin la cinquième, également polie et ovale, mais un peu ébréchée, ayant environ 0 m 25 de circonférence mesurée par les deux pôles et 0 m 30 mesurée dans l'autre sens.

Mais à quoi servaient ces pierres ou boules ? Peut-être à polir les mosaïques, dont on a trouvé des débris à Carentomag, dit M. Hippolyte de Barrau, quoiqu'il se trompe avec Strabon sur l'emplacement de cette ville, qu'il croit avoir existé sur les bords de l'Aveyron, vers les lieux où plus tard s'éleva Villefranche. J'ai vu moi-même, le 14 octobre 1867, dans un champ, au village de la Carreyrie, commune d'Anglars, à 2 kilomètres à l'est de *Carentomag*, des briques, des poteries et des fragments d'une mosaï-

que, représentant une étoile dont les petits cubes se détachaient du béton aussitôt qu'on les touchait. Près de là se trouvait naguère la base d'une colonne en grès rouge ayant environ un mètre de hauteur. Des fouilles pratiquées en ce lieu pourraient être fructueuses.

11° Un cachet en terre cuite, long. de 0 m 08, avec des lettres aux deux bouts qui ont une forme triangulaire. Le premier, écorné de deux côtés, n'en offre que trois : PON. Le mot ne paraît pas entier ; les lettres ont environ 0 m 005 de hauteur. La longueur d'un des deux côtés du triangle est de 0 m 035 sur 0 m 02 d'épaisseur. Sur le second, l'on lit : EddoVIVII. Il semble que la dernière lettre de ce mot manque. Ici les lettres n'ont pas toutes les mêmes dimensions. Les plus grandes ont de hauteur environ 0 m 004 et les petites, c'est-à-dire l'o et les panses des d, 0m 002. Un des côtés de ce triangle a environ 0m 03.

Il faut remarquer : 1° que les deux VI du mot EddoVIVII diffèrent du N du mot PON, et 2° que les deux triangles qui terminent le sceau ou cachet ne sont pas tournés du même côté, mais qu'ils sont alternes. Un membre de la *Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron* a cru voir sur ce sceau des lettres étrusques.

12° Trois monnaies de la colonie de Nîmes, qui fut fondée avec les restes de l'armée d'Antoine, soumise 21 ans avant Jésus Christ. Deux ayant été brisées par les ouvriers, sur la surface de celle qui reste, on voit les deux figures d'Auguste et d'Agrippa, son gendre, gouverneur et bienfaiteur de la capitale des Armoriques. Les mots IMP au haut et DIVI au bas, avec un P de chaque côté, signifient sans doute *divins empereurs* ou *illustres empereurs, protecteurs de la patrie.*

Sur le revers, on voit un crocodile, attaché par une chaîne à un palmier. C'étaient les armoiries des vétérans qui, après avoir fait la conquête de l'Egypte, défrichèrent les terres qu'on leur donna. De ce côté, on peut lire au haut : *Col. Nem.* (*Colonia Nemausensis*).

13° Une petite monnaie consulaire, de la famille plébéienne *Livineia.* L'avers de la médaille porte une tête nue de *Livinéius Régulus* à droite, sans légende. Au revers, on peut lire à l'exergue : L. REGULUS, Lucius

Regulus. La première lettre (L.) est à peu près effacée. On voit dans le plan deux gladiateurs nus combattant; l'un, armé d'une haste, contre un lion; l'autre, armé d'une épée et d'un bouclier, contre un tigre. La médaille est trop fruste pour distinguer plus loin un taureau blessé, comme on le voit dans celles de la même famille qui sont moins usées.

Cabrol, dans ses *Annales de Villefranche*, t. III, p. 613, à l'année 1713, dit qu'on découvrit de son temps, au terroir de *Las Teularies*, au faubourg du Pont, « une urne » antique de terre de potier, bien cuite et vernissée de » rouge, remplie de cendres et d'ossements de petit en« fant, sans couvercle, à laquelle il y avait des bas-re» liefs qui représentaient des athlètes et un petit enfant » qui combat un lion. » Faut-il rapporter à la même époque et attribuer à la même famille l'urne de *Las Teularies* et la médaille de *Carentomag?* Je l'ignore; mais ce que je crois, c'est que la substruction que je vais décrire est une preuve, sinon convaincante, du moins plausible de l'existence de cette dernière ville.

VIII

1° Je ne saurais déterminer l'usage ou l'emploi de cet édifice qui est dans la partie orientale de l'antique cité à égale distance, c'est-à-dire à 160 mètres des deux voies qui encadrent au nord et au sud cette plaine, où l'on trouve tant de fragments de brique et de poterie. Ce bâtiment a 26 mètres de long, de l'ouest à l'est, et 15 mètres du nord au sud. Ces mesures ont été prises à l'extérieur. Une haie, plantée à 1 m 50 au sud de l'angle A et aboutissant à l'angle D, divise diagonalement l'espace enclavé en deux parties triangulaires.

2° Celle du nord a été défoncée, partie en 1866 et partie en 1869 à une profondeur de 1 m à 1 m 25. C'est là qu'on a trouvé, vers l'occident, plusieurs des objets mentionnés, entre autres la lampe en terre cuite, la lame de couteau, la grande clé et une couche de charbon de bois de 0 m 20 à 0 m 25 d'épaisseur.

Celle du sud a été défoncée en 1868. Ici presque pas de

briques ni de poteries du moins à l'est, seulement quelques traces d'incendie dans les deux tiers de la longueur, vers l'ouest. Là furent trouvés quelques clous, de petits fragments de verre, deux médailles de Nîmes, la moitié d'une petite boule en pâte vitrifiée et la plupart des pierres rondes ou ovales dont il a été question dans le paragraphe précédent.

3° L'angle nord-ouest A est à 1 m 50 de la haie et à environ cinquante mètres de l'entrée du champ par la prairie, en venant du domaine. La pierre angulaire, en grès gris, a, du nord au sud, 0 m 90 de longueur; de l'ouest à l'est, 0 m 68, et d'épaisseur 0 m 25.

L'angle nord-est B est à 14 m 75 de la haie et à environ 50 m de l'étang, qui est au fond du champ, près duquel la tradition porte qu'on trouva, je ne sais à quelle époque, des tuyaux à deux ou trois mètres de profondeur. La pierre angulaire, en grès gris, a, du nord au sud, 0 m 55 et d'épaisseur 0 m 25.

L'angle sud-est D est dans la haie, sous un érable, à 45 mètres environ de l'étang qui est au fond du champ et à 310 mètres du chemin de grande communication n° 6; du reste, on peut le voir du côté de la prairie. La pierre angulaire en grès gris a, de l'est à l'ouest, 0m 55 et 0m 23 d'épaisseur.

L'angle sud-ouest C est dans le pré, à environ 13m 50 de la haie. Les pierres angulaires ont été enlevées, et ici le sous-sol est moins profond qu'aux autres trois points.

Les trois pierres angulaires supérieures A, B, D, qui sont en grès, ont dû être apportées d'assez loin, puisqu'il n'y a pas de matériaux de cette espèce dans les environs de Carentomag.

4° Les deux murs A B et B D ont, dans la terre, 1 mètre d'élévation. Celui du nord a 0m 74 de largeur et celui de l'est 0m 10 de moins.

Le mur méridional C D a, vers l'est, 1 mètre de hauteur; mais cette dimension diminue à mesure qu'on s'avance vers l'ouest.

Le mur occidental C A n'existe plus, excepté à l'angle nord-ouest A dans le champ; le reste a été détruit par l'agriculture ou par d'autres causes.

Il est vraisemblable que la porte de cet édifice était à l'ouest, dans le mur C A; c'est de ce côté-là, surtout vers l'angle A, que l'incendie a été le plus intense, comme l'attestent les briques et les poteries calcinées, et une couche de cendres et de charbon de bois d'environ un décimètre d'épaisseur; et c'est encore de ce côté-là qu'ont été recueillis différents objets, témoins d'un lieu habité.

Tous ces murs ont conservé leur solidité, leur aplomb et leur façade extérieure. On serait porté à croire que la dernière assise de pierres avait été nivelée.

5° Dans l'intérieur de la substruction, parallèlement au mur B D, à 2 mètres de distance, on a découvert les fondations d'un deuxième mur formant pour ainsi dire une galerie. Entre le mur septentrional A B, et les premiers moellons de ce dernier mur, il y a un intervalle de 2 mètres, sans aucune trace de fondation; il en est de même du côté du sud, autant que les racines des arbres de la haie ont permis d'en juger.

A environ 2 mètres de ce premier mur intérieur, il y en a un autre qui, partant du nord, se dirige vers le sud. Il a 1m60 de long sur 0m65 de largeur.

Près de ce mur il y avait des briques plates formant un plan incliné de 1m30 sur 1m35; elles étaient minces et avaient été cassées. On y remarquait à la surface une cannelure ou rainure en forme d'hémicycle s'ouvrant au sud. Placées à 0m50 du mur A B, elles recouvraient en partie une couche de chaux de 0m10 à 0m15 d'épaisseur, sur une étendue d'environ 1 mètre carré. Cette chaux était très-gluante et elle n'avait pas conservé sa blancheur. On espéra trouver là les cendres d'un mort; mais on ne recueillit que deux fragments insignifiants d'un petit os tout blanc.

A environ 11 mètres du mur oriental et à 5 mètres de celui qui est au sud, on a remarqué quelques moellons qui sembleraient en indiquer un autre parallèle au premier.

Ce n'est qu'à environ 16 mètres du mur oriental qu'on commence à trouver des briques. Plus on s'avance vers l'ouest, du moins dans le champ, plus les objets recueillis sont nombreux et variés. C'est à 15 mètres de l'angle A

qu'on a trouvé les anses d'une chaudière, l'*acus crinalis*, la *meta*, le sceau ou le cachet en terre cuite, et surtout ces fragments de poterie dont fait l'éloge M. Victor Advielle, secrétaire de la sous-préfecture de Pont-Audemer, dans son *Etude sur les beaux-arts en Rouergue à différentes époques*, qui a obtenu une médaille de bronze au concours de Rodez en 1867. Voici ses paroles : « Les innombrables » poteries trouvées sur l'emplacement de l'ancienne ville » de Carentomag méritent une mention particulière, car » elles sont un des produits les plus importants et les plus » remarquables de l'art en Rouergue. Elles se distinguent » par le fini de la pâte, la pureté des contours, la correc- » tion et le fini des reliefs. »

Il ajoute que M. de Gaujal, t. III, p. 357, les décrit ainsi : « La plus légère connaissance du dessin et de l'his- » toire de l'art démontre au premier coup-d'œil, non- » seulement que cette poterie est de fabrication romaine, » mais même qu'elle remonte à une époque où l'art » n'avait rien perdu. Toutes les formes sont de la plus » belle élégance ; toutes les sculptures dont elle est enri- » chie sont du plus beau style grec et du caractère le » plus gracieux. Il est impossible de ne pas y voir le tra- » vail d'ouvriers formés à la meilleure des écoles. » (Voir la *Distribution des récompenses*, etc., p. 121.)

IX

Quelques tranchées, pratiquées à l'extérieur de la substruction, donnèrent des résultats satisfaisants dont il est bon de conserver le souvenir et la situation.

1° A 4 mètres de l'angle A, dans une tranchée longue de 15 mètres et se dirigeant vers le nord, on a trouvé quelques moellons placés l'un devant l'autre, sur une longueur de 6 mètres ; ils semblent continuer la ligne formée par le mur occidental C A qui n'existe plus.

2° A quelques mètres, à l'est de ces moellons et à 1m50 du mur A B, on a trouvé des traces d'un mur parallèle à ce dernier. Je serais porté à croire que, entre ces deux murs, il y avait une voie publique ou plutôt un aqueduc. En effet, c'est là qu'aboutissent toutes les eaux du nord et

du nord-ouest de la plaine. Aussi est-ce à partir du point A qu'a été faite une saignée de 48 mètres de long pour les conduire à l'est, dans la prairie, dont le sol est beaucoup plus bas que celui du champ.

3° En creusant cette rigole ou tranchée, à chaque demi-mètre, on a trouvé dans la partie occidentale des briques plates avec le rebord en bas. Aussitôt qu'elles étaient levées, il jaillissait de terre comme une petite source. En partant du quatorzième mètre, à l'ouest et en allant vers l'est, j'en ai compté cinq sur une longueur de trois mètres. Tous ces filets d'eau venaient du nord et s'écoulaient le long du mur, sous lequel on n'a pu découvrir aucune trace de communication, et où il n'y a que du gravier ou de la terre qui n'a pas été remuée. Les tuyaux ou plutôt les briques, du moins les plus occidentales, étaient à 1^{m}20 de profondeur.

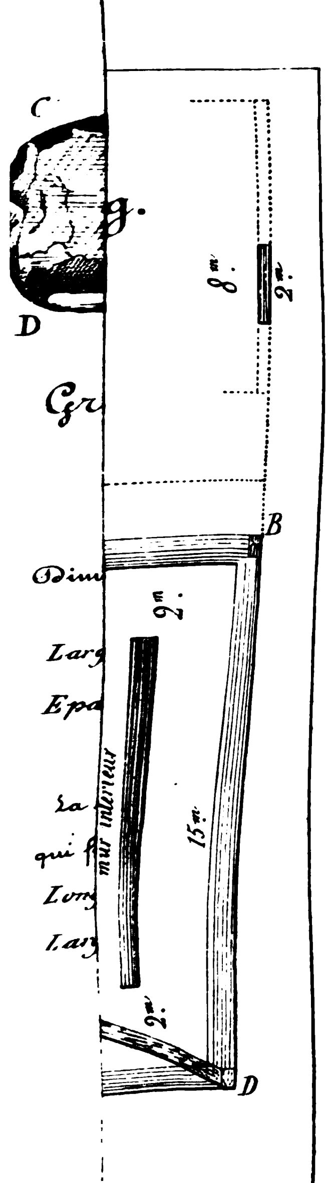
4° Au nord de l'angle A, le terrain a été défoncé sur une longueur d'environ 17 mètres et une largeur de 4^{m} 50 parallèlement au mur septentrional.

5° A 8 mètres de l'angle B, dans une tranchée longue de 18 mètres et profonde de 0^{m} 80 qui se dirige vers le nord, on a trouvé beaucoup de poteries, pas de briques et environ 2 mètres de fondations ou de muraille. Ce serait la continuation de la ligne formée par le mur oriental D B, qui existe encore.

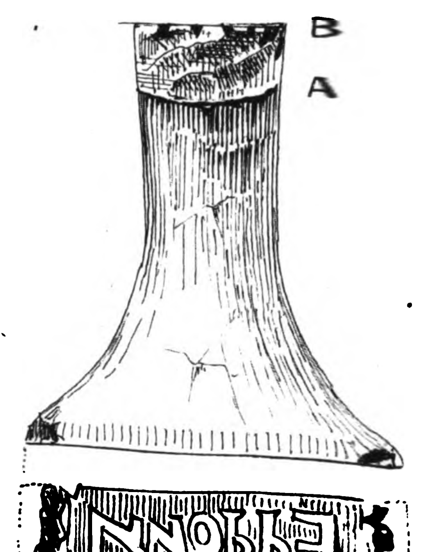
6° A 2^{m} 25, à l'est de l'angle B, quelques pierres éparses, mais assez grosses, sembleraient indiquer un mur détruit, parallèle au mur oriental D B, qui existe du sud au nord. Ici le terrain n'a pas été défoncé.

7° Une tranchée perpendiculaire au mur septentional A B, et parallèle à la continuation supposée du mur oriental D B, a offert, à 5 mètres de cette ligne, un tronçon de muraille se dirigeant vers le nord ; on en a découvert 2^{m} 75.

8° A 6^{m} 50 de cette tranchée, une seconde a été ouverte dans la même direction et à la même distance du mur A B, c'est-à-dire à 3^{m} 50, on a trouvé un autre tronçon de muraille, long de 2^{m} 25, se dirigeant pareillement vers le nord.







CACHET en terre cuite
trouvé
à CARENTOMAG.



9° Entre ce dernier tronçon et la continuation supposée du mur c A, on n'a rien trouvé.

10° A 1 mètre à l'ouest de l'angle A et à 2 m 50 de la haie, une tranchée de 10 mètres de long, mais pas assez profonde, a offert des briques et quelques poteries.

X

Tel est le compte-rendu des fouilles faites, à différentes époques, dans la plaine de *Carentomag*. Pour juger de leur importance, il suffit de citer ce que disait un de mes honorables collègues, M. Boisse, ingénieur des mines, à la *Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron*, dans la séance du 13 décembre 1866 : « Vous connaissez les » fouilles entreprises par M. l'abbé Cabaniols, sur l'em- » placement présumé de Carentomago ; d'importants résul- » tats ont déjà été obtenus ; des substructions romaines ont » été mises à découvert sur une étendue considérable; de » nombreux vestiges de l'industrie gallo-romaine, des » briques, des ustensiles de diverses sortes, en fer et en » bronze; des poteries unies et à relief, dont quelques- » unes remarquables par la finesse de la pâte et le fini du » travail ont été retirées du sol. »

» La mine est aujourd'hui ouverte et il n'y reste qu'à y » puiser. Une subvention prélevée sur les fonds affectés » aux fouilles archéologiques permettra à notre zélé col- » lègue de donner plus de développement à ses travaux, » et grâce à son intelligente initiative, grâce à notre » concours, les doutes qui planaient naguères sur l'em- » placement de Carentomago auront bientôt, nous devons » l'espérer, complètement disparu. » (Voir les procès- » verbaux, etc., fascicule VI, p. 30.)

Quand M. Boisse parlait ainsi, il ne connaissait que quelques objets découverts à *Carentomag*, et il n'avait là que le résultat des fouilles faites au nom et aux frais de la *Société française d'archéologie*. Celles qui ont été entreprisès depuis, au moyen des sommes que la *Société*, dont il est aujourd'hui le docte et l'actif président, a bien voulu mettre à ma disposition n'ont pas été moins fructueuses ni moins importantes.

Pour s'en convaincre, il suffit de lire ce *Mémoire*, qui sans doute laisse beaucoup à désirer sous bien des rapports, mais qui, du moins, contient le récit véritable de tout ce que j'ai fait et la description de tout ce que j'ai cru utile de remarquer.

Maintenant que l'emplacement des ruines de Carentomag est fixé, tous les travaux pourraient être concentrés sur le même point, et en continuant sur une vaste échelle ce qui a été si heureusement commencé en petit, on ne tarderait pas à exhumer entièrement de sa tombe cette vieille cité gallo-romaine sur la situation de laquelle ont disputé jusqu'à ce jour les historiens et les géographes.

RAPPORT

SUR LES

FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES

FAITES

A CADAYRAC, A SOUYRI ET AU COUVENT DE LA PROVIDENCE

Par M. l'abbé CÉRÈS, 1868 (1).

Messieurs,

Il y a tout au plus vingt-cinq ans qu'on savait à peine s'il existait dans notre département quelque objet remarquable en fait d'antiquité. Comme, du reste, à cette époque, dans bien d'autres localités, la science de l'archéologie n'avait pas encore jeté ses racines dans notre sol. Pour de bonnes raisons, sans doute, un sol peut-il produire avant d'avoir été cultivé, avant d'avoir reçu la semence! Aussi tout monument appartenant à une époque quelconque et n'offrant qu'une origine douteuse ou inconnue était-il attribué ici aux Anglais, là à la puissance de quelque esprit chimérique, plus loin à quelque fait plus ou moins impossible. Aussi l'aqueduc romain qui très probablement conduisait, il y a peut-être dix-huit siècles, les eaux de Vors à Rodez, portait le nom de *cave des Anglais*. C'était un épouvantable coup de tonnerre qui avait creusé l'immense cratère que nous appelons aujourd'hui avec raison l'amphithéâtre du pré de la Conque. Selon les diverses localités, les dolmens et autres monuments de même genre, sur l'origine desquels disputent et disputeront peut-être bien longtemps encore les

(1) Ce rapport a été reproduit approximativement dans le volume du *Congrès archéologique de France*, XXXIIe session, Montauban, 1865.



savants, portaient le nom de *tombes des Anglais*, tombes des géants, maison des fées, etc. Les haches et autres instruments en pierre qu'on trouve dans ces sortes de monuments sont encore appelées *pierres du tonnerre* par les habitants de nos campagnes, persuadés qu'ils sont que ces objets sont un incontestable produit de la foudre. Nos premiers historiens eux-mêmes n'ont semblé quelquefois mentionner les monuments dont nous venons de parler que pour en perpétuer l'incertitude ou en constater une rareté qui n'existe pas. Ils n'en signalent qu'un très petit nombre dans les plaines de Sainte-Radegonde et de Buzeins, tandis que nous avons pu en compter 253 (dolmens ou tumuli) dans la seule commune de Salles-la-Source. Le camp romain de Montberlhe, d'après l'un d'eux, trompé sans doute par son étonnante conservation, ne doit pas remonter au-delà des guerres de la Ligue. Nous pourrions nous étendre encore longuement là-dessus. Il était réservé aux savants fondateurs de notre société aveyronnaise, dont nous sommes si fiers d'être les membres, de donner naissance à toute une légion d'observateurs et de lui communiquer cette étincelle d'esprit de recherches si souvent et si glorieusement couronnées de succès. Combien d'objets précieux par leur antiquité, combien d'intéressants monuments, combien de documents utiles pour l'histoire ont été sauvés par elle et ont surgi victorieux de la poussière et de l'oubli au coup de sa baguette magique !

A la liste de nos découvertes, déjà nombreuses, nous sommes heureux aujourd'hui d'en ajouter de nouvelles. Nous les croyons importantes, car il s'agit : 1° D'un temple et d'un théâtre renfermés dans la double enceinte d'un stationnement de l'armée romaine, situé dans les vastes propriétés de M. le comte de La Panouse, à un kilomètre de Cadayrac; 2° d'un autre stationnement militaire, avec tombes mérovingiennes, dans le domaine de La Salle, près de Souyri. Faisons remarquer, en passant, que ces deux campements sont inclus dans la commune de Salles-la-Source et environ à quatre kilomètres l'un de l'autre. Nous allons dire un mot de chacun. Nous terminerons par quelques détails sur les récentes décou-

vertes qui ont eu lieu à Rodez en creusant les fondations de la petite chapelle de la Providence.

DÉCOUVERTES ET FOUILLES DANS LES PATURAGES DE LAGARDE (PROPRIÉTÉ DE M. LE COMTE DE LA PANOUSE).

Pour ne rien omettre du fait de ces découvertes, nous sommes obligés de mettre en scène deux hommes qui, quoique à titres différents, nous sont également chers. L'un est M. le chevalier A. du Mège, qu'une mort, hélas! toujours prématurée pour les hommes de ce mérite, a ravi à la science en brisant de savants travaux. L'autre est M. Burel, curé de Cadayrac; il voudra bien nous pardonner de lever ici un coin de ce voile qui cache si modestement, entre autres qualités, son esprit profondément observateur et son goût fortement prononcé pour la science des antiquités.

Dans une rencontre que j'eus avec le premier, à l'époque où il travaillait à son ouvrage l'*Archéologie pyrénéenne*, je fus chargé par lui d'obtenir, aussi exactement que possible, le nombre de monuments attribués aux Celtes et renfermés dans les plaines calcaires de la commune de Salles; de recueillir en même temps les noms des localités qui contenaient quelques-uns de ces monuments. Le savant archéologue voulait tirer du fait de leur nombre une preuve constatant que ces anciens peuples n'étaient pas aussi cruels que l'ont prétendu certains contemporains, qui, pour donner de la couleur à leurs écrits, ont cru devoir faire de tous les monuments de nos pères des autels à victimes humaines.

J'avais accompli déjà quelques courses dont j'étais satisfait, lorsque, autant pour les abréger que pour augmenter le volume de mes notes, il me vint la pensée de m'adresser à M. le curé de Cadayrac. Ce fut une bonne pensée : nul mieux que l'excellent M. Burel ne pouvait être plus propre à me donner les renseignements que je cherchais. Après les avoir soigneusement recueillis, nous partons pour de nouvelles recherches. Au sortir du village, notre attention est attirée par des briques à rebord incrustées dans le sol. M. le curé me fit observer que ce genre de

briques se trouvait fréquemment sur sa paroisse et que, du reste, nous allions bientôt traverser une plaine qui en offrait en grande quantité.

Effectivement nous arrivâmes, après un quart d'heure de marche, dans un pâturage du domaine de Lagarde qui porte le nom des Carrayrettes. Au milieu d'une petite plaine légèrement ondulée et couverte d'un frais gazon s'élevait un tertre jonché de briques : c'étaient celles que les Romains nommaient *tegulæ* (briques à rebord) et celles qu'ils désignaient sous le nom d'*imbrices* (couvre-joints). Nous pûmes dès lors constater que les débris que nous avions sous les yeux devaient couvrir autrefois un édifice ; mais quel genre d'édifice ? Rien encore ne l'indiquait. Une vieille route romaine qui passait près de là nous aurait fait presque croire à un *diversorium* ou bien à une de ces *mansiones* que les Romains plaçaient de distance en distance sur leurs routes impériales. Nos observations durent s'arrêter là en attendant que des fouilles bien dirigées vinssent jeter leur clarté sur cette énigme de poussière et de pierre.

Dans le cours de notre promenade scientifique, M. Burel m'avait entretenu d'un camp romain qui n'était qu'à une très-petite distance des ruines dont nous parlons. Il me conduisit d'abord à ce qu'il appelait La Redoute; mais un simple coup-d'œil ne nous permit pas de maintenir cette dénomination. Nous eussions plutôt conclu que cet édifice était un théâtre, si le désert, la solitude profonde dans lesquels il se trouvait, ne fussent venus nous conseiller une sage réserve dans notre décision. Je demandai ce qu'en disait la tradition locale. Il me fut répondu que les vieillards tenaient de leurs vieux pères, qu'il y avait en cet endroit une église du temps des Anglais. La tradition, comme nous le verrons plus tard, ne se trompait que sur la date et sur une distance de quelques mètres. Des fouilles subséquentes dont nous parlerons bientôt nous ont, en effet, révélé dans les premières ruines que nous avions rencontrées non une église de l'époque anglaise, mais un temple du paganisme.

Pour ne pas revenir, dans le présent rapport, à ces secondes ruines beaucoup plus importantes que les pre-

mières par leur étendue, et en attendant qu'il soit permis d'y pratiquer quelques fouilles sérieuses, nous allons exposer ce qu'en passant seulement nous y avons remarqué.

D'après sa forme d'abord, et puis plus tard quelques coups de pioches nous en ayant manifesté les gradins, il ne fut plus douteux pour nous que ce monument ne fût un théâtre. Pour économiser sans doute leur temps et leurs sueurs, les Romains s'étaient servis d'un de ces enfoncements de terrain, si fréquents dans nos plaines calcaires et auxquels, si je ne me trompe, on donne vulgairement le nom de bétoires. Ne pourrait-on pas supposer ici que, profitant de l'excavation profonde provenant de l'extraction de matériaux pour leurs édifices, ces mêmes Romains aient ainsi construit en peu de temps et à peu de frais leur amphithéâtre de Rodez?

La configuration du théâtre de Lagarde offre un segment dépassant de quelques mètres l'étendue de la demi-circonférence. Il est formé de deux fortes murailles concentriques à parements réguliers et solidement bâties au mortier. Le pourtour du mur extérieur est d'une étendue de 120 mètres ; la corde de cet arc en a 60, le rayon du cercle 40 environ. Nous avons pu compter dans la *cavea* onze gradins (Il peut y en avoir un plus grand nombre). Ces gradins se composent d'une suite de pierres plates posées de champ d'environ 25 centimètres de hauteur. Les pierres qui devaient leur être superposées horizontalement et former le siége ont disparu, du moins dans le petit espace que nous avons découvert.

Des blocs de grès dont la présence étonne dans ce lieu, parce qu'ils ont dû être transportés de fort loin, se rencontrent çà et là, surtout vers les extrémités des murs dont ils devaient former les arêtes. Ils sont mêlés avec une grande quantité de briques et de moellons arrachés aux murailles. On n'aperçoit aucun vestige des murs qui devaient composer la scène : très-probablement ils ont dû disparaître sous les terres constamment amenées dans cet enfoncement par les pluies de tant de siècles. Nous ne devons pas omettre que l'édifice tourné vers le midi se trouve magnifiquement situé. Il pouvait, au besoin, être transformé en un vaste amphithéâtre.

Laissant le théâtre à notre gauche, nous nous dirigeons vers l'enceinte du camp; quarante pas nous en séparaient à peine. Le chemin de fer établi pour le transport du minerai, de Cadayrac à la station de Salles, la coupe en cet endroit, ce qui nous permit de constater la présence du mortier. Cette enceinte consiste en deux fortes murailles parallèles figurant dans leur ensemble un plan elliptique dont l'axe principal, du nord au sud, a 1 kilomètre de longueur; sa largeur est de 600 mètres environ. Ces deux clôtures s'accompagnent dans tout leur pourtour à une distance à peu près régulière de 16 mètres. Nous avons remarqué des briques sur presque toutes les hauteurs environnantes : ne serait-ce pas les débris de guérites, si je puis employer cette expression, qui devaient abriter pendant la nuit et le mauvais temps les sentinelles chargées de veiller à la sûreté du camp? Cela nous semble probable.

En suivant les ruines aplaties et même presque effacées en certains endroits de cette double enceinte, nous fîmes la rencontre de trois bétoires vers la partie sud du camp. Elles étaient toutes les trois reliées par un talus qui semblait leur servir de trait-d'union. Nous sommes portés à croire que ces dépressions de terrain ont dû jouer un rôle dans le cours du stationnement. Quelques fouilles pourraient en révéler l'usage. En avançant vers la partie médiane du camp, on rencontre encore sept énormes blocs calcaires de forme cubique et grossièrement taillés. Ils sont percés au milieu d'une ouverture de 20 centimètres carrés comme devant servir à recevoir des pièces de bois de cette dimension. Quatre de ces dés occupent encore la place que leur avait assignée le constructeur romain; ils affectent par leur disposition une forme semi-circulaire. Cette disposition et surtout la présence de pierres ainsi façonnées au milieu du camp ne porteraient-elles pas à croire que c'était là le *prætorium* ou la tente du général? Le sol est semé à une grande distance de débris de briques et de poteries.

A deux cents pas de là se trouve une construction assez importante que nous avons fouillée l'an dernier. A en juger par l'immense quantité de cendres renfermées dans

ses divers compartiments, un incendie aurait été la première cause de sa destruction. Plusieurs pièces de monnaie, une fibule en bronze argenté, trois petites anses de même matière et d'inégale grandeur (l'une d'elles offre une tête de lévrier), des fragments d'amphores et de lampes en terre cuite, une amulette en émail, quelques morceaux de minerai d'argent et autres contenant du sulfate de fer, etc., etc., tels sont les principaux objets qui ont été trouvés dans les trois pièces qui composent ce bâtiment.

La forme de cet édifice est un parallélogramme de 18 mètres de longueur sur 14 ^{m} 50 de largeur. L'épaisseur des murs extérieurs est de 80 centimètres; les murs de refend n'en ont que 50. La muraille extérieure du sud-ouest manque presque en entier. Les débris de grosses colonnes, trouvés au milieu, sembleraient indiquer l'entrée sur ce point. Nous ne devons pas omettre que parmi de rares valves d'huître, des ossements de bœuf, de mouton, de chèvre et de sanglier se trouvaient à profusion dans l'intérieur du bâtiment et ses environs. Ces vestiges nombreux de cuisine portent à conclure que ce fut là ce que nous appellerions de nos jours la cantine du camp (1). En parlant de ces fouilles, nous avons anticipé sur celles du temple : nous allons en donner ici les détails.

Il s'était passé près de trois ans depuis les premières découvertes, et nous attendions avec une vive impatience que les loisirs et les circonstances nous en permissent les fouilles, lorsque nous arriva la nouvelle d'un prochain congrès archéologique devant se tenir à Rodez. Il fallait s'y préparer. Quelques fonds nous furent alloués par notre Société pour un essai de fouilles, et le surlendemain de ce jour nous eûmes la satisfaction d'annoncer la découverte d'une belle mosaïque, d'une énorme table de grès ornée de moulures nombreuses, et d'un fragment de co-

(1) A quelques pas de là croît un arbre unique dans la contrée. Il est désigné par les paysans sous le nom de *aoubré del Caoussé;* c'est le *Cornus mas* (*L*). Son tronc mille fois noueux et surtout l'absence complète, à plus de quarante lieues à la ronde, d'un arbre de cette espèce, laissent facilement penser que les Romains ont arrosé ses premières racines.

lonne. Ce furent ces objets qui firent naître dans notre esprit la première idée d'un temple caché dans ces ruines. Cependant le temps et les ouvriers nous faisant défaut, nous fûmes obligés de suspendre ces premiers travaux.

Craignant, et à bon droit, le vandalisme des curieux chez qui la nouvelle de notre découverte s'était déjà répandue, nous fîmes lever avec soin le plan des fouilles et les dessins apparents de la mosaïque. Ce fut M. Arribat, agent-voyer en chef d'arrondissement, que nous aimons à mentionner ici et dont notre Société connaît depuis si longtemps le dévouement, comme aussi la délicatesse et l'exactitude de son crayon; ce fut, disons-nous, M. Arribat qui voulut bien relever ce premier plan en attendant de nous offrir plus tard les dessins plus complets que nous avons aujourd'hui sous les yeux. Constatons, en passant, qu'avant de quitter le champ des fouilles et d'abandonner dans ces solitudes notre chère mosaïque aux déprédations des vandales, nous la recouvrîmes soigneusement et nous la confiâmes à la surveillance d'un garde. Nous désirions tant la montrer intacte à la savante Assemblée! Mais peine inutile : en l'absence du garde qui avait, sans doute, d'autres sollicitudes, la terre et le gazon que nous avions amoncelés pour la protéger furent enlevés par les bergers, et chacun des visiteurs, voulant emporter chez soi un fragment du précieux pavé, acheva les désastres que les siècles et les frimas n'avaient que trop cruellement commencés.

Les fouilles ne furent reprises qu'aux vacances suivantes. Le congrès avait eu lieu au mois de juin et une somme de 250 francs nous avait été généreusement accordée pour fouilles archéologiques par le très honorable M. de Caumont, président de la Société française d'archéologie. Cette somme, ajoutée à celle de près de 300 fr., due à la munificence de M. le Préfet de l'Aveyron, nous permit d'entreprendre nos fouilles sur une plus grande échelle. Naturellement, nous dûmes établir d'abord notre chantier dans le temple. Il nous tardait de voir en entier cette belle mosaïque dont nous n'avions encore aperçu que l'encadrement. Le sujet du milieu allait peut-être nous dévoiler quelque mystère, nous montrer quelqu'un des attri-

buts de la divinité adorée dans le temple, peut-être la divinité elle-même ! Hélas ! il ne devait pas en être ainsi. D'attribut, de divinité, pas de trace ; quant à la mosaïque, un chêne colossal, coupé sans doute depuis deux siècles, avait étalé ses robustes racines sur ce trop délicat ouvrage. Les radicelles multiples de l'arbre, s'insinuant sous les cubes pour y puiser la vie, avaient produit un irréparable désordre dans la combinaison des dessins. Nos efforts et notre patience ne purent venir à bout d'en rétablir la disposition primitive. Force nous fut donc de nous contenter de lever dans la partie de l'encadrement resté intacte cet échantillon que possède aujourd'hui notre Musée.

La *cella* ne nous a pas donné d'objet digne de remarque, si ce n'est quelques fragments de poteries en terre cuite, ornées seulement de quelques filets et une poignée en étain qui pourrait bien être celle d'un *simpulum.* Nul vestige d'inscription, nul vestige d'autel, à moins que ce ne soit une ou deux petites cuves en grès qui n'existent qu'en fragments, mais qui paraîtraient bien avoir été disposées à recevoir du feu et des libations. La grande table de pierre à moulures que nous avons déjà mentionnée ne réunit aucune des conditions d'un autel ; très probablement elle devait servir de base à un fort pilastre pour la décoration de la porte de la *cella;* cependant ce qui pourrait faire douter de cette dernière assertion, c'est que ce bloc reposait immédiatement et sans fondation sur la mosaïque du *pronaos* et qu'elle n'avait pas de correspondante du côté opposé.

La dimension de la *cella* dans œuvre est de 6 m 70 de longueur sur 4 m 60 de largeur. Ce qui reste de murailles est d'environ 80 centimètres de hauteur. On voyait encore sur quelques points des peintures sur stuc qui avaient conservé toute leur fraîcheur; elles consistaient en plusieurs bandes parallèles dont la largeur variait entre 4 et 10 centimètres. Ces couleurs étaient : le jaune, le violet, le rouge et le bleu. La porte a 1 m 80 d'ouverture. On voit sur son magnifique seuil, qui semble posé d'hier, la place de diverses ferrures et notamment celles des

crapaudines sur lesquelles devaient pivoter les deux valves.

Dès le début des fouilles, nous avions découvert un tronçon de colonne et nous étions en droit, par conséquent, d'en attendre d'autres. Nos recherches dans le vestibule ne nous donnèrent pas satisfaction sur ce point, mais elles nous manifestèrent bientôt deux murailles écartées de 2 m 60 des côtés de la *cella* et formant une galerie autour d'elle. Ces murs se prolongeaient en avant du seuil à une longueur de 5m 70, ce qui nous donna en longueur et en largeur toute l'étendue du *pronaos*. Entre les deux extrémités de ces murailles, que nous trouvâmes dépourvues d'antes, régnait une robuste fondation qui avait dû porter un large escalier de trois à quatre marches. Une mosaïque, beaucoup plus modeste que celle dont nous avons parlé, faisait suite aux degrés et couvrait toute la surface du vestibule et des ailes. Elle était formée, dans le premier, de cubes blancs disposés en losanges gracieux tranchant sur un fond rouge. Cette teinte, ainsi que les dessins, changent pour les galeries. Dans une première moitié, c'est un fond jaunâtre semé de fleurons bleus avec un point blanc au milieu. Dans la seconde moitié, ce sont des cubes blancs rangés en quinconce sur même fond. Toute la partie du *porticum*, qui était environ d'un tiers moindre en longueur que le pronaos, fut trouvée couverte d'un simple béton que les racines des arbres et l'humidité avaient dégradé.

Les galeries nous ont fourni quelques objets. Nous avons trouvé dans celle du sud les fragments de plusieurs amphores et autres poteries, un morceau de fer ayant la forme d'une petite manivelle, des antéfixes brisées, une brique portant cette estampille du fabricant CRES, deux autres dans lesquelles les renards avaient laissé la trace de leur pied léger, des débris de fiole en verre, enfin un grand couteau que nous croyons être un couteau de sacrificateur ; il serait assez bien conservé, mais il ne reste du manche que le bouton en bronze qui le terminait. Parmi les restes des cuves en grès dont il a été fait mention, il y avait dans le pronaos une certaine quantité de pierres à moulure, ayant servi de piédestal, d'un noir d'ébène

(Lavagne), dont la carrière, m'a-t-on assuré, existe dans les environs des houillères de Bennac. Nous avons pu remarquer que cette même pierre était souvent employée dans les carrelages de la villa de Montrozier.

L'aile du nord nous a donné une vingtaine de médailles de tous les modules. Une d'elles, revêtue de la plus riche patine, représente Faustine la mère avec cette légende : *diva Faustina*. Au revers, un personnage, qui paraît être une femme, verse une libation sur un autel embrasé ; il porte à son bras gauche un épi renversé. Cette médaille, grand-bronze, est sans aucun doute ce qu'on peut trouver de mieux en fait de conservation. Une autre, moyen-bronze, représente Faustine la fille ; on voit à son revers une femme portant un enfant sur chacun de ses bras. Nous pensons, avec d'autres, que c'est une allusion à la double naissance de Commode et de son frère jumeau, Antonin, ingénieusement représentée sur d'autres médailles sous l'emblème de Castor et Pollux. Les autres médailles sont d'Auguste, de Tibère, de Néron, de Gordien III, de la colonie de Nîmes, etc., etc. Nous ne devons pas en omettre deux qui portent des traces évidentes du Bas-Empire. Au revers de l'une figure un guerrier portant de sa droite une Victoire ailée, tandis que de la gauche il tient une haste au bout de laquelle flotte un *vexillum*. La figure de l'avers est imberbe et se fait remarquer surtout par une chevelure trivialement symétrisée. Il n'est pas possible de déchiffrer sa légende.

La deuxième est encore plus fruste. On peut distinguer cependant sur son revers un guerrier acharné contre son ennemi ; il le tient sous ses pieds et le menace de son épée. Malgré les traces de décadence que porte la gravure de ces deux pièces, il ne nous paraît pas permis de les rejeter plus loin que la fin du IVe siècle. Nous avons cru devoir nous étendre sur ces médailles par la raison qu'elles peuvent être précieuses pour déterminer la date du monument.

Nous pensions toucher le terme de nos fouilles, lorsque l'idée nous vint de jeter encore quelques coups de pioche sur un reste de talus, à 2 mètres de la galerie du nord. Quelle ne fut pas notre surprise de trouver en cet endroit

les bases, les fûts et les châpiteaux des colonnes que nous avions vainement cherchés sur la façade du pronaos. Pouvions-nous penser qu'on eût établi une colonnade sur le flanc d'un temple de cette nature, lorsque des règles invariables les placent constamment à l'entrée ? Mais les architectes romains n'étaient pas tellement esclaves de leurs règles qu'ils ne trouvassent quelquefois bon de les changer ou de les modifier; toutes les fois, par exemple, que la solidité, l'élégance de l'édifice et le bon goût n'en avaient rien à souffrir. Citons encore en passant et dans l'intérêt de la science une autre anomalie qui nous donne une seconde preuve de cette licence : sur un soubassement continu de 8 mètres de longueur et dont nous n'avons pu exactement mesurer la hauteur, l'architecte romain avait établi sur quatre bases ioniques quatre colonnes dont les chapiteaux appartiennent au dorique romain. Nous laissons aux savants l'appréciation de ces faits.

Nous n'avons pas trouvé de trace de frise ni d'aucune partie de l'entablement qui devaient surmonter les colonnes. Cette particularité nous porterait à croire que ces parties n'ont dû exister qu'en bois; elles n'ont pu, par conséquent, arriver jusqu'à nous. Les colonnes, ainsi que le soubassement, sont en pierre calcaire blanche délicatement ciselée; ce dernier a juste la longueur de la *cella* et constitue, à son côté nord, une seconde galerie qui longe la première. A la suite vient un mur de 50 centimètres d'épaisseur qui continue cette seconde galerie à l'ouest et au sud ; puis, cessant de contourner le temple, il le quitte à son extrémité sud-est et va former, en se prolongeant, un vaste carré irrégulier qu'on supposerait volontiers être le péribole du temple. Cette enceinte est percée d'un grand portail à l'est, presque en face de la baie de la *cella*.

Nous sommes obligés, pour n'être pas trop long, de couper court aux réflexions historiques que pourraient faire naître ces découvertes. Nous passons sans préambule à celles qui ont eu lieu près de Souyri, dans le domaine de La Salle.

DÉCOUVERTES ET FOUILLES DANS LE DOMAINE DE LA SALLE, PRÈS DE SOUYRI.

Nous avons encore à parler ici d'un stationnement militaire de l'armée romaine, occupé plus tard par une armée mérovingienne. Le plateau sur lequel est situé ce stationnement se trouve à 9 kilomètres (est) de Rodez et seulement à 4 kilomètres (nord) de celui de Lagarde. Il domine une vaste étendue de verdoyantes prairies où des sources nombreuses donnent naissance au ruisseau de Crenau, grossi à 2 kilomètres plus bas par les sources merveilleusement fécondes de Salles. La situation est des plus heureuses comme campement. Ni d'un point ni de l'autre l'armée ne pouvait être surprise, environnée qu'elle était de gorges profondes faciles à garder. On ne peut voir, au nord-ouest, celle de Salles, sur laquelle la compagnie d'Orléans vient de jeter un de ses plus hardis viaducs, sans songer au célèbre défilé des Thermopyles. Son aspect méridional serait plus accessible.

Il ne faut pas chercher dans le camp de Souyri des traces tellement visibles qu'on puisse, au simple coup-d'œil, admettre son existence. Il a fallu qu'il se rencontrât à la fois dans l'esprit de l'aimable propriétaire du domaine de La Salle, et le goût de l'amateur de la science, et le zèle de l'agronome distingué. C'est, en effet, dans les sages et persévérantes améliorations de sa propriété qu'il a été amené à l'intéressante découverte dont nous parlons. Il avait d'abord été frappé de l'immense quantité de pierres disposées avec une certaine symétrie sur ce plateau, formant ici de longs talus, là des plates-formes carrées ou semi-circulaires, plus loin des compartiments offrant l'aspect de ruelles, de larges avenues, etc., etc. Quelques rares fragments de briques, d'amphores, de meules de moulin à bras, avaient été remarqués çà et là. Nous fûmes un jour gracieusement invité pour l'étude de cette intéressante localité, et, après un sérieux examen, nous dûmes nous ranger à l'avis de notre hôte qui avait sagement prononcé, avant nous, sur la destination primitive de ces ruines. Quelques coups de pioche nous suffirent pour

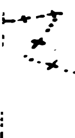
faire surgir de sous un épais gazon des débris de poterie de toute espèce. Nous trouvâmes encore de ces mêmes débris mêlés avec des clous dans l'enceinte d'une petite construction au sud-ouest du camp. Dans le camp même, les ouvriers ont trouvé, cette année, un glaive à deux tranchants d'une longueur de 80 cent.; il était couché horizontalement entre deux énormes pierres. (Un glaive en tout semblable à celui-ci fut trouvé, il y a quatre ans, sous un tumulus près de Saint-Antonin, en face de Mondalazac.) Les ouvriers recueillirent à ce même endroit un instrument à lame recourbée dont il n'existe guère plus que la douille. Deux gros clous devaient la fixer à une hampe. Nous ne parlons pas d'une sonnaille trouvée encore là; elle ressemble aux sonnailles actuelles de nos brebis, moins le battant qui est en fer. Trois sonnailles semblables furent trouvées à la villa de Montrozier, dans la partie des bains.

A trois cents mètres du camp, vers le sud-est, s'élèvent plusieurs tumulus dont quelques-uns d'une dimension extraordinaire (40, 45 mètres de diamètre). L'un d'eux, de moyenne grandeur, nous a donné un squelette d'un mètre 80 cent., et deux anneaux en bronze bien minces paraissant avoir servi de bracelet. Un peu plus loin, dans un dolmen plus qu'à moitié démoli par la culture, et parmi des ossements réduits à l'état de poussière, nous recueillîmes un objet cylindrique, en albâtre, ayant servi au complément d'un collier. Précédemment, à quelques pas de là, dans des fosses d'une profondeur de trois à quatre mètres, il avait été trouvé des débris d'une poterie extrêmement grossière ressemblant, par sa forme et sa pâte noirâtre semée de points blancs, à celle qu'on trouve ordinairement dans les dolmens. Des dents énormes de bœuf (peut-être l'auroch) et des cornes de chevreuil furent encore trouvées dans ces fosses. Evidemment, ces objets datent d'une époque antérieure à celle de l'arrivée des Romains dans les Gaules. Des dents de bêtes à corne trouvées dans les fouilles du temple et de la maison du camp de Lagarde avaient conservé une grande dureté et leur émail; ici, des dents d'une égale dimension résistaient à peine à la pression des doigts.

PLAN

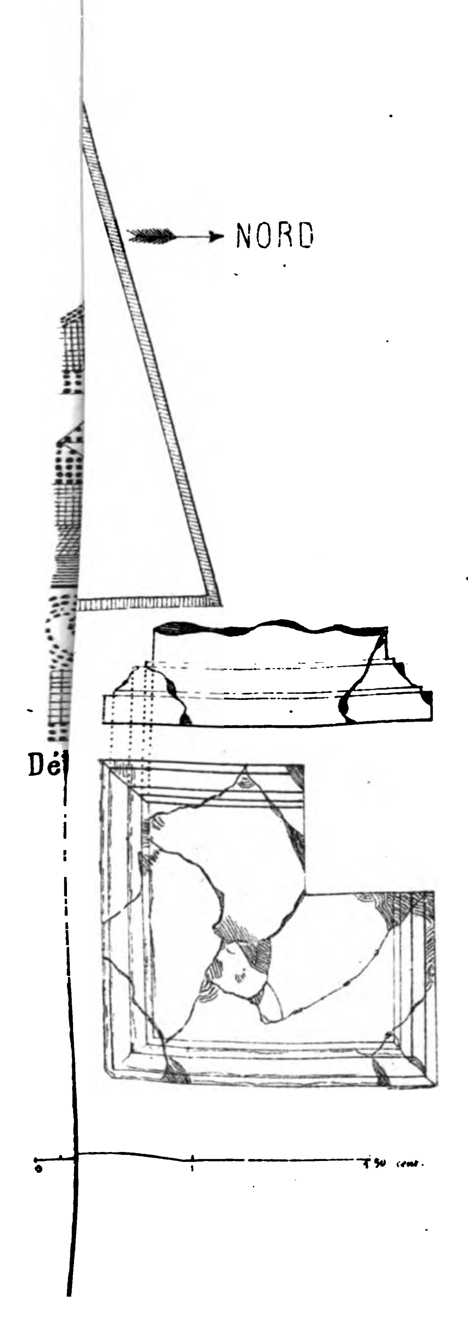


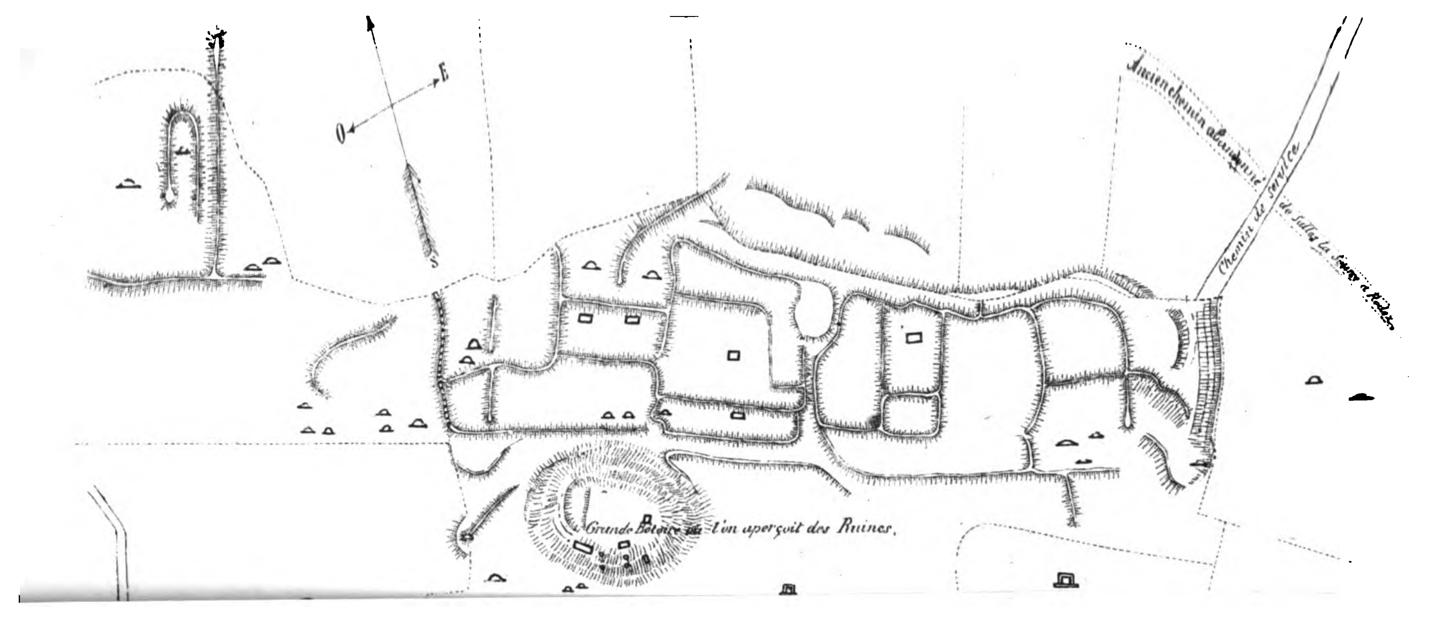






Pl. II.




E
O
S
Ancien chemin abandonné
Chemin de service
de Salles la Source à Rodez
Grande Bétone où l'on aperçoit des Ruines.

PLAN

Mais nous avons à rendre compte surtout des fouilles importantes qui viennent d'avoir lieu cette année au mois d'avril, à 300 mètres sud-ouest du stationnement. Ces fouilles ont mis au jour 67 tombeaux, dont 40 sous un même tumulus de 45 mètres de diamètre ; les 27 autres étaient épars aux environs de celui-ci sous des tas de pierre et de terre moins considérables. Ils étaient réunis au nombre de deux, de trois jusqu'à cinq sous un même tertre. Une trentaine avaient été creusés en partie dans le roc vif au moyen d'instruments; cinq d'entre eux avaient été couverts dans toute leur longueur de dalles monolithes. Tous ces tombeaux étaient tournés vers l'orient, excepté dans le cas où plusieurs rayonnaient autour d'un centre. La plupart ne contenaient qu'un squelette; un certain nombre en contenaient deux; un seul en renfermait trois. Dans ce dernier, deux têtes se trouvaient à l'occident et la troisième à l'orient. Ceux des tombeaux qui ne contenaient que deux squelettes les offraient tantôt couchés à côté l'un de l'autre sur un même plan, tantôt superposés l'un à l'autre et séparés par quelques pierres plates. Enfin quelquefois le tombeau était divisé par une pierre posée obliquement dans la partie du milieu, ce qui donnait lieu à deux compartiments égaux occupés chacun par un squelette accroupi.

Deux bagues, plusieurs boucles de ceinturon, des fibules d'un beau travail ornées de verroteries cloisonnées, des plaques en argent ornées de dessins au repoussé. (L'une d'elles est munie d'un chaton ovale en bronze doré et garni d'un grenat de dix à douze millimètres de diamètre.) Une petite plaque de bronze à peu près ronde et perçée en trois endroits sur ses bords. Cette petite plaque était collée pour ainsi dire à l'omoplate d'un squelette. Tel est le nombre et la variété des objets trouvés dans ces sépultures, qui ne laissent aucun doute sur leur origine mérovingienne. Pour ne rien omettre dans la tombe qui renfermait l'ossature de trois individus, il s'est trouvé une extrémité de tête de fémur de cheval ou de bœuf, percée par le milieu. Cet objet avait probablement rempli la fonction d'agrafe ou de bouton dans l'habillement. Il est à

13

remarquer que ce sont celles des tombes qui nous ont paru les moins soignées qui nous ont fourni ces objets.

Notre peu de science dans l'art de la castramétation et de la tactique militaire des Romains ne nous permet pas d'émettre nos réflexions sur les détails qui précèdent. Ces mêmes détails et surtout les dessins exacts des stationnements de Lagarde et de Souyri, que nous devons à l'obligeance de M. Arribat, suppléeront à notre silence forcé et donneront pleine satisfaction à ceux d'entre nous qui sont à même de juger de l'art de la guerre chez les anciens.

DÉCOUVERTES ET FOUILLES SOUS LA CHAPELLE DU COUVENT DE LA PROVIDENCE.

Nous passons à des découvertes non moins intéressantes quoique d'un tout autre genre ; nous voulons parler de celles qui ont été faites, il y a deux ans, sous la chapelle de la Providence en creusant ses fondations et de celles qui viennent d'avoir lieu dernièrement au moyen d'une somme accordée par notre Société.

La chapelle du couvent de la Providence est située au nord-ouest de la ville et sur une de ses principales avenues. Le plan de sa construction nécessita des changements de terrain qui rabaissèrent le sol de plusieurs mètres sur une certaine étendue. L'enlèvement des terres nous manifesta d'abord trois aqueducs de 32 centimètres de hauteur sur 22 de largeur ; ils se dirigeaient tous du sud-est au nord-ouest, c'est-à-dire vers l'amphithéâtre du pré de la Conque. A 2^{m} 50 de profondeur nous nous trouvâmes sur le sol romain. Les briques, les poteries et quelques pièces de monnaies nous en avaient avertis, lorsque de nouvelles preuves vinrent bientôt s'ajouter aux premières. Nous trouvâmes, à des distances inégales, quatre espèces de puits creusés en entonnoir dans un schiste extrêmement tendre. Deux contenaient les débris de cinq amphores chacun ; un plus grand en renfermaient trente-deux ; un quatrième avait été creusé exprès pour un seul de ces vases d'une dimension plus qu'ordinaire. Plusieurs grosses pierres, trouvées dans ces creux, semblaient

témoigner qu'elles n'avaient pas toujours été les actrices immobiles des ruines qui régnaient autour d'elles.

Aux parois des amphores était collé un résidu jaunâtre se réduisant en poussière subtile à la moindre pression. Nous avions fait la remarque qu'en jetant cette poussière sur des charbons ardents elle se liquéfiait et brûlait ensuite d'une flamme très-vive en répandant une forte odeur de bitume ou de poix, ce qui ne nous étonna pas. On sait que les Romains avaient pour usage de mettre parfois de la poix dans leurs amphores à vin.

Deux de ces amphores portaient gravé sur le goulot SEX DOMITI. On lisait sur le col d'une autre écrit avec une encre rouge : SER. IMP. COS. Au lieu d'inscription on voit sur une autre une marque figurant un glaive avec les courroies pendantes qui devaient servir à le ceindre. Enfin, pour ne rien omettre de ce qui pourrait mettre sur la voie d'une date, nous devons ajouter que, parmi un grand nombre de débris de ces pots à vin que les Romains désignaient sous le nom de *capis*, il s'en est trouvé un sur la couverte duquel était écrit avec la pointe d'un instrument IMP ADRI; une brique portait le monogramme VAR.

Nous avons découvert quatre tombes enfouies à 2^{m}50 de profondeur. Les ossements qu'elles renfermaient étaient couchés sous des débris d'amphore et de briques à rebord. Deux vases d'un beau galbe, mais sans autre ornementation extérieure que quelques filets, ont été trouvés vers la région du crâne; ces vases, dont un seul existe, étaient remplis de terre et de charbons. L'ossature de deux de ces tombes a été recueillie par les soins de la Société. En creusant les fondations de la chapelle vers le transept, nous avons découvert un bassin de forme irrégulière mesurant, dans œuvre, 5^{m}30 de longueur sur environ 4^{m}70 de largeur. Un des trois aqueducs dont nous avons parlé prenaitle trop-plein de ses eaux du côté du nord-ouest, tandis qu'un autre les lui amenait du côté du sud. Quatre lourdes colonnes, dont deux carrées posées aux extrémités et deux rondes qui occupaient le milieu, partageaient diagonalement le bassin. En dessus, c'est-à-dire à 3^{m}25 au-dessus du fond, existait un large béton fort uni qui allait

se perdre sous la rue Béteille ; à la suite régnait un étroit pavé de briques à rebords. Quelques cubes de mosaïque, quelques carreaux de marbre trouvés çà et là nous ont fait supposer qu'il pouvait exister non loin des pavés de ce genre.

Après ces détails nous allons nous borner, pour être plus court, à mentionner les objets trouvés dans le bassin. Quoi qu'ils ne soient, pour la plupart, que des fragments, ces objets nous semblent néanmoins dignes d'un certain intérêt. Ils ont été rencontrés parmi les débris d'un torchis peint sur stuc de plusieurs couleurs, parmi des poutrelles et des planches fracturées, parmi des briques faitières et autres qui annonçaient les ruines d'un toit. Il y avait sous cette première couche, provenant de démolitions, une seconde couche noirâtre et humide. C'est là qu'ont été rencontrés des objets dont quelques-uns étaient dignes de ces cités lacustres qu'on dit avoir été dernièrement découvertes sur le littoral des lacs de la Suisse. Les objets de cette nature étaient : des tresses délicates de corbeilles en osier, des cupules de gland, des noisettes dont nous offrons un échantillon, divers bois de frêne, de noyer, de chêne, etc., avec leur écorce, des brodequins d'homme et de femme couverts de clous à tête arrondie dans toute l'étendue de la semelle. La chaussure de femme n'a pu résister au grand air, à cause probablement de la délicatesse de sa forme et surtout de son cuir. Le brodequin d'homme lui-même n'a pu conserver que la semelle consciencieusement cloutée. Ce serait, d'après le *Dictionnaire* de Rich, la *caliga* ou brodequin fermé du soldat romain. Nous devons ranger encore dans la catégorie des objets fragiles et impossibles à conserver, un morceau de bois sculpté présentant la forme d'un joug recouvert à la partie supérieure du milieu d'une mince lame de plomb. M. Pouget, notre honorable collègue, se trouvant de passage à Rodez au moment de la découverte, nous en a heureusement laissé un dessin très-exact. Il s'est encore trouvé là des cornes de bœuf, de chèvre, de cerf, des poteries en profusion dont quelques-unes ornées de peinture ou de reliefs, deux styles dont un en argent, une petite lame de cuivre jaune qui ressemble à une partie de

bracelet; des tuyaux de brique, de bois et de plomb, ce dernier consiste en une lame repliée sur elle-même dans le sens de sa longueur et soudée au marteau; un speculum, des fragments d'aiguilles en ivoire, deux objets en os qui paraissent être des sifflets, des débris de vases en verre à filets dépolis, deux clés en fer fort bizarres par leur forme; enfin, un masque de gladiateur en cuivre repoussé représentant sur son côté droit une Minerve casquée et, devant elle, un bouclier; sur son côté gauche, un Hercule avec une massue. L'artiste a-t-il voulu dire que la force et la prudence doivent marcher de concert dans les combats? Une tête de Méduse est représentée dans le masque à la place du menton, sous l'ouverture de la bouche; deux serpents couronnent de leurs anneaux cette figure et dirigent leurs têtes et leurs queues en sens opposés.

Ces dernières découvertes du couvent de la Providence, comme celles des deux camps de Lagarde et de Souyri, entraîneraient bien des réflexions intéressantes; mais, outre que nous comprenons que notre triple narration a dépassé de justes bornes, de graves occupations et surtout notre manque d'expérience nous obligent de nous abstenir. Nous savons d'ailleurs que, parmi les savants collaborateurs qui viennent de nous écouter d'une si bienveillante attention, il en est qui sauront mieux que nous déduire de nos détails de plus utiles, de plus justes et de plus sages conclusions.

COMPTE-RENDU

SUR LES

FOUILLES PRATIQUÉES A LA VILLA ROMAINE

DE MAS-MARCOU

Par M. l'abbé CÉRÈS.

Messieurs,

J'attendais depuis longtemps ce calme dont jouit enfin notre Société et dont la dernière séance a été le prélude. Il me tardait de reprendre la lecture de mes notes pacifiques où doivent seuls nous guider l'amour de la vérité et l'aimable intérêt de la science ; de la science ennemie de l'emphase et de la violence, sources, hélas! trop fécondes des regrettables provocations et des luttes sans gloire. Ces notes sont diverses et nombreuses ; je les abrégerai et les raccourcirai au besoin, pour ne pas abuser de votre bienveillante attention. Elles ont été recueillies, tantôt sur le chemin de mes promenades archéologiques, tantôt sur le chantier de différentes fouilles, notamment durant les travaux de la découverte des ruines de Mas-Marcou. Celles-ci doivent être lues les premières comme étant les plus anciennes et d'ailleurs les plus importantes.

Avant de commencer, qu'il me soit permis d'exprimer mes sentiments de vive gratitude à tous ceux qui, par leurs souscriptions et leurs dons généreux, ont bien voulu encourager nos efforts et, par là, conduire à bonne fin une entreprise d'un haut intérêt pour la science. Je dois des remerciements particuliers aux aimables propriétaires qui ont mis, si gracieusement et d'une manière si désintéressée, leurs champs à notre disposition. Enfin, je dois exprimer ma reconnaissance envers ces trop modestes dessinateurs qui ont bien voulu nous prêter le concours



de leurs savants crayons pour les magnifiques plans et dessins qui vont sous peu vous être soumis.

Les ruines que nous signalons d'abord sont, croyons-nous, les ruines d'une villa gallo-romaine. Elles sont situées entre le village de Randeynes et le hameau de Mas-Marcou, sur la limite nord-est qui sépare la commune du Monastère de celle de Flavin, à 20 mètres d'une voie romaine signalée par notre savant président, et à 6 kilomètres environ de Rodez. C'est à M. Anglade, artiste vétérinaire de l'arrondissement, qu'est dû le premier indice de la découverte. Connaissant mes goûts pour les objets antiques, il eut l'obligeance de m'offrir, un jour, une ancienne clé trouvée dans la propriété de Mas-Marcou par des bergers, et abandonnée par eux sur le tronc d'un vieux chêne. Cette clé, dont la poignée en bronze décelait une origine gallo-romaine, fut la clé de notre découverte.

Je me transportai le lendemain sur ce beau domaine que je ne connaissais alors que par la mention de récompenses que la commission d'agriculture avait décernées à son intelligent propriétaire. Je n'eus pas de peine à découvrir le point d'où la précieuse clé avait été exhumée. C'était un champ, malheureusement traversé par un chemin nouvellement tracé, un champ, dis-je, dont la presque entière surface était couverte de fragments innombrables de briques et de poteries. Le propriétaire que je venais de rencontrer se plaignit de l'aridité de son champ, ne l'attribuant qu'à sa maigreur naturelle. Je lui fis observer que cette maigreur pouvait bien venir d'anciennes substructions attestées par les débris que nous avions sous les yeux, et lui ayant demandé la permission d'opérer un sondage pour nous en convaincre, il eut la bonté de me la donner des plus larges dès que la récolte serait levée.

Une circonstance heureuse vint augmenter notre impatience. J'avais demandé, quelque temps après, à M. Lacaze, facteur rural de Flavin, si en passant à Mas-Marcou il n'avait pas entendu parler de trouvailles faites dans les environs de ce domaine. Après un instant de réflexion, il me répondit qu'on avait trouvé une espèce de tête qu'il croyait être celle d'un cardinal et que cette tête se trou-

vait en ce moment près d'un piédestal de croix, en butte aux mutilations des enfants. Je courus sur les lieux pour m'assurer du fait, persuadé toutefois que la tête en question n'avait jamais reposé sur les épaules d'un prélat du sacré collége. Je reconnus, en effet, dès le premier abord, qu'elle était le noble débris d'une statue antique, en marbre blanc et de grandeur naturelle. Est-ce la figure d'une illustre matronne romaine, d'une impératrice? Ses traits sembleraient ceux d'une Diane protectrice des bains. Aucun signe particulier cependant ne peut induire à lui faire prendre rang parmi les déesses. Ses cheveux, se partageant sur le front, vont se réunir en nappes abondantes à ceux du chignon et s'emprisonner ensemble, sous les mailles losangées d'une frêle résille. On peut voir encore, même à travers les mutilations des hommes et du temps que ce fragment de marbre a dû exercer le génie d'un habile artiste de l'époque. Après cette dernière découverte, pouvait-on retarder encore les fouilles? Le champ était d'ailleurs disponible; 150 fr. avaient été mis à notre disposition par M. le Préfet : un secret pressentiment nous assurait le succès, elles furent arrêtées pour le premier jour.

Nos travaux commencèrent le 17 février 1870 et furent poursuivis sans interruption jusqu'au 11 juin de la même année. Ils ont nécessité 598 journées de travail et ont coûté 1,196 francs, non compris une centaine de francs, que j'ai cru devoir employer depuis pour compléter notre plan et surtout pour nous donner un peu de jour sur un point obscur à l'endroit des bains.

Les fouilles ont été opérées sur une longueur d'environ 150 mètres et sur 90 mètres de largeur. Si on nous permet la comparaison, la villa d'Argentelle, découverte il y a douze ans près de Montrozier, offre une ampleur supérieure et une architecture plus riche. En compensation, la villa de Mas-Marcou nous a donné des objets plus nombreux, mieux conservés et d'un plus grand intérêt. Ses deux principales façades forment un angle droit entre le nord-est est (côté des bains) et le sud sud-est (côté principal de l'habitation). Nous n'entrerons pas dans le détail de nos travaux; seulement, s'il n'est pas téméraire de notre

part, nous tenterons d'expliquer notre plan, justifiant notre opinion, sur la destination des appartements, par leur position respective et par les objets trouvés dans leur intérieur. Si on s'y croit autorisé par des données plus sûres, liberté à tous de rectifier nos appréciations et notre manière de voir.

On trouvera peut-être que nous donnons une trop grande importance à des objets qui semblent n'en valoir guère la peine; mais qu'on se souvienne bien que les ruines ne sont que des ruines, et que ces débris si minces, si pauvres qu'ils paraissent, ont servi d'échelon au perfectionnement des arts. Ils peuvent être les pièces justificatives d'une partie de notre grande histoire. N'oublions pas, d'ailleurs, que nous ne glanons ici qu'après les vandales qui ont emporté les richesses, détruit et mutilé tout ce qui n'a pas été jugé digne de leur butin.

Les briques courbes et à rebords occupent toute la surface de la villa. Les cendres et le charbon amoncelés, surtout en certains endroits, et parmi lesquelles elles se trouvent, témoignent qu'elles sont les restes de toits effondrés à la suite d'un effroyable incendie. Parmi les *tegulæ* trois sont sigillées, quelques autres portent l'empreinte de pieds d'animaux (brebis, agneaux, chiens). Les tessors de poterie se trouvent également répandus partout. Celles qu'on désigne sous le nom de samiennes, dont les reliefs sont si variés et les galbes si délicats, gisaïent presque isolées des autres plus grossières, principalement le long des galeries et dans les parages des grands appartements. D'après l'estampille et le faire de l'artiste ou du fabricant dans l'exécution des dessins, ces vases nous ont paru venir de la riche manufacture de Millau. Etaient encore éparpillées çà et là les monnaies au nombre de plus de cent cinquante, parmi lesquelles dominent les petits bronzes des Constantin et des Tétricus. Peu sont en argent ou saucées d'argent. Les plus anciennes remontent à César-Auguste, les plus récentes ne vont pas au-delà du quatrième siècle (1). On ne saurait non plus assigner une

(1) Une de ces monnaies porte le seul signe de christianisme que nous ayons rencontré dans ces recherches ; c'est le monogramme du Christ entre les lettres alpha et oméga au revers d'un petit bronze de Magnence.

place particulière à une douzaine de clés, bronze et fer, trouvées sur divers points et d'un travail fort bizarre; non plus qu'à des clous innombrables et de toute forme, à quantités de gonds, loquets, crapaudines, pentures de portes, anneaux de fer, masses de plomb, etc., etc. Tous ces objets ont été rencontrés sur tous les points, quelquefois même là où l'on ne pouvait espérer les rencontrer, tant le désordre avait prévalu dans l'affreux travail de la destruction.

Entrons maintenant dans notre villa et sans oublier, comme nous l'avons laissé comprendre, que nos appréciations ne sont que conjecturales, engageons-nous dans le dédale obscur de ses appartements au risque de nous égarer.

Nous avons dit qu'une voie romaine passait à quelques mètres seulement de l'ancienne habitation. Le point A (voir le plan) en est le plus rapproché, d'où l'on peut conclure que la porte principale, d'ailleurs très-bien marquée dans le plan, devait se trouver sur cette extrémité. Ce qui pourrait le justifier encore, seraient les cellules 2, 3, 4 jusqu'à 7 destinées au logement des esclaves gardiens de cette partie la plus importante de la maison. La pièce n° 1, d'une certaine ampleur, devait servir à leurs travaux communs. Les deux cellules 2 et 3 projetées, comme cette dernière, en dehors du mur d'enceinte, étaient, l'une, celle de l'*ostiarius*, qui ne devait jamais quitter son poste, et l'autre celle du *nomenclator,* sorte d'huissier qui allait annoncer les visiteurs en déclinant leurs noms. L'*atriensis*, autre esclave, les introduisait et les présentait au chef de la maison. Du seuil du grand portail, l'atriensis, suivi du visiteur, pouvait se rendre dans la galerie C, d'une longueur de plus de cent trente mètres et toute pavée en carrelages de marbre de diverses couleurs; ou bien, traversant l'étroite cour n° 8, qui sert aussi de passage, enfiler la ruelle B, contourner ensuite le groupe de cellules n°s 9 jusqu'à 13, habitées aussi probablement par des esclaves, et franchissant le petit couloir T, arriver enfin au cubiculum du maître (n° 17). L'antichambre n° 16 le précédait; c'était là, qu'attendant les ordres, les esclaves cubiculaires veillaient jusqu'au matin. La grande salle

n° 18, contiguë à la chambre du maître, a son entrée, comme cette dernière, sur le portique E qui fait en partie le tour de l'*atrium*. Deux colonnes de grès, dont les bases se trouvaient encore en place, occupaient les deux extrémités du seuil. N'est-ce pas là ce que les Romains appelaient l'*exèdre* et ce que nous appellerions nous-mêmes salle de réception? Des raisons de convenance placeraient là cet appartement. En avançant dans la galerie, nous trouvons plus haut le *triclinium* ou salle à manger (n° 19). La cuisine qui est par-dessus (n° 20) nous l'annonce du moins par les débris et les objets qui lui sont propres : ossements de toute espèce, de bœuf, de sanglier, de cerf, de volailles, fragments de vases, couteaux au nombre d'une quinzaine, etc., etc. Un *æquipondium* et un précieux *pondus*, échantillonné de trois marques d'argent (1), sont encore sortis des cendres de son intéressant foyer. Les n°s 21 et 22 devaient être des dépendances de la cuisine. Le n° 23 dépendait du triclinium ; c'était une espèce de garde-manger où devaient se renfermer les restes du repas, les fruits et autres menus du dessert.

Dans la petite cour D, nous avons trouvé, enfouis dans une terre noirâtre, quelques objets d'un certain intérêt. C'était un bracelet en bronze représentant un serpent dont la tête et la queue s'enlacent mutuellement. Un autre ornement, également en bronze, offre trois têtes de bélier se terminant en queues de reptiles à replis écaillés, plusieurs monnaies dont deux en argent : une de Solomine, femme de Gallien, et l'autre de Julien II l'Apostat, une dizaine d'aiguilles et épingles à cheveux en bronze, en ivoire et en os, etc., etc.

Nous ne dirons rien des deux bassins n°s 26 et 27 soigneusement cimentés et renfermant une immense quantité de valves d'huîtres de tout âge et de toutes dimensions. M. de La Blanchère, notre savant collègue, a lu, dans une des dernières séances de la Société, un très intéressant rapport au sujet de ces mollusques élevés, par les gallo-romains, dans ces bassins et autres réservoirs semblables découverts dans nos environs. La salle 24, placée

(1) Ce poids, en bronze, est de 80 grammes.

à l'angle de la galerie, semble faire pendant à l'exèdre, et, par sa position, occuper la place de l'*œcus* ou salon, à moins qu'on ne veuille en faire le *tablinum* où l'on exposait les images ou portraits des aïeux. La pièce adjacente (n° 25), placée à un des angles extérieurs de l'habitation, devait être le *supertegulum*, espèce de tour d'observation où l'on montait souvent pour prendre l'air et jouir de la vue des campagnes circonvoisines. En temps de guerre, elle devait aussi servir de vedette pour épier les mouvements de l'ennemi. Il ne restait de cette tour, dont la forme était carrée, qu'une grande profusion de débris mêlés à des fragments de fer indéterminables.

La salle 28, située à l'angle sud-ouest de l'atrium, est la plus spacieuse de la villa. Huit pilastres carrés sont symétriquement adossés aux flancs de ses quatre murailles. Son ampleur et sa situation à l'extrémité de la galerie nous porteraient à croire qu'elle a dû remplir le rôle de salle de jeu. Nous devons avouer, cependant, que nous avons trouvé là beaucoup de tessons de poteries samiennes ainsi que plusieurs objets de toilette; entre autres, une spatule à parfums en bronze d'un travail remarquable et d'une parfaite conservation et une élégante fibule. Celle-ci consiste en une plaque ronde de trois centimètres de diamètre, du centre de laquelle naissent et s'étalent les sept pétales réfléchis d'une fleur filigranique. Une substance rouge, opaque, peut-être une perle de corail, occupe le sein de la corolle en guise de pistil. Contre l'ordinaire de la plupart des fibules anciennes, son épingle est à charnière au lieu d'être à ressort, à l'instar de nos agrafes modernes.

Les sept chambres, depuis le n° 30 jusqu'à 36, devaient être les *cubicula*, chambres à coucher de la famille et des amis. Une quinzaine d'*aci crinales*, une *volsella* ou pince épilatoire et trois fibules d'une belle patine ont été trouvées dans leur intérieur. La grande pièce 50 pouvait être la bibliothèque. Nous sommes dans l'incertitude au sujet du vaste appartement 29. Nous aurions voulu voir là une écurie pour les chevaux favoris du maître; mais trois meules de moulin à bras que nous avons rencontrées dans son enceinte et puis une autre grande meule que nous

avons recueillie non loin de là nous font abandonner cette première idée. Nous n'oserions non plus voir là un atelier pour le travail des esclaves ; son voisinage, avec la magnifique salle 28 et son accès nécessaire sur la galerie, ne permettent pas non plus cette supposition. Le seigneur gallo-romain aurait peut-être consenti d'avoir là ses chevaux s'il les aimait; mais son oreille eût été peu satisfaite du vacarme des esclaves et du bruit de leur atelier. Au reste, si nous avions à statuer ici sur la situation de cet atelier ou laboratoire, nous le fixerions plutôt au n° 49, où nous avons trouvé plusieurs outils : des vrilles, des ciseaux, des poinçons, des poids de tisserand, etc., etc. Ajoutons, en passant, que les poids diffèrent de la forme ordinaire en ce sens qu'au lieu de la forme de la pyramyde tronquée à quatre faces égales, comme nous les avons vu partout ailleurs, les poids de Mas-Marcou affectent la forme d'une pyramide plate et allongée.

En-delà de la muraille du jardin I nous avons trouvé en grande quantité des briques rondes et à rebords, des clous et autres ferrailles. Nous serions portés à croire qu'un long appentis devait être adossé à cette muraille du côté du midi. C'est encore là que nous avons trouvé un fer de lance et une pointe de flèche.

Nous avons à peine mentionné la longue et superbe galerie C pavée en marbres variés. Nous devons y revenir pour constater qu'elle nous a fourni de beaux fragments de poteries à relief, un ornement de bronze, avec anneau de suspension, représentant trois feuilles d'acanthe, une bague-sceau dont malheureusement le chaton avait disparu, une dent d'ours, un certain nombre de monnaies. Enfin, la pièce la plus importante était un fragment détaché d'un groupe en grès du pays, dont on ne peut se rendre compte. Les connaisseurs ont remarqué ce travail et la justesse de ses proportions. Il représenterait le torse d'une jeune enfant dont la position serait en sens contraire d'un colosse dont on n'aperçoit que la jambe énorme appliquée sur ce frêle corps.

Mais revenons un peu sur nos pas et continuons de poursuivre la solution du difficile problème que nous avons entrepris de résoudre. Nous voilà maintenant en

face des bains. Nous savons que les Romains en faisaient une des parties importantes de l'habitation.

Le riche propriétaire de la villa de Mas-Marcou pouvait facilement s'y transporter même sans affronter l'air extérieur. Nous avons dit que la chambre était située au n° 17. Une première issue dans la pièce n° 16 le mettait en face de l'*apodyterium* n° 37, et une deuxième l'introduisait dans cet appartement où il déposait ses habits avant d'entrer dans le bain. Le n° 38 était un hémicycle dont les murailles, enduites de stuc, avaient encore conservé quelques restes de peinture (1). Nous n'avons pu déterminer sa destination. La pièce n° 39, qui fait suite à l'apodyterium, devait contenir plusieurs baignoires. L'une d'elles, marquée sur le plan, existait encore presque entière. Elle était construite en grandes tuiles à rebords et revêtue de plaques de marbre rouge. Quelques-unes de ces plaques étaient encore à leur place scellées aux briques. C'était là probablement qu'on prenait le bain d'eau froide *frigida lavatio*. Des murailles d'un mètre d'épaisseur et l'aire en béton d'une solidité à toute épreuve nous ont révélé l'*aquarium* dans le n° 40. Plusieurs tuyaux en terre cuite, dont les joints sont soudés avec du plomb, ont été rencontrés dans le voisinage. Un autre tuyau, entièrement en plomb, consistait, comme d'autres que nous avons trouvés ailleurs, en une forte lame recourbée et soudée sans le secours du feu. Le n° 45 était une chambre thermale divisée en deux compartiments, comme le marque le plan. Dans le premier, disposé en hémicycle, était le *sudatorium*, où l'on provoquait la transpiration au moyen de vapeurs chaudes. Dans le second, n° 46, était le *caldarium*, où se prenait le bain d'eau chaude. La chaleur nécessaire à ces deux compartiments sortait des *hypocaustes*, dont nous avons trouvé les pilastres nombreux. Ces derniers étaient rapprochés les uns des autres, de manière à pouvoir servir d'appui à des briques d'un fort calibre qui constituaient le sol de l'appartement. Le

(1) Plusieurs autres pièces étaient également décorées d'encadrements à filets rectilignes dont les couleurs dominantes étaient le rouge, le jaune, le bleu et le violet.

præfurnium ou fourneau, qui devait à son tour fournir la chaleur aux hypocaustes, aux étuves et chauffer l'eau des bains, était au n° 44. Un feu violent avait fortement tourmenté les grès de ce foyer rempli encore de cendres et de charbon. Des tuyaux carrés, pour les conduits de chaleur, ont été rencontrés dans l'épaisseur des murailles et dans les environs. Les stries dont ils sont couverts avaient reçu une couche de mortier pour les rendre plus propres à la conservation du calorique. La chambre n° 41 nous a paru une dépendance du n° 42, avec laquelle elle communique. C'est là que nous placerions la *cella tepidaria*, où se maintenait une température moyenne pour disposer le corps à la température bien plus élevée du sudatorium. Les cubes à plusieurs couleurs, que nous avons trouvés dans ces deux dernières pièces, nous ont suffisamment prouvé qu'elles étaient pavées en mosaïques.

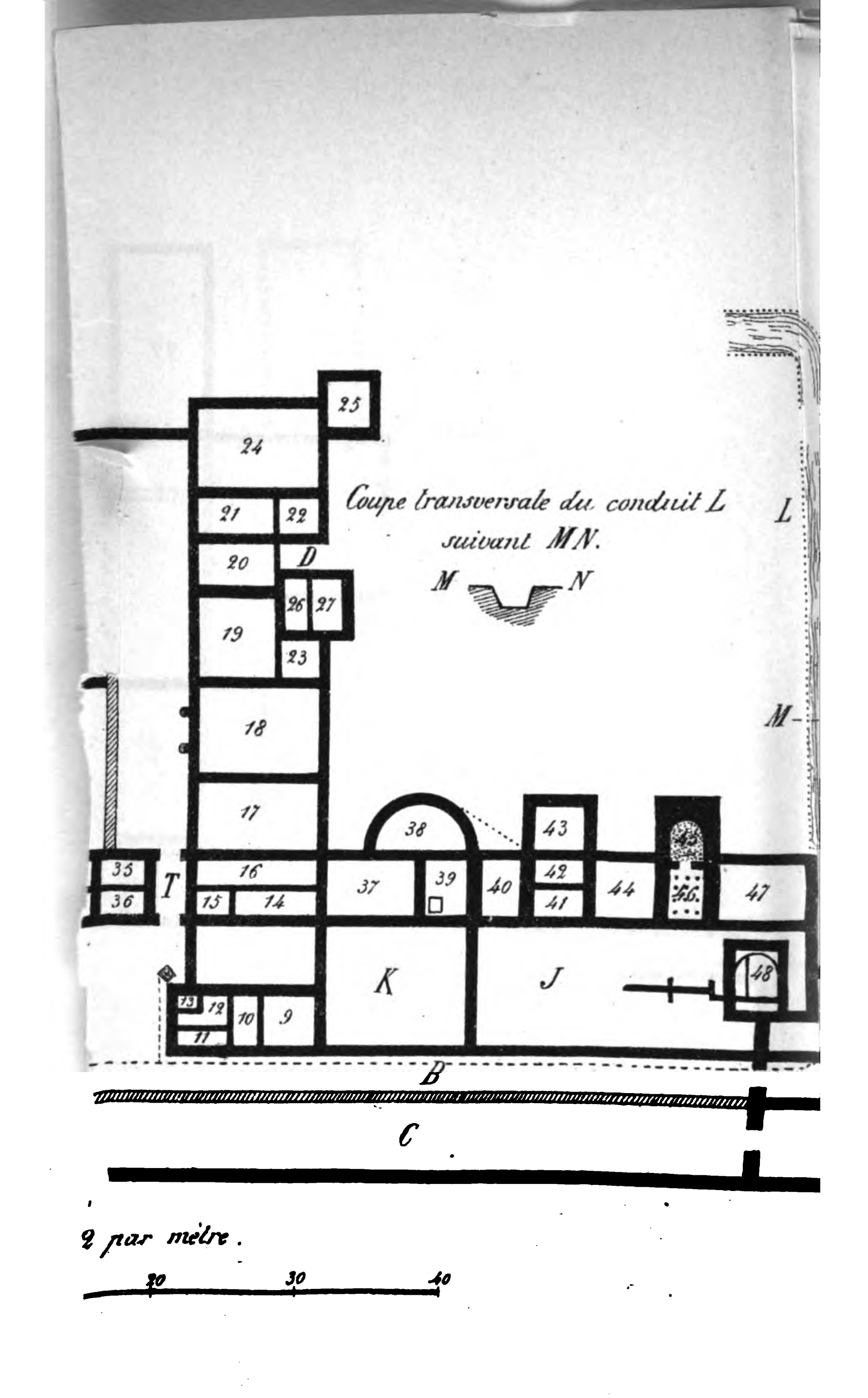
Tout semble annoncer que la chambre n° 43 représente l'*eleothesium* ou chambre à parfums. Des épingles à cheveux de matières diverses, des fragments de bracelets, tous en bronze, des grains de collier en verre bleu, plusieurs vases brisés en terre cuite et en verre dont la forme annonçait l'usage ; tous ces objets, recueillis dans cet appartement, viendraient à l'appui de notre opinion sur la destination que nous lui avons attribuée. Plusieurs carreaux de marbre, ainsi qu'une certaine quantité de cubes de mosaïque en verre de différentes couleurs, étaient les témoins flagrants de la richesse et de l'élégance de son pavé. De nombreux fragments de verres à vitre jonchaient également le sol.

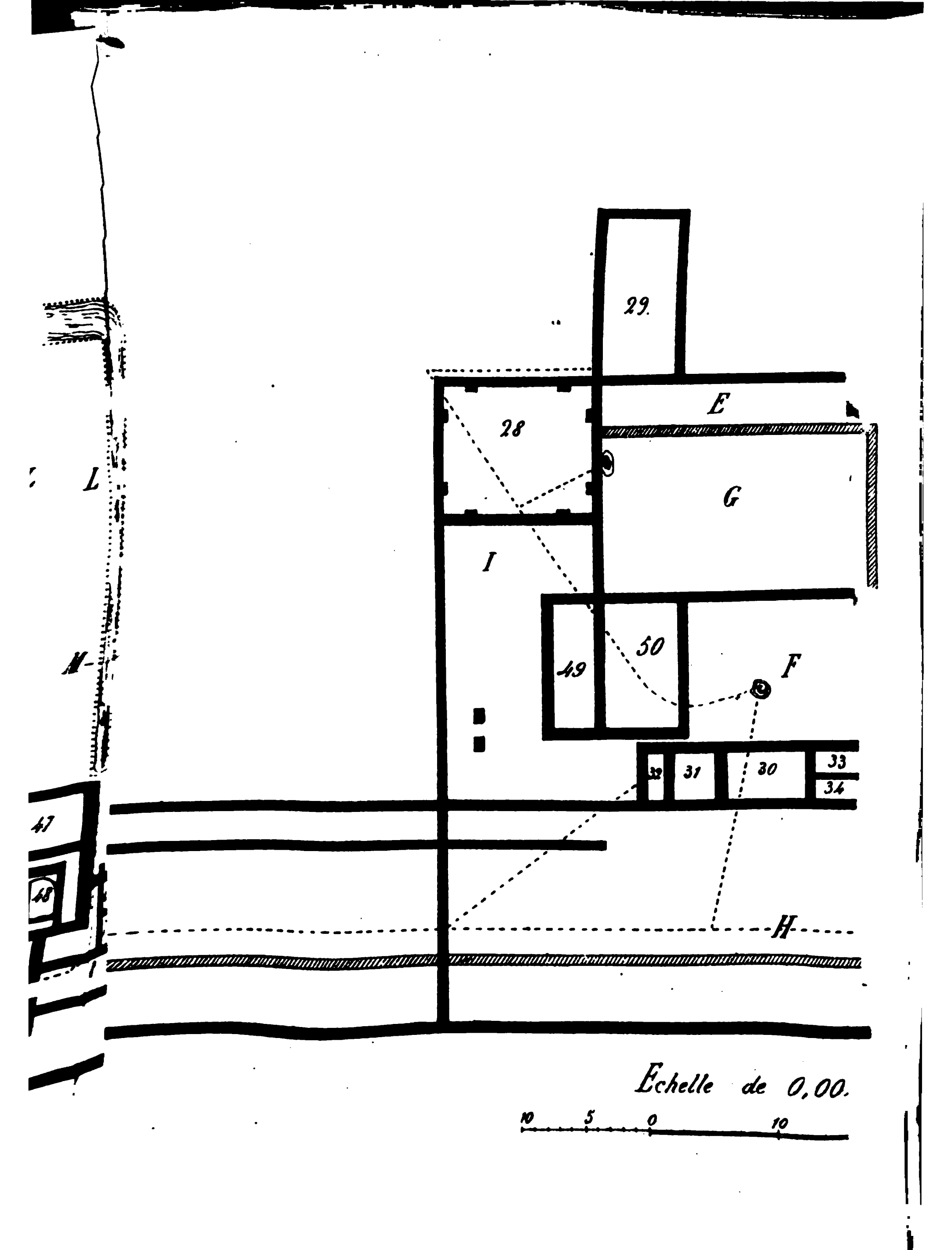
Dans les différentes pièces qui doivent composer l'ensemble des bains, Vitruve fait mention de l'une d'elles qu'il désigne sous le nom de *frigidarium*. Les interprètes de ce maître de l'architecture antique disent qu'il ne faut pas confondre cette pièce avec celle où se prenait le bain d'eau froide (frigida lavatio) que nous avons cru placer nous-mêmes au n° 39. Celle qui est ici en question ne devait pas contenir de bain. Elle devait seulement être tenue à une basse température à l'effet de donner du ton au corps après l'épuisement qu'avait produit le bain de vapeur. La pièce 47 de notre plan serait, selon nous, ce

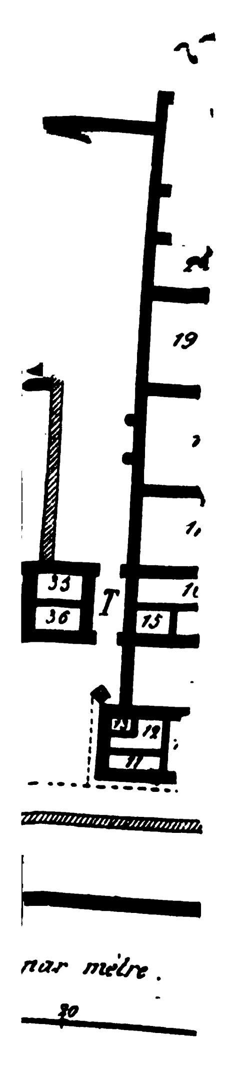
frigidarium. Son ampleur permettait de s'y promener largement et d'y trouver comme une espèce de transition à la température extérieure. Là nous avons encore pu constater la présence des cubes. La chambre 48, qui n'est séparée de cette dernière que par une ruelle fort étroite, contenait le seul fragment de mosaïque dont nous ayons pu admirer les dessins. C'était la représentation architecturale d'une espèce de façade à fronton semi-circulaire. Sur le tympan s'étalait, trois fois répétée, une grande plante aquatique qui aurait une certaine ressemblance avec l'iris à fleurs jaunes des marais (*iris pseudo-acorus*). Sur le fond blanc de la frise étaient gracieusement alternés, en guise de triglyphes et de métopes, des losanges et des carrés noirs. Le même dessin continuait en descendant le long d'une sorte de pilastre dont la face était pittoresquement garnie de méandres également noirs. Cet élégant boudoir servait, croyons-nous, de chambre à coucher.

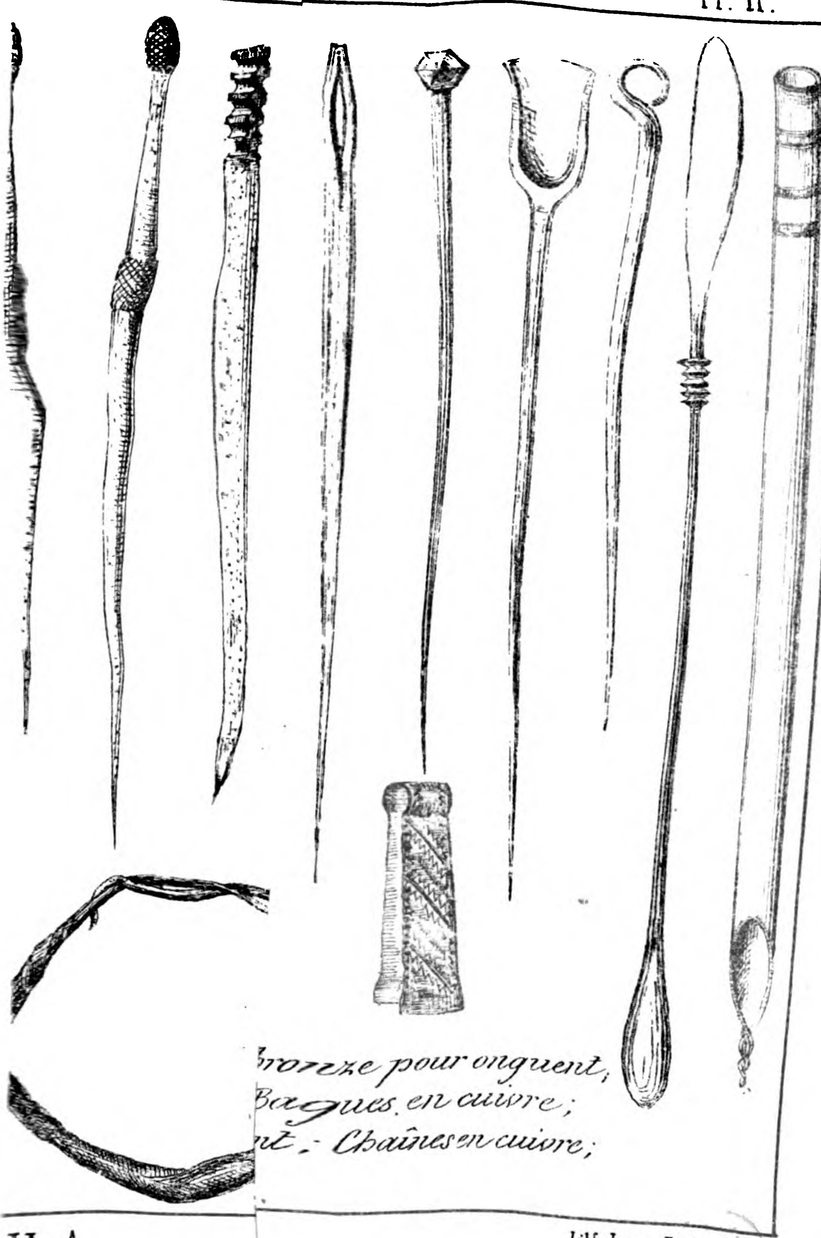
Ce serait peut-être ici le lieu de parler de la source qui devait alimenter les bains de la villa et fournir une eau suffisante aux besoins de ses habitants. Tout le monde connaît, aux environs de Rodez, la magnifique fontaine de Fontrosière, aussi renommée par l'abondance que par la bonne qualité de ses eaux. Il y a vingt ans, c'est-à dire avant l'heureuse découverte des bassins de Vors, elle avait été, à bon droit, l'objet de l'attention des édiles et des hydrologues de notre cité, alors qu'il s'agissait de la doter d'une eau limpide et salutaire. Les Gallo-romains, longtemps avant nous, s'étaient occupés, eux aussi, de l'excellente et intarissable fontaine. Plusieurs sondages que nous avons pratiqués de distance en distance, sur un parcours de plus de 600 mètres, nous ont prouvé jusqu'à l'évidence que cette source était arrivée par un niveau parfaitement observé jusqu'aux réservoirs de Mas-Marcou. C'est elle qui alimentait les bains et le canal large de 3 mètres qui faisait parallèlement, avec le mur d'enceinte, presque tout le tour de l'antique habitation. Elle fournissait encore le grand aqueduc, d'un mètre de profondeur, qui traversait la villa dans toute sa longueur. Elle entretenait également le grand réservoir situé dans le jardin I,




Coupe transversale du conduit L suivant MN.
M
N
L
M-
25
24
21
22
20
D
26
27
19
23
18
17
38
43
35
36
T
16
15
14
37
39
40
42
41
44
46
47
K
J
48
13
12
11
10
9
B
C
2 par mètre.
20
30
40


29.
E
28
G
L
I
50
49
F
M
33
32
31
30
34
47
48
H
Echelle de 0,00.
10
5
0
10

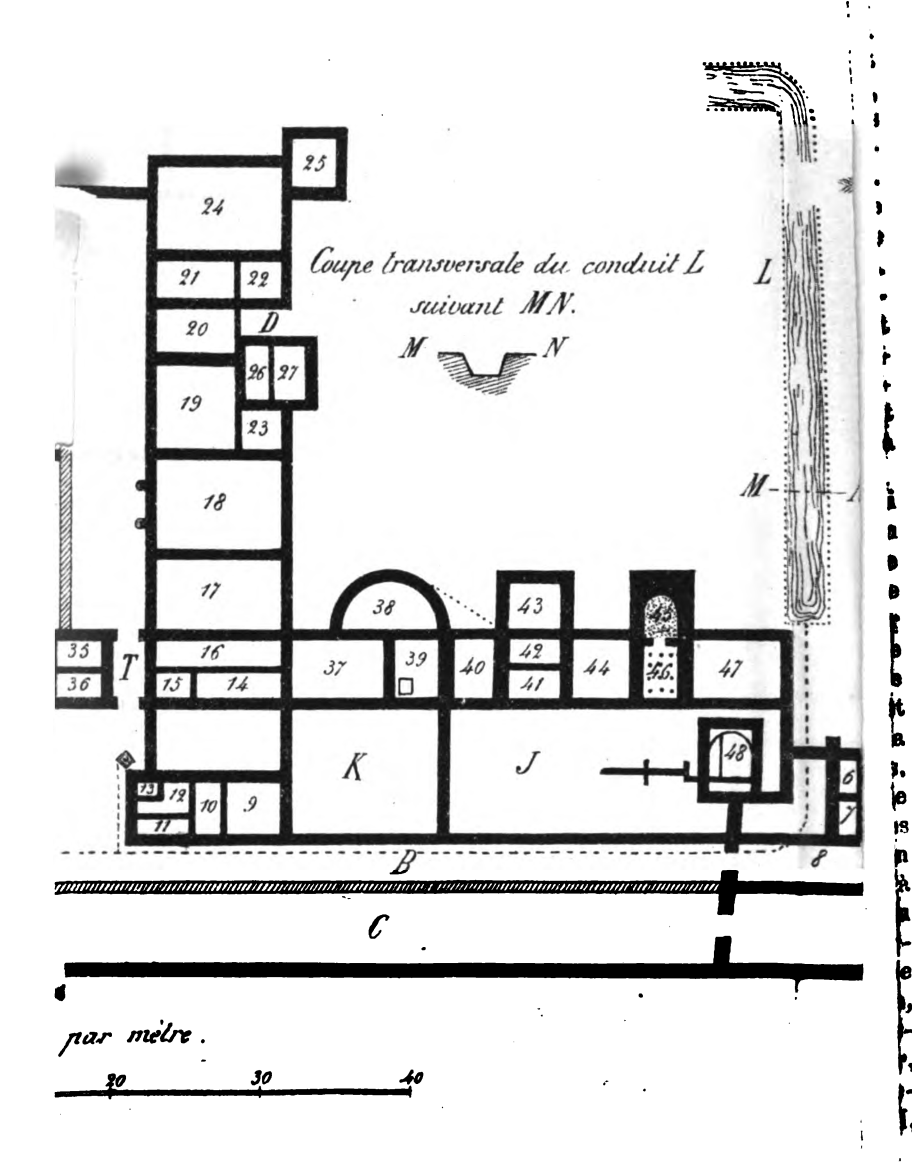

19
35
36
T
15
12
11
nar mètre.
20

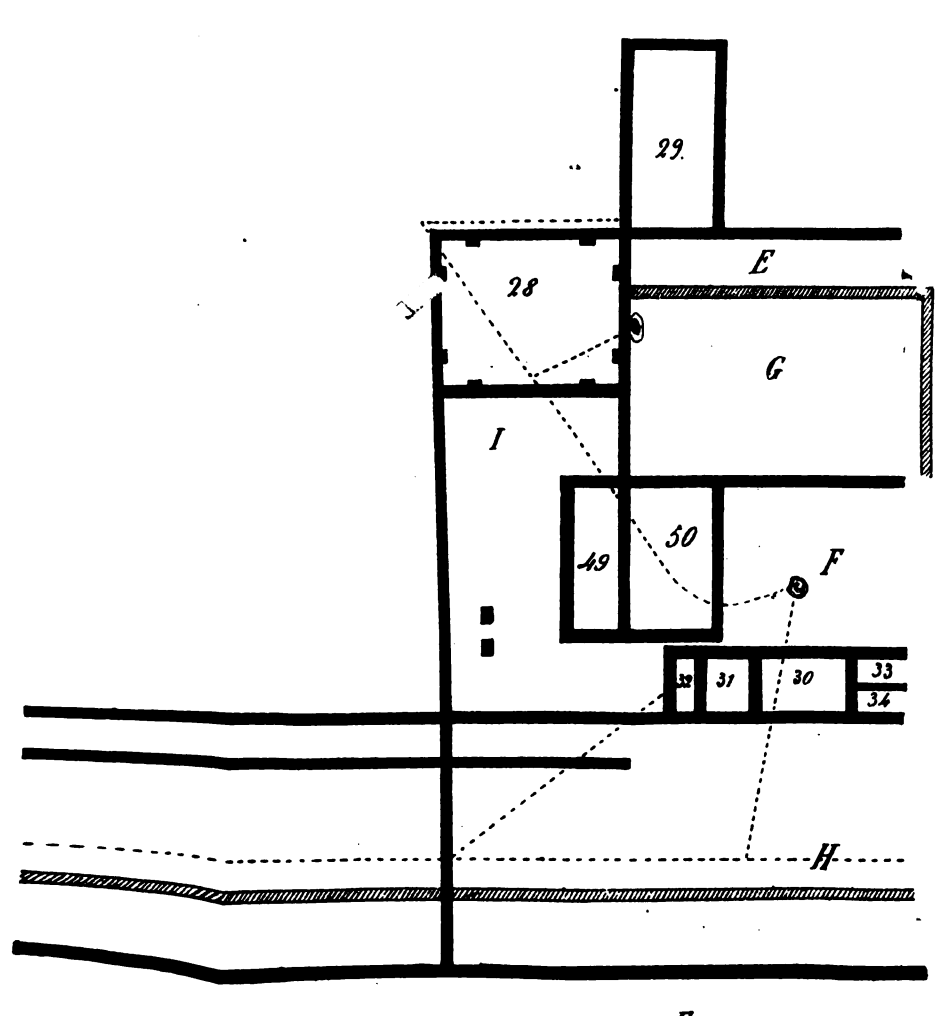


...bronze pour onguent; ...Bagues en cuivre; ...nt; Chaînes en cuivre;

U. A.

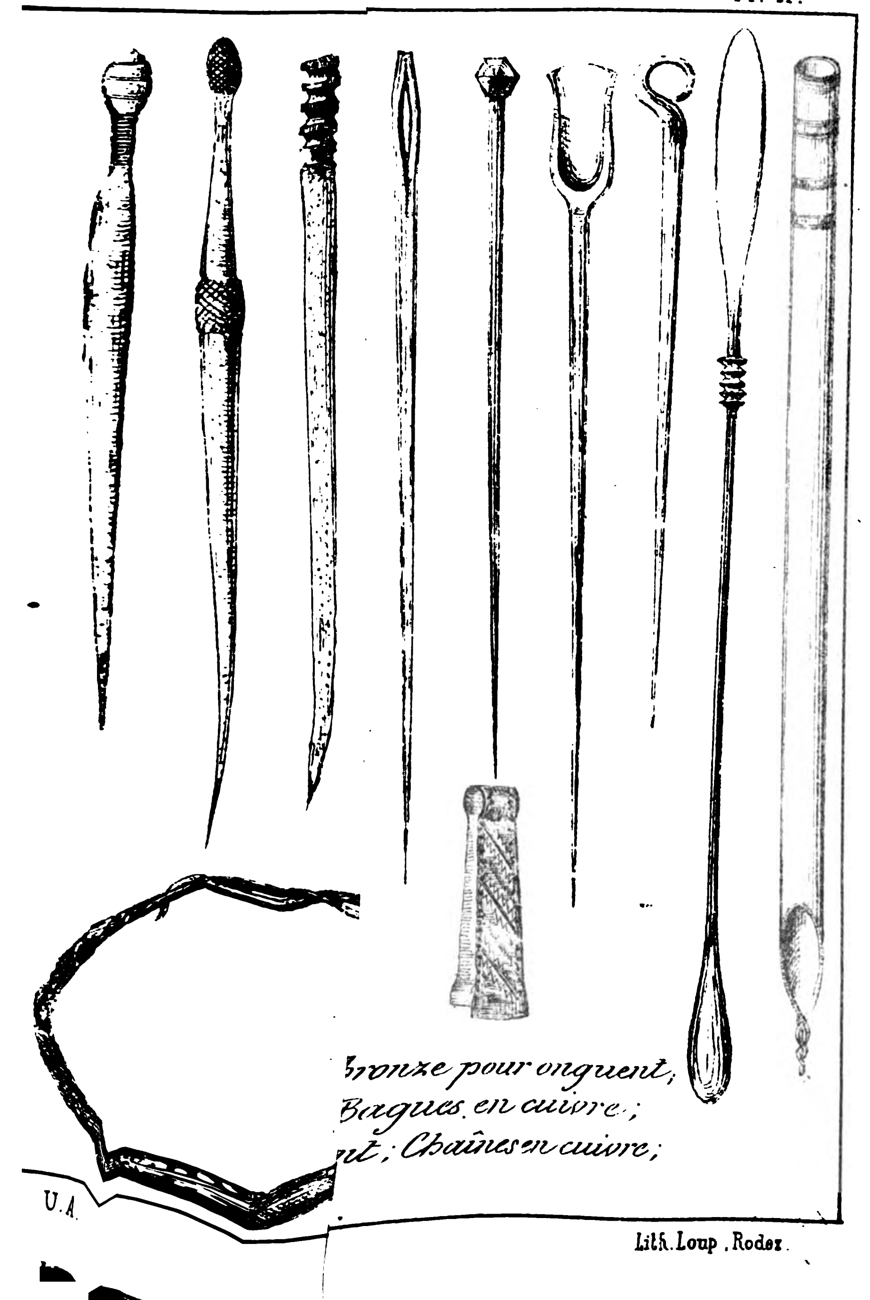
Lith. Loup, Rodez.


25
24
21
22
20
D
26
27
19
23
18
17
Coupe transversale du conduit L
suivant MN.
M
N
L
M
38
43
35
36
T
16
15
14
37
39
40
42
41
44
46
47
K
J
48
13
12
11
10
9
6
7
B
8
C
par mètre.
20
30
40



29.
E
28
G
I
50
49
F
32
31
30
33
34
H
Echelle de 0,00
10 5 0 10

Pl. II.



Lith. Loup, Rodez.

Pl. III.

...ur).

Lith. Loup, Rodez

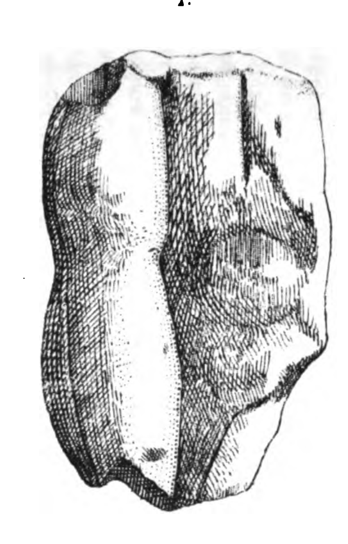
35

36

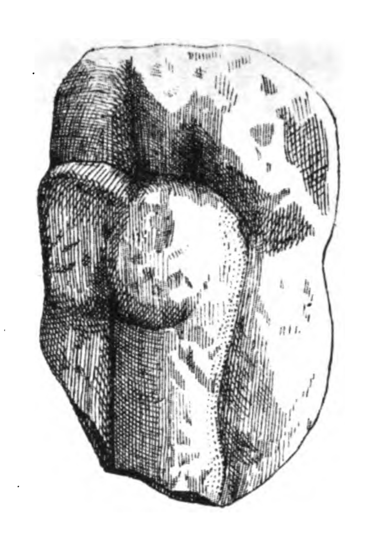
par

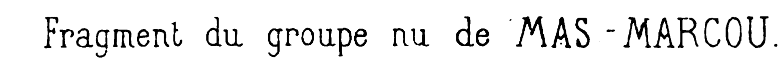


1.



2.





Fragment du groupe nu de MAS-MARCOU.

ainsi que toutes ces conduites en terre cuite et autres qui les distribuaient à leur tour de tous côtés.

Le réservoir que nous venons de mentionner et surtout un puits, découvert dans le jardin F, ont donné des objets qui, malgré le mauvais état de quelques-uns, ne manquent pas d'un certain intérêt. Il s'est trouvé dans le réservoir une grande quantité de débris d'amphore et autres grosses poteries, des lampes brisées, des bois de cerf, des cornes de chèvre et de bœuf, des défenses de sanglier et autres ossements d'animaux divers; des clés, des couteaux, des lames de faux et autres objets en fer qui avaient été jetés probablement dans ces boues comme se trouvant hors d'usage. Les difficultés que nous ont opposées sa profondeur et surtout l'abondance de ses eaux, ne nous en ont pas permis l'entière exploration. Deux forts pilastres, grossièrement bâtis, s'élevaient sur un de ses bords.

Le puits découvert dans le jardin F était de six mètres de profondeur et d'un mètre environ de diamètre. L'espoir de rencontrer quelque chose au fond nous donna assez de courage pour tenter de vaincre la persistance de l'eau; mais ce ne fut qu'après douze heures de grands efforts que quatre ouvriers vigoureux purent voir la fin de ce pénible travail. C'est alors enfin que nous avons pu en sortir un vase en terre noire d'une belle conservation. Les Romains le nommaient *gutturnium*. Sa forme originale approcherait de celle de nos pots-à-eau. Une *sitella* ou seau de l'époque, en cuivre jaune, muni de trois pieds en plomb à sa base pour la préserver de l'usure et pourvu d'une anse en fer comme le sont nos seaux modernes. Cette anse accrochait ses deux extrémités à deux bélières en bronze représentant grossièrement deux têtes de lion. Plusieurs autres bélières isolées, de même métal, gisaient pêle et mêle au fond du puits, en compagnie d'autres débris de seaux en bois de chêne. Un de ces vases attira particulièrement notre attention par la perfection de son travail. Il était de forme sphérique et fabriqué au tour; moins son petit couvercle, il était d'une seule pièce. Malgré nos précautions et nos soins, il ne nous a pas été possible de le conserver. Nous avons encore sorti de ce puits une moitié

de bracelet, brisé probablement en puisant l'eau, de minces plaques de corne sur les côtés desquelles la scie avait laissé l'empreinte de ses dents, des graines de pin, des noisettes, des noyaux de pêche, de prune, de cerise; des monnaies dont un petit bronze de Valens d'une parfaite conservation; des crochets en tout semblables à ceux dont on se sert aujourd'hui pour retrouver et ramener les seaux perdus dans les puits quand la vétusté de la corde ou la maladresse les y ont laissés tomber. Enfin nous avons encore trouvé là d'autres crochets, mais ceux-ci étaient simples. Deux d'entre eux se terminaient en deux branches réunies par un petit essieu sur lequel devait rouler un *orbiculum* ou poulie en bois. Le moyeu en fer lui avait survécu. Comme on le voit, cet instrument servait à monter avec plus d'aisance les seaux descendus dans le puits. C'est probablement à sa défaillance accidentelle que nous devons la plupart des objets que nous venons de mentionner.

Parcourons maintenant un espace de deux cent cinquante mètres vers l'est de la villa, et nous nous trouverons sur l'emplacement de sa petite nécropole. Une quantité de pierres calcaires qui, par leur nature, ne devaient pas se trouver là, et surtout plusieurs briques éparses sur le gazon nous portèrent à jeter quelques coups de pioche dans le sol. Bientôt de fortes briques à rebords se manifestèrent dans leur dimension totale, et les ayant vu disposées en dos d'âne et affectant la forme d'un toit, nous reconnûmes que nous étions en face d'un tombeau. Son orientation était celle de l'ouest à l'est, comme le sont, du reste, ordinairement les tombes antiques. L'effondrement de quelques briques produit par la charrue avait rempli de terre toute sa cavité. Il fallut un grand soin pour en débarrasser le squelette que les hommes de la science reconnurent pour être celui d'une femme. Du reste, sa stature, qui n'était que d'un mètre 60 centimètres, la ténuité des ossements et les objets trouvés dans le tombeau auraient dû nous en avertir. Nous trouvâmes du côté des épaules trois oboles indéchiffrables, les débris d'un petit vase sigillé et ceux d'une fiole en verre bleu que certains auteurs ont appelés *lacrimatoires*. Ce ne fut

que le surlendemain que nous rencontrâmes une boucle d'oreille en or. Elle ne devait pas être seule.

A deux mètres de cette tombe, nous en découvrîmes une autre orientée et bâtie de la même manière. Celle-ci, d'une plus grande dimension que la précédente, contenait un squelette d'un mètre 75 de longueur; la tombe avait un mètre 85. Nous avons trouvé, au doigt annulaire de la main gauche, uue bague en or dont le monogramme, fort difficile à expliquer, a exercé, au grand profit de la science, le talent archéologique de nos deux savants et dignes collègues, M. de Saint-Remy et M. Rémon. Nous aurions désiré, pour vous le communiquer, le dessin exact de ces tombes et la représentation fidèle des squelettes et de leur situation dans leurs cellules funèbres; mais c'était le lendemain dimanche, congé pour les ouvriers, congé pour tous, excepté pour les vandales curieux qui détruisirent, brisèrent tout et emportèrent même jusqu'au dernier ossement.

Poursuivant nos investigations, plusieurs autres tombes, quinze environ, ont été mises au jour. Leur construction était différente des deux précédentes. Les objets trouvés dans leurs cendres et parmi des ossements à peine visibles, objets tous en fer ou en bronze, étaient dans un tel état d'oxidation qu'il nous a fallu renoncer à leur attribuer un usage quelconque. La plupart nous ont paru avoir été des fibules ou autres ornements semblables. Parmi ceux qui offraient un certain état de conservation, se trouvaient des monnaies, un petit barillet de bronze accessoire d'un collier, un sifflet en os et un *tintinnabulum* ou sonnette en bronze encore et de forme carrée. A chacun de ses angles on distingue un appendice qui semble se trouver là pour lui servir de pied. La grande quantité de vases brisés qu'on rencontrait partout ferait supposer qu'un défoncement antérieur avait bouleversé le plus grand nombre de ces tombes. Dans l'une d'elles, construite en pierres plates comme la plupart et assez bien conservée, nous avons constaté la présence d'une grande clé. Cet objet trouvé dans un cercueil nous eût paru fort extraordinaire, inexplicable même, si nous n'avions lu, dans nous ne savons plus quel auteur sérieux, qu'il était

un témoignage d'honneur rendu à la mémoire d'une bonne mère de famille. L'épouse l'avait reçu de son mari, le jour de ses noces, comme un gage d'autorité et d'administration intérieure; il devait la suivre au tombeau quand cette autorité et cette administration avaient été dignement exercées jusqu'à la fin.

Après cette espèce d'inventaire des appartements et des objets qui ont pu survivre aux longs siècles de cette vaste ruine, il resterait encore à se prononcer sur la date de son origine, sur sa destination, sur la cause et l'époque de sa destruction. Il ne nous appartient pas de traiter des questions si importantes et si difficiles. Elles sont du domaine de l'historien, de celui à qui l'expérience et une science approfondie des faits et des événements de l'antiquité ont communiqué, pour ainsi dire, comme un esprit de seconde vue qui commande à la confiance et sait la confirmer par de justes et solides raisons. Qu'il nous soit permis, néanmoins, à nous qui ne connaissons de fait que celui de la découverte de l'antique villa, d'essayer timidement le travail de ce difficile problème et d'émettre, sous condition, notre téméraire pensée. Nous nous sommes trouvés en face d'une pareille situation, il y a douze ans, quand nous eûmes à nous prononcer sur ces mêmes questions historiques au sujet de la villa de Montrozier. Il ne nous souvient pas d'avoir été contredit dans nos appréciations. Or, comme nous trouvons reproduits à Mas-Marcou mêmes faits et mêmes genres de preuves, nous n'aurons donc qu'à répéter ici, en deux mots, notre manière de voir déjà exprimée sur la villa de Montrozier, laissant, comme nous l'avons dit autrefois, à plus savants que nous d'émettre leur opinion s'ils la jugent plus conforme à la vérité.

Ce ne fut pas assurément aux jours si troublés de leurs grandes luttes contre les Gaulois que les Romains bâtirent leurs villas, séjour de repos en même temps que sources de richesses. Ils avaient alors à cœur le succès de leur conquête et, par conséquent, les graves préoccupations de l'attaque et de la défense. Ici il fallait établir un camp, là construire un *castrum*, plus loin préparer l'embuscade. Continuellement, il fallait avoir l'œil ouvert sur un

ennemi qui, même vaincu et humilié, faisait toujours craindre son esprit d'indépendance et sa noble fierté. Quant aux malheureux Gaulois, il leur en coûtait de rompre avec leur antique liberté ; ils ne voulaient pas de cet esclavage dont ils étaient menacés, eux et leurs enfants; ils sentaient trop le pied d'un insolent vainqueur fouler un sol qui était leur sol. Aussi quand après leurs combats désespérés ils étaient obligés, non de s'avouer vaincus, mais de payer un tribut forcé, ils savaient encore trouver le moindre prétexte pour la révolte et une raison pour rentrer dans leurs anciens droits. Comme on le comprend bien, ce n'était pas encore le moment de bâtir des villas. Il fallut attendre longtemps encore et arriver à cette époque où les Romains, non-seulement vainqueurs par leur tactique et la force des armes, ils le furent d'une manière plus complète et plus noble par la justice de leurs lois et par le charme de leur civilisation. Cette époque était celle du règne des Antonin, fin du Ier siècle et commencement du IIe.

Le nom romain que porte la villa : *Mas-Marcou, Mansus Marci,* habitation de Marcus, porterait à croire qu'elle fut la propriété d'un citoyen romain, peut-être d'un de ces heureux soldats qui l'aurait reçue en récompense de ses exploits guerriers. Que ce soit l'un ou l'autre, que faisait là ce propriétaire ou ce soldat? Il cherchait probablement les moyens d'être heureux comme le cherchent encore aujourd'hui les bien-aimés de la fortune. Pendant que ses esclaves ensemençaient ses champs et arrosaient ses prairies, pendant qu'à l'*officina* on filait, on tissait la laine et le chanvre; pendant qu'on procédait à l'élevage des bœufs, des moutons et de la volaille, le seigneur gallo-romain faisait la chasse au lièvre, au cerf ou au sanglier, ou bien il tendait ses filets dans le ruisseau voisin. Si ces divertissements ou autres semblables ne lui plaisaient pas, il s'enfermait dans sa bibliothèque et lisait en attendant le moment du bain ou l'heure de ses repas. La destination de la villa de Marcus fut donc celle d'une bonne et riche propriété.

A quelle époque, par qui et par quel accident fut-elle détruite? Les cendres et le charbon qui couvrent sa sur-

face nous répondent à haute voix qu'un violent incendie fut la cause du désastre. La série des médailles recueillies dans les décombres, se renfermant entre le règne d'Octave et celui de Valens, mort en 378, nous dit que ce fut jusqu'à la fin du IVe siècle ou tout au plus jusqu'aux premières années du Ve que dura son existence. Maintenant on connaît les épouvantables calamités qui affligèrent la Gaule à cette époque néfaste : les Goths, les Visigoths, les Allemands surtout et les Francs eux-mêmes, promenant de toutes parts leurs torches incendiaires, ne laissèrent derrière eux que des ruines fumantes. Ce sont les soldats de ces hordes barbares qui incendièrent la villa de Mas-Marcou, ensanglantèrent les marbres de ses portiques et intronisèrent à jamais, dans les salles bruyantes et animées des jeux et des festins, la solitude et le silence des tombeaux (1).

---

(1) Que reste-t-il de la villa? Une cabane formée de ses débris et la source limpide qui désaltéra durant plusieurs siècles les Gallo-Romains. Sous le plan, gravé sur une dalle, on lit une inscription commémorative de sa découverte.

LA PREMIÈRE HUITRE

DANS LE ROUERGUE

Par M. H. de LA BLANCHÈRE.

J'ai passé beaucoup d'années à étudier l'huître, tant chez elle que chez moi, et, bien souvent, une grave question s'est posée à mon esprit :

— Qui mangea la première huître?...

Quand? où?... Dans quelles circonstances le palais humain fut-il en contact, pour la première fois, avec ce mollusque exquis que Gallien ne craint pas de proclamer *le roi de tous les coquillages?...*

Rien n'empêche les chercheurs de causes premières, les « *abstracteurs de quintessence* , » de raisonner et de déraisonner à perte de vue pour savoir si le premier homme, rassuré par la rencontre de quelque *mangeur d'huîtres* parmi les animaux sauvages, mangea, lui aussi, la première huître *vive;* ou si, plaçant les coquilles sur un feu allumé au bord de la mer, il se fia à sa bonne étoile pour attaquer ce mets inconnu...... Certes, ce dut être, pour notre grand-père sauvage, un moment d'extase sans pareil que celui où, explorateur affamé, indécis longtemps, après avoir vainement touché et senti, l'eau lui venant à la bouche sans savoir pourquoi, le cerveau plein des visions éblouissantes d'un festin luxuriant, il jeta sa frayeur au vent, et goûta!....

Qui était-il, cet homme? D'où venait-il? Etait-ce un barbare ou un Grec, un philosophe ou un sauvage?...

....

Peu nous importe, au demeurant !

Ce que nous affirmons, c'est que ce fut un brave homme et un vrai pionnier de civilisation, plus digne d'une statue — fut-elle en écailles d'huîtres! — que tant d'autres auxquels on en a élevé de marbre ou de bronze!

Est-ce donc là de l'ingratitude?

N'en doutons pas. C'est de l'ingratitude au premier chef.

Ne sommes-nous pas d'ailleurs coutumiers du fait?

N'y a-t-il pas à peine quelques années que Parmentier a eu sa statue?

Hélas! ainsi va le monde!

Cependant, ne les plaignons pas, ces grands bienfaiteurs, autant que certains autres : ils ont pu se payer... sur la bête!... Parmentier a pu se régaler de pommes de terre frites, et notre grand-père, sans aucun doute, a eu sa récompense, au moins pendant sa vie, car les huîtres étaient certainement à bon marché dans ce temps-là.

A Dieu plût qu'elles le fussent aujourd'hui! Nos viveurs du *Café anglais* et de *Tortoni* n'étudieraient pas avec tant d'anxiété la carte où le tarif des plats du jour est inscrit, s'estimant heureux si le prix de la veille, tant exhorbitant qu'il soit, n'a pas été encore augmenté d'un ou deux francs la douzaine pour ce jour-là!

. En ces temps de bénédiction, on n'avait rien à faire avec les francs, les centimes et les douzaines; on connaissait aussi peu la dyspepsie que les notes du traiteur!... Oh! bon temps, où un appétit primitif, une digestion arcadienne ne demandaient aucun stimulant artificiel; où le poivre, le citron, le vinaigre et tout le reste étaient ignorés. On mangeait son *plein* avec un contentement parfait, et l'on dormait le sommeil paisible d'un bienfaiteur à venir, ignorant de son bienfait!... Oh! le bon temps que c'était!...

La question du premier inventeur n'en est pas moins intéressante, quoi qu'il soit peu facile de la résoudre avec certitude. N'est-il pas évident que, d'avance, tout ce que nous pourrons faire sera de remonter les âges autant que possible dans l'histoire de l'huître et dans celle de ses consommateurs? Nous parviendrons ainsi à rencontrer une date comparativement antique, celle où les huîtres furent non-seulement connues, mais décrites... ce qui nous emmène en des siècles où les lecteurs étaient rares... et les écrivains plus rares encore!

En remontant ainsi le cours des temps, il est bien évi-

dent que nous porterons d'abord nos recherches chez les Latins et chez les derniers auteurs grecs, jusqu'à l'époque où les barbares survenant n'ont plus laissé aucuns souvenirs d'aucune sorte.

Si l'on nous demande pourquoi nous n'avons pas, chronologiquement, cherché parmi les ouvrages les plus anciens de la Grèce, il nous sera permis de constater que nous y avons bien cherché; mais qu'il résulte de ces recherches même que les premiers Grecs n'ont fait que de rares mentions des choses mangeables. Ils ne savaient s'occuper que de plats de l'espèce la plus grossière et la plus primitive. Cela s'explique parce que le peuple grec, à l'époque de son plus haut développement social depuis la période de Périclès, n'avait aucune idée de la gourmandise et encore moins d'une cuisine scientifique.

On en était encore aux moins savoureux des composés, et, comme dit un poëte anglais :

" A race who loved to eat
" Both the most meat-like fish, and fish-like meat. "

Cela put suffire aux premiers jours. Plus tard, — si nous en croyons les auteurs d'Alexandrie, du second et du troisième siècle de notre ère, — nos bons Grecs rivalisèrent bientôt avec les Romains par le luxe recherché et la dépense de leurs festins.

Hélas! hélas! si nous devons en croire les récits qui nous sont restés de ces fêtes, il faut reconnaître qu'elles semblent avoir été amenées, — au moins dans leur dernier état, — à un degré d'élégance et de raffinement que nous sommes obligés de reconnaître aussi élevé que celui qui règne aujourd'hui. Mais nous sommes forcés d'avouer, en même temps, que le goût des convives pour le *Garum* et l'*Assa-fœtida* nous paraît singulier.....

Cependant, avons-nous bien le droit de jeter la première pierre à ces gens, alors que nous mangeons de la confiture avec le mouton rôti, de la sauce aux groseilles avec le maquereau, du kari, du caviar, du piment et cent autres condiments plus fortement épicés les uns que les autres ?...

Grossiers et sans raffinement dans leur nourriture, adonnés aux énormes pièces de viande rôties à la diable et partiellement brûlées, tels furent les plus anciens Grecs. C'est cependant dans le premier de leurs livres, — le premier d'ailleurs de tous les livres, sauf un, — c'est-à-dire dans Homère, que l'on rencontre la plus ancienne mention de l'huître. En revanche, depuis Homère jusqu'aux cinq cents dernières années du peuple grec, on peut dire que le nom du précieux mollusque fut à peine prononcé dans les différents auteurs dont nous sont restées quelques œuvres.

Le passage où Homère parle des huîtres est caractéristique ; c'est au seizième livre de l'*Iliade*.

Patrocle et Hector s'avancent l'un vers l'autre. Patrocle s'élance de son char et envoie à son ennemi un trait qui ne l'atteint pas. Il se baisse alors, saisit une pierre et la jette avec force : elle brise la tête de Cébrion, frère et cocher d'Hector. Le malheureux tombe la tête la première; alors Patrocle s'écrie :

« — Holà ! quel homme agile ! comme il pique une tête
» avec aisance! Certes, s'il était sur une mer poisson-
» neuse, ce gaillard-là rassasierait une multitude ! Il irait
» chercher *assez d'huîtres en plongeant* de son bateau,
» même par un gros temps! Comme il saute bien du char
» dans la plaine ! Vrai, il y a de bons plongeurs chez les
» Troyens!... »

Ce n'est pas tout que se rendre compte des termes mêmes du passage que nous citons, il faut y voir autre chose, c'est-à-dire que, du temps d'Homère, — de 900 à 1000 ans avant notre ère, — les Grecs savaient assez la valeur des huîtres, non-seulement pour les manger, mais encore pour braver le danger de se les procurer *en plongeant*, au lieu de se contenter de celles qu'on pouvait ramasser à basse-mer ! Ceci est assez inattendu !....

Si maintenant nous remontons, par ordre de dates, vers l'auteur le plus moderne — après Homère — qui fasse mention des huîtres, nous trouvons le célèbre dramaturge et comique Aristhophanes qui dit de leurs coquilles qu'on s'en servait comme de castagnettes.

C'est à cette date ou à une autre à peine plus moderne que doit être attribué le premier livre sur la cuisine, le traité d'Archestrate, de Syracuse, sur la *gastronomie*, mot qu'il avait probablement inventé. Ce curieux ouvrage n'existe malheureusement que par fragments rassemblés au milieu des innombrables citations d'Athénée, et l'on ne peut se faire aucune idée exacte de son caractère et de son étendue.

J'ai parcouru ces fragments qui se montent à 270 hexamètres grecs, et dans les derniers j'ai trouvé :

« Pour les moules, il faut aller à Ænos; les huîtres
» les meilleures se trouvent à Abydos. Parium régale de
» ses oursins; mais si vous voulez manger des pétoncles
» énormes et d'un goût délicat, allez à Mitylène. »

(*Archestratus ap. Athen.*)

Aristote, dont nous aurions pu espérer beaucoup d'explications, classifie seulement les huîtres parmi les animaux incapables de changer de position.

Platon compare l'âme dans le corps humain à l'huître entre ses écailles, surtout parce qu'elle n'en peut sortir sans les plus sérieux inconvénients. Ailleurs, dans une fantastique description de la génération de certaines classes d'animaux, de certaines classes d'hommes, il dit :

« De l'homme ignorant et impur naissent les poissons,
» les huîtres et les autres animaux aquatiques qui ont
» reçu des demeures éloignées, retirées, comme punition
» de leur ignorance..... »

De sorte que, en fait, les huîtres natives ne mériteraient d'autre nom *qu'extrait de gibier de potence!*..... J'avoue que je ne suis pas d'accord avec Platon!..... Il est ingénieux, mais non pratique!

Les huîtres sont aussi mentionnées par Théophraste et enfin par Lucien et Plutarque; mais nulle part on ne les cite avec commentaire intéressant.

De là nous passons en Italie et, — autre singularité! — nous rencontrons la mention des huîtres dans les plus anciens auteurs latins de quelque réputation, de même que nous l'avons rencontrée chez le plus ancien des grecs. Ennius, l'auteur en question, né environ 439 ans avant

Jésus-Christ, ne nous est pas parvenu sous sa forme complète, mais seulement comme curiosité. Ce n'est pas grand dommage, car, ce qui nous est parvenu de ses vers est aussi dur et aussi sauvage que possible. Il ne nous en a été conservé que des fragments, par Apulée, qui cite, d'après lui, une assez longue et très grossière liste de poissons comprenant les *huîtres d'Abydos*.

Cette nomenclature est néanmoins précieuse, parce que c'est le plus ancien document sur les poissons italiens qui soit arrivé jusqu'à nous, mais il n'y a rien à en citer ici, précisément parce qu'elle n'est qu'une partie traduite de la liste d'Archestrate, dont nous avons parlé tout-à-l'heure.

Nous savons, d'autre part, qu'Ennius était si hautement prisé dans son temps que le grand Scipion donna l'ordre d'ériger, sur sa propre tombe, une statue d'Ennius, espérant ainsi faire passer son nom et sa réputation à la postérité.

Tout homme impartial doit s'abstenir de juger Ennius sur des fragments aussi pauvres que ceux qui nous ont été conservés de lui. Il n'est pas possible d'admettre qu'il n'ait eu aucune valeur, sans ramener à la même appréciation les hommes qui en faisaient le plus grand cas et que nous sommes, encore aujourd'hui, obligés d'admirer. Ce qu'il est prudent de conclure, c'est que nous ne possédons plus que quelques vers égarés de ses différents ouvrages sans liaison entre eux.

Nous hésitons, quant à nous, à croire que la liste d'Ennius soit un extrait maladroit de celle d'Archestrate. Nous défions facilement deux hommes, quelque habiles qu'ils soient, de parler des poissons, des oiseaux, des mammifères de la France sans se rencontrer, s'ils n'en donnent qu'une simple liste, et avoir l'air de se copier les uns les autres! Qu'est-ce que cela prouvera?... Rien. Cela pourra, pour les chercheurs de l'avenir, offrir quelques éclaircissements par la diversité des hypothèses, et voilà tout.

Plaute, le comédien, qui florissait peu après Ennius, reproduit, lui aussi, une autre liste de poissons. Il introduit, — comme Auber dans *Masaniello,* — un chœur de pêcheurs qui chante que, au lieu de s'occuper de la pra-

tique fashionnable de la gymnastique, il prend dans ses filets *les huîtres* et les autres poissons, déclarant que cette occupation lui plaît davantage. Cette liste est peu compréhensible, et, jusqu'à présent, tout-à-fait mal traduite, parce qu'il y a une certaine difficulté à reconnaître et à nommer aujourd'hui chacun des poissons qu'elle contient. Un jour viendra, nous l'espérons, où nos travaux de dix années, mis au jour, lèveront toutes ces difficultés.

Le plus prochain auteur qui aborde à présent notre sujet est Cicéron. Nous allons, pour la première fois, voir naître la culture des huîtres. S'il nous est permis d'avoir confiance dans un passage distinct et incontestable, en même temps qu'à un ou deux endroits assez ambigus, nous resterons convaincus que les huîtres étaient alors artificiellement cultivées. Or, le laps de temps qui s'écoule entre Ennius et Cicéron fut précisément celui qui eut la plus grande influence sur les mœurs romaines. Ce fut alors que les richesses rapportées de l'Orient et des autres conquêtes lointaines changèrent les fiers républicains du vieux temps en ces *roués* luxueux et extravagants dont Jules César est resté le plus précieux spécimen.

C'est à cette époque que Sergius Orata, — qui prit son surnom du poisson appelé *aurata*, la Dorade, — fonda les bancs d'huîtres du lac Lucrin, qui gardèrent pendant de longues années la plus haute réputation et représentaient en ces temps-là ce que nous appelons aujourd'hui les *huîtres natives* de premier choix.

Orata fit uné telle impression sur ses contemporains par les services qu'il leur rendit ainsi, qu'il est mentionné partout et par tous. Varron, Pline, Cicéron, Macrobe, Valère-Maxime, beaucoup d'autres, le citent à l'envi, et le dernier de cette liste dit :

— « Le même homme, — Sergius Orata, — pour ne
» pas voir son palais soumis aux caprices de Neptune,
» inventa une mer particulière à son usage. Il sépara les
» troupes des diverses sortes de poissons dans les longs
» circuits de larges canaux, de telle sorte qu'aucune tem-
» pête ne pouvait priver sa table des friandises qu'il
» aimait.

» Il chargea, en outre, les bords déserts du lac Lucrin
» de hautes et solides constructions dans lesquelles il con-
» servait frais les coquillages. C'est de là, tandis qu'il se
» plongeait lui-même trop profondément dans les eaux
» publiques, qu'il est appelé au tribunal présidé par Con-
» sidius, le publicain. Alors Crassus, plaidant contre lui,
» s'écrie que son ami Considius se trompe s'il croit que
» Orata étant éloigné de son lac, on manquera d'huîtres,
» car si l'on ne peut les avoir ici, on les trouverait sur
» les tuiles. »

Cicéron raconte la même histoire et parle encore des huîtres quelque part ailleurs. Parmi ses nombreux ouvrages perdus existait un discours ou panégyrique sur un certain Hortensius, lequel avait eu une grande réputation comme orateur et en même temps comme gentilhomme riche et recherché. Heureusement pour nous, les écrivains romains sur la grammaire étaient nombreux dans les derniers temps de Rome, et avaient l'habitude d'illustrer les ouvrages qu'ils écrivaient en y citant les passages des auteurs les plus connus qui se rapportaient à leur sujet. De sorte que dans Nonius Marcellus, — un triste grammairien, cependant! — on a trouvé de nombreux fragments du discours perdu et, parmi eux, sous le titre : *Ostrea*, Huîtres.....

— J'espère que mes lecteurs me pardonneront ce fragment de latin en considération de l'importance du passage :

« ..... Sollertiam eam, quæ posset vel in tegulis proseminare ostreas. »

En français :

« ..... L'industrie qui peut, même sur des tuiles, semer les huîtres. »

Proseminare est la même chose que *semer au loin*, *répandre* la semence à *distance*, propager par semence, et doit signifier, — si l'on considère que Cicéron a été, de tous les auteurs, le plus choisi et le plus précis dans les mots qu'il employait, — que la personne avait soin de multiplier les huîtres par le naissain, ou, tout au moins, de semer celles qui étaient de toute petite taille.

Je puis me tromper, mais je ne vois pas quelle autre signification ce mot peut avoir. Ce passage ne peut être soupçonné, puisque Nonius l'écrit aux environs du troisième siècle, c'est-à-dire alors que le discours de Cicéron était encore parfaitement et entièrement connu. Les mots cités, selon toute probabilité, se rapportent à Hortensius dont l'attachement pour sa lamproie apprivoisée a été si souvent cité que je suis presque honteux de répéter pour la cinquantième fois que :

« Lorsqu'elle mourut, il ne put supporter ce malheur, et pleura d'amour pour elle !.... »

Hortensius était habile au plus haut degré à élever les animaux de toute espèce, spécialement les poissons, et voudrait, sans aucun doute, — s'il vivait de nos jours, — devenir une des lumières les plus brillantes de notre société d'acclimatation.

Il est à remarquer que plus anciennement qu'à cette date, nous n'avons mention d'aucun mode d'apprêter les huîtres en les cuisant, d'où il est supposable qu'on les mangeait généralement crues.

Mais, avec une civilisation plus avancée vint l'habileté culinaire.

Macrobe nous a gardé le récit d'un banquet donné par le grand pontife Métellus Pius à neuf nobles romains, dont Jules César faisait partie, et à six dames, dont quatre étaient des vierges vestales. La date se place à peu près 70 ans avant notre ère, et le menu du festin fut le suivant :

1er SERVICE : Oursins de mer; *huîtres crues* à *discrétion;* moules; Myes ou Vénus; grives; asperges; volaille grasse, à la *sauce aux huîtres;* bernicles noires et blanches.

2e SERVICE : Encore des Myes ou Vénus; pétoncles; anémones de mer; becfigues; gigot de cabri et de sanglier sauvage; croquettes de volailles; hure de sanglier; poisson-pourpre; bigorneaux.

3e SERVICE : Tétines de vache ; hure de sanglier pour la seconde fois ; poisson à l'étuvée ; tripes bouillies ; canards ; sarcelles à l'étuvée ; lièvres, volailles roties ; biscuits de farine et pains de fantaisie.

Avouons que ce menu, s'il ne brille pas par la recherche délicate, éblouit certainement par l'abondance et la variété !

La vérité est immense et doit prévaloir !.....

Combien est réjouissante la permanence d'une saine et solide coutume ! Voyez, il y a tantôt deux mille ans que les huîtres flattaient le palais de César comme préliminaires du festin, et encore aujourd'hui nous commençons nos dîners par elles !.....

Trônes, dynasties, religions, langues ont passé....; l'huître immuable trône encore glorieuse à l'avant-garde du banquet !.....

Le gandin qui, aux *Trois frères provençaux*, excite son appétit languissant par les huîtres d'Ostende et le chablis, ne se doute guère que, en cette occasion et même dans plusieurs autres, il a l'honneur de suivre l'exemple d'un empereur romain.....

J'appelle une attention particulière sur le *Menu* ci-dessus, qui est, si je ne me trompe, le premier connu. Comment il nous a été conservé ? Ce n'est pas le moment de nous enquérir, car Macrobe, — qui vivait longtemps après l'époque de César, — ne peut nous être d'une grande autorité.

Je n'ai pas craint de traduire le terme *Patina* d'huîtres par *Sauce aux huîtres*. Le mot signifie simplement une *assiette* ; mais il a été employé par Apicius pour une sorte de riche étuvée. Peut-être, d'un autre côté, pourrait-on soutenir que le mot *Patina* désignait une sorte de Pétoncle ?... Le fait est assez obscur.

De Macrobe, d'Apicius jusqu'à nous, les détails sur l'huître deviennent naturellement de plus en plus abondants ; aussi l'intérêt qu'ils offrent croît d'autant. Peut être un jour, cependant, écrirons-nous l'histoire complète de ce mollusque si cher aux gourmets, et à propos duquel

le moyen-âge nous a laissé des mets et des potages à faire dresser les cheveux sur la tête.

L'huître tient dans tous une noble place : ce sera notre excuse pour en parler à un lecteur moderne.

Quant à oser l'inviter à entreprendre la dégustation de ces mélanges, nous nous en garderons bien... La loi française punit sévèrement l'homicide par imprudence ! !..

Mais il est grand temps d'en arriver à justifier mon titre et mes lecteurs rouergats trouveront peut-être que mes préliminaires sont longs; cependant ces préliminaires m'ont semblé indispensables pour arriver à leur parler, en connaissance de cause, de ce qui les intéresse particulièrement, c'est-à dire de la première huître ayant vécu dans leur pays et y ayant très-probablement péri sous la dent d'un membre de la grande famille humaine.

On en voit, de nos jours, quelques-unes périr encore de la même mort dans ce beau pays; mais le nombre en diminue tous les jours, à mesure que la valeur en devient inabordable au plus grand nombre...... Quant à prétendre que quelques-unes sont, de nos jours, élevées dans le pays, je n'oserais même l'écrire, tant cela paraîtrait viser à la mauvaise plaisanterie !

Et, cependant, ce qui ne se fait plus, s'est fait !

Suum cuique, ordonne la justice : *cuique suum*, rendons-nous avec un plaisir d'autant plus grand qu'il s'agit d'amis.

Mais il nous faut entrer, encore ici, dans quelques mots d'explications préliminaires.

La plupart de nos départements ont fourni aux archéologues l'occasion de ramener au jour les restes de villas ou maisons de plaisance jadis bâties et habitées par nos grands-pères gallo-romains pendant les premiers siècles après l'ère chrétienne. M. l'abbé Cérès, conservateur de notre musée, l'aimable et savant archéologue que vous connaissez, n'a pas manqué de faire comme ses confrères : il a voulu découvrir sa villa et, comme il ne fait pas les choses à demi, il en a découvert une vingtaine dont deux sont déjà fouillées et lui ont offert les résultats les plus remarquables et les renseignements les plus inattendus.

Tout le monde sait combien les pays de montagnes abondent en sites gracieux et attachants : le Rouergue est

15

des mieux doué sous ce rapport ; aussi fut-il habité, dès ces siècles, par de nombreuses familles riches ou au moins aisées,— nous appliquons à dessein ces deux mots,— qui venaient y bâtir des domaines ou villas plus ou moins considérables. C'est ainsi que, des deux villas fouillées par M. l'abbé Cérès, l'une, *Argentelle*, était le domaine d'un grand seigneur, tout l'indique : architecture de la meilleure époque, colonnades de marbre rares et étrangers, développement énorme des bâtiments et des communs.

La seconde, celle de *Mas-Marcou,—Mansio-Marci,*—était la demeure d'un bon bourgeois de moyenne fortune. Cela est facile à voir. Quoique intéressante à beaucoup d'égards et renfermant certains objets de bonne facture, tout démontre une demeure moins riche, moins soignée que la première et d'une architecture plus près de la décadence.

Les monnaies trouvées dans les décombres permettent de fixer l'existence de ces diverses demeures au IIIe et IVe siècle après J.-C.

Non loin des bâtiments d'exploitation, à Mas-Marcou, était, dans une cour spéciale, un bassin découvert, rectangulaire, formé d'une première assise de béton grossier sur laquelle une couche plus fine était étendue. Cette couche formait des rebords polis que l'on avait peints en long et comme rayés de diverses couleurs, blanc, jaune, vert, violet, formant une très-originale décoration. Ce bassin était divisé, dans sa longueur, en deux compartiments, par une petite cloison en semblable béton.

Dans l'un des compartiments, on trouva un amas énorme de coquilles d'huîtres ; dans le second, une quantité semblable de magnifiques escargots ! !....

On était en face d'un aquarium !

Ce n'est pas tout. Parmi les coquilles souvent très-grandes de ces huîtres adultes, coquilles dont on a eu soin de conserver des nombreux spécimen que j'ai pu étudier dans le musée de notre Société des *Lettres, Sciences et Arts*, il y en a que nous rapportons au type *Gravette*, de la baie d'Arcachon ; d'autres, probablement aux bancs des environs de Cette, bancs désormais dévastés, épuisés et ne fournissant plus que quelques rares *pieds-de-cheval*, mais qui pouvaient être alors dans tout l'éclat de leur

production, soit qu'ils fussent aménagés comme il convenait, soit qu'ils fussent soumis à une méthode rationnelle de repeuplement, de même que les lacs et étangs salés des rivages italiens dont nous avons parlé plus haut.

Parmi les coquilles de l'aquarium à huîtres, nous en avons trouvé d'autres encore, mais qui appartiennent certainement à la petite *huître d'herbes* du golfe ligustique, et que l'on pêche, encore aujourd'hui, au large de Marseille et de Toulon. Ces petites huîtres, d'une forme recroquevillée toute particulière sont, par cela même, facilement reconnaissables.

Outre les coquilles d'huîtres, on a trouvé, dans ce même bassin ou dans les amas de débris qui avoisinaient les cuisines après avoir servi à l'alimentation, des coquilles de *Vénus* (*Cytherca chione*, Lin.) et de *Peigne* (*Pectus jacobieus*, R.), — autrement dites *clovisses*, *praïres* et *coquilles Saint-Jacques*, — encore en usage de nos jours et en faveur auprès des gourmets non-seulement de l'Océan, mais surtout de la Méditerranée.

Ici, plusieurs questions se présentent.

Il est évident, tant par la distribution des lieux, que par la position des coquilles placées toutes horizontalement, les valves se recouvrant, nous sommes en présence d'un bassin dans lequel les huîtres étaient conservées *vivantes* pour les besoins de la maison. Tout le monde connaît le goût très-vif des Romains pour ce délicat mollusque.

Mais, d'où venait l'eau dans laquelle on conservait ces animaux?

Notre première conjecture fut que c'était de l'eau de mer apportée à dos de mulet, — seul moyen de communication entre la Méditerranée et nos montagnes, — enfermée dans des outres. La dépense devait être grande, c'est possible, car Cette ou Agde, les points les plus rapprochés, sont distants d'au moins 300 kilomètres des montagnes de l'Aveyron. A la rigueur, cependant, ce prix n'était pas un obstacle.

Des recherches plus approfondies nous ont démontré qu'il n'avait point dû en être ainsi, vu que les Romains savaient recomposer avec le sel, résidu de l'eau naturelle de la Méditerranée, une eau de mer *factice* qu'ils em-

ployaient même pour donner des bains aux malades retenus loin des rivages. Or, ils avaient pu tout aussi bien utiliser cette formule pour les viviers de leurs villas et pour y faire vivre leur précieuse provision de mollusques marins.

Ainsi donc, en cherchant comment les gallo-romains avaient pu conserver les huîtres au milieu des montagnes du Rouergue, nous avons retrouvé ce fait, bien oublié, qu'ils savaient faire des *bains de mer artificiels* pour leurs malades !.... Et nous, qui croyions que le sel de M. tel ou tel, pour apporter la mer chez soi, était une invention nouvelle !

Toujours du vieux neuf! rien que cela.

C'est dans l'inépuisable Pline qu'il faut chercher, et c'est là que nous avons pris cette leçon de chimie élémentaire :

Liv. xxxiv[e]. « Je n'ignore pas, dit-il en parlant des » précautions à prendre aux bains de mer, que ces détails » peuvent paraître inutiles aux gens qui vivent au milieu » des terres; mais l'industrie y a pourvu en mettant cha- » cun à même de faire de l'eau de mer. Ce qu'il y a de » singulier dans cette invention, c'est que si l'on met » plus d'un setier de sel dans quatre setiers (1) d'eau, l'eau » est vaincue (2) et le sel ne fond pas. Au surplus, un » setier de sel sur quatre d'eau représente les propriétés » et la force de l'eau de mer la plus salée, etc. »

En savons-nous donc davantage aujourd'hui ?

Un doute s'élèvera aussitôt dans l'esprit de beaucoup de personnes : les huîtres vivraient-elles donc dans un milieu semblable ?

Personne n'a essayé de notre temps, du moins je ne le crois pas; mais il serait imprudent de se prononcer, *à priori*, contre, parce que nous faisons, tous les jours, vivre des *poissons de mer* dans un mélange factice analogue, et que les Anglais répètent tous les jours, eux aussi, cette expérience pour leurs aquariums de salon,

(1) Le setier égale 6 lit. 54.

(2) C'est-à-dire l'eau est *saturée*.

dans lesquels ils conservent des *mollusques*, des *annélides*, etc.

Il me semble donc qu'on peut regarder comme un fait acquis que l'huître, — *un mollusque*, — se contenterait parfaitement d'un semblable milieu, aéré convenablement.

Que l'on ne croie pas que le goût des huîtres, et, par suite, l'importante provision qu'il en faisait chez lui, fût un goût spécial au propriétaire bourgeois de Mas-Marcou. Non ! Le grand seigneur possesseur d'Argentelle se livrait à une telle consommation du précieux mollusque que notre ami dut extraire, pour passer, plusieurs tombereaux de leurs coquilles du lieu de dépôt où on les avait jetées jadis, sans compter celles que, depuis quinze cents ans, la charrue ramenait à la surface du sol et répandait dans le champ.

Maintenant, une dernière remarque. Les gravettes ne pullulent point dans la Méditerranée....... Nous sommes donc forcément amenés à les attribuer à l'Océan.....

Mais quel est le point le plus rapproché ?

Arcachon !

N'est-il pas intéressant de penser que les communications étaient assez parfaites, cinq cents ans avant l'avènement plus ou moins authentique de notre royauté nationale, pour n'arrêter pas les désirs d'un simple bourgeois qui se régalait d'huîtres ! Non point à la douzaine, comme nous l'accepterions mesquinement aujourd'hui, grâce à nos chemins de fer, mais à vive eau, à plein aquarium, comme s'il s'agissait d'un poisson banal de l'Aveyron ou de Lauterne !

Or, il fallait faire parcourir à ces huîtres, — ne l'oublions pas ! — cent lieues au moins, à travers monts et forêts, le long des sentiers, courant au milieu des campagnes brûlantes sous le soleil éclatant de la Gascogne et de la Provence.

Comment s'opérait ce transport ?

Nous n'en savons pas le premier mot.

Quel ingénieux emballage avait-on imaginé ?

Nous l'ignorons aussi complètement.

A quel prix fabuleux revenait chacune de ces huîtres?

Il est très-difficile de fixer un chiffre, même approximatif. Cependant quelques considérations doivent être exposées.

Le temps de l'esclave n'avait aucune valeur une fois l'esclave acheté. On envoyait donc les esclaves et les mulets à la mer. Le voyage durait ce qu'il pouvait : plus on apportait d'huîtres à la fois, moins elles coûtaient cher la pièce......

Et voilà comment les huîtres s'empilaient dans les viviers de Mas-Marcou, sans presque bourse délier par son propriétaire !

LE CHARDONNERET ET LE SERIN

Un chardonneret mécontent
De son destin, c'est chose assez commune,
Pleurait un jour amèrement
Et maudissait les Dieux et la Fortune.
« Mieux vaudrait ne pas être né,
S'écriait-il en son langage,
» Que d'être ainsi dans une cage,
» Toute sa vie emprisonné.
» Rien ne peut égaler les tourments que j'endure.
» Que les hommes sont inhumains !
» Et ma maîtresse se figure,
» En me prenant entre ses mains,
» En me baisant au front, en lissant mon plumage,
» En me posant sur son corsage,
» En m'appelant son cher mimi,
» Me faire un plaisir infini !
» Il est malaisé, je vous jure,
» D'être plus las que je ne suis
» De son mouron, de ses biscuits
» Et de sa vilaine figure.
» Que ne suis-je l'heureux faucon
» Que je vois de mon nid voler dans la campagne,
» De la vallée à la montagne,
» Et de la montagne au vallon !
» J'irais, en me jouant, me perdre dans les nues
» Et voir les terres inconnues
» Qui sont par delà l'horison.
» Oh ! quand pourrai-je enfin sortir de cette cage
Et m'échapper de ma prison ! »
— « Ami, ne te plains pas de ton doux esclavage,
Lui dit alors un vieux serin,

» Que les ans avaient rendu sage,
» Cesse d'accuser le Destin.
» Ce faucon qui t'inspire une si grande envie,
» Obligé pour défendre et soutenir sa vie,
» De livrer de sanglants combats,
» Et de rusés chasseurs craignant la main habile,
» Est peut-être jaloux de ton bonheur facile
» Et de tes paisibles repas.
» Hélas! j'en ai tant vu de ces oiseaux superbes,
» Soudain arrêtés dans leur vol,
» Tomber lourdement sur le sol
» Et de leur sang rougir les herbes! »

« Le Ciel donne à chacun de nous
» Sa part d'épreuve et de souffrance,
» Et tel, dont nous sommes jaloux,
» A souvent maudit l'existence. »

LE JOUR DES MORTS

Il pleut, il fait froid, un vieux pâtre,
Couvert d'un rustique manteau,
Dans la plaine nue et grisâtre
Garde son paisible troupeau.

La bise plaintive d'automne
Glace ses vêtements mouillés.
Une dernière feuille jaune,
Enlevée aux bois dépouillés,

Effleure en passant son épaule,
Et les tristes oiseaux d'hiver
Des terres voisines du pôle
Arrivent et planent dans l'air.

Les brouillards couvrent la montagne,
Les nuages voilent les cieux.
Tout est sombre. Dans la campagne
Ne s'élève aucun chant joyeux,

Car c'est le jour où les ancêtres
Nous implorent dans leur cercueil;
C'est le jour funèbre où les prêtres
Revêtent leurs habits de deuil

Et célèbrent les saints Mystères
Pour ceux qui nous ont devancés,
Jour de larmes et de prières!
Triste fête des Trépassés!

On chante l'office à l'Eglise,
Et parfois le berger entend,
Entre deux rafales de bise,
Les cloches sonner tristement.

Alors, le vieux pâtre s'arrête.
Courbé sur son bâton noueux,
Il écoute en baissant la tête
Et des pleurs coulent de ses yeux.

Car la compagne de sa vie
L'ange gardien de sa maison,
L'été dernier lui fut ravie
Pendant le temps de la moisson.

Elle était presque de son âge.
Elle avait souffert avec lui;
Elle ranimait son courage,
Les jours de tristesse et d'ennui.

Quand sa tâche était accomplie,
Le vieillard, à la fin du jour,
Savait bien qu'une voix amie
L'accueillerait à son retour.

Vite, il regagnait sa chaumière,
Et, de loin, ses yeux réjouis
Voyaient un rayon de lumière
A la fenêtre du logis......

Mais aujourd'hui quand revient l'heure
Où s'allument les feux du soir,
Dans sa triste et froide demeure,
Tout reste sombre, tout est noir.

Aujourd'hui, quand l'Angelus sonne,
Inclinant son front découvert,
Il rentre à regret, car personne
N'attend à son foyer désert.....

Mon Dieu! donnez au pauvre Pierre
L'espoir de retrouver un jour
Celle qu'il aima sur la terre
D'un constant et fidèle amour!

Vte D'ARMAGNAC.

MÉMOIRES SUR LE ROUERGUE

EN RÉPONSE A UNE DEMANDE

DE SON EXC. M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (1).

1er. — INDICATION DES VILLES RECONNUES ANTIQUES

Par M. H. De BARRAU.

Les trois villes du département de l'Aveyron, qui ont conservé de nos jours le plus d'importance, sont, en même temps, celles qui remontent à la plus haute antiquité. Nous voulons parler de Rodez, de Millau et d'une troisième, *Carentomag*, qui existait jadis près de l'emplacement où depuis fut bâti Villefranche.

Des documents plus ou moins étendus sur l'ancienne

(1) Dans une lettre adressée à M. le président de la Société e communiquée au Comité permanent le 10 janvier 1858 (Voir le procès-verbal de la séance du 14 mars 1858), M. l'inspecteur d'Académie, en résidence à Rodez, demandait, de la part de M. le ministre de l'instruction publique, le concours de la Société pour la publication d'un travail d'ensemble sur la topographie des Gaules. Il signalait particulièrement les points suivants :

1° Rectification, par la connaissance intime des localités, des erreurs contenues dans les grands ouvrages géographiques, tels que ceux d'Adrien de Valois et de Walckenaer;

2° Indication des villes reconnues antiques et autres centres de population établis à l'époque gallo-romaine et de la délimitation des *civitates* et *pagi;*

3° Justification des noms de peuples, provinces et villes par les citations épigraphiques;

4° Tracé, sur la carte de Cassini, des voies romaines, avec distinction des portions existantes.

Les ouvrages d'Adrien de Valois et de Walckenaer ne se trouvant point dans les bibliothèques du pays, il n'a pu être rien fourni sur le premier point. Le troisième n'a donné lieu à aucun travail particulier; mais la réponse à un grand nombre des questions qu'il renfermait se trouve dans le cours des mémoires reproduits ici, et remontant au moins à l'année 1859 (Voir le procès-verbal de la séance du 9 juin 1859).

existence de ces villes se trouvent dans les ouvrages historiques de l'abbé Bosc et de M. le baron de Gaujal.

I

RODEZ.

Rodez a été regardé de tout temps, dit Bosc, comme la capitale et la plus ancienne ville du Rouergue. Les Gaulois, et les Romains après eux, l'appelèrent *Segodunum*. Le nom de *Sego dun* se compose de deux mots celtiques, dont le dernier signifie colline : il s'est conservé en français dans le mot *dune*, et en anglais dans le mot *down*. Il est plus difficile de déterminer la signification ou la racine de *sego*. Bonal, dans l'*Histoire manuscrite des comtes de Rodez;* le P. Beau, dans la *Vie de François d'Estaing, évêque de Rodez;* Bullet, dans son *Dictionnaire celtique*, ne forment à cet égard que des conjectures inadmissibles. Celle qui suit, mise en avant par M. de Gaujal, paraît plus plausible. Les environs de Rodez sont cultivés en seigle (1), et cette céréale s'appelle, dans l'idiome vulgaire, *segol* : une variété porte même le nom de *sego* et *segodene*. Si la culture du seigle dans les Gaules y précéda l'invasion des Romains, circonstance vraisemblable, le nom de *sego*, qui appartenait à la langue celtique, aurait dès-lors été celui du seigle, et *segodun* aurait signifié *colline cultivée en seigle*, caractère physique aussi vrai de nos jours qu'à cette époque (2).

On donna ensuite à Rodez le nom de *Ruthena* ou de *civitas Ruthenorum*, à cause d'une idole nommée Ruth, qui fut, dit-on, longtemps l'objet du culte des anciens Ruthènes. Les peuples du Rouergue sont ainsi appelés par des auteurs qui vivaient les uns avant, les autres peu après Jésus-Christ (3), ce qui prouve qu'il y avait déjà long-

(1) Ils marquent la ligne de séparation des cultures, froment et seigle.

(2) Il est à observer qu'en Rouergue les terres à seigle ne sont point propres à la culture du froment.

(3) Cæsar ; Strabon, qui vivait l'an 14 de J.-C.; Ptolémée, l'an 138, etc.

temps qu'ils honoraient cette divinité lorsque son culte fut aboli dans le v[e] siècle.

L'étroite liaison (1) qui régnait entre les Ruthènes et les Arvernes, leurs voisins, nous fait présumer qu'ils eurent souvent occasion de mesurer leurs forces réunies contre les Romains, avant d'être entièrement soumis à leur domination. Mais la première fois que l'histoire les met bien clairement aux prises avec eux, c'est l'an de Rome 633, lorsque Bituit, roi d'Auvergne, alla les combattre en Dauphiné, à la tête d'une armée de deux cent mille hommes, dont les Ruthènes avaient fourni vingt-deux mille (2).

César rapporte que le consul Fabius Maximus défit cette armée d'Arvernes et de Ruthènes, mais qu'il leur laissa cependant leur liberté; que leur pays ne fut pas réduit en province romaine, et qu'il ne les chargea d'aucun tribut. Ils ne furent entièrement soumis aux Romains que l'an de Rome 702, lorsque le fameux Vercingétorix de Clermont, général d'une puissante armée d'Arvernes et de Ruthènes, eut été vaincu et contraint de se rendre à César (3).

C'est à cette époque que le Rouergue fut soumis à la puissance des nouveaux conquérants des Gaules. César envoya à Rodez une garnison sous les ordres de Caninius Rubicus, qui éprouva encore de la résistance de la part de quelques places du pays, et surtout d'*Uxellodunum*, sur les frontières du Rouergue et du Querci, que quelques-uns croient être Capdenac sur le Lot. Caninius l'ayant assiégée en vain pendant plusieurs mois, César lui envoya un autre de ses lieutenants, avec de nouvelles troupes qui n'eurent pas plus de succès. Le général romain, forcé de s'y transporter lui-même, vint enfin à bout de la prendre, après un long siége, et il fit couper les mains à tous ceux qui avaient porté les armes contre lui.

Après la réduction de cette place, les Romains n'éprouvèrent plus de résistance dans le pays, et dès ce moment

(1) Bosc, I, p. 95, etc.

(2) Cæsar, lib. 1, *de Bello Gallico*.

(3) Cæsar, *ibid.* — Florus, *Epitome rerum Roman.*

le Rouergue fut uni à la province narbonnaise, dont Narbonne était la capitale. Lorsque César fut forcé de porter ses armes en Espagne, il reçut, comme il nous le dit dans ses *Commentaires*, un renfort considérable d'archers levés dans le Rouergue, qui allèrent lui donner du secours devant Lérida. Quoiqu'il soit bien certain que ce ne fut qu'après la défaite de Vercingétorix que le Rouergue entra sous la domination romaine, un trait, que nous lisons dans les *Commentaires de César*, nous prouve, qu'avant cette époque, une partie de ce pays était déjà incorporé à la province Narbonnaise.

« Luthérius, dit-il, que Vercingétorix avait envoyé à Rodez, menaçant de faire une irruption dans la province narbonnaise, César, informé de ses desseins, crut devoir pourvoir à la sûreté des pays qui étaient en danger : il partit donc pour Narbonne, mit des garnisons dans les quartiers menacés, et particulièrement dans la partie du Rouergue qui était déjà unie à la province Narbonnaise : *præsidia in Ruthenis provincialibus....... constituit* (1). »

Il faut donc distinguer les Ruthènes libres et les Ruthènes provinciaux incorporés à la Narbonnaise; les premiers, ennemis des Romains, unis avec les autres Gaulois pour la défense de la patrie; les seconds, sujets de la République romaine.

Quels étaient ces Ruthènes provinciaux? Quel pays du Rouergue habitaient-ils? Quand et par qui furent-ils soumis aux Romains? Selon Lefranc (2), qui a discuté ce passage des *Commentaires de César*, les Ruthènes provinciaux étaient ceux qui habitaient la rive gauche du Tarn, dans cette partie du Rouergue qui fut depuis appelée le Vabrais. Ce sentiment est très-conforme aux anciennes cartes géographiques, qui donnent le Tarn pour bornes à la Gaule narbonnaise.

Rodez, capitale du pays, était resté aux Ruthènes indépendants.

Les Ruthènes provinciaux devaient être soumis aux Romains, avant que César vint dans les Gaules; car, sans

(1) Cæsar, *de Bello Gallico*.

(2) Mém. de l'acad. de Montauban, année 1755.

doute, s'il les avait soumis lui-même, il n'aurait pas manqué d'en rendre compte. Ces peuples s'étaient assez signalés dans les anciennes guerres contre les Romains, avec les Auvergnats, pour mériter qu'on les nommât, parmi tant de nations moins considérables ou moins célèbres qu'eux. Dans la répartition des quartiers, après la guerre de Vercingétorix, il a grand soin de dire qu'il envoya Caninius Rubicus, avec une légion entière, chez les Ruthènes. Il est, par conséquent, très vraisemblable que les Ruthènes provinciaux étaient annexés au gouvernement de la Narbonnaise quand César en prit possession.

En quel temps donc cette réunion a-t-elle dû se faire ? Nous avons déjà dit que Fabius, lorsqu'il défit l'armée des Arvernes et des Ruthènes, n'imposa aucune loi aux vaincus, et qu'il les laissa parfaitement libres et indépendants. Cette victoire fut remportée l'an de Rome 632 ou 633; César arriva dans les Gaules au commencement d'avril de l'année 694. Puisque les Ruthènes étaient libres du temps de Fabius et qu'ils ne l'étaient pas du temps de César, c'est dans l'intervalle de 62 ans, qui sépare ces deux généraux, que nous devons chercher l'événement qui fut la cause de la réduction d'une partie du pays des Ruthènes.

Nous trouvons que dans ce temps-là les Auvergnats allèrent au secours des Saliens, peuple de Provence (1); il est probable qu'ils furent accompagnés par les Ruthènes, leurs associés ordinaires dans toutes leurs expéditions : ils furent vaincus par le général romain, et ce fut sans doute alors que cette partie du Rouergue fut unie à la province Narbonnaise.

Quoi qu'il en soit, cette distinction entre les Ruthènes provinciaux et les Ruthènes libres ne dura pas longtemps. On voit que sous le règne d'Auguste, les premiers, qui n'étaient d'ailleurs qu'un petit nombre, ne faisaient plus qu'une seule et même nation avec leurs anciens compatriotes. Réunis tous ensemble à la province d'Aquitaine, ils restèrent soumis aux Romains pendant environ 500 ans, comme les autres peuples des Gaules.

(1) Cæsar, lib. I. *de Bello Gallico.*

Les Ruthènes passèrent ensuite sous la domination des Goths, dans le v[e] siècle de l'ère chrétienne, vers l'an 471.

Après la chute de l'empire Romain, dit de Gaujal, le pays des Ruthènes appartint successivement aux Visigoths en 472; à Clovis en 507; encore aux Visigoths en 512; aux rois d'Austrasie en 533; aux ducs d'Aquitaine en 688; à Pépin le Bref en 768. Charlemagne l'incorpora en 778 au royaume d'Aquitaine, et y établit des comtes ou gouverneurs, d'abord viagers, bientôt héréditaires, qui devinrent, en 850, comtes de Toulouse : le Rouergue fut l'apanage de leurs puînés jusqu'en 1093, époque où il fut annexé aux autres états de cette maison. Réuni à la couronne avec le comté de Toulouse en 1271, il fut cédé aux Anglais par le traité de Bretigny en 1360 : au bout de huit ans, il secoua leur joug avec indignation. Antérieurement à sa réunion à la couronne, avait eu lieu celle de la vicomté de Saint-Antonin en 1249; mais le comté de Rodez, démembré de celui du Rouergue en 1112, ne fut réuni définitivement qu'en 1589, par l'avènement au trône de Henri IV, qui tenait ce comté de sa mère.

Voilà les renseignements assez restreints que nous fournissent nos historiens sur le rôle que joua Rodez et le pays dont cette ville était la capitale, à l'époque où s'établit dans les Gaules la domination romaine.

Si nous interrogeons à présent les monuments des arts, nous y trouverons des témoignages irréfragables de l'ancienne existence de la cité des Ruthènes sous la domination romaine.

Amphithéâtre du pré de La Conque. — Le premier de ces monuments est un vaste amphithéâtre dont on a naguère découvert les ruines aux portes mêmes de Rodez, l'amphithéâtre du pré de La Conque. On a reconnu dans ses fondements mis à nu toutes les dispositions de l'art dans ce genre d'édifices consacrés aux représentations qui avaient pour objet les divertissements du peuple.

L'amphithéâtre de Rodez (1) a, comme tous ceux de

(1) *Mémoires de la Société*, tome VIII.

construction romaine, la forme elliptique; son grand axe avait 110 mètres et le petit axe 97. Quelques fouilles ont mis à découvert un mur de 4 à 5 mètres d'épaisseur; il renferme, dans la partie la plus élevée, huit compartiments qui ont, dans œuvre et en largeur, de 80 à 90 centimètres, en profondeur, au moins 5 ou 6 mètres, et sont séparés entre eux par des murs qui ont environ cinquante centimètres d'épaisseur. L'on a supposé que ces murs sont autant de contre-forts. Dans l'un de ces contre-forts et dans le sens de la longueur, mais sur un plan incliné, a été laissée une ouverture d'une forme à peu près ronde qui traverse en même temps les deux murs que séparent ou, si l'on veut, que réunissent les contre-forts. Une seconde ouverture, de forme analogue, a été constatée dans un second contre-fort, placé au nord du premier, mais elle n'est pas sur le même plan horizontal. L'état dans lequel ces deux ouvertures se trouvent encore démontre qu'un objet quelconque y est demeuré fixé et en a été plus tard arraché, et arraché avec force, puisque l'on a été forcé de détruire, dans l'intérieur du compartiment, la partie du contre-fort qui renfermait cet objet inconnu.

L'atelier employé aux fouilles a suivi ce mur dans la direction du midi au nord, le mettant à nu du côté où il était recouvert jusqu'à l'extrémité du grand axe.

Les déblais qui ont eu lieu près du grand axe ont mis à nu sur ce point une muraille de 1 m 80 d'épaisseur, aboutissant au mur d'enceinte et se dirigeant de l'extrémité du grand axe vers le centre de l'amphithéâtre. En suivant ce mur, il fut découvert deux murs circulaires et concentriques qui se reliaient au mur principal. Il a suffi de quelques travaux exécutés au-delà pour faire apparaître encore debout un grand arceau composé de gros blocs de pierre de taille calcaire mal travaillée; en poursuivant les succès de cette entreprise, on a trouvé à la fois l'origine de cet arceau et le pavé de la grande galerie dont cet arceau a contribué à soutenir la voûte. De ce point les fouilles dirigées dans la direction de l'ouest vers l'est ont amené la découverte de trois autres arceaux moins bien conservés que le premier.

Aqueduc de Vors.—Le second monument (1) qui n'atteste pas moins la grandeur et la solidité des ouvrages sortis de la main des hommes dans les premiers siècles de notre ère, est cet immense aqueduc destiné à amener des eaux potables à Rodez, et qui s'est admirablement conservé, sur une étendue de plusieurs lieues, depuis le point du départ (au pied des montagnes de la Garde) jusques aux abords de la ville. Cet aqueduc présente tout le tracé d'une conduite d'eau romaine, autant par sa forme et ses dimensions que par la solidité de son mortier et l'adhérence de ses enduits. Il conserve une pente uniforme, en suivant toutes les sinuosités du terrain, depuis son point de départ tout près de la baraque de Fraisse jusqu'au plateau de La Boissonnade où, à partir de ce pivot, il était extérieur et soutenu par des piles distantes de deux mètres, dont on a retrouvé toutes les fondations jusqu'au village de Malan. Il a 1 m 37 de hauteur et est voûté pleincintre sur un diamètre de 0 m 68 de large. Il est construit en moëllon dans toutes ses parties avec un mortier de chaux et de sable de mine schisteux et de couleur jaune, qui est devenu aussi dur que la pierre elle-même. Cette conduite avait plus de trente kilomètres de développement.

C'est ce même aqueduc que, par la plus heureuse des applications, on a fait servir en partie, de nos jours, à amener à Rodez d'abondantes et limpides eaux de sources, et dont l'inauguration solennelle a eu lieu le 3 août 1857.

Villa romaine de Montrozier. — Non loin de Montrozier (2), au champ dit d'*Argenielle*, on peut admirer les vestiges d'une belle villa romaine.

La partie découverte occupe un hectare de terrain, répartie en plus de quarante appartements plus ou moins

(1) *Mémoires de la Société*, tome VIII. — Congrès archéologique de France, XXX° session, Rodez, et *Mémoires de la Société*, t. IX

(2) Procès-verbaux de la Société (5 décembre 1858). — Congrès archéologique de France, XXX° section, Rodez, et *Mémoires de la Société*, tome IX.

spacieux. Les objets trouvés dans le cours des travaux, quoique en partie réduits à l'état de débris, ne sont pas à dédaigner et méritent une honorable mention. Ce sont des marbres, des monnaies, des poteries, des briques, des mosaïques, divers ustensiles en fer, en bronze, etc.

Il a été exhumé des débris de cheval et de statues qui, sous le rapport de la matière et de l'art, ne laissent rien à désirer. On remarque surtout, le fragment d'une jambe et une partie du tronc d'un palmier. Une grande qnantité de fragments de marbres variés, de briques, de monnaies des second, troisième et quatrième siècles, ont aussi été mis à découvert.

A l'extrémité d'un couloir, entre deux murs d'un mètre d'épaisseur et à côté d'une pièce parfaitement disposée à contenir de l'eau, l'on voit une immense cuve de grès rouge, avec moulures à l'extérieur. Elle a deux ouvertures : l'une, au milieu du fond, comme destinée à recevoir l'axe d'un cylindre ; l'autre, sur un des côtés, semble disposée pour une soupape. Deux robinets en terre cuite étaient mêlés avec les débris que contenait cette cuve. Les objets en fer sont les plus nombreux : ce sont des lames, une serpe, des poinçons, des loquets de porte, des sonnailles de brebis. Des moulures en plâtre, en stuc, des blocs de basalte ne doivent pas être oubliés.

Monuments divers (1).—D'autres monuments de moindre importance révèlent tous les jours l'antiquité de la ville. Ce sont des cippes, des tombeaux, des urnes funéraires enfouis dans le sol même de la ville.

Ainsi, à Rodez, une assise de tombeaux occupe la place dite de la Madeleine et s'étend, sur une bande parallèle, du front de l'église Saint-Amans jusqu'à la place du Bourg. En creusant un aqueduc, dans la rue du Bal, on a trouvé, à 12 pieds de profondeur, deux tombeaux en pierre, scellés ensemble avec du ciment et pourvus de leur couvercle. Au-dessus gisaient plusieurs vases en poterie et en verre brillant de couleur irrisée.

Sur la gauche de la route départementale, de Rodez à

(1) *Mémoires de la Société*, tomes divers.

Villefranche, est un plateau qui dut servir d'emplacement à un camp romain; quelques médailles, des fragments d'armes, de briques, de poteries qu'on découvre en remuant le sol viennent à l'appui de cette conjecture et semblent démontrer que le plateau dit de *Césors* fut un des postes avancés des Romains à l'époque de leur invasion dans les environs de Rodez.

La découverte des tombeaux romains dans la ville de Rodez amena celle de plusieurs tronçons de colonne. Peut-être étaient-ce des restes d'un *columbarium*, sorte de chambre sépulcrale destinée à recevoir les cendres d'une même famille, et que les Romains de distinction faisaient assez souvent construire sur le terrain consacré aux sépultures.

Il se pourrait aussi que ces débris provinssent d'un ancien temple païen qu'on dit avoir existé dans le voisinage, sur la place de l'Olmet, débris qui se perdirent sous les nouvelles constructions lorsque la ville étendit son enceinte.

II

MILLAU.

CONDATEMAG. ÆMILIANUM (1).

Millau, chef-lieu de l'arrondissement de ce nom, est ainsi nommé, selon les uns, *à mille aquis*, à cause de plusieurs ruisseaux qui se jettent dans le Tarn, près de cette ville; selon d'autres (*ab*) *amigdalis*, à cause des amandiers dont elle est environnée, et, selon Isterius, *à mulionum viâ*, parce que c'est le passage ordinaire d'une infinité de mulets.

Mais, comme l'observe l'historien du Rouergue, l'étymologie la plus vraisemblable de la dénomination de Millau, est *Æmilianus*, nom d'un général romain qui avait combattu une armée de Ruthènes et d'Arvernes, plusieurs années avant que César vint dans les Gaules.

(1) Bosc, tome III. — De Gaujal.

M. de Gaujal partage cette opinion, et croit que Millau a reçu un nom de Fabius. A la vérité, celui-ci ne portait pas le nom d'Æmilianus; c'est son père qui était distingué par ce surnom; les Fabius appartenaient à la *gens Æmiliana*. Dans de très anciens monuments on appelle encore cette ville *vigaria æmilianensis*. C'est donc à Fabius Æmilianus qu'il faut faire honneur de cette fondation. M. de Gaujal nous apprend que quoique ce général romain eût côtoyé la rive gauche du Tarn, ce fut sur la rive droite qu'il bâtit Æmilianum. A ce propos, il signale les habitudes de la politique envahissante de Rome : « Il ne suffisait pas aux Romains d'être maîtres du cours du Tarn; ils devaient désirer de pouvoir franchir cette rivière à leur gré : de là suivait la nécessité d'un pont permanent. Aussi les habitants du pays attribuent aux Romains la construction du premier pont jeté sur le Tarn. La nécessité de ce pont pour les Romains, à cette époque, est démontrée, si l'on sait que les Ruthènes provinciaux dont parle César, établis sur la rive gauche, n'étaient séparés que par le Tarn des Ruthènes éleuthères.

La tradition populaire a consacré l'opinion générale qui attribue à Millau une origine romaine. Il aboutissait à ce pont une voie militaire romaine, nommée dans les anciens titres *Romæ via*, et le peuple appelle encore la *Costo roumivo* la côte roide et sinueuse que l'on suit pour aller à Lodève. Quoi qu'il en soit, Millau est une des plus anciennes villes de la contrée. On a trouvé dans une charte de l'an 875 la donation par Richard et Rotrude, en faveur du monastère de Vabres, de toutes leurs possessions dans la viguerie de Millau (*in vigariâ æmilianense*); de trois églises et de plusieurs domaines qu'ils possédaient dans le voisinage.

Dans la table de Peutinger, une ville située au confluent de la Dourbie et du Tarn est appelée *Condatomagus*, nom qui signifie, en celtique, ville située à l'embouchure d'une rivière. Mais si l'on peut admettre que cette ville était bâtie non loin de Millau, la direction du pont vieux de cette ville indique qu'elle n'occupait pas le même emplacement qu'aujourd'hui. A l'endroit où la Dourbie se jette dans le Tarn se trouve la haute montagne de *Pounche*

d'Agach, qui signifie sommet d'où l'on découvre au loin. C'est sur la croupe de cette montagne que Condatemag devait être bâti.

III

CARENTOMAG, près de Villefranche (1).

En 1803, une avalanche, descendue de la montagne qui borde l'Aveyron sur la rive gauche, au-dessous de la Maladrerie, qui est à mille toises de Villefranche-d'Aveyron, mit à découvert cinq ou six cents urnes funéraires, rangées symétriquement à deux pieds l'une de l'autre.

Malheureusement, les premiers curieux qui les visitèrent furent des enfants qui n'en connurent pas le prix et qui, trouvant du plaisir dans la destruction, s'amusèrent à briser ce que le temps et une convulsion de la nature avaient épargné. La réunion de ce grand nombre de monuments funéraires et l'ordre dans lequel on les trouvait indiquaient dans leur voisinage une population considérable.

Sur la rive droite de l'Aveyron, et précisément vis-à-vis du terrain où l'avalanche avait mis ces urnes à découvert, est un domaine qui, en 1789, appartenait aux Doctrinaires chargés, à cette époque, du collége de Villefranche. Devenu bien national, on le vendit d'abord en masse; plus tard, il fut morcelé et acquis par un grand nombre de vignerons, classe qui, dans ce pays, est très laborieuse. Lorsqu'ils furent propriétaires du sol, ils le cultivèrent avec une double ardeur, défoncèrent les terrains plus qu'on ne l'avait fait jusqu'alors, et, vers la fin de 1827, tout en ne songeant qu'à se procurer une récolte abondante, ils firent la découverte d'une ville enterrée. On y remarquait des pavés réunis par un ciment aussi dur que la pierre et qui occupaient une grande étendue en longueur; un canal destiné à porter dans la plaine l'eau de

(1) *Bulletin de l'Aveyron*, 5 janvier 1828. — *Mémoires de la Société*, tome II, et *Etudes historiques sur le Rouergue*, par le baron de Gaujal. — Procès-verbaux de la Société (9 septembre 1866).

la rivière; des appartements revêtus en stuc; des peintures qui avaient conservé non-seulement les couleurs, mais leur éclat; des aqueducs revêtus de béton; des briques d'une dimension énorme; d'autres briques moulées qui parurent évidemment romaines.

Les objets les plus précieux, trouvés dans les fouilles faites alors, furent une tête de Bacchus en marbre blanc, d'un beau grain, mais cependant d'une exécution médiocre, et un petit bouclier de marbre blanc aussi qu'on crut avoir appartenu à une statue de Minerve. Depuis cette époque, de nouvelles découvertes ont eu lieu dans le même domaine, mais par hasard et par suite de travaux agricoles, et non au moyen de fouilles régulières et méthodiques, comme il serait à désirer que l'on pût en entreprendre. On y a trouvé des médailles romaines du temps des empereurs, un médaillon en agathe-onyx, sur lequel est gravé la figure du berger Pâris; des clous en cuivre et d'autres objets d'art; des petits carrés longs de marbre poli, de diverses couleurs et d'un beau grain, qui ne peuvent qu'avoir décoré de somptueux édifices ou qui peut-être ont appartenu à quelques mosaïques.

Chaque coup de bêche amène une nouvelle découverte; on y a trouvé la partie inférieure de la gaine d'une épée, un fragment de couronne d'or, des médailles que l'on dit être gauloises. Il existait donc autrefois, sur cet emplacement même, une ville assez considérable puisque les arts y étaient cultivés et que les jouissances du luxe y étaient connues. A une demi-henre du champ où fut trouvée la couronne d'or est un village appelé Carentou, situé au nord-est de Mauron. *Carentou* peut dériver de *Carentomagus*, ville mentionnée dans la table de Peutinger. C'est à l'irruption des Normands en Rouergue, où ils anéantissaient tout ce qu'ils pouvaient atteindre, qu'il faut rapporter la destruction de la ville construite par les Romains sur les bords de l'Aveyron. Sa ruine fut tellement complète que deux siècles après son souvenir était entièrement éteint, puisque le comte de Toulouse, Raymond IV, construisit Villefranche à mille mètres environ de l'ancienne ville, et il est supposable que si l'emplacement de la ville romaine eût été connu, les anciennes

fondations auraient été utilisées. Les inondations achevèrent peut-être l'œuvre de destruction des Normands, et sans le hasard qui en a mis les débris en évidence, on ignorerait encore jusqu'à l'existence de ce monument de la domination des Romains qui est, sinon le seul, du moins le plus mémorable de ceux qu'ils laissèrent en Rouergue.

M. de Gaujal pense que Carentomag fut fondée dans l'intervalle de 257 à 273, et il lui attribue six cents ans d'existence.

IIe. — INDICATION DES CENTRES DE POPULATION ÉTABLIS A L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE, TELS QUE OPPIDA ET CAMPS RETRANCHÉS

Par M. De BEAUMONT.

UXELLODUNUM (CAPDENAC SUR LE LOT). — César rapporte que le consul Fabius Maximus défit en Dauphiné une armée de 200,000 Arvernes et de 22,000 *Ruthènes*, commandés par Bituit, roi d'Auvergne, l'an de Rome 633 (1).

C'est la première fois que l'histoire met clairement aux prises avec les Romains les *Ruthènes*, que leur voisinage des Arvernes avait dû rendre déjà souvent les auxiliaires de ces derniers.

Les Ruthènes gardèrent encore cette fois leur liberté ; leur pays ne fut pas réduit en province romaine, et Fabius Maximus ne les chargea d'aucun tribut.

Ils ne furent entièrement soumis aux Romains que l'an de Rome 702, lorsque le fameux Vercingétorix, de Clermont, général d'une puissante armée d'Arvernes et de Ruthènes, eût été vaincu et contraint de se rendre à César (2).

« C'est à cette époque que le Rouergue fut soumis à la puissance des nouveaux conquérants des Gaules. César envoya une garnison à Rodez, sous les ordres de Caninius Rubicus, qui éprouva encore de la résistance de la part de quelques places du pays, et surtout d'*Uxellodunum*, sur les frontières du Rouergue et du Querci, que quelques-uns croient être *Capdenac* sur le Lot. Caninius l'ayant assiégée en vain pendant plusieurs mois, César

(1) César, *de Bello Gall.*

(2) Cæsar, *ibid*, et Florus, *Epitome rerum Romanarum.*

lui envoya un autre de ses lieutenants avec de nouvelles troupes qui n'eurent pas un meilleur sort. Le général romain, forcé de s'y transporter lui-même, vint enfin à bout de la prendre après un long siége, et il fit couper les mains à tous ceux qui avaient porté les armes contre lui (1). »

M. Bosc, après ce récit des évènements qui entourent le nom d'*Uxellodunum,* disserte dans la note suivante sur l'étymologie de Capdenac : « Les gens du pays prétendent que c'est le nez qu'il leur fit couper, et que c'est de là que la ville a tiré le nom de Cap-de-nac, c'est-à-dire point de nez. Peut-être doit-on lire *nares* au lieu de *manu* dans le texte latin des *Commentaires.* Je croirais volontiers que le nom de Capdenac est plus moderne et qu'il vient de *caput navis.* Cette étymologie est plus conforme au patois du pays, car *nac* signifie une barque et non un nez. En effet, la forme de la ville présente, dit-on, celle d'un grand vaisseau amarré à côté du Lot. »

« Après la réduction de cette place, les Romains n'éprouvèrent plus de résistance dans le pays, et dès ce moment le Rouergue fut uni à la province narbonnaise, dont Narbonne était la capitale.

» Lorsque Luthérius, envoyé à Rodez par Vercingétorix, menaçait de faire irruption dans la province narbonnaise, César mit des garnisons dans les quartiers menacés, et particulièrement dans la partie du Rouergue qui était déjà unie à la province narbonnaise : « *Præsidia* » *in Ruthenis provincialibus... constituit* » (Cæsar) (2).

Selon Lefranc (3), les Ruthènes provinciaux étaient ceux qui habitaient la rive gauche du Tarn, appelée depuis le Vabrais. Les autres Ruthènes étaient libres, ceux-ci ennemis des Romains, ceux-là sujets Romains.

M. le baron de Gaujal émet aussi l'opinion que *Uxellodunum* est la même ville que Capdenac (*Essais historiques*, p. 158, t. I[er]) (4).

(1) Bosc, *Mémoires du Rouergue*, t. I, p. 95.

(2) Bosc, *Mém.*

(3) *Mém.* de l'Académie de Montauban, 1755.

(4) De nouvelles recherches et de nombreuses dissertations au sujet

AUBIN (1) ou Albin, petite ville, fut fondée, dit-on, par un Romain nommé *Albinus*, qui y bâtit un fort sur un rocher, dans le temps que les troupes de César faisaient le siége d'*Uxellodunum*, à peu de distance d'Aubin. Si la tradition qui donne pour fondateur à Albin un Romain de ce nom est fondée, je serais plus porté à croire que c'est Albinus, fameux compétiteur de l'empereur Septime Sévère, en 196. On sait que cet Albin avait mis dans son parti presque toutes les Gaules, à l'exception de la Narbonnaise; et, comme le lieu d'Aubin était, à peu de chose près, sur les frontières de cette ancienne province romaine, il n'est pas hors de vraisemblance que le rebelle Albinus ne s'y fût fortifié pour s'assurer des peuples de la Narbonnaise, comme il était sûr de leurs voisins.

Quoi qu'il en soit, cette petite ville est fort ancienne.

CONQUES. Vallis lapidosa (2) ou Teulamen. — On lit (2) dans l'*Histoire ecclésiastique* de Fleury et dans la Chronique de ce monastère que les nouveaux chrétiens du Rouergue, persécutés par les idolâtres soit Romains, soit Ruthènes, se retirèrent en grand nombre dans des précipices qu'on appelait alors *Vallis lapidosa,* la Vallée des pierres, aujourd'hui Conques; qu'ils y bâtirent un oratoire sous le nom de *Saint-Sauveur*, où ils vivaient comme des moines. Mais toute inaccessible que paraissait la demeure qu'ils avaient choisie, ils ne furent pas à l'abri des poursuites des ennemis de la nouvelle religion, qui les ayant surpris un jour de dimanche, de grand matin, en firent mourir environ mille, l'an 371. On montre encore,

d'*Uxellodunum* ont été faites depuis quelques années Nous renvoyons le lecteur notamment aux deux mémoires de M. Guirondet (*Mémoires de la Société*, tome IX), publiés postérieurement à la rédaction du présent travail — Le texte d'Hirtius, continuateur de Cæsar, est tout-à-fait applicable à Capdenac.

(1) Bosc, *Mém.*, t. III, p. 116.

(2) Conques est désigné ainsi dans plusieurs monuments. On l'appelle aussi Teulamen ou la Teulière dans une Charte de l'an 888, qu'on voit au cartulaire de cette abbaye (Bosc).

(3) Bosc, *Mém.*, t. III, p. 128.

auprès de Conques, le long de la petite rivière de Dourdou, le lieu de ce massacre.

Ce récit de M. Fleury, rapporté par Bosc, aussi bien que son nom de *Vallis lapidosa*, peut faire croire par induction à l'origine gallo-romaine de Conques. Reste à juger si ce lieu pourrait, sur ces simples titres, figurer au nombre des *Oppida*. Il existe peut-être de plus amples renseignements à cet égard? Je n'ai pu les découvrir.

SÉVÉRAC-LE-CHATEAU. — Selon M. Bosc, cette ville paraît la plus ancienne du comté de Rodez; « divers monuments attestent qu'elle a été longtemps la plus forte de la province. Le château, quoique ruiné, s'annonce encore de loin comme une forteresse antique et qui a résisté à plusieurs assauts, et en même temps comme la maison d'une famille puissante qui l'habita pendant plusieurs siècles. Ce château a été souvent assiégé, particulièrement pendant les guerres de religion. » (1).

(Voir, pour l'étymologie de Sévérac et son origine présumée, plus bas, à l'article : *Camps retranchés de la plaine de Sévérac.*)

LA ROQUE-VALSERGUES (2). — Près de Sévérac, on voit le vieux château de La Roque-Valsergues, place-forte autrefois et l'une des quatre châtellenies du Rouergue. Ce château fut entièrement démoli en 1626. Suivant la tradition du pays, lorsque César fit la conquête du Rouergue, il chargea de la partie du *Sévéraguez* deux de ses officiers, *Sévérus* et *Sergius*, qui ont laissé leur nom à Sévérac et à Valsergues, *Castrum Severi, Vallis* (3) *Sergii.*

COMPEYRE, autrefois COMPIERRE, fort d'Avaruéjouls. — Compeyre (4) tire son nom du mot latin *cum-petrus*, formé de *cum*, avec, et de *petrus*, qui, dans la basse latinité, signifie pierre ou éminence. D'après cette étymologie, Compeyre paraît avoir une origine gallo-romaine.

(1) Bosc, *Mém.*, t. II, p. 303.
(2) Bosc, *Mém.*, t. II, p. 320.
(3) Ne devrait-on pas dire *Vallum* plutôt que *Vallis*?
(4) Bosc, *Mém.*

Cet ancien bourg, étagé sur le penchant d'une colline, domine un joli vallon, arrosé par le Tarn, à une lieue et demie de Millau. Du côté du nord s'élève une montagne en pain de sucre, sur laquelle était l'ancien fort d'Avaruéjouls, détruit depuis plusieurs siècles. Cet ancien fort, dont on ne voit aucun reste, est sans doute la cause pour laquelle on qualifie, dans quelques actes, la ville de Compeyre d'une des quatre châtellenies du Rouergue.

Au fort d'Avaruéjouls fut substitué dans la suite celui de Compeyre...

... Il existe encore plusieurs restes de l'ancien fort de Compeyre, entre autres un puits taillé dans le roc à 35 mètres de profondeur (1).

NANT. — Aux extrémités de la province du sud-est est une des plus anciennes villes du Rouergue, car c'est la seule, avec *Segodunum* et *Condatomago* (Rodez et Cornus), qui soit marquée sur l'ancienne carte de la *Gallia bracata*. Nant avait autrefois un monastère de fort ancienne création, puisqu'on croit qu'il avait été fondé en 679 (2) par Saint-Amand, évêque d'Utrecht ou de Maëstricht (Trajectensis), sous le roi Childéric, qui en assigna lui-même l'emplacement (3).

Il reste à décider si, par de plus amples informations, Nant doit être classé comme ville forte ou comme ville.

LA ROMIGUIÈRE. — M. H. de Barrau, dans le précieux ouvrage intitulé : *Documents historiques et généalogiques sur les familles et les hommes remarquables du Rouergue*, etc., parle de l'origine antique de ce lieu :

« (4) Le château de la Romiguière, dont il reste à peine des vestiges sur un pic escarpé qui s'élève sur la rive gauche du Tarn, presque en face du Truel, remonte à une haute antiquité. On a cru trouver l'étymologie du nom dans ces mots : *Roma hic erat*. Ce fut sans doute un des

(1) *Mém. de la Société*, 1846–47, t. VI, p. 405.

(2) Bosc, *Mémoires*, t. III, p. 44.

(3) *Gallia Christiana*, t. I.

(4) *Documents historiques*, t. III, p. 462.

derniers postes qu'occupèrent les Romains, près du Tarn, quand ils furent contraints d'abandonner les provinces conquises. »

POUSTHOMY. — M. Foulquier-Lavergne, dans un article statistique sur le canton de Saint-Sernin, inséré aux *Mémoires de la Société*, t. II, p. 433 et suiv., émet l'opinion que le Rance était la ligne divisoire de la Guienne et du Rouergue, de sorte que Saint-Sernin eût été Rouergue, tandis que Pousthomy aurait appartenu à la Guienne.

Quoi qu'il en soit, on a cru, dit-il (1), « découvrir dans l'étymologie même du nom Pousthomy (*post omnes*) une preuve irréfragable de la résistance opiniâtre de cette localité à la domination française, parce qu'ils restèrent jusqu'à la dernière extrémité soumis et fidèles aux Anglais. Mais, dans cette hypothèse, le nom de Pousthomy aurait été créé par cet acte de résistance, tandis qu'il est hors de doute que le nom primait le fait. Pourquoi n'en attribuerions-nous pas l'origine et la dénomination à ce sage général romain *Posthume*, qui après avoir été longtemps préfet des Gaules, devint empereur romain en l'année 260 de notre ère ?

» Pousthomy montre encore quelques vestiges de fortifications. »

MIRAMONT ou SORRASIS. — M. H. de Barrau, dans une des savantes notices que renferment les *Mémoires de la Société des Lettres* (2), s'exprime ainsi au sujet de l'ancienne ville de Miramont :

« Une tradition fort répandue du côté de Centrès, Taurines, etc., rapporte qu'une ville existait anciennement près des bords du Viaur, sur la petite montagne appelée *Roc de Miramont*. Un château-fort s'élevait aussi sur ce roc, mais ville et château ont depuis longtemps disparu. Cette position est très-remarquable : la colline, couronnée de rochers, se présente en pain de sucre du côté du nord ;

(1) *Mém. de la Société*, t. II, p. 433 et 439.
(2) *Mém. de la Société*, t. I, p. 88.

au sud, elle se prolonge entre les deux rivières du Viaur et du Giffou encaissées dans de profonds ravins, et s'abaisse par une pente douce vers leur confluent. Castelpers se trouve du côté du levant, dans les gorges du Giffou. Sur le sommet du monticule on aperçoit encore des restes d'anciennes murailles qui indiquent la place où fut le château. Ce château, admirablement fortifié par la nature, devait avoir à cette époque une grande importance, car il touchait aux frontières de la province et pouvait, en cas de guerre, opposer une vigoureuse résistance. La famille féodale qui l'occupa dans l'origine s'appropria son nom, comme c'était alors l'usage.

» Quant à la ville qu'on dit avoir existé dans ces parages, voici le peu de renseignements que nous avons pu recueillir :

» Plusieurs habitants du pays nous ont assuré qu'une tradition constante indiquait son emplacement au-dessus du rocher, du côté de Saint-Just, et tout près du village actuel de la Calméfie. Cette ville s'appelait *Sorrasis;* et, en effet, dans le cadastre de Centrès de 1520, il est fait mention de certaines pièces confrontant avec l'ancienne ville de *Sorrasis*. On ajoute qu'elle fut détruite du temps des Anglais. Les habitants de la Calméfie ont trouvé dans leurs champs beaucoup de briques, ainsi que les traces d'une route assez large, bien pavée, se dirigeant vers le sommet de la montagne où était le château.

» Au mois d'avril dernier (1838), un paysan du même lieu découvrit en labourant deux urnes antiques et les fondements d'une muraille tellement solide qu'il ne put en détacher aucune partie.

» Taurines, l'un des plus pauvres villages du pays, possède, dit également M. de Barrau, sur la fondation de son église une légende qui la fait remonter aux temps du paganisme ou de l'idolâtrie gauloise (Voir aux *Mémoires de la Société des Lettres*, t. I, p. 91).

ROQUECÉSIÈRE, dans le canton de Saint-Sernin, « est, dit M. Foulquier (1), de tous les villages du canton le plus célèbre sous le rapport des souvenirs historiques.

(1) *Mém de la Société*, t. II, p. 438.

» L'étymologie de son nom (*rupes cæsarea*) nous rappelle en effet le fameux conquérant des Gaules, Jules Cæsar, qui, dit-on, y séjourna et y établit un poste militaire important pour s'assurer la domination exclusive des peuplades du voisinage. Sa position topographique sur un plateau élevé qui commande tous les lieux environnants dut attirer l'attention de ce grand capitaine.

» Quelques restes de retranchements à l'ouest du village, des galeries souterraines creusées dans le roc, tout y accuse le séjour des troupes romaines. »

CAMPS RETRANCHES

CAMP SUR LA ROUTE DE VILLEFRANCHE

CAMP ROMAIN (1)

« Sur la gauche de la route départementale de Rodez à Villefranche, un peu avant d'arriver à la hauteur d'Abbas, on rencontre un petit plateau qui dut servir d'emplacement à un camp romain. Il offre d'ailleurs toutes les conditions qu'on recherchait dans ces positions militaires. L'Aveyron et deux ravins affluents l'environnent et en défendent les approches de trois côtés. Vers le nord seulement, le front parallèle à la route se trouve à découvert, mais on s'y pouvait mettre facilement à l'abri au moyen de retranchements en terre, de fossés et d'autres ouvrages d'art.

» Au milieu de cette petite plaine est un hameau nommé *Césors*. L'analogie de ce nom avec celui de César, que portent un grand nombre de ces anciens camps, quelques médailles, des fragments d'armes, de briques, de poteries qu'on découvre en remuant le sol, viennent à l'appui de nos conjectures et semblent démontrer que le plateau de *Césors* fut un des postes retranchés des Romains à leur époque de leur invasion dans cette partie des Gaules.

(1) *Mém de la Société*, t. IV, p 683.

» On n'aperçoit plus aucune trace de retranchements sur ce plateau. Le temps et les hommes ont tout détruit. »

CAMPS DE LA PLAINE DE SÉVÉRAC.

Bosc (1) donne pour étymologie à *Sévérac* et à *Valsergues* (La Roque de) les noms de deux lieutenants de César, *Severus* et *Sergius*.

« (2) Ce qui paraît confirmer la vérité de ces étymologies, c'est la dénomination de *Camp de César* qu'on donne encore à quelques plaines auprès de Saint-Geniez et de Sévérac-le-Château. C'est du moins une raison de conjecturer que quelques officiers de l'armée de César, et peut-être César lui-même, avaient campé dans ces cantons pour réduire les Ruthènes. »

M. Lescure, dans un Mémoire à la Société des Lettres touchant *Quelques antiquités du canton de Sévérac*, confirme ces conjectures sur l'existence de débris et indices stratégiques dans cette région.

Après avoir exposé de nombreuses découvertes en poteries, monnaies, statuettes romaines, faites au Puech de Buzeins, à Coursac, à Altès et à Lavergne, M. Lescure s'exprime ainsi, sous le titre : *Traces de camps anciens.*

» Il est assez probable que les Romains parcoururent nos montagnes et y laissèrent des traces que le temps n'a pas encore effacées. Quatre sommités dominent la plaine de la commune de Lavergne : là, on voit autant de retranchements à triple enceinte parfaitement conservés ; il en est deux que l'on distingue, surtout celui taillé à pic dans l'énorme épaisseur du roc dit *de la folie*, ouvrage difficile fait à la pointe et que la mine aurait abrégé. Le second, plus remarquable sur le plateau de Courry au point appelé *Puxcharlon*, s'élève à la seconde enceinte, en double mamelon d'environ 20 mètres, sur une large

(1) *Mém.*, t. II, p 320.
(2) *Mém. de la Société*, t. Ier, 2e partie, p. 53.

base. La forme de ces camps atteste des époques antérieures à l'invention des armes à feu.

» N'est-ce pas au séjour des armées romaines que nous devons attribuer ces débris épars de briques que l'on trouve partout, même aux lieux où abonde la pierre la moins rebelle au ciseau? Sur les hauteurs, ces débris sont à la surface; dans la plaine, on les découvre plus abondants, comme un filon, à la profondeur d'un ou plusieurs mètres.

» C'est d'autant plus probable que la plaine a haussé aux dépens des montagnes; remarque si bien établie que nos anciens attestent que deux sommités, en vue l'une de l'autre il n'y a qu'un demi-siècle, sont maintenant sous le niveau d'une roche intermédiaire qui leur était inférieure, et dernièrement encore, lorsque l'ingénieur géographe envoyé dans l'Aveyron a placé des signaux pour la nouvelle carte générale de la France, monument précieux que le gouvernement élève à la science, il n'a pu, moins heureux que Cassini, correspondre avec la haute tour du clocher de Rodez, pour autant qu'il ait exhaussé le signal établi sur le pic du *Pal*, montagne très élevée de ma commune. »

M. Lescure, dans cet intéressant mémoire, pose quelques hypothèses au sujet des briques de formes très-variées, dont le but échappe, en regard des opinions émises par Monteil qui s'y arrête peu et par Bosc qui ne dit rien non plus de bien concluant.

Ces hypothèses donnent à ces innombrables débris de matériaux, qui ne paraissent pas même avoir servi à l'usage qu'on leur destinait, une origine romaine, soit que les troupes occupées à la confection de ces briques aient dû en faire des voies, des maisons, des toitures, des canaux, etc., soit que la pensée qui dirigeait cette fabrication n'eût eu pour but que d'entretenir leur activité par des travaux d'une utilité éventuelle.

Néanmoins, ces débris, qu'on ne saurait attribuer vraisemblablement à d'autres ouvriers, peuvent corroborer l'opinion que des troupes romaines ont séjourné à différentes reprises sur ce territoire, et que l'idée transmise par la tradition, aussi bien que par les restes de travaux

stratégiques sus-mentionnés, est bien applicable à l'époque de ces guerriers de l'âge semi-antique (1).

NOTES.

Etymologies de *Millau :*

A mille aquis,
(*ab*) Amigaldis, amandier.

Loterius, dans son *Itinéraire*, donne celle-ci :

A mulionum vià (mulets).

L'église Saint-Grégoire de Lavergne est citée comme offrant autour d'elle des traces de constructions que la tradition attribue aux Romains. Rien ne m'ayant indiqué que ce lieu ait été fortifié, je n'ai pas cru devoir m'en occuper (Voir *Mém. de la Société,* t. I, 2e partie, p. 56, M. Lescure) (2).

---

(1) D'autres camps ont été signalés depuis la rédaction du présent travail :

Camp romain de Montberlhe, à 3 kilomètres de Laissac (Voir le plan, *Mémoires de la Société*, t. IX, p. 426; et Procès-verbaux de la Société, 5 décembre 1858).

Camp gaulois, *à Lieucamp*, canton d'Asprières, à 10 kilomètres de Capdenac (*locus campi*, *levis campus*, suivant M. de Gaujal), aurait servi de retranchement à Drapès, chef gaulois, pendant le siége d'Uxellodunum (*Mémoires de la Société*, tome IX, p. 434, M. Guirondet).

Camp de Cadayrac et *Castrum temporarium de Souyri* (Voir Congrès archéologique de France, XXXIIe session, Montauban).

Camp de Murasson.

(2) Cette notice a été composée presque entièrement d'après des documents que M. H. de Barrau m'avait fournis, en me chargeant de les coordonner. — Vte E. de B.

IIIe — LIMITES DU PAYS DES RUTHÈNES

Par M. Ad. BOISSE.

A Monsieur le Président de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.

Monsieur le Président,

En instituant, dans la séance du 14 mars 1858, une commission chargée de rechercher les éléments relatifs à la topographie de nos contrées durant l'époque gallo-romaine, vous m'avez fait l'honneur de m'appeler à faire partie de cette commission; et précisant la part qu'il vous a plu de me donner, dans l'accomplissement de la tâche à laquelle nous devons tous concourir, vous m'avez plus spécialement chargé de rechercher les limites de l'ancien pays des Ruthènes.

Je viens, Monsieur, tout en regrettant de n'avoir à produire ni une solution complètement satisfaisante de la question, ni des données historiques ou géographiques nouvelles; je viens, dis-je, vous exposer sommairement le résultat des recherches que j'ai dû faire, en vue du mandat qui m'était confié.

—

Les Ruthènes, à l'époque de l'invasion de la Gaule par César, formaient un peuple indépendant et libre, occupant, dans la partie méridionale de la Celtique, un vaste territoire circonscrit,

Par le pays des Arvernes, au nord;
— des Gabales, à l'est;
— des Cadurces, à l'ouest;
Par la province Narbonnaise, au sud.

Alliés des Arvernes, César les trouve, dans les rangs des peuples Gaulois, unis pour la défense de la patrie commune, contre les efforts de l'invasion.

Mais, indépendamment de ces Ruthènes libres, il y

avait une autre fraction du même peuple, déjà soumise à la domination romaine, à la suite de la double victoire remportée sur Bituit, roi des Arvernes, par Domitius Ahénobarbus, à Ouindaillon, et par Fabius Maximus au confluent de l'Isère et du Rhône.

César parle, en effet, dans ses *Commentaires*, d'une part, des contingents fournis par les Ruthènes aux Gaulois, ses ennemis; d'autre part, des garnisons qu'il crut devoir placer chez les Ruthènes provinciaux, pour les maintenir dans la soumission pendant la guerre de Vercingétorix, et pour protéger la frontière nord de la Narbonnaise (1).

Il y a donc à distinguer dans le pays des Ruthènes, à l'époque gallo-romaine, deux parties : les *Ruthènes provinciaux* et les *Ruthènes libres* ou *éleuthères*. Pour les premiers, la période romaine a commencé à l'époque de son annexion à la province Narbonnaise par Fabius Maximus l'Allobrogique, l'an de Rome 633 (121 ans avant Jésus-Christ). Pour les seconds, les Ruthènes libres ou Ruthènes éleuthères, la période romaine n'a commencé qu'après l'entière conquête de la Gaule par César, an de Rome 702, avant notre ère 52 ans.

La délimitation, déjà si difficile, des pays occupés par les diverses tribus Gauloises, à une époque dont près de vingt siècles nous séparent, se trouve ainsi compliquée en ce qui concerne les Ruthènes, par le fractionnement de cette tribu, au commencement de la période gallo-romaine.

Quelles étaient les frontières des Ruthènes libres et des Ruthènes provinciaux?

César, après avoir achevé la conquête des Gaules, a-t-il réuni de nouveau ces deux fractions d'une même province, démembrée par Fabius Maximus, ou bien les a-t-il, au contraire, laissées désunies ?

Telles sont les questions qui se présentent d'abord à l'esprit.

Pour les résoudre, les documents précis nous font complètement défaut : les géographes et les historiens de l'époque ne nous fournissent que de vagues et incomplètes in-

(1) Cæsar, *De Bello Gallico (Lib. 7)*.

dications, sur la position relative des diverses tribus; de l'étendue, des limites du pays occupé par chacune d'elles, il n'en est même pas question. — Vainement, chercherions-nous dans l'histoire, comme dans les cartes les plus anciennes et les plus estimées, une description ou un tracé graphique capable de nous donner une idée même approximative des limites du pays des Ruthènes; aussi nous trouvons-nous réduits, encore sur ce sujet, à des conjectures plus ou moins probables, puisées soit dans des considérations topographiques et stratégiques, soit dans quelques passages trop souvent obscurs des anciens auteurs.

Après l'entière conquête des Gaules, la division entre les Ruthènes libres et les Ruthènes provinciaux n'avait plus, ce semble, de raison d'être; elle ne fut pourtant point effacée. M. de Gaujal nous apprend (1) que les Ruthènes éleuthères continuèrent d'être Gaulois quant à leur état politique, tandis que les Ruthènes provinciaux formaient une colonie latine, sous le nom d'*Umbranici*.

Les deux fractions des Ruthènes restèrent donc divisées après César comme elles l'étaient avant lui; et cette division existait encore du temps de Pline, qui la signale (2). — Elle cessa, dit M. de Gaujal, au plus tard, vers l'an 212, lorsque Caracalla donna, à tous les sujets libres de l'Empire, le titre de citoyens romains.—Alors dut cesser, en effet, la division des Ruthènes en Gaulois et Colonie; mais la division territoriale cessa-t-elle aussi?

La colonie latine des *Umbranici* appartenait à la province Narbonnaise. Devons-nous supposer qu'elle en fut détachée, pour être réunie aux Ruthènes libres, et passer avec eux, sous le règne d'Auguste, dans la province d'Aquitaine?

Diverses considérations rendent cette hypothèse peu probable.

Fabius Maximus avait dû choisir, pour frontière des provinces conquises, une ligne d'observation et de défense, une de ces barrières naturelles qui arrêtent le conquérant, et, le mettant à couvert contre les attaques soudaines de

(1) *Etudes historiques*, t. I, p. 132.

(2) Pline, *Histoire naturelle. Lib. IV.*

l'ennemi, semblent destinées à marquer les étapes de la conquête.

Cette ligne naturelle de défense, conservée par César qui dut la fortifier, pour mieux protéger les frontières de la Narbonnaise, menacées par Vercingétorix, cette ligne de démarcation que César avait cru devoir maintenir après la soumission complète des Gaules, a-t-elle été effacée par Auguste lors de la formation du royaume d'Aquitaine? L'on se trouve naturellement porté à supposer le contraire, et l'histoire nous apprend d'ailleurs qu'Auguste ne modifia point les limites de la Narbonnaise (1). Il semblerait donc que les Ruthènes provinciaux ont dû continuer à faire partie de la Narbonnaise, tandis que les Ruthènes éleuthères étaient incorporés à l'Aquitaine. Il semblerait que le démembrement des Ruthènes, opéré par Fabius Maximus, a été maintenu après la division de la Gaule en provinces. L'on se trouverait ainsi conduit à supposer que la province du Rouergue, devenue, en 1790, le département de l'Aveyron, correspond, non au pays entier des Ruthènes, mais seulement à la partie de cette province qui, la dernière, plia sous l'irrésistible puissance du peuple conquérant.

Telle est, en effet, l'opinion de plusieurs historiens et géographes tant anciens que modernes.

D'Anville, dans sa carte des Gaules au temps de la conquête de César, donne aux Ruthènes proprement dits, ou Ruthènes libres, les limites actuelles de l'Aveyron (2); il place les Ruthènes provinciaux ou *Umbranici* dans l'Albigeois, et leur donne pour frontière : au nord, la vallée de l'Aveyron, depuis les environs de Saint-Antonin jusqu'à La Guépie, et la vallée du Viaur jusqu'à Saint-Just; à l'est, la limite actuelle qui sépare l'Aveyron du Tarn, jusqu'aux environs de Roquecésière et de Murasson; au sud, les montagnes de Lacaune et l'Agout, jusqu'à son confluent avec le Tarn; à l'ouest, une ligne qui de ce

(1) *Histoire du Languedoc*, t. I, p. 488.

(2) *La Gaule dans son état, au temps de la conquête de César, pour l'histoire romaine de Cuvier*, par le sieur d'ANVILLE (Août 1745).

dernier point reviendrait au point de départ près de Saint-Antonin.

Cette délimitation, reproduite par le même auteur dans sa *Gallia antiqua*, *ex Romanis monumentis*, en 1769, se retrouve dans la carte plus détaillée des Bénédictins (1); je l'ai retrouvée aussi dans une carte du XVI[e] siècle, conservée à la bibliothèque impériale (sous le n° 941, portefeuille 115). — Cette délimitation est enfin la même que l'on voit figurée dans la carte générale de la Gaule, récemment éditée par Pictet. Elle est conforme à l'opinion émise par plusieurs historiens des XVII[e] et XVIII[e] siècles, et adoptée par le baron de Walckenaer dans sa géographie des Gaules. — « Le diocèse de Rodez, dit cet » auteur, en y joignant celui de Vabres, qui en est un » démembrement, nous donne l'étendue et les limites » des Ruthènes de la Celtique..... »

Et dans un autre passage non moins explicite, il ajoute:

« Le petit district d'Albi, au-delà des Cévennes (2), » fut démembré des *Rutheni* et forma ce qu'on appela » depuis les *Rutheni provinciales.* »

L'auteur de la description du département du Tarn place aussi les Albigeois dans le pays des Ruthènes; mais cédant sans doute à une inspiration bien naturelle d'honneur patriotique, il les place dans les Ruthènes libres, modifiant ainsi l'opinion de d'Anville, dont il cite l'autorité. — Voici, du reste, comment il s'exprime à cet égard: « Après avoir lu les savantes conjectures de d'Anville » sur cette matière, l'on ne peut s'empêcher de croire, » avec lui, que les Albigeois faisaient précisément partie » des Ruthènes libres de César, ne se trouvant pas même » séparés du Rouergue Vabrais par la rivière du Tarn, et

(1) Voir la *Gallia antiqua*, *ad mentem Jacobi*, *Martin Benedicti*, *congregationis Sancti-Mauri*, *à D. S. B. Noel ejusdem congregationis monacho delineata*, *1754* (Bibliothèque impériale, n° 12818).

(2) Dans la plupart des anciennes cartes, les montagnes de Lacaune et les montagnes noires sont désignées par le nom de *Cebennæ*, *Cevennæ* ou *Convennæ*.

» n'ayant pu que partager le sort de leurs voisins immé-
» diats (1)..... »

Les divers auteurs, que je viens de citer, sont donc tous d'accord pour faire de l'Albigeois une partie du pays des Ruthènes, et à part la modification introduite dans l'opinion de d'Anville par l'historien du Tarn, nous les trouvons unanimes dans l'expression de cette pensée : que le département de l'Aveyron, tel qu'il est aujourd'hui, représente, sauf de très légers changements dans les limites, le pays des Ruthènes libres, tandis que l'Albigeois correspond aux Ruthènes provinciaux mentionnés par César.

A ces données historiques viennent s'ajouter des considérations d'un autre ordre qui semblent donner une nouvelle force à l'opinion de d'Anville.

La ligne de démarcation tracée par Fabius Maximus, entre les Ruthènes provinciaux et les Ruthènes éleuthères, servait, comme je l'ai déjà dit, d'extrême frontière à la province Narbonnaise. — Elle devait donc constituer une ligne stratégique destinée à protéger les provinces déjà conquises contre l'irruption des Gaulois restés indépendants et hostiles.

Or, il est difficile de trouver une ligne frontière mieux fortifiée par la nature, et plus facile à surveiller, que celle dont l'hypothèse de d'Anville fait la limite nord de la Narbonnaise. Cette ligne, en effet, se confond, vers l'ouest, avec les vallées abruptes de l'Aveyron et du Viaur; à l'est avec la chaîne des montagnes (*Cebennæ montes*) qui séparent les départements de l'Aveyron et du Tarn du département de l'Hérault; au centre elle présente, dans toute la partie comprise entre Lacaune et le point où elle franchit la vallée du Tarn, une ligne de relief très prononcée et d'un accès difficile, dominant d'une très grande hauteur toute la région du Vabrais.

Ces considérations topographiques, les traces d'anciennes constructions romaines que l'on voit dans les points les mieux placés pour établir sur cette ligne frontière des

(1) *Description du département du Tarn, suivie de l'histoire de l'ancien pays d'Albigeois*, par Massol (Albi, 1818, p. 259).

camps et des postes d'observation, notamment à Roquecésière, sur le Puy-de-Barès près de la Fanebié, etc...... nous semblent donner à l'opinion de d'Anville une grande probabilité. Toutefois, malgré les nombreux témoignages que j'ai cités et dans lesquels nous ne devons peut-être voir que l'écho plusieurs fois répété d'une même erreur, cette opinion est contraire à celle qu'ont adoptée tous les historiens du Rouergue : Bosc, Monteil, de Gaujal, qui placent les Ruthènes provinciaux dans la partie du Rouergue située sur la rive gauche du Tarn et devenue plus tard le diocèse de Vabres.

L'opinion des trois éminents historiens que je viens de nommer est parfaitement arrêtée à cet égard et n'admet point le doute. Les deux premiers, il est vrai, se bornent à de simples assertions; mais M. de Gaujal a, dans un mémoire spécial, discuté à fond cette question, et s'appuyant sur des arguments et des faits dont nous regrettons de n'avoir pu prendre connaissance, il arrive à cette conclusion : que les Ruthènes provinciaux occupaient le Vabrais et avaient le Tarn pour limite (1).

Quoi qu'il en soit, du reste, de ces divergences d'opinion : que nous considérions, avec M. de Gaujal, le Rouergue comme représentant l'ensemble des deux divisions du pays des Ruthènes; ou qu'adoptant l'opinion de d'Anville et de Walckenaer, nous considérions cette province comme ne représentant qu'une seule de ces divisions, les Ruthènes libres : une seconde question se présente à nous.

Il nous reste à examiner si, par suite des nombreux changements survenus dans l'administration politique du pays, dans sa division administrative, la délimitation de l'ancien territoire des Ruthènes a été maintenue telle qu'elle était au moment de l'annexion de ce pays à l'Aqui-

(1) De ce mémoire dont la publication est impatiemment attendue, nous ne connaissons malheureusement encore que les conclusions. — Celles-ci nous ont été révélées par un travail de M. Jules Duval inséré dans l'*Annuaire de l'Aveyron* sous le titre de : *Notices historiques et archéologiques sur le Rouergue* (Voir l'*Annuaire de l'Aveyron*, année 1842, p. 178).

taine, si les limites actuelles du département de l'Aveyron représentent bien les anciennes limites des Ruthènes à la fin de la période gallo-romaine.

Dans ses *Essais historiques* (1), M. de Gaujal, trace le tableau suivant des principaux événements de l'histoire du Rouergue, depuis son annexion à la province d'Aquitaine Ire. — « Leur pays (des Ruthènes) appartint suc-
» cessivement aux Visigoths en 472; — à Clovis en
» 507; — encore aux Visigoths en 512; — aux rois d'Aus-
» trasie en 533; — aux ducs d'Aquitaine en 688; — à
» Pépin-le-Bref en 768; — Charlemagne l'incorpora, en
» 778, au royaume d'Aquitaine et y établit des comtes ou
» gouverneurs, d'abord viagers, bientôt héréditaires,
» qui devinrent, en 850, comtes de Toulouse. Le Rouer-
» gue fut l'apanage de leurs puînés jusqu'en 1093, épo-
» que où il fut annexé aux autres Etats de cette maison.
» Réuni à la couronne avec le comté de Toulouse, en
» 1271, il fut cédé aux Anglais, par le traité de Bréti-
» gny, en 1360; au bout de huit ans, il secoua le joug
» avec indignation. Antérieurement à sa réunion à la
» couronne avait eu lieu celle de la vicomté de Saint-
» Antonin, en 1249. — Mais le comté de Rodez, démem-
» bré du Rouergue en 1112, ne fut réuni définitivement
» qu'en 1589, par l'avènement au trône de Henri IV qui
» tenait ce comté de sa mère. »

Pour compléter ce tableau des principales phases que présente l'étude des changements survenus dans la constitution politique et administrative du Rouergue, ajoutons qu'à l'époque de la division de la France en départements (1790), le Rouergue, alors divisé en haute et basse Marche et Comté, devint le département de l'Aveyron, département dont le sénatus-consulte de 1808 a distrait, pour les annexer au département de Tarn-et-Garonne, les trois cantons de Saint-Antonin, Varens et Parisot (2).

(1) *Etudes historiques sur le Rouergue* (édition de 1824. — Limoges), p. 2.

(2) Le département de l'Aveyron était composé alors de neufs districts, comprenant chacun neuf cantons. — Les trois cantons distraits par le sénatus-consulte de 1808 appartenaient au district de Villefranche.

Dire si, dans la longue série d'événements que nous venons d'énumérer, les limites de la province n'ont pas subi de changement, si elles sont exactement restées ce qu'elles étaient lors de l'annexion de la province à l'Aquitaine, serait chose impossible.

Toutefois, à part le démembrement ordonné par le sénatus-consulte de 1808, je n'ai trouvé, dans les nombreux documents historiques que j'ai compulsés, les indices d'aucune modification importante dans la délimitation de ce pays. — Tout, au contraire, tend à prouver qu'elles ont peu ou point changé.

Les limites actuelles de l'Aveyron sont généralement marquées par des lignes de dépression ou de relief fortement accusées, formant, entre les contrées qu'elles séparent des frontières naturelles souvent presque infranchissables. De telles limites, que l'on est naturellement conduit à prendre comme lignes de démarcation entre les divisions administratives d'un même peuple, formaient, plus naturellement encore, les lignes divisoires entre les diverses tribus gauloises qui, bien qu'alliées entre elles, avaient une administration distincte et constituaient autant de petits états indépendants les uns des autres.

Du reste, si nous remontons, l'histoire à la main, le cours des âges, nous retrouvons, de loin en loin, des titres et des faits prouvant, que la plupart des villes comprises dans le département de l'Aveyron faisaient partie du Rouergue, et que les lieux importants qui jalonnent aujourd'hui encore le périmètre de notre département, se trouvaient aussi, dans les temps reculés, sur la frontière du pays des Ruthènes.

Ainsi, dans l'énumération des districts et des cantons composant, en 1790, le département de l'Aveyron, nous ne trouvons que des villes appartenant encore à ce département, à l'exception, toutefois, de Saint-Antonin, Varens et Parisot, réunies, comme nous l'avons vu, en 1808, au département de Tarn-et-Garonne. L'ensemble des districts compris dans cette énumération nous présente d'ailleurs l'intégralité de l'Aveyron (1).

(1) Voir le tableau des districts et cantons composant le département de l'Aveyron. — Bosc, t. III, p. 271.

Remontant plus haut, nous voyons figurer dans les rôles des Etats du Rouergue, assemblés à Villefranche en août 1751, les représentants de presque toutes les localités importantes existant aujourd'hui dans l'Aveyron, et exclusivement des localités appartenant à ce département, sauf l'exception déjà mentionnée pour Saint-Antonin et lieux voisins (1).

Les chartes, les titres de fondation ou de dotation de plusieurs églises, monastères et couvents, situés dans le pays des Ruthènes (*in pago Ruthenico*), à Vabres, Nant, Belmont, Saint-Antonin, Connac, Conques, Aubrac, Bonneval, Bonnecombe, Nonenque, etc..., mentionnent un grand nombre de lieux situés dans le département et sur la ligne frontière, comme Lacalm, Alpuech, Thérondels, Vines, Peyrat, Viviers, Ginolhac, Vinzellle, Grand-Vabre, Saint-Parthem, Loc-Dieu, Savignac, Saint-Antonin, La Guépie, Castelpers, Coupiac, Plaisance, Roquecésière, Belmont, Murasson, Couffouleux, Brusque, Cornus, Nant, Cantobre, Mostuéjouls, Sévérac, Saint-Laurent-d'Olt, Aubrac, Laguiole.

Il résulte enfin des divers passages des auteurs appartenant à l'époque même de la domination romaine, que certaines villes situées aujourd'hui sur les limites de l'Aveyron se trouvaient, de leur temps, sur les frontières des Ruthènes. — Ainsi de l'ancienne *Trévidon*, aujourd'hui Trèves, située sur la limite du Gard et de l'Aveyron, et qui, du temps de Sidoine Apollinaire (vers 450), se trouvait également sur les confins des Ruthènes (2). Ainsi d'*Uxellodunum*, que plusieurs auteurs placent à Capdenac, et qui à l'époque où il fut assiégé et pris par César, se trouvait, comme il l'est encore aujourd'hui, sur la limite du pays des Ruthènes et du pays des Cadurces, devenus plus tard le Rouergue et le Quercy, l'Aveyron et le Lot.

Les limites du Rouergue paraissent donc avoir peu varié depuis la fin de la période gallo-romaine; toutefois, M. de Gaujal pense qu'elles s'étendaient vers le sud-est, un peu au-delà de leur position actuelle. Il appuie cette

(1) Bosc, t. III, p. 263.

(2) Lettre de Sidoine Apollinaire à Tonnance Ferréol.

opinion sur ce que le Pape Innocent II, en élevant en 1135, le prieuré de Nant à la dignité abbatiale, y joignit plusieurs églises du diocèse de Rodez et de celui de Nîmes, et il indique Sainte-Marie de Luc comme appartenant au premier, tandis que Luc appartient aujourd'hui au département du Gard.

Tels sont, Monsieur le Président, les faits qu'il m'a été possible de recueillir concernant la délimitation de l'ancien pays des Ruthènes; l'on peut en conclure, ce me semble, avec une assez grande probabilité, que le département de l'Aveyron, si l'on y ajoute, à l'ouest, les anciens cantons de Saint-Antonin, Parisot et Varens, au sud-est une petite portion du territoire du département du Gard, nous représenterait le pays des Ruthènes à l'époque où il fut incorporé à la province d'Aquitaine 1re.

Quant à la question de savoir si la région ainsi circonscrite comprenait à la fois les Ruthènes libres et les Ruthènes provinciaux, ou seulement les premiers, j'ai indiqué les considérations qui me feraient incliner vers la dernière de ces deux hypothèses, et me conduiraient à admettre une opinion contraire à celle qu'ont généralement émise nos historiens du Rouergue; contraire, notamment, aux conclusions du mémoire de M. de Gaujal sur les Ruthènes provinciaux.

Qu'il me soit permis d'exprimer une fois encore ici le regret ne n'avoir pu consulter le manuscrit du mémoire en ce moment sous presse, de n'en connaître que les conclusions.

Je comptais, je l'avoue, sur la publication prochaine de ce mémoire; j'espérais y trouver, sous une forme nette et précise, la solution que mes yeux, inhabiles à lire dans les ténèbres d'un passé déjà si loin de nous, n'entrevoyaient, à travers les contradictions de l'histoire, que sous une forme vague et mal définie. — Dans cet espoir, j'attendais de jour en jour, hésitant à déposer ces notes incomplètes et peut-être inutiles.

Telle est, Monsieur le Président, l'explication et l'excuse du retard qu'a éprouvé l'accomplissement de la tâche



qu'il vous a plu de me confier, tâche que je regrette de n'avoir pu remplir mieux et plus vite.

Agréez, je vous prie, l'expression des sentiments distingués avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur le Président, votre tout dévoué collègue.

AD. BOISSE.

Rodez, 27 février 1859.

IVe — TRACÉ, SUR LA CARTE DE CASSINI, DES VOIES ROMAINES, AVEC DISTINCTION DES PORTIONS EXISTANTES ET DES PORTIONS DISPARUES, MAIS SUPPLÉÉES.

NOTES SUR LES VOIES ROMAINES

QUI ONT TRAVERSÉ

LE PAYS DES RUTHÈNES,

Par MM. ROMAIN et VANGINOT, 1860 (1).

Les Romains ont laissé des traces non équivoques de leur puissance dans le pays des Ruthènes, formant à peu près le département de l'Aveyron.

Indépendamment d'un bel aqueduc de 27 kilomètres de longueur en souterrain et 3 kilomètres en une magnifique arcature dont on ne trouve que les fondations des piles, d'un amphithéâtre récemment mis à découvert, de thermes dont il ne serait pas difficile de trouver les traces, d'une villa immense située à 16 kilomètres de l'ancienne Segodunum et d'un camp retranché situé non loin de la villa, trois routes militaires traversaient la contrée.

Le premier document à consulter pour la recherche des voies romaines est la carte dite de Peutinger ; cette carte dont l'auteur est inconnu, remonte, paraît-il, aux premiers siècles du christianisme ; elle ne donne pas, tant

(1) Ces notes étaient destinées à accompagner un plan reproduisant, sur la carte de Cassini, les anciennes voies romaines du pays, avec les distinctions indiquées par M. le Ministre. Ce plan, œuvre de M. Romain, n'a pas été conservé aux archives de la Société. Pour l'intelligence des notes qui sont reproduites ici, il peut être suppléé par la carte de M. Boisse, relative à la période gallo-romaine qui figure dans le présent volume.

s'en faut, une idée bien exacte de la position relative des villes qui y sont indiquées, mais néanmoins elle indique, avec le nom des villes, leur distance entre elles et la direction des routes militaires qu'elle est destinée à faire connaître.

D'après cet important document, trois routes militaires partaient de Segodunum :

La première, se dirigeant à l'ouest sur Divona (Cahors), en passant par deux localités désignées sous le nom de Carentomagus et Varadetum ;

La seconde, au nord-est sur Revessio (Saint-Paulien, près du Puy), en passant par trois localités du nom de Ad Silanum, Anderitum et Condate ;

Enfin, la troisième, se dirigeant au sud-est sur Luteva (Lodève), en passant par une ville du nom de Condatemagus ; cette route allait rencontrer la route Domitienne, conduisait de Narbo à Arelate (de Narbonne à Arles), par Beterræ (Béziers), Cessero (Saint-Thybéry), Foro-Domitii (Frontignan).

La carte indique aussi, en lieues gauloises, les distances entre les diverses localités traversées par ces routes ; elles sont ainsi désignées :

1re voie romaine.

De Segodunum	à Carentomago. . .	XV	41
—	à Varadeto.	XI	
—	à Divona.	XV	

2e voie romaine.

De Segodunum	à Ad Silanum. . .	XXIV	76
—	à Anderitum. . . .	XVIII	
—	à Condate.	XXII	
—	à Revessio	XII	

3e voie romaine.

De Segodunum	à Condatomago. . .	XXX	53
—	à Luteva.	XXIII	

La lieue gauloise, dont on s'est servi dans la carte dite de Peutinger et dans l'itinéraire d'Antonin, est de 12 stades ou 1,500 pas, pour ce qui concerne les portions comprises dans l'Aquitaine, dont les Rutheni faisaient partie. Il y avait plusieurs sortes de pas ; celui dont il s'agit avait

5 pieds. La valeur du pied romain est, d'après la moyenne d'un grand nombre de mesures prises par Rondelet, de. 0m, 29775

Le pas de 5 pieds vaut donc. . . . 1 , 48875

Le mille romain (milliaire), mille pas, équivaut à. 1,488,m75

La lieue gauloise (leuga) équivaut à. 2,233,12

On peut voir, pour ces mesures, Rondelet (*Art de bâtir*, t. V, p. 28), et Bergier (*Histoire des grands chemins de l'empire romain*, p. 340).

Traduisant en kilomètres les distances indiquées dans la carte de Peutinger, nous trouvons :

1re voie romaine.

De Segodunum	à Carentomago. . .	33k500m	91k560m
—	à Varadeto.	24 560	
—	à Divona.	33 500	

2e voie romaine.

De Segodunum	à Ad Silanum. . . .	53k600m	169k760m
—	à Anderitum.	40 200	
—	à Condate.	49 100	
—	à Revessio	26 800	

3e voie romaine.

De Segodunum	à Condatomago. . .	66k990m	118k350m
—	à Luteva.	51 360	

Avant de nous occuper de la direction de chacune de ces trois voies militaires, nous ferons remarquer que ces voies ont dû servir longtemps encore, après l'invasion des Barbares, de voie de communication. Le moyen-âge ne paraît pas s'être beaucoup occupé des routes ; il faut revenir jusqu'au règne du grand roi Louis XIV pour trouver une époque où l'on s'occupait sérieusement des voies de communication d'un intérêt général, c'est-à-dire dans l'intérêt de l'Etat. On peut, avec quelque raison, admettre que les anciennes voies ouvertes sous l'empire romain se sont conservées pendant longtemps, elles n'ont pu être détruites que sur les parties qui avoisinent les villes importantes; et dans la campagne, si leur chaussée a disparu faute d'entretien, le sol sur lequel elles étaient établies est resté ; elles ont servi de voie de communica-

tion, soit entre les diverses localités qui les bordaient, soit pour le service des propriétés privées.

1re VOIE ROMAINE ENTRE SEGODUNUM ET DIVONA.

Les deux extrémités de cette voie sont parfaitement connues : Rodez, d'une part, et Cahors, d'une autre; les deux points intermédiaires, Carentomagus et Varadetum, le sont moins.

Dans une savante dissertation insérée dans ses œuvres, M. le baron de Gaujal établit d'une manière irréfutable que l'ancienne Carentomag était placée au point où depuis s'est élevé le village de Cranton, dans la commune de Compolibat, à 500 mètres de l'ancien chemin de Rodez à Villefranche, indiqué sur la carte de Cassini. La distance de ce village de Rodez, sa position sur la voie de Rodez à Villefranche, la conformité de nom avec Carento et surtout les nombreux vestiges d'anciennes constructions gallo-romaines que l'on trouve aux abords de cette voie, établissent d'une manière presque certaine que l'antique Carentomag était placée dans l'espace circonscrit par les hameaux de Lacout, Labosse et Cranton, dans la commune de Compolibat, et sur le faite qui sépare la vallée de l'Alzou et celle de l'Aveyron.

Si on joint sur la carte de Cassini les deux villes de Rodez et de Cahors par une droite, il est extrêmement remarquable que cette ligne passe justement au point où M. de Gaujal place Carentomag. Ce savant auteur, dans son Tableau historique du Rouergue, page 204, remarque que les Romains dirigeaient toujours leurs chemins en ligne droite; ce fait se trouve encore confirmé, dans le cas, de l'ancienne Carentomag.

D'après ce que nous avons dit, cette ville gauloise devait se trouver à 33 kil. 500 m. de Rodez; cette distance, mesurée sur la grande carte de l'Aveyron, se trouve être de 34 kil. Nous n'hésitons pas, avec M. le baron de Gaujal, à croire que l'ancienne Carentomag était placée au point que nous venons d'indiquer.

La voie romaine, d'après nous, devait traverser, en partant de Rodez, la partie occupée par l'asile des aliénés ou suivre la route au-devant, devait descendre au pont

de l'Eauterne, longer l'Aveyron, remonter un peu le ruisseau de Saint-Joseph, le traverser à 400 ou 500 mètres de son embouchure dans l'Aveyron, suivre une voie large indiquée sur le plan cadastral de la commune de Druelle, sous le nom de chemin des Cremals et que les paysans appellent *Cami-farrat*, passer à la Falipperie, au Pas, à l'Hôpital, aux Farguettes, à Luc-bas, la Maison-Neuve, Vidène, la Trivalle, Rouffies et Cranton. Elle devait suivre, en un mot, le tracé indiqué sur la carte de Cassini.

On n'a pas de peine à admettre que cette voie romaine se soit conservée ainsi jusqu'à l'époque où Cassini fit sa carte, si on remarque que cette voie a dû être utilisée pour les relations qui n'ont pas tardé à s'établir entre Villefranche et Rodez.

Nous avons entendu dire à M. le curé de Roussennac que sur plusieurs points il avait remarqué des traces d'un empierrement solide en cailloutis, et nous ne doutons pas que par des recherches minutieuses on ne trouvât encore des tronçons intacts. Ils sont, du reste, signalés près de Cranton par M. Duval (*Annuaire du département de l'Aveyron* de 1842).

Le second point intermédiaire désigné sur la carte de Peutinger est Varadeto à 24 kil. 560 m de Condatemag et à 33 kil. 500 m de Divona.

Varedeto, d'après M. le baron de Gaujal, ne serait autre que Varayre. Il faut bien reconnaître que la conformité de nom autorise cette hypothèse, mais nous ferons remarquer que Varayre se trouve, d'une part, à 8 ou 9 kilomètres au sud de la ligne droite qui joint Cahors et Rodez, et, de plus, les distances de Varayre à Carentomag et à Cahors sont de 39 k 300 et 27 kilomètres, tandis que, d'après la carte de Peutinger, ces distances ne seraient que de de 24 k 600 et 33 k 500.

Pour faire de Varayre le Varedeto des Romains, il faut forcément admettre que ceux-ci avaient intérêt à faire dévier leur route de la direction la plus droite, et que les distances indiquées par Peutinger sont erronées.

De Cranton à Varayre, il y a.................. 39 k 300 m

La carte de Peutinger donne XI lieues gauloises.. 24 k 600 m



De Varayre à Cahors, il y a.................. 27 k

La carte de Peutinger donne XV lieues gauloises.. 33 k 500 m

Ainsi, d'après la carte de Peutinger Varadeto serait plus près de Carentomag que de Divona, et Varayre, au contraire, est plus près de Cahors que de Cranton. Il faut nécessairement admettre une erreur dans les distances indiquées sur la carte de Peutinger ou bien Varayre n'est pas le Varadeto de l'époque gallo-romaine.

Les motifs qui nous porteraient à croire que Varadeto n'est pas identique avec le Varayre de nos jours sont : que cette localité ne se trouve pas placée sur la ligne droite qui joint Rodez à Cahors; qu'en faisant passer par Varayre la voie de Segodunum à Divona, la distance entre Carentomag et Divona est réellement plus longue que celle de la carte de Peutinger; que la distance de Cranton à Cahors, mesurée en ligne droite sur la carte de Cassini, est identiquement la même que celle indiquée par la carte de Peutinger; or, entre Carentomag et Cahors, on peut concevoir un chemin tracé de manière à s'écarter infiniment peu de la ligne droite à travers un plateau qui n'est pas coupé par de grandes vallées; d'où il suit que la voie romaine a pu être dirigée à peu près en ligne droite entre Carentomag et Divona.

Dans cette dernière hypothèse, elle aurait franchi l'Alzou près du hameau de *Lavialade*, serait passée près de Malleville, Saint-Remy, Cénac, Marin et Marroule.

Dans la même hypothèse, Varadeto aurait été placé entre Marin et Marroule sur un plateau où l'on trouve un très grand nombre de dolmens disséminés sur une étendue de 2 ou 3 kilomètres carrés.

Dans la première hypothèse, celle où Varayre serait réellement le représentant de Varadeto, la voie romaine aurait continué de suivre le faite des deux vallées de l'Alzou et de l'Aveyron jusqu'à leur embouchure à Villefranche en passant aux hameaux de Pargazan, La Croux, La Garrigue, Raynal-haut et Villefranche; de là, la voie romaine aurait été assise sur l'emplacement occupé aujourd'hui par la route impériale n° 111 jusqu'à la rencontre de la route 126, aurait passé à ou près de Savignac

entre Larode et Lenque. En entrant dans le départ
du Lot, on trouve sur cette voie deux localités du n
Vialars et Caminade.

Il serait à désirer qu'il fût fait des recherches si
les deux hypothèses que nous venons d'émettre ; ell
raient vraisemblablement pour résultat de faire con
la véritable position qu'occupait la voie romaine
nous venons de parler.

2e VOIE ROMAINE DE SEGODUNUM A REVESSIO.

Cette voie traversait les localités appelées :
Ad Silanum, Anderitum, Condate et Revessio.

Il ne peut pas y avoir incertitude sur la directio
cette voie à travers le Rouergue ; elle est visible
presque toute son étendue. Adrien Balby, dans sa *Géo
phie*, à l'article Marchastel (Lozère), dit que cette
allait de Lugdunum (Lyon) à Tolosa (Toulouse). Si
une carte de France nous joignons par une ligne dr
les deux villes de Lyon et de Toulouse, nous trou
encore que cette ligne passe sur Segodunum (Rodez
sur Revessio (St-Paulien, près du Puy).

Peutinger ne prolonge pas cette route de Rodez
Toulouse ; c'est probablement qu'à l'époque où cette ca
fut dressée, dans le IIIe siècle, cette route n'existait pas
qu'elle a été construite postérieurement. Toulouse
Lyon, sous la domination romaine, étaient des villes t
importantes, pour que ce peuple conquérant n'ait
songé à les réunir par une voie militaire ; quoi qu'il
soit, nous nous occuperons de la portion de cette v
comprise entre Rodez et St-Paulien, entre Segodun
et Revessio.

C'est à M. le baron de Gaujal qu'il faut avoir recou
toutes les fois qu'il s'agit des antiquités des Rutheni ; c
auteur, dans son *Tableau historique du Rouergue*, page 2
et suivantes, s'occupe beaucoup de cette voie ; il réfu
victorieusement d'Anville qui place Ad Silanum là où
trouve aujourd'hui Estables, près de Saint-Laurent-d'Ol
Vayssette, dans son *Histoire de Languedoc*, place Ad Sil
num près de Trélans, M. de Gaujal le place plus au nor
et en donne des preuves que les faits rendent irrécusable

Nous devons à M. Boyer, agent-voyer de l'arrondissement d'Espalion, et à M. Chauchard, agent-voyer à Saint-Geniez, le relevé sur les plans cadastraux de cette voie dans toute la traversée de l'arrondissement d'Espalion; M. Glauzi, agent-voyer à Rodez, l'a reconnue et relevée dans les portions visibles de l'arrondissement de Rodez.

Cette voie passait entre les domaines de Lacombe et de la Vialatelle, près de la Morne; à Lioujas elle traversait les propriétés du domaine de Vayssettes; on en suit la trace jusqu'à la rencontre du chemin vicinal de grande communication n° 21, de Saint-Christophe à Montrozier où on la perd; on peut toutefois, sans trop craindre de se tromper, présumer qu'elle passait à Aboul, franchissait le Dourdou, au pont d'Alenq, au point où la route impériale n° 88 le traverse, passait à Gavernac, à Madinhac; on la retrouve ensuite, dans l'arrondissement d'Espalion, au sud et à l'est de Biounac; elle descend dans la vallée du Lot, en passant à côté du Pouget, au Pradel et à la fontaine *del Roumiou*, sur les bords du Lot; à partir de ce point on perd de nouveau les traces; on les retrouve après le village de Martillergues sur les bords du ruisseau de Boralde. Le remblai des abords du pont sur la rive droite existe encore. On ne la retrouve ensuite qu'au village de Lestrade, dans la commune de Castelnau; le tracé de la route ne peut laisser aucun doute dans cette partie de l'Aveyron profondément ravinée; cette voie passait à Bonauberg. Depuis le village de Lestrade jusqu'à la limite du département de l'Aveyron, sur 15 kilomètres, on ne la perd plus, à l'exception d'une portion de 500 mètres de longueur, près du village des Effruts; elle traverse la grande forêt d'Aubrac, où la chaussée est d'autant mieux conservée qu'il y a peu d'habitations aux environs et que la main des hommes ne l'a pas détruite.

La direction de cette voie ne permet plus d'admettre que Estables ni Trélans soient l'ancien Ad Silanum; cette localité doit se trouver sur la route dont le tracé est complètement déterminé et à la distance marquée par la table de Peutinger, c'est-à-dire à 24 lieues gauloises ou 53 kil. 600 mèt.

La limite des départements de l'Aveyron et de la Lo-

zère, en suivant toutes les sinuosités de la voie romaine, est à une distance de 52 kil. 1/2; c'est donc au point où la voie romaine atteint la limite des deux départements qu'il faut chercher Ad Silanum, immédiatement à la sortie de la grande forêt d'Aubrac.

M. de Gaujal le place au lieu qu'occupe aujourd'hui le lac Saint-Andéol, appuyant son hypothèse d'une tradition locale qui veut qu'une ville ait été engloutie et remplacée par le lac Saint-Andéol. Nous nous contenterons de faire remarquer que ce lac est placé à 5 kilomètres de la limite des deux départements, c'est-à-dire 4 kilomètres plus loin que la distance indiquée, soit environ 2 lieues gauloises; et d'un autre côté s'il faut croire que Javols soit l'ancienne Anderitum, puis Gabalum, capitale des Gabali, il n'y aurait eu que 25 ou 26 kilomètres depuis Ad Silanum jusqu'à Anderitum, tandis que la carte de Peutinger donne 18 lieues gauloises, soit 40 kilomètres.

3e VOIE ROMAINE DE SEGODUNUM A LUTEVA.

Cette voie traversait une localité appelée Condatemagus.

Une grande voie romaine conduisait de Rome en Espagne; elle passait par Arelate (Arles), Nemausum (Nîmes), Sextantio, Foro-Domitii (Frontignan), Araura sive Cessero (Saint-Thibéry), Beterræ (Béziers), etc.... Segodunum était relié à cette voie par une route passant par Condatemagus et Loteva; elle la rencontrait entre Cessero (Saint-Thibéry) et Foro-Domitii (Frontignan), mais la carte de Peutinger n'indique pas à quelle distance de ces deux villes se faisait la rencontre.

On lit dans la notice de M. J. Duval, insérée dans l'*Annuaire de l'Aveyron*, année 1842, « qu'une route par-
» tait des bords du Tarn, près de Condatemagus, au lieu
» où s'éleva Æmilianum (Millau), gravissait les flancs
» du Larzac et, atteignant le plateau, se divisait en deux
» branches : l'une vers Rome, l'autre vers Narbonne. Un
» troisième embranchement conduisait à Nîmes.

» La première passait par les lieux appelés Le Cun,
» la Vaquerie, Sextantio (plus tard Substantion, au-dessus
» de Castelnau, sur le Lez [Hérault), où elle rejoignait
» la voie Domitienne qui se liait à celle qui conduisait en

» Italie. On en reconnaît l'existence et la direction aux
» restes qu'on en voit dans le domaine du Cun, ceux que
» l'on trouve à l'est de la Pesade.

» La deuxième branche se dirigeait de l'Hospitalet sur
» Luteva (Lodève); elle existe dans la terre de Combefère
» (Hérault), à peu de distance ouest du Caylar.

» La troisième branche enfin se dirigeait vers un poste
» appelé Æmilianum, près de Nîmes; c'était une voie
» militaire comme la voie Domitienne.

» Les Ruthènes d'au-delà du Tarn ayant suivi, par
» les victoires de César, le sort général de la Gaule, les
» Romains durent prolonger la route qui traversait les
» Ruthènes provinciaux jusqu'à Segodunum, capitale de
» tout le pays. Elle passait par Salles-Curan, près de
» Camboulas et de Combe-Roumal, où l'on en voit encore
» les restes; on peut la suivre de Canet à Saint-Beauzély
» sans presque la perdre de vue. »

On voit sur la carte de Cassini, feuille n° 56, une route qui passe à Curan, non loin de Vialettes, Combe-Roumal, Saint-Beauzély et Azinières; il est très vraisemblable que c'est là le tracé de la voie romaine signalée.

Indépendamment des trois voies romaines dont nous venons de nous occuper et qui figurent sur la carte de Peutinger, il n'est pas douteux qu'il y en avait un grand nombre d'autres à l'époque de l'invasion des barbares.

On a signalé à la Société une ancienne voie que l'on attribue aux comtes d'Armagnac; elle partirait du château de Gages, traverserait les communes de Montrozier, Gabriac, Cruéjouls, Pierrefiche, Saint-Martin-de-Lenne, Saint-Saturnin et aboutirait, dit-on, dans l'ancienne province de Gévaudan.

On en a signalé une autre sur le plateau du Larzac et dans la direction du Viala-du-Pas-de-Jaux à Sainte-Eulalie.

Une autre près de Farrou, dans l'arrondissement de Villefranche, et se dirigeant au nord sur le Lot.

Enfin, on en a signalé une quatrième sur le territoire des communes de Montbazens et Roussennac, dans une direction parallèle à notre première voie de Rodez à Cahors.

Nous avons déjà fait remarquer que l'importance des villes de Lugdunum et Tolosa avait dû porter les Romains à prolonger jusqu'à cette dernière ville la voie militaire de Segodunum à Revessione et nous pensons que les restes de cette voie se trouvent dans le chemin qui va de Rodez au Lac, passant près de Luc; ils sont visibles un peu avant d'atteindre la route impériale.

Ces diverses indications sont trop vagues pour permettre de hasarder un tracé sur la carte de Cassini; toutefois, avec quelques reconnaissances sur le terrain, il serait facile d'avoir la direction de la troisième voie qui se dirigeait sur Condatemag à Luteva; les restes de cette voie sont très nombreux et suffisamment rapprochés pour que son tracé puisse être indiqué sur une carte à grande échelle.

ANTIQUITÉS CELTIQUES

ET

GALLO-ROMAINES

SIGNALÉES DANS L'AVEYRON

Par M. Ad. BOISSE (1).

En résumant, aussi exactement qu'il nous a été possible de le faire, la situation actuelle de nos connaissances sur les monuments celtiques et gallo-romains de l'Aveyron, nous ne nous dissimulons point ce qu'il y a d'incomplet dans le tableau que nous essayons d'ébaucher.

Néanmoins, tout incomplet qu'il est, il pourra donner un aperçu des richesses archéologiques accumulées dans nos contrées. — Les découvertes déjà faites, le succès qui a presque toujours couronné les recherches dirigées avec soin et intelligence, ont donné, parmi nous, un vif élan aux études archéologiques.

Le goût de ces études se développe rapidement, les observations et les fouilles se multiplient, de nouvelles connaissances viennent s'ajouter tous les jours à celles que nous possédons déjà, et à mesure que nos richesses se révèlent à nous, nous éprouvons de plus en plus le besoin de les voir grandir encore et de les mieux connaître. — Grâce à l'active et généreuse initiative de quelques-uns de nos collègues, l'archéologie a fait, depuis quelques années, dans l'Aveyron, de rapides progrès, de nombreuses et intéressantes conquêtes.

S'il n'est point donné à notre Société des lettres, scien-

(1) Ce travail a été déposé à la séance du 6 mars 1869. Beaucoup de découvertes nouvelles ont été faites depuis cette époque : elles se trouvent, pour la plupart, indiquées dans les procès-verbaux des séances de la Société. *(Note de l'auteur.)*

ces et arts, d'imprimer à ce mouvement une impulsion aussi vive qu'elle le désirerait, en dirigeant et en encourageant les fouilles qui semblent promettre les meilleurs résultats ; si, faute de ressources suffisantes, elle ne peut prendre qu'une trop faible part du mouvement général, il lui appartient, du moins, de recueillir les faits signalés, de les consigner dans ses archives pour les préserver de l'oubli, et tel est le motif qui m'a engagé à réunir sous forme d'une simple énumération, d'une sorte de catalogue, les observations archéologiques à moi connues.

Chaque jour voit disparaître quelques-uns des monuments élevés par les populations qui nous ont précédé; chaque jour voit effacer les traces que le passage de ces populations avait laissées sur notre sol.

Essayons, du moins, d'en conserver le souvenir, fidèles à cet adage, qui s'impose à toute Société archéologique,

« — *Collige ne pereant.* — »

Le travail que j'ai l'honneur de soumettre à mes collègues comprend, ainsi que son titre même a dû le faire pressentir, deux parties distinctes, correspondant : la première à la *période celtique,* la seconde à la *période gallo-romaine;* et chacune de ces parties est accompagnée d'une carte résumant, sous forme d'un tableau graphique et synoptique, l'ensemble des observations et des faits consignés dans le texte explicatif.

1re PARTIE

PÉRIODE CELTIQUE

Les produits du travail et de l'industrie de l'homme pendant la période celtique sont nombreux, mais peu variés dans l'Aveyron. Ce sont :

1° Des monuments appartenant aux divers types désignés par plusieurs auteurs sous le nom de *monuments mégalithiques* et comprenant les dolmens, — menhirs, — cromlechs....., etc.

2° Des traces d'habitations, le plus souvent souterraines, connues sous le nom d'hypogées et qui consistent en

grottes ou cavités creusées tantôt de main d'homme, tantôt par la nature.

3° Divers objets, tels que monnaies, armes, outils destinés à l'agriculture ou à l'industrie, objets de parure ou d'ornement....., etc.

Dans la carte qui résume l'indication des produits se rapportant à cette période (Pl. I), nous avons désigné par un signe spécial les lieux d'observation en employant, autant que possible, les signes adoptés par la commission de la *topographie des Gaules* dans la publication de son beau dictionnaire de l'archéologie celtique.

Il eût été impossible, on le comprend, de marquer sur une carte à petite échelle tous les monuments signalés, dont la multiplicité est telle, sur certains points, qu'on les compte quelquefois par centaines dans l'étendue d'une commune. Aussi nous sommes-nous borné à indiquer sur la carte le nom des communes où ont été signalés des objets ou monuments celtiques, et à placer, à côté de ces noms, les signes conventionnels indiquant la nature des objets signalés.

Dans le tableau synoptique placé en marge et servant de légende à la carte, les noms de communes mentionnées dans celle-ci se retrouvent classés par ordre alphabétique, et à côté de chaque nom sont indiqués dans autant de colonnes spéciales :

Le nombre de dolmens observés dans la commune,
— de tumuli —
— de menhirs —
— de cromlechs —
— d'hypogées —

Le nombre de points où l'on a recueilli :
des monnaies gauloises,
des armes en pierre,
— en bronze,
des ustensiles — et objets divers.

Enfin, dans une colonne placée à gauche des noms, se trouvent les numéros d'ordre établissant la corrélation de la carte et du tableau synoptique avec le texte explicatif, et indiquant le chapitre de ce texte relatif à chaque commune.

Ce n'est pas la première fois que l'attention publique à été appelée sur les monuments celtiques de nos contrées. Les historiens du Rouergue, Bosc, Monteil, ont depuis longtemps déjà signalé plusieurs de ces monuments (1); de Gaujal, dans son important travail sur les antiquités du Rouergue, en cite un assez grand nombre (2).

En 1841, M. Jules Duval publiait dans l'*Annuaire de l'Aveyron* un catalogue des monuments celtiques, contenant de nombreuses indications (3), et nous trouvons dans les premiers volumes des *Mémoires* de notre Société des lettres, sciences et arts, un catalogue, plus complet encore, dû au savant et laborieux président de cette Société (4).

En 1865, répondant à l'appel de la commission de la topographie des Gaules, nous avons pu communiquer à cette commission une liste comprenant 216 monuments celtiques, distribués sur le territoire de 72 communes (5).

Depuis cette époque, les observations se sont multipliées, et, grâce au concours actif et éclairé de plusieurs de nos collègues, parmi lesquels nous nous plaisons à citer MM. l'abbé Cérès, de Sambucy, Virenque, l'abbé Marcorelles, Valadier, Cartailhac, l'abbé Cabaniols....., de nouvelles découvertes sont venues s'ajouter à celles que nous possédions déjà et nous ont permis de porter à plus de 240 le nombre de monuments celtiques dont nous allons donner l'énumération en les groupant, ainsi que nous l'avons dit, par communes, et en suivant, dans les notes consacrées à chacune des communes mentionnées, l'ordre alphabétique :

1. — *Bertholène*, canton de Laissac. — Il existe dans la commune de Bertholène deux dolmens bien conservés,

(1) Bosc, t. I, p. 87 et suiv.

(2) Voir de Gaujal, *Mémoire sur les antiquités du Rouergue* (Tableau historique); *Mémoire sur les antiquités du Larzac*.

(3) *Annuaire de l'Aveyron* pour 1841, p. 502.

(4) *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron*, t. I[er], 2[e] part., p. 3, et t. II, p 3.

(5) Cette liste a été communiquée à l'assemblée générale de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, dans la séance du 29 juin 1865.

situés tous deux vers l'extrémité nord-est de cette commune, non loin du hameau de Maymac.

2. — *Bessuéjouls*, canton d'ESPALION. — M. Affre a signalé, dans les *Lettres à mes neveux* (t. II, p. 198), un dolmen situé sur le plateau calcaire de Montugal, commune de Bessuéjouls. L'on a trouvé dans ce dolmen une flèche en silex.

3. — *Bozouls*, canton de BOZOULS. — Dans le *Catalogue* publié par M. Valadier en 1862 (*Procès-verbaux de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron*, 4e fascicule) se trouvent cités 7 dolmens situés dans la commune de Bozouls :

1 sur le Causse-de-Bérail, paroisse de Brussac;
5 aux environs de Vayssettes, sur le Causse-Comtal;
1 au sud-ouest de Curlande.

Le dolmen du Causse-de-Bérail, connu sous le nom de *Tombe du Géant*, a été décrit par M. Affre (*Lettres à mes neveux*, t. II, p. 199). Les fouilles qui y ont été pratiquées ont fait découvrir des fragments de poteries grossières de couleur gris noirâtre.

Aux 7 dolmens déjà signalés, nous devons en ajouter 2 autres que nous avons eu récemment l'occasion d'observer non loin du château des Molinières, et dont l'un, presque entièrement caché dans un amas de pierre, semble avoir échappé à toute exploration.

L'on trouve sur le penchant de la colline, située à une petite distance au nord de ces deux derniers dolmens, d'assez nombreux fragments de silex taillés (pointes de flèches, couteaux, racloirs, nuclei...) et de poteries celtiques.

4. — *Broquiès*, canton de ST-ROME-DE-TARN. — M. de de Gaujal, et après lui MM. J. Duval, H. de Barrau et Valadier, ont signalé un dolmen sur le territoire de la commune de Broquiès.

5. — *Brusques*, canton de CAMARÈS.—Quatorze anneaux en bronze furent trouvés en 1856 à 1 mètre sous terre, aux environs de Brusques. Le musée de Rodez possède un de ces anneaux qui lui a été donné par M. d'Albis du

Salze. C'est un anneau crural, presque fermé, d'environ 0,07 de diamètre, formé d'une baguette fusiforme dont la grosseur n'excède pas 0,015 dans la partie la plus renflée. La surface de cet anneau est lisse et entièrement dépourvue de ciselures ou ornements quelconques.

6. — *Buzeins,* canton de Sévérac. — La commune de Buzeins, canton de Sévérac, ne compte pas moins de quinze dolmens : onze ont été signalés sur le plateau de *Locam ;* trois aux environs de Buzareingues; un entre Buzareingues et Buzeins.

Ils sont orientés de l'est à l'ouest et reposent sur des tumuli. Parmi les onze dolmens du plateau de Locam, il en est un qui se fait surtout remarquer par ses dimensions anormales : la table qui le recouvre a une longueur de 6^{m} 28 sur 4^{m} 92 de largeur, et sous cette table se cache, vers une des extrémités, un petit dolmen de 2^{m} 30 sur 1^{m} 25.

Le dolmen situé près de la route qui conduit de Buzareingues à Buzeins a été fouillé. M. l'abbé Bousquet a publié le résultat de ces fouilles.

A 0,40 de profondeur, sous une large dalle, l'on trouva d'abord un squelette de haute stature, avec une espèce de diadème en bronze qui a malheureusement été perdu. Au-dessous était un second pavé qui recouvrait d'autres ossements mêlés à des haches de roche amphibolique verdâtre, dont quelques-unes ont été déposées au musée de Rodez. Un troisième dallage, dont les interstices laissaient voir une nouvelle assise d'ossements sous-jacents, ne fut point enlevé.

L'on voit dans la même commune, au pied d'un monticule connu sous le nom de *Puech-de-Buzeins*, un tumulus analogue à ceux sur lesquels reposent les dolmens des environs et qui a dû, selon toute apparence, avoir une destination semblable. On le désigne, dans l'idiôme du pays, par le nom de *Peyro plontado* (pierre plantée), dénomination qui semble justifier l'opinion que nous venons d'émettre.

7. — *Campagnac*, canton de Campagnac. — Il existe dans la commune de Campagnac quatre dolmens, situés, un à Caumels, et trois sur le terroir de Cadenède.

Un des dolmens de ce dernier groupe a été fouillé près du hameau d'Aiguevives. Nous ne connaissons pas les résultats détaillés de ces fouilles; mais le musée de Rodez possède une flèche en silex provenant de ce dolmen et qui lui a été donnée par M. Charles Lunet. Cette flèche, à arêtes très aiguës et dentelées, se fait remarquer par la délicatesse et le fini du travail.

L'on voit aussi dans la même commune, et non loin d'Aiguevives, deux tumuli non fouillés.

8. — *Campuac*, canton d'Estaing. — Sur la colline du Puech-du-Mas, non loin du hameau de Lacaze, commune de Campuac, se trouve un dolmen dont il ne reste plus que les deux pierres latérales.

Lorsque je l'ai observé, pour la première fois, le 9 août 1848, il était encore intact et parfaitement conservé. Sa table, aujourd'hui disparue, présentait les dimensions suivantes :

Longueur	de la table	3 m.
Largeur	id.	2 m.
Surface	id.	6 m. car.
Epaisseur	id.	50 cent. car.
Volume	id.	3 m. cub.

Cette table était composée, de même que les supports, d'une roche granitique dont la densité peut être approximativement évaluée à 2^m 50, ce qui donnerait pour le poids de la table le chiffre énorme de 7,500 kilogrammes.

Ce dolmen, orienté de l'est à l'ouest, se trouve au sommet d'une colline de grès permien, reposant sur le plateau granitique de Campuac. La roche dont le dolmen est composée se trouve en place au pied de la colline, à 300 ou 400 mètres de distance et à 30 ou 35 mètres en contre-bas du dolmen.

Ce monument couronnait un tumulus de 7 à 8 mètres de diamètre très surbaissé.

Un tumulus semblable, mais dépourvu de dolmen, existe à 15 ou 20 mètres au sud du premier.

Lors d'une seconde visite faite au dolmen du Puech-du-Mas en septembre 1866, je l'ai trouvé en partie détruit et fouillé. Les déblais qui en avaient été extraits m'ont fourni une belle pointe de lance en silex, de la forme dite

feuille de laurier, et j'ai trouvé, en outre, à 50 mètres environ du dolmen, un fragment de couteau celtique également en silex.

9. — *La Capelle-Balaguier*, canton de VILLENEUVE. — La *Carte de l'Aveyron*, publiée par M. Romain, signale deux dolmens à 2 kilomètres environ au sud-ouest de La Capelle.

10. — *Cassagnes-Comtaux*, canton de RIGNAC. — Un trésor, consistant en un grand nombre de monnaies gauloises et en plusieurs lingots d'argent, a été découvert en septembre ou octobre 1867 près de Goutrens, par un propriétaire de ce village, M. Guinot. L'état de parfaite conservation des monnaies, la présence de nombreux lingots d'argent, porteraient à supposer qu'il y avait là un atelier de fabrication de monnaies.

Le nombre de pièces d'argent extraites de ce trésor s'élève à plusieurs milliers.

11. — *Castelnau*, canton de SAINT-BEAUZÉLY. — M. de Gaujal et, après lui, MM. H. de Barrau, Duval et Valadier, ont signalé un dolmen à Combe-Roumal, commune de Castelnau-de-Pegayroles.

12. — *La Cavalerie*, canton de NANT. — L'on voit, à 1 kilomètre environ au nord de La Cavalerie, deux beaux dolmens situés non loin de la route qui conduit à Millau; un troisième se trouve vers l'extrémité sud de la commune. Dans un de ces dolmens, fouillé par les soins de M. Causse, l'on a trouvé des ossements et quelques grains de collier.

L'on a signalé aussi, dans cette même commune, trois menhirs formant un long alignement qui traverse presque entièrement la commune du sud au nord.

13. — *Centrès*, commune de NAUCELLE. — Le tableau des monuments celtiques, communiqué en juin 1866 à la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, par la commission de la topographie des Gaules, signale un dolmen dans la commune de Centrès, sans préciser sa position.



14. — *Clairvaux*, canton de MARCILLAC. — Il existe près de Balzac, commune de Clairvaux, une grotte naturelle s'ouvrant au pied d'un escarpement de calcaire liasique et dans laquelle l'on a, d'après M. l'abbé Cérès, trouvé des fragments de poteries celtiques.

15. — *Colombiès*, canton de SAUVETERRE. — L'on a signalé dans cette commune deux dolmens situés à l'ouest de Talespues, au haut de la côte qui descend vers Belcastel.

16. — *Compolibat*, canton de MONTBAZENS. — C'est à *Cranton* ou *Carenton*, commune de Compolibat, que l'on devrait, d'après M. de Gaujal (*Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron*, t. II, p. 344), voir l'emplacement de l'ancienne ville gauloise citée par Peutinger sous le nom de Carantomagus. On lit dans le mémoire que nous venons de citer (1) :

« Sur la voie romaine qui conduisait de *Segodunum* à » *Divona* se trouve un lieu qui a conservé le nom de *Ca-* » *rantomagus*, qui était en celtique *Carento-mag*, et en » supprimant la finale, qui indiquait un endroit habité » *Carento*. C'est le village de *Carenton*, situé au nord-est » de Mauron, auprès de la *Vialatte*, dont le nom seul, » venant de *via lata*, indiquerait au besoin la voie ro- » maine. Ce lieu est à 5 à 6,000 toises de la Maladrerie » de Villefranche et, par conséquent, à 19 ou 20,000 toi- » ses de Rodez.

» A une demi-heure de ce village est un champ dont le » propriétaire découvrit en 1808, en le cultivant, un objet » en or qui fut vendu pour la somme de 40 fr., et qui pa- » raissait avoir la forme d'un bout de fourreau d'épée. Le » fils de ce cultivateur avait remarqué, en travaillant ce » même champ, que sa charrue, en arrivant à un point » déterminé, y rencontrait un obstacle qu'il ne pouvait » forcer.

» Labourant au mois de septembre 1827, il surmonta

(1) D'une Ville gauloise, appelée Carantomagus ou plutôt *Carento-mag*, située dans le pays des Ruthènes, par M. de Gaujal (*Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron*, t. II, p. 341).

» la résistance, et le choc de sa charrue amena à la » surface un fragment en or, du poids d'environ 7 onces » et qui fut vendu pour la somme de 618 fr. Suivant les » uns, c'était une portion de couronne; suivant d'autres, » l'ornement d'un casque; on crut aussi que ce pouvait » être une garde d'épée. — Ce précieux fragment a été » plus tard transporté et vendu à Paris, et il est perdu » pour la science.

» Il est plus que probable qu'en continuant ses fouilles, » le propriétaire de ce champ ferait de nouvelles décou- » vertes; il s'en remet au hasard du soin de lui en procu- » rer, et le hasard le sert, en effet, très bien, car il a trouvé » de plus, toujours à l'aide de sa charrue, quatre mé- » dailles d'argent, bien évidemment *gauloises*, est-il dit » dans le journal qui a le premier annoncé ces décou- » vertes (*Bulletin de l'Aveyron*, *du* 5 *janvier* 1828).

» Nous trouvons ici, — ajoute M. de Gaujal, — l'iden- » tité de nom, une concordance très suffisante dans les » distances, la situation sur la voie romaine allant de » Segodunum à Varadetum, et enfin des antiquités gau- » loises..... Ne faut-il pas conclure de ces circonstances » que Carantomagus était à Carenton? »

17. — *Compregnac*, canton de MILLAU. — M. de Sambucy-Luzençon nous a signalé, dans une lettre en date du 30 décembre 1865, trois dolmens situés sur la rive droite du Tarn, au-dessus du village de Peyre, qui appartient à la commune de Compregnac.

Dans une note communiquée à la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, en février 1868, MM. de Sambucy-Luzençon et du Bourg signalent aussi deux grottes situées à 200 mètres environ l'une de l'autre, près du village de Peyre; l'une de ces grottes contient d'intéressants spécimens de l'âge de la pierre non polie (flèches, couteaux, nuclei, ossements humains.....), tandis que dans l'autre l'on trouve des débris nombreux d'animaux de l'époque quaternaire (mammouth, ours, hyène, cerf.....). Une partie des objets trouvés dans ces deux grottes a été donnée au musée de Rodez par M. de Sambucy-Luzençon.

18. — *Concourès*, canton de Bozouls. — Le tableau des monuments celtiques, communiqué en juin 1865 à la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, par la commission de la topographie des Gaules, signale dans cette commune un dolmen dont l'emplacement ne m'est point connu.

19. — *Cornus*, canton de Cornus. — Grotte de Sorgues. — Les fouilles pratiquées dans cette grotte y ont fait découvrir des ossements humains et des armes celtiques en silex.

20. — *Creïssels*, canton de Millau. — Dans la lettre déjà citée du 30 décembre 1865 (voir l'article de Compregnac), M. de Sambucy nous signalait trois dolmens observés par lui sur le territoire de cette commune, situés tous trois sur le plateau du Larzac :

Le premier au-dessus de Saint-Georges-de-Luzençon, montagne de Caussanus ;

Le second à 2 kilomètres au sud-est du précédent, sur la propriété de M. Aldebert, de Millau ;

Le troisième à 1 kilomètre au sud-ouest du second, à Labrau, sur la propriété de M. le baron de Gissac.

M. de Sambucy a fait connaître dans le *Bulletin monumental* (4e série, t. I, page 560) les résultats des fouilles pratiquées par ses soins sur ces dolmens.

21. — *Cruéjouls*, canton de Laissac. — M. l'abbé Cérès a fait don au musée de Rodez de plusieurs fragments de poteries celtiques trouvées aux environs de Cruéjouls.

22. — *Druelle*, canton de Rodez. — M. l'abbé Cabaniols signale, dans une notice insérée dans les *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron* (tome I, 2e partie, p. 265), un dolmen situé sur cette commune ; il annonce, mais avec l'expression du doute, qu'il y en aurait existé un second.

23. — *Espalion*, canton d'Espalion. — Il existe dans la commune d'Espalion au moins six dolmens signalés par M. Valadier :

1 au nord-est d'Alayrac (dolmen de Masse),

1 sur le plateau de Cresses, au nord d'Espalion,

4 sur le plateau de Biounac, entre Biounac et Najas.

La plupart de ces dolmens ont été cités aussi par M. Affre (*Lettres à mes neveux*, t. II, p. 199) qui a fait connaître le résultat des fouilles pratiquées sur le dolmen de Masse. — Ces fouilles ont mis à jour des armes en silex.

24. — *Flavin*, canton de SALARS. — Le catalogue de M. Valadier signale deux dolmens :

1 à Briane,

1 au sud des Guarrigues, près de l'ancienne route de Rodez au Pont-de-Salars.

La commission de la topographie des Gaules mentionne en outre un tumulus dont nous ignorons la situation.

25. — *Gabriac*, canton d'ESPALION. — Il existe dans cette commune au moins six dolmens, dont un très beau au nord de Ceyrac. Les autres, au nombre de 5 ou 6, sont dans les bois des Bourines.

Dans le catalogue de M. Valadier, ces derniers dolmens ont été attribués à l'arrondissement de Millau, canton de Laissac; ils appartiennent à l'arrondissement et au canton d'Espalion.

26. — *Gaillac*, canton de LAISSAC. — Il existe dans la commune de Gaillac cinq dolmens, situés savoir :

4 sur le Causse-de-Lugan,

1 sur le Causse-de-Berlac, près de Gagnac. Ce dernier est fort remarquable par ses dimensions (Valadier.)

27. — *La Bastide-Pradines*, canton de SAINT-AFFRIQUE. — A quatre kilomètres environ au sud sud-ouest de la Bastide, près du chemin qui de ce village conduit au *Viala-du-Pas-de-Jaux*, se trouve un dolmen presque entièrement caché sous un tas de pierres.

M. Virenque, qui a découvert et fouillé ce dolmen, y a trouvé des flèches en silex et des fragments de bronze.

28. — *La Loubière*, canton de BOZOULS. — L'on voit entre Agen et la Loubière, mais plus près de cette dernière localité, un dolmen fort beau et fort bien conservé; — le champ dans lequel il se trouve porte le nom de *Ci-*

bournié, nom assez fréquemment donné aux dolmens de la contrée.

29. — *La Panouse,* canton de Sévérac. — Dans un mémoire publié par la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron (tome V, page 341), M. l'abbé Bousquet signale le beau dolmen de *Rouquiés*, situé près de Cornuéjouls, commune de La Panouse. — Il y avait autrefois, d'après le même auteur, trois dolmens sur le plateau de Rouquiés : deux ont été détruits.

30. — *La Panouse-de-Cernon*, canton de Cornus. — D'après les communications verbales que je dois à M. Virenque, il existe au sud-ouest du village de La Panouse un demi-dolmen qui a été fouillé par M. de Pégueyrolles : L'on n'y a trouvé que quelques ossements.

Le même observateur m'a signalé dans la même commune, à 4 kilomètres environ au sud du demi-dolmen, un menhir dit le *menhir du Devois*, près de Bedassos. Les dimensions de ce menhir sont :

Hauteur................	1 m. 28.
Section horizontale......	0 m. 56 sur 0 m. 52.

D'un autre côté, M. de Sambucy-Luzençon, dans sa lettre déjà citée du 30 décembre 1865, signale deux dolmens à la Baume, dans la propriété de M. de Pégueyrolles. Il y a lieu de croire que l'un de ces deux dolmens fait double emploi avec le demi-dolmen cité par M. Virenque.

31. — *Lescure*, canton de La Salvetat. — Sur le sommet d'une colline schisteuse fort élevée et se terminant vers le sud par un escarpement abrupte, aux pieds duquel coule le Viaur, se trouve une pierre granitique isolée et dressée verticalement. Sa position, sur un point culminant dominant un vaste horizon, l'a fait prendre pour signal dans la triangulation de la carte de France exécutée par l'état-major. Elle figure dans le réseau trigonométrique sous le nom de *signal de Fournhol.*

Les dimensions de cette pierre levée sont :

Longueur.................	2^{m}70
Hauteur (hors de terre).....	1 20
Epaisseur.................	0 60

Ce qui donne pour son volume 1 mètre cube 94.

L'on retrouve dans ce monolithe l'orientation E. O. si fréquemment observée dans les monuments celtiques de nos contrées.

La roche granitique dont il est formé diffère essentiellement des roches schisteuses qui constituent le sol; le point le plus rapproché où j'ai observé ce granite en place est situé à environ deux ou trois kilomètres et à 130 ^{m} ou 140 ^{m} en contre-bas du signal.

Cette pierre dressée, plus longue que haute, peut-elle bien être assimilée aux menhirs, dans lesquels les dimensions verticales dépassent habituellement les dimensions horizontales, et ne devait-on pas plutôt la considérer comme pierre latérale d'un dolmen dont les autres parties auraient disparu ?

J'avais déjà émis des doutes à cet égard, et ces doutes ont été pleinement confirmés par suite des fouilles que M. l'abbé Cabaniols a fait pratiquer en 1865.

Il résulte en effet d'une lettre de M. Cabaniols, adressée à M. Cérès qui a bien voulu me la communiquer (lettre du 13 décembre 1865) :

1° Qu'il y avait à côté de la pierre restée debout une autre pierre moins grande qui fut brisée il y a une trentaine d'années et portée au village de Cayron pour former un linteau de porte et des marches d'escalier ;

2° Que l'on voyait jadis à quelques centaines de mètres de la pierre levée (dite *Cheval du Rey*) une grande dalle de deux mètres de long, qui était connue dans le pays sous le nom de *Peyro jasso* (*petra jacens.*)

Pourrait-on ne pas voir dans ces deux pierres le second côté et la table d'un dolmen dont la pierre levée du signal de Fournhol représenterait le seul côté resté en place?

32. — *Malleville*, canton de Montbazens. — Il existait jadis au hameau de *Sabadel* un tumulus depuis longtemps détruit, et dans lequel l'on a trouvé des tombes. Ce tumulus est mentionné par M. H. de Barrau dans son mémoire sur les dolmens (Recueil des *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts*, tome I, 2e partie, page 119.)

. . . .

33. — *Marcillac*, canton de Marcillac. — Un dolmen, situé près de *Puech-Basset* sur la limite des deux commu-

nes de Marcillac et de Salles-la-Source, a été fouillé, il y a peu de temps, par M. l'abbé Cérès qui y a trouvé une vingtaine de pointes de flèches en silex, et un grand nombre de grains de collier.

Le même observateur nous a signalé aussi un tumulus dans cette commune non loin de Baulez.

34. — *Martiel*, canton de Villefranche. — La grande *Carte de l'Aveyron*, publiée par M. Romain, indique dans cette commune six dolmens :

1 près de l'Espinassière,

4 dans les bois de Margues,

1 sur la lisière nord du même bois.

N. B. — Ces dolmens sont probablement vierges de toutes recherches, protégés qu'ils sont par le respect religieux que professent pour ces sortes de monuments les habitants de cette partie de l'Aveyron.

35. — *Millau*, canton de Millau. — M. Duval, et plus tard M. Valadier, ont signalé un dolmen situé près de Saint-Germain.

De son côté, M. de Sambucy-Luzençon en a signalé un second situé aux Combettes, dans la propriété de M. de Planard, sur le Larzac. D'après le compte-rendu des fouilles pratiquées dans ce dolmen, l'on n'y a trouvé d'autres vestiges de l'industrie humaine qu'un anneau brisé et un bracelet de bronze; mais l'on en a retiré de nombreux ossements humains de toute dimension et de tout âge, des dents d'animaux et notamment une dent de cerf.

36. — *Monastère*, canton de Rodez. — M. H. de Barrau a depuis longtemps signalé (*Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron*, t. I) un grand tumulus situé à *Puech-Mourguiol*, au sud-ouest du domaine du Puech.

Ce tumulus, de très-grandes dimensions, paraît avoir été fouillé, mais incomplètement et à une époque déjà fort éloignée.

37. — *Montjaux*, canton de Saint-Beauzély. — M. Valadier a cité dans son catalogue quatre dolmens situés

dans cette commune, mais dont il n'indique pas l'emplacement. M. de Sambucy, dans sa lettre du 30 décembre 1865, en signale un près de Candas. Nous ignorons l'emplacement des trois autres.

38. — *Montpaon*, canton de CORNUS. — MM. de Gaujal, H. de Barrau, Duval, Valadier, ont signalé 4 dolmens aux environs de Montpaon.

Ces dolmens paraissent avoir été détruits.

Un homme qui connaît bien ce pays (l'instituteur de Montpaon) et qui, sur la demande de M. Virenque, l'a exploré récemment encore avec soin, n'a pu retrouver vestige de ces dolmens qui ont sans doute été détruits.

39. — *Mostuéjouls*, canton de PEYRELEAU. — M. de Gaujal a cité *plusieurs* dolmens dans la *terre de Mostuéjouls*; après lui, MM. H. de Barrau, Duval et Valadier ont reproduit cette indication sans préciser ni le nombre ni la situation de ces monuments qu'il serait intéressant de rechercher.

40. — *Muret*, canton de MARCILLAC. — M. l'abbé Cérès a bien voulu me communiquer une carte sur laquelle, à la demande de M. du Mége, il avait, de concert avec M. Romain, figuré les monuments celtiques de cette région. Le relevé fait sur cette carte donne pour la commune de Muret six dolmens et deux tumuli, tous situés sur le vaste plateau calcaire qui s'étend au sud de Muret.

41. — *Montrozier*, canton de BOZOULS. — Le catalogue de M. Valadier cite trois dolmens dans cette commune :

2 sur le Puech-Lajou, au nord de Gages,

1 sur le chemin de Gages à Aboul, près du champ du Bouissou.

42. — *Onet-le-Château*, canton de RODEZ. — D'après M. Cérès, qui a exploré avec le plus grand soin et à diverses reprises le sol de cette commune, l'on y compterait huit dolmens et plusieurs tumuli.

Des fouilles pratiquées en 1856 ou 1857 dans un tumulus, par les soins de M. Cassan de Floirac, donnèrent des

résultats remarquables et sur lesquels nous regrettons de ne pas avoir des détails suffisamment précis.

Un squelette trouvé dans ce tombeau avait, nous a-t-on assuré, 8 anneaux de bronze aux jambes. Deux de ces anneaux sont déposés au musée de Rodez; un se trouve chez M. Cérès ; M. Valadier en possède un autre. Nous ignorons ce que les quatre autres sont devenus.

M. Cérès nous a dit tenir de M. Cassan qu'il y avait, outre les anneaux de bronze, un nombre à peu près égal d'anneaux en fer qui, rongés par la rouille, s'étaient brisés au premier contact.

Les derniers vestiges de ce tumulus ont disparu aujourd'hui sous l'action de la culture.

43. — *Prohencoux*, canton de Belmont. — Dans une intéressante notice publiée en 1865 sous le titre de *Détails archéologiques sur l'arrondissement de Saint-Affrique,* M. E. Cartailhac signale et décrit divers objets en pierre polie trouvés dans les champs, aux environs du château de Falgous, entre Belmont et Pont-de-Camarès. La matière composante appartient aux roches les plus variées (quartz de toutes les couleurs, grès, roches éruptives, etc.).

44. — *Rodelle*, canton de Bozouls. — La carte déjà citée, dans l'article relatif à la commune de Muret, signale dans la commune de Rodelle 4 dolmens et 2 tumuli.

45. — *Rodez*, canton de Rodez. — M. l'abbé Cabaniols a signalé dans un mémoire sur les dolmens (*Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron*, t. II, 2e part., p. 265) deux de ces monuments situés dans la commune de Rodez : l'un, vis-à-vis la croix du séminaire de Saint-Pierre ; l'autre, dans l'angle formé par la bifurcation des routes de Rodez à Villefranche et de Rodez à Valady.

46. — *Saint-Affrique*, canton de Saint-Affrique. — M. Duval a fait connaître dans l'*Annuaire de l'Aveyron*, année 1841, pages 304 et 307, les monuments celtiques observés dans cette commune; il en énumère 7, dont 6 dolmens et 1 menhir.

Les dolmens sont situés, savoir :

3 dans les bois, près du hameau de Roume et du ruisseau de Truens ;

1 près Crassous;

1 entre Crassous et Bages ;

1 près Tiergues.

Le menhir est situé sur les collines qui dominent la vallée de la Chapelle du côté de l'est, à droite du chemin de Valhauzy, à 2 kilomètres environ de Saint-Affrique.

Dans une lettre adressée à M. de Mortillet en octobre 1865 et publiée sous le titre de *Détails anté-historiques sur l'arrondissement de Saint-Affrique*, M. Cartailhac a donné d'intéressants détails sur les dolmens de cette région et sur le résultat des fouilles dont ils ont été l'objet.

Les produits de ces fouilles consistent surtout en pointes de flèches, grains de colliers et autres ornements, poteries, etc. (Voir *Matériaux pour l'histoire de l'homme*, bulletin mensuel illustré, numéro de novembre 1865.)

47. — *Saint-André-de-Vezines*, canton de PEYRELEAU. — Il est fait mention dans le catalogue de M. Valadier d'un menhir situé entre Saint-André-de-Vezines et le domaine de Sarraliès.

48. — *Saint-Beauzély*, canton de SAINT-BEAUZÉLY. — Le catalogue communiqué par la commission de la topographie des Gaules, et que nous avons déjà cité plusieurs fois, signale un dolmen dans la commune de St-Beauzély.

Il ne serait pas impossible que ce dolmen fit double emploi avec celui que, d'après M. de Gaujal et autres auteurs, nous avons indiqué près de Combe-Roumal, et que M. Valadier place dans la commune de Castelnau. Le hameau de Combe-Roumal est près de la limite des deux communes, mais il appartient à celle de Saint-Beauzély. Ne connaissant pas la situation exacte du dolmen qui se trouve au voisinage de cette localité, il ne nous est pas possible de dire sur laquelle des deux communes il est placé.

49. — *Sainte-Croix*, canton de VILLENEUVE. — La commission de la topographie des Gaules mentionne dans le catalogue déjà cité plusieurs dolmens situés près du village de Marin, commune de Sainte-Croix.

50. — *Sainte-Eulalie*, canton de CORNUS. — M. Virenque nous a signalé dans cette commune deux dolmens situés l'un près du chemin du Viala à l'Hospitalet, un peu au nord; l'autre au sud-ouest de Sainte-Eulalie, à 140^{m} environ à l'est du hameau de la Barraque. Ce dernier, connu sous le nom de dolmen des *Rafènes*, est situé sous un tumulus fouillé; l'on y a trouvé plusieurs flèches en silex.

Vers l'extrémité sud de la même commune, au milieu d'un vaste plateau nu et désert, se dresse une énorme pierre à laquelle on donne dans le pays le nom de *pierre plantée* et qui n'a pas moins de 4 m. 10 de hauteur.

D'après une antique tradition, une route traversant le Larzac de l'est à l'ouest et passant près de la pierre plantée, conduisait jadis de Narbonne à *Montjaux* par *Alajaux* et le *Viala-du-Pas-de-Jaux*. Cette route était, dit-on, très fréquentée aux temps du paganisme par les pélerins qui allaient visiter le temple de Montjaux, dédié à Jupiter et objet d'un culte très suivi.

51. — *Saint-Félix-de-Lunel*, canton de CONQUES. — M. Valadier, dans le catalogue plusieurs fois cité, signale dans cette commune deux dolmens situés l'un entre Lunel et Saint-Félix, près de la route n° 6; l'autre au haut de la côte de Saint-Cyprien.

L'un des deux monuments compris dans cette indication (le dernier) ne saurait, croyons-nous, être assimilé à un dolmen.

Je l'ai visité à diverses reprises, et je retrouve dans un journal de voyage les notes suivantes prises sur les lieux même il y a déjà plusieurs années.

Trilithe du plateau de Lunel. — Ce monument est situé au haut de la côte de Saint-Cyprien, vers l'extrémité sud-ouest du plateau calcaire de Lunel, tout au bord de la falaise qui domine d'une hauteur de plus de 300 mètres la belle vallée du Dourdou.

Il est composé : 1° d'une table rectangulaire faiblement inclinée vers le nord-est et dont les grands côtés sont orientés exactement de l'est à l'ouest ;

2° De deux supports irrégulièrement placés et dont l'un a été cassé.

Les dimensions de la table sont

Longueur	5 m.
Largeur.................	2 m. 70
Superficie..............	13 m. car. 50
Epaisseur moyenne......	0 m. 77
Cube	10 m. cub. 39

En appliquant à ce cube la densité de 2.50 l'on aurait pour le poids de cette table le chiffre de 25,975 kilog.

La table ainsi que les supports sont formés de granite porphyroïde à grands cristaux de feldspath, absolument semblable à celui qui constitue le plateau granitique de Campuac, et qui ne se retrouve guère en place qu'à 2 ou 3 kilomètres de là.

Le terrain sur lequel repose le monument est composé de couches calcaires appartenant aux assises inférieures du lias.

La tranchée d'une carrière exploitée pour pierre à chaux s'avance jusqu'à l'aplomb des supports, et permet de reconnaître que les couches se poursuivaient intactes, sans discontinuité et sans interposition de matériaux ou de terre sous le monument.

Entre les supports posés à plat comme la table se trouve un intervalle dont la largeur varie de $0^m 30$ à $0^m 40$ et qui ne présente rien de régulier dans ses dimensions, dans sa forme ou dans son orientation. La hauteur des supports et, par suite, la hauteur du vide existant sous la table, est de $0^m 40$ à $0^m 45$.

—Il est évident, d'après ces détails, que l'on ne saurait voir là un dolmen, mais un monument mégalithique, table ou autel dont la destination et l'origine nous sont inconnus et que, par ce motif, j'ai cru devoir inscrire parmi les *monuments divers* dans la dernière colonne du tableau synoptique annexé à la carte de la période celtique.

Non loin de ce monument, il en existait jadis un autre à peu près semblable, situé un peu plus au nord, mais dont les traces ont aujourd'hui disparu.

Quant au dolmen situé entre Lunel et Saint-Félix, à une petite distance de Lathieule, il est aussi presque entièrement détruit. M. de Masson, propriétaire de La-

thieule, nous a assuré que l'on avait trouvé dans ce dolmen une épée.

52. — *Saint-Félix-de-Sorgues*, canton de CAMARÈS. — Entre Saint-Jean d'Alcas et Saint-Félix-de-Sorgues, au lieu dit *Peyrusson*, se trouvent deux dolmens. L'un des deux, connu sous le nom de *Peyro lebado*, est placé sur un tumulus de 5 mètres de rayon. Les fouilles que l'on y a pratiqué ont fait découvrir cinq flèches en silex.

53. — *Saint-Georges-de-Luzençon*, canton de MILLAU. — M. Victor de Sambucy-Luzençon nous a signalé trois demi-dolmens situés dans sa propriété de Ségonac, sur les pentes nord-ouest du plateau du Larzac.

Une note du même auteur, communiquée à la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, signale une station successivement celtique et romaine dans une grotte de la montagne de Sargel (bastion détaché du Larzac), non loin de Saint-Georges-de-Luzençon.

M. de Sambucy y a trouvé des traces de foyers, de nombreux tessons de poteries celtiques et romaines et une jolie hachette.

54. — *Saint-Izaire*, canton de SAINT-SERNIN. — M. H. de Barrau, dans son *Mémoire sur les dolmens*, cite plusieurs de ces monuments existant dans les bois aux environs de Saint-Izaire. M. J. Duval reproduit la même indication, et il l'appuie soit sur le dire de M. de Barrau, soit sur un mémoire de M. Géraud inséré dans le recueil des *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron*, p. 516, t. II. Dans ce mémoire intitulé : *Mémoire sur Saint-Izaire*, nous lisons :

« C'est là (dans les bois épais des environs d'Armayrols) » que les druides se réunissaient pour célébrer leurs sa- » crifices sanglants, sur un autel dont les restes existent » encore à Peyrelebade.

» Entre le Salzé et les Armayrols, sur un côteau raviné » et inculte, on trouve, à trois pieds de profondeur seule » ment, des tombeaux et de vieux ossements qui tombent » en poussière. Est-ce un cimetière? Est-ce un camp an- » cien? un champ de bataille? Je pencherais volontiers » vers cette dernière opinion. »

Ce sont là les seuls détails précis que nous connaissions sur Saint Izaire. Cette localité est située au milieu d'une région triassique; c'est la seule où l'on ait signalé en Rouergue des dolmens dans un terrain de cette nature.

55. — *Saint-Jean et Saint-Paul*, canton de CORNUS. — La grotte de Saint-Jean-d'Alcas, située dans cette commune et qui a fourni tant d'ossements et d'objets d'origine celtique, a été l'objet d'un remarquable travail dû à M. l'abbé Ravailhe. (Voir les *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron*, t. II, p. 133.)

Une partie des ossements, des pointes de flèche en silex d'un travail parfait, une hache en pierre provenant de cette grotte, sont déposés au musée de Rodez.

Nous devons aux communications obligeantes de notre collègue, M. Virenque, la connaissance de deux dolmens situés aussi sur le territoire de la commune de Saint-Jean et Saint-Paul : l'un à un kilomètre au sud de Caussanus; l'autre à une distance à peu près égale de Saint-Paul et à l'ouest de ce village. Un de ces dolmens, dit le dolmen des Places, posé sur un tumulus de $6^{m}70$ de rayon, a été fouillé; l'on y a trouvé divers objets en bronze et des pointes de flèche en silex.

56. — *Saint-Just*, canton de NAUCELLE. — M. Valadier a cité dans son catalogue un dolmen situé dans cette commune, sur le plateau du Caucar, près de Meljac.

57. — *Saint-Léons*, canton de VEZINS. — MM. de Gaujal, H. de Barrau, Duval, ont depuis longtemps signalé un beau dolmen situé près du hameau de Bourival. M. l'abbé Cérès, qui a récemment visité cette localité, y en a signalé un second.

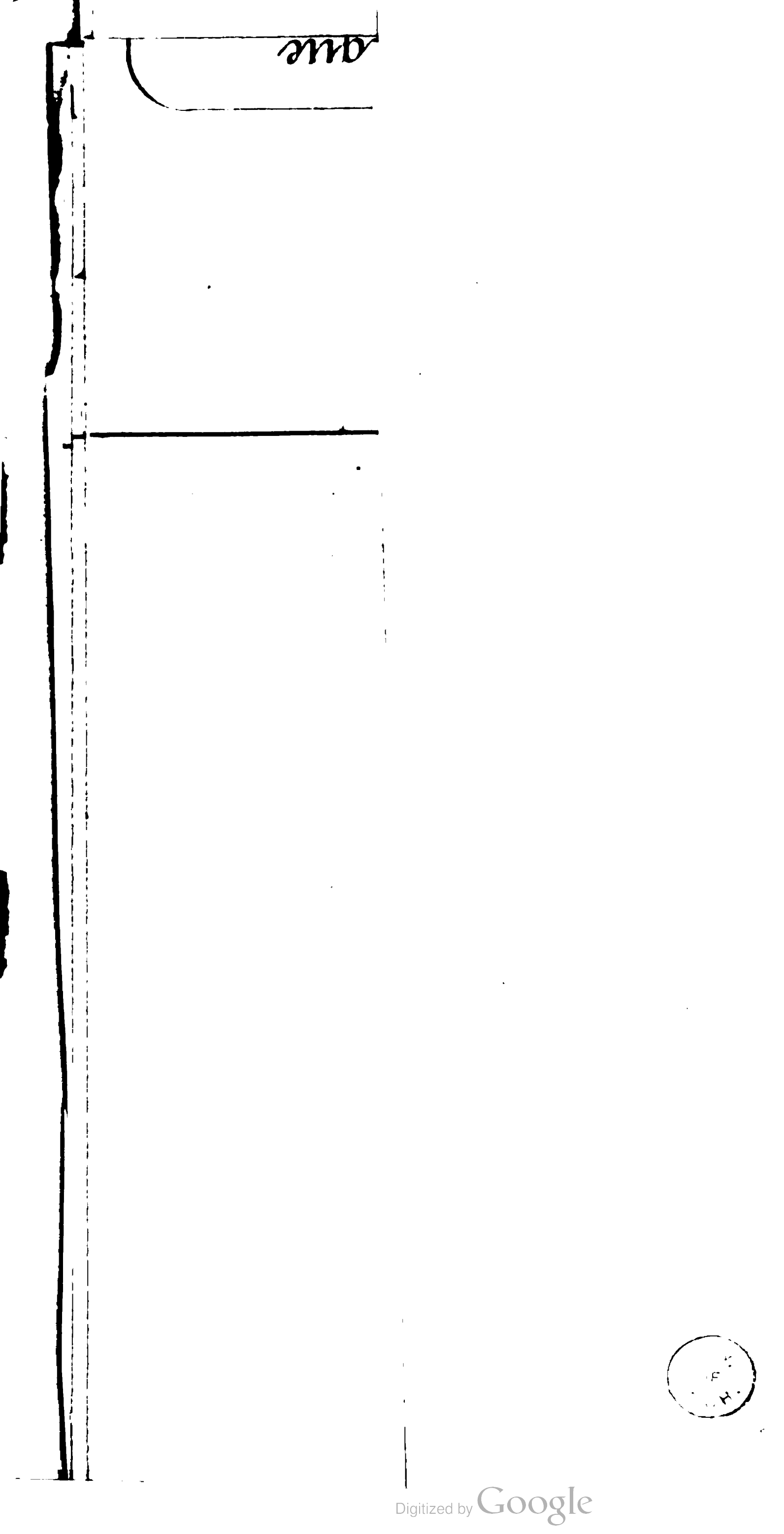
58. — *Sainte-Radegonde*, canton de RODEZ. — Nous avons observé dans la commune de Sainte-Radegonde quatre dolmens ou demi-dolmens, situés, savoir :

1 demi-dolmen près d'Arsac (la pierre principale a 8^{m} sur 3);

1 dolmen entre Istournet et Combelles;

1 près Bousinhac;

1 entre Sainte-Radegonde et Lendrevié.



Il existe, en outre, dans la même commune une pierre dressée et au moins deux tumuli non encore signalés. La pierre dressée, orientée de l'est à l'ouest, se trouve entre Lendrevié et Puech-de-Nauses.

Elle consiste en une grande pierre tabulaire posée de champ.

59. — *Saint-Rome-de-Cernon*, canton de SAINT-AFFRIQUE. — M. Duval a depuis longtemps signalé un dolmen dans les bois de Laumière appartenant à M. de Sambucy de Sorgues. A ce dolmen, le seul signalé jusqu'à ce jour dans cette commune, il faut en ajouter un second situé dans les mêmes bois.

Un troisième dolmen, dont on ne voit plus que les deux pierres latérales, existait dans la même commune sur la montagne de Fournials, qui fait face à celle de Roquefort.

M. de Sambucy-Luzençon, à qui nous devons la connaissance de ces faits, nous signale encore une grosse pierre de *forme ovoïdale*, dans laquelle il serait porté à voir un *simulacre celtique*. Cette pierre est située aussi sur la montagne de Fournials.

60. — *Saint-Salvadou*, canton de RIEUPEYROUX. — Il existe au Pezet, au nord-est de Saint-Salvadou, un dolmen déjà signalé par M. Valadier.

61. — *Salles-Courbatiès*, canton d'ASPRIÈRES. — Nous n'avons pas personnellement connaissance des monuments celtiques situés dans cette commune. M. Valadier cite *plusieurs dolmens*, dont il n'indique ni le nombre ni la situation.

La commission de la topographie des Gaules reproduit la citation de M. Valadier, en y ajoutant 3 *tumuli*.

62. — *Salles-la-Source*, canton de MARCILLAC. — La commune de Salles-la-Source est celle qui, jusqu'à ce jour, compte le plus grand nombre de monuments celtiques; nous porterons provisoirement ce nombre à 50, comprenant :

25 dolmens ;
22 tumuli ;
2 menhirs ;
1 grotte à ossements.



Dans cette énumération nous n'avons compris que les monuments dont la situation nous est exactement connue, et nous devons dire que ce n'est là qu'une faible partie des richesses archéologiques de cette commune.

M. l'abbé Cérès n'estime pas à moins de 253 le nombre des dolmens ou des tumuli qui s'y trouvent disséminés ; les tumuli sont de beaucoup les plus nombreux.

Parmi les dolmens, il en est plusieurs fort beaux et fort remarquables : un, notamment, situé sur le domaine de Montambert, près de Lagarde, non loin de Cadayrac, présente un dolmen central, autour duquel rayonnent plusieurs dolmens de dimensions moins considérables.

Des fouilles ont été pratiquées soit dans des dolmens, soit dans des tumuli, par les soins de divers explorateurs et notamment de M. l'abbé Cérès.

La plupart des objets provenant de ces fouilles ont été déposés au musée de Rodez ; ce sont : des pointes de flèche en silex, des haches en pierre, des grains de collier, des ossements d'hommes et d'animaux.

En face du grand tumulus de Saint-Antonin, dont les fouilles ont fourni une bonne partie des objets mentionnés ci-dessus, se trouve, à 100 mètres environ vers le sud ou le sud-ouest, un autre tumulus plus petit dans lequel on a trouvé près d'un squelette et reposant à sa droite une épée à deux tranchants d'environ $0^{m}80$ de longueur, semblable à d'autres armes d'origine très-probablement romaine que l'on a trouvées sur d'autres points de la même contrée, notamment au camp de La Salle, près de Souyri.

Un dolmen, celui de Roanne, a présenté aussi quelques particularités remarquables. Les fouilles qui y ont été faites en septembre 1864 ont fait découvrir dans la chambre sépulcrale les ossements de quatre squelettes et des haches celtiques en pierre. Sur la table gisaient les débris d'un squelette brûlé et, parmi les fragments d'os calcinés, l'on a recueilli de minces anneaux en bronze, un grain de collier en fer, des dents de chiens percées et un couteau fait d'une dent aiguisée de sanglier.

Je dois la connaissance de ces faits à l'obligeante communication de M. l'abbé Cérès, à qui l'archéologie locale doit déjà tant et de si précieuses découvertes.

La grotte à ossements que j'ai fait figurer dans l'énumération des monuments celtiques de cette commune et dont j'ai tracé le plan très réduit au bas de la carte (Pl. I.) est située près de Solsac, et connue sous le nom de Boucherolland. J'y ai recueilli, il y a bien longtemps déjà (en octobre 1847), à environ 80 mètres de l'entrée au point A du plan, sous une couche stalagmitique, des fragments de poterie celtique parfaitement caractérisée, ainsi que des ossements d'homme et d'animaux divers, principalement de ruminants.

La grotte de Boucherolland compte parmi les curiosités naturelles les plus remarquables de l'Aveyron. Sa position privilégiée dans un site des plus pittoresques, son étendue, ses belles proportions, l'éclat et la variété des stalactites qui en décorent les vastes salles, ont depuis longtemps attiré l'attention.

Nous ne doutons pas que des fouilles faites avec soin n'augmentent l'intérêt de cette grotte en la faisant classer parmi les hypogées celtiques. Les débris d'ossements humains que nous y avons trouvé mêlés à des poteries celtiques, la situation de la caverne dans une région littéralement couverte de dolmens et de tumuli, font pressentir ce que l'on serait en droit d'attendre de fouilles bien dirigées (1).

63. — *Salmiech*, canton de CASSAGNES. — L'on trouve dans l'*Annuaire de la Société française d'archéologie* (t. XXVI, année 1864) la description d'une pierre branlante située à *Peyrolebado*, près de Salmiech. Cette pierre branlante consiste en une sorte de calotte ou segment sphéroïdal, de 4^{m}50 sur 6 à la base et de 2^{m}20 de flèche. La base pleine de ce segment repose sur le sommet arrondi d'un support d'environ 2^{m}70 de hauteur hors terre.

(1) Depuis l'époque déjà éloignée où ces notes ont été écrites, nous avons, de concert avec M. l'abbé Cérès, exécuté des fouilles dans la grotte de Boucherolland Ces fouilles, quoique incomplètes, ont pleinement confirmé nos prévisions : plusieurs squelettes humains ont été extraits du point où nous avions déjà recueilli, en 1847, des ossements; et près de ces squelettes l'on a trouvé des poteries celtiques, des grains de collier en coquillage, en pierre, et autres objets entièrement semblables à ceux que l'on trouve dans les dolmens de la contrée. (*Note de l'auteur*).

Le support et le chapeau, composés d'une roche identique, semblent avoir fait partie du même bloc ; ils appartiennent au gneiss granitoïde qui constitue le sol.

64. — *Salvagnac-Cajarc*, canton de VILLENEUVE. — La commission de la topographie des Gaules signale dans cette commune plusieurs dolmens dont le nombre et la situation nous sont inconnus.

65. — *Sauclières*, canton de NANT. — Nous devons à M. l'abbé Marcorelles, directeur du pensionnat de la maîtrise à Rodez, des détails très-précieux et très-circonstanciés sur les monuments celtiques des environs de Sauclières. Ces monuments consistent en 5 dolmens : 2 trilithes (1) et 1 grand tumulus de 50 mètres de long sur 15 mètres de large ; 1 menhir situé, sinon dans la commune même, au moins très-près de sa limite ouest, non loin de Roujet ; 1 grotte à ossements non explorée (2).

M. Marcorelles nous a signalé aussi un buste colossal d'un aspect effrayant, composé de plusieurs blocs de rocher superposés, représentant une figure humaine, et dans lequel il est, pense-t-il, difficile de voir autre chose qu'un monument druidique.

Le musée de Rodez possède une hache celtique en bronze donnée par M. Marcorelles et trouvée dans un champ situé au-dessous de Sauclières, sur le bord de la rivière de la Virenque. Ce champ porte le nom de camp de los *Goïnos;* il est dominé par des collines sur lesquelles existent plusieurs dolmens. C'est par erreur que le catalogue inséré dans le *Recueil des procès-verbaux de la Société* (fascicule n° 4, p. 79) porte cette hache comme trouvée dans un dolmen.

66. — *Sauveterre,* canton de SAUVETERRE. — Il existe à Aumont, près du village de Jouels, commune et canton

(1) Ces trilithes ne sont probablement que des dolmens auxquels il manque la pierre du chevet.

(2) Le beau dolmen des *Grailles*, cité par M. Valadier comme appartenant à cette commune, se trouve un peu en dehors de ses limites dans le département du Gard.

de Sauveterre, un hypogée fort remarquable, creusé de main d'homme dans une roche de schiste micacé. Une galerie descendante conduit à un couloir central, autour duquel sont disposées deux chambres circulaires ou elliptiques. La plus grande de ces chambres a près de 4 mètres de diamètre sur 2 mètres de hauteur. (Voir le plan annexé à la carte, Pl. I.)

Je dois la connaissance de cet hypogée à M. Arribat, agent-voyer d'arrondissement, qui m'a remis un fragment de poterie trouvé dans les déblais extraits de ce souterrain et présentant tous les caractères distinctifs des poteries celtiques.

67. — *Sévérac-le-Château*, canton de Sévérac. — L'on compte dans la commune de Sévérac-le-Château trois dolmens situés, savoir : 2 près d'Altès, 1 entre Engayresque et la Souque.

L'on y voit aussi, ou du moins l'on y voyait jadis, un tumulus situé à Villeplaine à 1,000 ou 1,200 mètres au nord-est de Sévérac.

M. Lescure, de Lavergne, a fait connaître dans un mémoire sur le canton de Sévérac (*Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron,* tome 1, 2e partie, page 49), le résultat des fouilles faites en 1831 dans ce tumulus, où l'on a trouvé deux squelettes, un squelette d'homme et l'autre de femme, placés de manière à se toucher par la tête en formant entre eux un angle de 45°. Le squelette de femme portait à la jambe des anneaux de bronze bombés et ciselés. L'on voit un de ces anneaux au musée de Rodez, et nous croyons que l'on doit attribuer la même provenance à l'anneau crural déposé au musée de Cluny, et figurant au catalogue de ce musée sous le numéro 3415.

68. — *Sévérac-l'Eglise*, canton de Laissac. — L'on voit à 1 kil. nord-ouest de Cayroule, à une très petite distance au nord de la route départementale n° 8, un dolmen bien conservé et qui parait vierge de toute atteinte.

69. — *Sonnac*, canton d'Asprières. — Il existe dans la commune de Sonnac, non loin du chef-lieu de la commune, un menhir signalé par M. l'abbé Azémar et mentionné dans le catalogue de M. Valadier.

70. — *Tauriac,* canton de NAUCELLE. — Les *Procès-verbaux des séances de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron* (3e fascicule, p. 86) font mention de trois hypogées signalés dans cette commune par M. d'Assier. Ces hypogées sont situés près des hameaux de la Selve, de la Batterie et de Mamajou.

Le même auteur avait déjà signalé à la Société (séance du 26 juillet 1860, p. 11) des menhirs et un cromlech situés à Malfettes, dans la même commune.

71. — *Thouels*, canton de SAINT-ROME-DE-TARN. — M. Valadier a signalé dans son *Catalogue* un dolmen qui existe vers l'extrémité nord-est de la commune, à 200m environ du hameau de Lavernhe.

72. — *Tournemire,* canton de SAINT-AFFRIQUE. — M. de Sambucy-Luzençon a fait connaître, par un mémoire spécial, une grotte à ossements humains, située dans cette commune (la grotte des Auglans).

73. — *Valady*, canton de MARCILLAC. — Il existe vers l'extrémité sud de la commune, sur les collines qui dominent le plateau de Nuces et de Fijaguet, deux dolmens.

74. — *Verrières*, canton de SAINT-BEAUZÉLY. — La commission de la topographie des Gaules, d'accord avec les documents que nous possédions déjà, signale trois dolmens dans cette commune.

75. — *Viala-du-Pas-de-Jaux*, canton de CORNUS. — Nous devons à M. Virenque, qui a exploré avec beaucoup de soin les environs du Viala-du-Pas-de-Jaux, des détails précieux et inédits sur les recherches auxquelles il s'est livré dans cette région. Il a reconnu dans la commune du Viala deux beaux dolmens ; un menhir et un hypogée.

Ces deux dolmens sont à une petite distance, au nord-ouest du Viala; un peu plus au nord se trouve le menhir. Ces trois monuments forment un alignement un peu arqué du sud au nord, appuyant sur l'est.

Le dolmen des *Fadarelles*, au sud de l'alignement, est le plus grand et le plus beau. Les fouilles pratiquées récemment (en 1865) ont donné, avec un grand nombre d'ossements humains :



417 dents, parmi lesquelles quelques-unes d'enfant;
11 fragments de poteries celtiques;
16 anneaux ou grains applatis en pierre calcaire ;
1 anneau en cuivre totalement oxydé, 1 en ardoise ; 1 cylindre en albâtre, renflé au milieu de 0m05 de longueur sur 0m04 de diamètre dans la partie renflée; une pierre en grès polie de 0m12 de long sur 0m45 de large, portant au milieu une rainure ou sillon longitudinal (ne serait-ce point un polissoir celtique?)

Le deuxième dolmen, celui de *Larcoule*, a donné beaucoup d'ossements :

119 dents, parmi lesquelles beaucoup de dents d'enfants;
8 fragments de poteries celtiques;
17 anneaux calcaires présentant trois dimensions différentes;
1 cylindre renflé, également calcaire, ayant 0m011 de long sur 0m009 de diamètre maximum ;
5 cylindres en serpentine présentant deux dimensions différentes, et dont le diamètre varie de 0m003 à 0m009 ;
2 dents canines percées à leur racine et paraissant appartenir à un chien.

Les fouilles pratiquées autour du menhir de *Peyro blonco* n'ont rien fait découvrir. Les dimensions de ce menhir sont :

Hauteur......................	1m80
Longueur.....................	1 62
Largeur......................	0 40

On a trouvé dans les dolmens des armes en silex, et les paysans des environs ont recueilli beaucoup de haches celtiques dans les champs voisins. M. Virenque m'a montré de très-beaux specimens de cette provenance en jade et en variolithe.

L'hypogée, connu sous le nom d'hypogée du *Souct*, est une sorte d'ossuaire gisant à une très-petite distance au nord-ouest du dolmen des Fadarelles, dans une cavité naturelle.

76. — *Viala-du-Tarn*, canton de Saint-Beauzély. — MM. du Bourg et de Sambucy-Luzençon ont signalé récemment (1 février 1868) une habitation troglodytique explorée par eux aux environs du Viala-du-Tarn.

Cette habitation est creusée dans une roche de grès; l'on n'y a trouvé aucun indice ou débris de l'âge de la pierre. Néanmoins, M. de Sambucy croit que cette habitation rocheuse remonte aux âges les plus reculés. (Note imprimée communiquée à la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, séance du 11 septembre 1868).

77. — *Villefranche-de-Panat*, canton de SALLES-CURAN. — La commission de la topographie des Gaules, d'accord avec M. Valadier, signale trois dolmens dans cette commune. M. B. Lunet, qui a récemment exploré les lieux, nous a assuré qu'il n'y en a que deux. Il est à remarquer que M. H. de Barrau signale :

2 dolmens près de Linars, commune de Villefranche-de-Panat;

1 dolmen *dans la même commune, à* 200 *pas de Lavernhe*.

Nous avons vu que le dolmen de Lavernhe appartient à la commune de Thouels (voir nº 71).

L'indication de M. de Barrau, reproduite d'abord par M. Duval et plus tard par M. Valadier, aura sans doute induit en erreur la Commission.

78. — *Villefranche de-Rouergue*, canton de VILLEFRANCHE. — Le musée de Rodez possède 5 pièces de monnaies gauloises en argent données par M. de Saint-Remy et trouvées aux environs de Villefranche. Un assez grand nombre de pièces de même provenance sont restées dans la collection particulière de M. de Saint-Remy.

79. — *Villeneuve*, canton de VILLENEUVE. — Les catalogues de MM. H. de Barrau, Duval, Valadier, signalent *plusieurs* dolmens dans cette commune.

M. de Barrau a, en outre, rendu compte dans les *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron* (t. I, 2e part., p. 119) des fouilles faites dans le tumulus de Villeneuve (à la Mothe-Merle) par M. Soulié, de Villefranche.

80. — *Vors*, canton de RODEZ. — L'on trouve, à 500m environ au sud du village de Lax, près du chemin qui conduit à Luc, un hypogée creusé de main d'homme dans une roche schisteuse cristalline.

Cet hypogée ne comprend qu'une chambre unique, rectangulaire, de 5^{m} sur 3^{m}, ayant 2^{m} environ de hauteur.

Je dois à M. Arribat, agent-voyer d'arrondissement à Rodez, la connaissance de cet hypogée présumé celtique, mais dans lequel l'on n'a encore rien trouvé qui puisse fournir un certificat d'origine.

DEUXIÈME PARTIE

Période gallo-romaine

Pour cette deuxième partie, comme pour la première, nous avons dressé une carte destinée à donner, *à priori*, une idée de la distribution des monuments gallo-romains sur toute l'étendue du département (Pl. II).

Les indications de la carte ont été reproduites et résumées dans le tableau synoptique qui en forme l'encadrement et lui sert de légende; et nous avons enfin réuni quelques détails relatifs à chaque observation dans un texte explicatif, dont la corrélation avec le tableau synoptique et avec la carte est établie par des numéros d'ordre.

Les objets signalés dans la carte et dans les notes explicatives se rapportent à cinq catégories :

Voies de communication ;
Villes ;
Camps ;
Aqueducs ;
Objets divers.

Les quatre premières catégories sont seules désignées sur la carte par des signes distincts; quant aux objets divers comprenant les monnaies et médailles, les armes, outils, ustensiles de ménage, objets d'art, d'ameublement ou de parure, matériaux de construction, fragments d'architecture et de sculpture, etc., la variété de ces objets est telle qu'il eût été impossible d'adopter pour chacun d'eux un signe particulier sans multiplier ces signes à

l'infini. Nous avons donc employé pour tous les objets de cette catégorie un signe unique, en suppléant à ce qu'il y a de vague et d'indécis dans les indications de la carte par les indications plus précises de la légende.

A côté du signe conventionnel adopté pour les objets divers se trouvent inscrits sur la carte les noms des lieux où ces objets ont été signalés, et à chacun de ces noms correspond un numéro d'ordre qui permet de se reporter au tableau synoptique dans lequel on trouve noté, à côté du nom des lieux d'observation :

1° La nature des objets signalés;

2° Le numéro indiquant le chapitre du texte explicatif dans lequel sont mentionnés les faits relatifs à chaque observation.

—

Les divisions et l'ordre suivi dans la rédaction des notes explicatives sont les mêmes que nous venons d'indiquer pour la carte.

Nous passerons successivement en revue :

Les voies romaines;
Les villes;
Les camps;
Les aqueducs;
Les objets divers.

A. — VOIES ROMAINES.

1. Les voies romaines des itinéraires ont été tracées d'après les indications puisées : 1° dans l'ouvrage de M. Al. Bertrand sur les *Voies romaines de la Gaule*; 2° dans la *Carte préparatoire* publiée par la commission de la topographie des Gaules en 1865.

Ces voies sont au nombre de trois :

a — a — de *Segodunum* à *Divona* (de Rodez à Cahors);
b — b — de *Segodunum* à *Lugdunum* (de Rodez à Lyon);
c — c — de *Segodunum* à *Loteva* (de Rodez à Lodève).

Les deux premières appartiennent à la grande ligne de Bordeaux à Lyon par Rodez.

La troisième fait partie de la ligne de *Segodunum* à

Cesero (Rodez à Saint-Thibéry), voie de jonction entre les deuxième et troisième réseaux, adoptés par M. Al. Bertrand, d'après Strabon.

Le tracé de ces voies demande à être contrôlé et vérifié sur place dans plusieurs de ses parties. Cette observation s'applique surtout à la ligne de Segodunum à Loteva, que plusieurs auteurs font passer par Millau et non par Saint-Affrique.

Nous serions assez porté à nous ranger à cette dernière opinion, car l'on retrouve encore des traces nombreuses et très apparentes de voies romaines allant de Rodez à Millau et de Millau à Lodève. (Voir de Gaujal, *Mémoires sur les antiquités du Larzac*, p. 13 ;—Jules Duval, *Notices historiques et archéologiques*, *Annuaire de l'Aveyron*, 1842, p. 288 ; voir plus loin la note 4.)

2. La voie romaine de Rodez à Javols (*Anderitum*), par Saint-Côme, a été depuis longtemps signalée par M. Jules Duval (*Annuaire de l'Aveyron*, 1842). Ce tracé, très reconnaissable encore dans un grand nombre de points, est indiqué sur la *Carte de l'Aveyron* par M. Romain; il se trouve reproduit dans la *Carte de la topographie des Gaules* (carte préparatoire : voies et cités).

Une des parties les mieux conservées de cette voie se montre sur le Causse-Comtal, entre *Lioujas* et *Aboul.* Un tronçon de colonne en grès, qui paraît être un fragment de colonne milliaire, existe encore , à moitié enfoui dans le sol, au bord de la voie romaine, non loin du château de Vayssettes, vis-à-vis la borne kilométrique n° 12 de la route impériale 88.

3. Plusieurs tronçons de voies romaines que l'on trouve, d'une part, entre Rodez et Rignac ; d'autre part, entre Rignac et Cranton, appartiennent, selon toute apparence, à la voie de Rodez à Cahors signalée dans la note 1.

Les parties les mieux conservées de cette voie se trouvent entre *Rignac* et *Cranton.* « Il est impossible (dit M. de Gaujal, *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron,* t. II, p. 343), « il est impossible de se » méprendre sur cette voie qui est pavée et à trente pas

» de laquelle, au-dessus de *Savignac*, on voit d'anciens » tombeaux... »

4. Des explorations récentes nous ont permis de reconnaître et de suivre, presque sans discontinuité, le tracé d'une voie romaine que nous avons signalée dans la séance de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron du 13 décembre 1866 (voir le *Procès-verbal*, p. 51).

Des tronçons de voie, parfaitement conservés sur d'assez grandes longueurs, des traces de constructions romaines, échelonnées de distance en distance sur son parcours, à *Rendeynes*, *Yars*, la *Barraque-du-Pouget, Crespiaguet*, *les Vernhes*, permettent de suivre cette voie, presque sans interruption, depuis Rodez jusqu'au pont de Bouloïs, où elle doit, selon toute probabilité, se rattacher à la voie signalée, par MM. Ravailhe et Jules Duval, de Canet à Saint-Beauzély par Combe-Roumal (*Annuaire de* 1842, p. 290).

Le tracé entre Rodez et Canet est à peu près parallèle à celui qu'a indiqué la commission de la topographie des Gaules dans sa *Carte préparatoire des voies et cités*, mais appuyant plus au sud et sur la rive opposée de la Brianne.

5. Après avoir franchi le Tarn à Millau, la voie romaine, gravissant les berges escarpées de la vallée, atteignait, par la *Côte-Romive*, le plateau du Larzac, qu'elle traversait du nord au sud, se dirigeant vers les *Infruts*, où elle est parfaitement reconnaissable.

C'est au prolongement de cette voie que devait très-probablement se rattacher le tronçon de voie romaine bien conservée, observé par M. de Gaujal sur sa propriété de *Combefère* et signalé par cet auteur dans son *Mémoire sur les antiquités du Larzac*, p. 13.

6. Une communication faite à la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, dans sa séance du 8 septembre 1858, par M. Luche, curé de Montbazens (voir le *Procès-verbal*, p. 14), signale une voie romaine, reconnue par l'auteur de la communication, entre *Rignac* et *Druhe,* en passant par la *Bonnerie*, *Espeilhac*, la *Carreyrie-de-Vaureilles, Cureboursot*, la *Sinclie* et la *Remise de Roques.*

Il existait naguères sur cette voie, au pont de la Monnaye, à 1 kilomètre environ de Rignac, une pierre *milliaire* sur laquelle on lisait l'inscription : VIA CÆSARIS XIII. Cette pierre a malheureusement été détruite.

7. Divers tronçons de voies romaines ont été observés et signalés :

1° A *Luc*, par M. B. Lunet (*Procès-verbaux de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron,* 3e fascicule, p. 165);

2° Près du camp et du temple romain de *Cadayrac* (par nous-même) ;

3° A *Vitrac*, par M. Valadier, qui nous a communiqué verbalement ses observations. L'on voit encore, entre *Vitrac* et *Lianmontou*, des parties pavées. M. Valadier y a trouvé un fragment de moulin à bras;

4° Près du *Lac*, par M. Romain ;

5° Par M. J. Duval, près des *Bourines*, entre *Larquet* et le *Violon*, près de *Gillorgues* et de *Grioudas ;*

6° Par M. Foulquier-Lavernhe, entre *Montlaur* et *Vabres*. (Lettre du 24 septembre 1858 adressée au secrétaire de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.) L'on aurait, d'après M. Lavernhe, trouvé sur cette voie, près du village de *Bias*, rive droite du Dourdou, une pierre milliaire, aujourd'hui disparue.

7° A *Miramont*, par M. H. de Barrau (*Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron*, t. I, 1re part., p. 88).

N. B. — Beaucoup d'autres voies romaines ont été citées dans le département ; mais la plupart de ces citations, reposant moins sur des observations directes que sur des étymologies de noms ou sur des considérations plus ou moins hypothétiques, nous avons cru devoir nous abstenir de les reproduire.

8. Nous avons signalé dans la carte (Pl. II), par un double trait plein, les portions de voies reconnues sur le terrain ; par une ligne ponctuée, les prolongements présumés.

Pour plusieurs tracés, dont les parties reconnues sur le terrain ne laissent que des lacunes relativement peu im-

portantes, les prolongements indiqués ne sauraient g
laisser place au doute.

Pour les autres, il y a lieu de ne les admettre qu
réserve d'un travail sérieux de contrôle sur le terrai

B. — VILLES.

9. M. J. Duval dit, dans ses *Notices historiques et a* *logiques* (*Annuaire de l'Aveyron*, 1842, p. 285) :

« *Segodunum* (*Sego-dun* en celtique, montagne à s
» était située sur la hauteur où s'élève aujourd'hui la
» de Rodez. Ce nom, qui suppose la culture du se
» doit en faire déterminer l'emplacement sur le côté
» ridional, parce que le terrain schisteux propre au s
» ne comprend qu'une partie de la ville actuelle. Ve
» nord, on trouve le grès arkôse qui est une terre à
» ment.

» Les ossements, monnaies, médailles, poteries et
» tres objets d'art trouvés dans la construction des
» sons du Bourg et dans les champs du versant sud-o
» de la montagne, en inclinant vers la Mouline, don
» à cette indication géologique le caractère de la ce
» tude. La tradition locale l'a depuis longtemps adopte

• Peutinger et Ptolémée font mention de Segodun
Cette ville était antérieure à l'invasion romaine, con
l'indique son nom celtique; néanmoins, au milieu
innombrables débris d'origine gallo-romaine dont le
est jonché, les débris celtiques sont relativement
rares. Segodunum prit le nom de *Ruthena* au IVᵉ
vᵉ siècle.

10. Des trois villes placées par Peutinger dans le p
de Ruthènes, *Condatomagus* est celle dont l'emplacem
est le moins connu et le plus contesté. Lapie le plac
Saint-Rome; Walckenaer aux Cungs, près de Nant; MM.
Gaujal et Duval à Millau; diverses cartes, et notamm
la *Gallia Braccata, seu Narbonensis*, insérée dans l'*H*
toire du Languedoc (nouv. édit., p. 68), à Cornus. Dans
carte de la Gaule, par Danville (1769), et dans la ca
plus ancienne (1754) de la *Gallia Antiqua*, déposée à

Bibliothèque nationale sous le numéro 12,818, Condatomagus occupe l'emplacement actuel de Saint-Affrique.

La commission de la topographie des Gaules a adopté l'opinion de Danville, mais avec l'expression du doute; et, dans sa *Notice sur les voies romaines dans la Gaule*, M. Al. Bertrand dit (p. 21) : « Il ne serait pas impossible » que Condatomagus fût Millau. Il faut attendre, pour » résoudre définitivement la question, que la direction de » la voie ait été reconnue sur le terrain. »

L'existence d'une voie romaine de Rodez à Millau, ou même de Rodez à Lodève par Millau, ne nous paraît point douteuse. Nous avons reconnu nous-même cette voie parfaitement conservée dans quelques parties : de Rodez jusqu'aux environs de Canet. M. Duval a depuis longtemps fait connaître que cette même voie peut être suivie, sans presque la perdre de vue, de Canet jusqu'à Saint-Beauzély ; on la retrouve entre Saint-Beauzély et Millau, et enfin, au-delà de ce dernier point. M. de Gaujal l'a observée sur le Larzac, où elle se divisait en deux branches, dirigées l'une vers Rome, l'autre vers Narbonne par Lodève; une troisième branche se dirigeait vers Nîmes. (Voir ci-dessus les notes 4 et 5.)

D'un autre côté, il est hors de doute qu'il a existé au confluent du Tarn et de la Dourbie, en face de Millau, une ville gallo-romaine sur l'emplacement de laquelle l'on recueille tous les jours des fragments d'architecture, des briques de poteries, des monnaies, et une foule d'objets d'art attestant l'importance de la cité détruite.

Cette ville n'était-elle pas Condatomagus (*Condatomag*, ville du confluent?). Condatomagus, si l'on en croit l'étymologie celtique de son nom, était située au confluent de deux rivières, et sur une voie conduisant de Segodunum à Loteva.

Ce sont là des conditions auxquelles l'emplacement de Millau satisfait pleinement, et qui n'existent pas, du moins à un degré aussi manifeste, pour Saint-Affrique. Mais ce qui milite en faveur de cette dernière localité, c'est le tableau des distances données par Peutinger.

D'après ce géographe il y avait de Segodunum à Con-

datomagus.......... 30 lieues de 2221^{m} soit 66 kil. 63;
De Condatomagus à
Loteva............. 23 51 08.

Ensemble......... 53 117 71.

Les distances mesurées à vol d'oiseau et augmentées de 1/5 pour tenir compte du coefficient d'allongement correspondant aux inflexions de la route, aux inégalités du terrain, sont les suivantes :

	Distance à vol d'oiseau.	Plus-value de 1/5.	Distance développée.	Différence en plus ou en moins sur les distances données par Peutinger.
De Rodez à Millau.	51 kil	10k 20	61k 20	< — 5.43
De Millau à Lodève.	46.5	9.30	55.80	> + 4.72
Ensemble...	97.50	19.50	117.»»	< — 0.71
De Rodez à St-Affriq	55.»»	11.»»	66.»»	< — 0.63
De St-Affr. à Lodève.	42.50	8.50	51.»»	< — 0.08
Ensemble...	97.50	19.50	117.»»	< — 0.71

La concordance entre les distances réelles et les distances données par Peutinger existe bien mieux, comme on le voit, pour Saint-Affrique que pour Millau, et tel est probablement le motif qui a déterminé la commission de la topographie des Gaules à adopter (mais sous toutes réserves) l'opinion qui place Condatomagus à St-Affrique.

11. La troisième ville qui figure avec Segodunum et Condatomagus sur la table de Peutinger est *Carantomagus,* dont l'existence paraît remonter, comme celle des deux premières, à une époque antérieure à l'invasion romaine.

L'on a longtemps pensé que l'emplacement de Carantomagus n'était autre que celui de Villefranche, où existait une ville gallo-romaine (Voir la note n° 30).— M. de Gaujal a combattu cette opinion dans un savant mémoire sur Carento-mag. (*Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts*, t. II, p. 341.)

S'appuyant sur une remarquable analogie de nom et sur la découverte de divers objets d'origine gallo-romaine, l'éminent historien émet l'avis que l'emplacement de

l'ancien Carantomagus doit être identifié avec celui de Carenton.

Des recherches récemment entreprises par les soins de M. l'abbé Cabaniols, avec le concours de la Société française d'archéologie, ont démontré qu'il y a, en effet, sur ce point d'importantes constructions romaines. — Ces recherches se continuent et il y a tout lieu de croire qu'elles confirmeront pleinement l'opinion émise par M. de Gaujal.

12. *Ad Silanum* a été placé par Danville à *Estables;* — par M. Cayx, au lieu appelé aujourd'hui *Aou-Sellan;* — par M. de Gaujal, à *Saint-Andéol;* — par dom Vayssette, à Trélans; — par Walckenaer, à *Anglars;* — par Lapie, à *Castelnau.*

L'opinion de Danville est celle qui a prévalu auprès de la commission de la topographie des Gaules, et nous devons dire que cette opinion s'appuie sur un ensemble de faits dont il serait difficile de méconnaître l'autorité. — *Estables* se trouve, en effet, sur le parcours d'une voie qui conduisait de Segodunum à Anderitum (Javols). La distance de Rodez à Estables diffère très-peu du chiffre donné par Peutinger pour la distance entre Segodunum et ad Silanum (53 kil). Nous ajouterons que l'on a découvert dans cette localité un grand nombre d'objets romains : briques, — poteries, — auges, — tuyaux de conduite, et nous ferons remarquer enfin l'analogie qui existe entre la nature de ces derniers objets et le nom latin *ad silanum*, évidemment dérivée de *silanus* (robinet, déversoir).

13. Indépendamment des villes que nous venons de citer (Segodunum, Carantomagus et Condatomagus), l'on voit figurer sur la carte de la *Gallia Braccata* la ville de Nant (*Nantum*).

Il n'est point douteux qu'il n'existât, au temps de la domination romaine, dans le pays des Ruthènes, d'autres centres de population; nous en avons la preuve matérielle dans les ruines découvertes sur divers points; mais il n'est guères de villes dont l'existence à cette époque soit établie par des documents authentiques; — et si l'on

excepte la petite ville de Conques où, d'après l'histoire ecclésiastique de l'abbé Fleury, mille chrétiens auraient été massacrés en 371, — nous ne connaissons pas de localités, en dehors de celles que nous avons déjà citées, dont l'histoire remonte au-delà de 472, date de l'invasion des Visigoths (1).

Parmi les villes ou centres de population dont les historiens du Rouergue font remonter la fondation à l'époque gallo-romaine, en s'appuyant sur des considérations plus ou moins probantes, nous citerons :

Aubin (Voir Bosc, *Mémoires*, tome III, page 116);
Sévérac-le-Château (id. II p. 303);
La Roque-Valsergues (id. id. p. 320);
La Romiguière (de Barrau, *Documents hist.* t. III, p. 462);
Millau (de Gaujal, *Mémoires sur les Ruthènes,* page 143);
Miramont (*Mémoires de la Société*, tome I, page 88);
Pousthomy (id. id. II, p. 433 et 439);
Taurines (id. id. I, p. 91);
Roque-Césière (id. id. II, p. 438).

14. M. de Gaujal (*Mémoire sur les Ruthènes*) fait remonter l'origine d'Æmilianum à Quintus Fabius Maximus l'Allobrogique, de la famille Emilienne. Par ce poste jeté sur la rive droite du Tarn, et communiquant au moyen d'un pont avec les Ruthènes provinciaux déjà soumis, l'habile général romain se ménageait, dit M. J. Duval, (*Annuaire de l'Aveyron,* 1842, page 196) un puissant moyen d'envahissement ultérieur.

C. — CAMPS.

15. Les camps de Cadayrac et de Souyri ont été explorés par M. l'abbé Cérès qui en a communiqué une description détaillée au congrès archéologique tenu à Montauban en 1865 (Voir le compte-rendu du congrès, page 157.)

Le camp de Cadayrac, très étendu, possédant un tem-

(1) *Trevidon*, aujourd'hui *Trèves* où, vers 450, résidait, d'après Sidoine Apollinaire, Tonance Ferréol, tige de nos rois de la 2e et 3e race, était situé sur les confins des Ruthènes, mais en dehors du territoire ruthénois.

ple, un théâtre..... semble présenter les caractères d'une station destinée à une assez longue durée : un croquis annexé à la carte Pl. II en fait connaître les dispositions principales.

Le camp de Souyri, au contraire, semble n'avoir été qu'un poste d'observation et probablement de combat. Sa position au débouché d'une gorge établissant une communication entre les plateaux situés au nord de Rodez et les régions basses qui environnent ces plateaux, signalaient ce point comme un des plus importants à occuper en cas d'invasion, et il est probable qu'il a été le théâtre de plus d'un combat. Aussi y trouve-t-on mêlés à des armes et à divers objets d'origine gallo-romaine et plus rarement celtique, des armes et des ornements mérovingiens.

16. M. H. de Barrau a depuis longtemps signalé, dans les *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron*, page 683, tome IV, les traces d'un camp romain qui aurait existé près du hameau de César, sur la route de Segodunum à Divona non loin d'Abbas.

L'on a trouvé et l'on trouve tous les jours encore, sur cet emplacement, des fragments d'armes, des briques, des poteries, des débris de mosaïque, des médailles, et il est à regretter que l'on n'ait pu y pratiquer encore des fouilles sérieuses et suivies.

17. Nous empruntons à M. J. Duval (*Annuaire de l'Aveyron*, 1842, page 294) la description suivante du camp de Montberle, dont nous avons reproduit le plan dans notre carte archéologique de l'époque gallo-romaine), d'après un dessin que nous devons à l'obligeance de M. Arribat.

« Ce camp est situé au sud de Laissac, sur la montagne » de Montberle, où il est connu sous le nom de *Camp de* » *César*. Il occupe tout le plateau ; son enceinte pourrait » contenir 10,000 à 12,000 hommes. On voit encore en » certains endroits les tranchées, les glacis et les épaule- » ments assez bien conservés. Les gens du pays qui ont » lu l'histoire romaine, prétendent que c'est un camp ro- » main. Les agriculteurs qui n'ont entendu parler que de » nos guerres avec l'Angleterre disent au contraire que » c'est un camp Anglais.

» Aucune de ces deux opinions ne paraît probable à
» Monteil. Il est à ses yeux physiquement impossible que
» des ouvrages en terre se soient conservés non-seule-
» ment depuis l'invasion romaine mais même depuis les
» guerres des Anglais : d'après lui, ce camp remonterait
» à peine au temps de la Ligue.

» Depuis l'époque où notre spirituel compatriote niait
» ainsi l'autorité de la tradition locale, l'archéologie a
» constaté un grand nombre d'autres camps Romains en
» France, avec murs en terre parfaitement conservés. La
» présence d'urnes funéraires, de briques et de poteries
» de fabrication romaine, ne laissent aucun doute sur les
» auteurs de celui de Laissac.....»

18. Dans un mémoire communiqué à la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, M. Lescure, de Lavernho, mentionne des traces de camps, présumés romains, présentant des retranchements à triple enceinte, sur les quatre sommités qui entourent et dominent la plaine de Lavergne, notamment sur le roc de la *Folie*, et sur le plateau de *Courry*, au point appelé *Puxharlou* (*Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron*, tome I, 2e partie, page 53.)

M. Foulquier-Lavernhe parle, dans une lettre, en date du 24 septembre 1858, communiquée à la même Société, de vestiges d'un camp romain existant au village de la Martinarié, au sud et non loin de Murasson, au point de jonction de deux voies romaines venant : l'une de Lacaune, l'autre de Roquecésière et se dirigeant vers Camarès. — Nous manquons de détails sur ces vestiges de camp qu'il serait bien intéressant de reconnaître et d'explorer.

D. — AQUEDUC ROMAIN.

19. Une des œuvres les plus importantes qui ont signalé le séjour du peuple romain dans le pays des Ruthènes, est l'aqueduc destiné à conduire à *Rodez* les eaux de *Vors*.

Cet aqueduc, que l'on a restauré, complété et rendu récemment à son ancienne destination, a été étudié et

décrit avec beaucoup de soin et de précision par MM. B. Lunet, Romain, Blondeau. Nous ne saurions mieux faire que de renvoyer aux intéressants mémoires publiés sur ce sujet dans le tome VIII des *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron*, par les auteurs que nous venons de citer.

E. — ANTIQUITÉS DIVERSES.

20. Sur le bord de la voie romaine signalée par M. Valadier aux environs de Vitrac, et dont nous avons déjà parlé dans la note n° 7, l'on a trouvé divers objets appartenant à la période gallo-romaine et notamment des fragments de meule de moulin à bras.

21. M. l'abbé Lunet, curé de Saint-Laurent-d'Olt, nous a signalé un pont présumé romain sur la Selve, à Maury-Bas, un peu en amont de Bez-Bédène.

L'on voit sur la Trueyre, près de Valcaylès, les ruines d'un autre pont auquel la tradition locale attribuerait, d'après M. Valadier, une origine romaine.

22. Dans ses *Lettres à mes Neveux*, M. Affre a signalé un grand nombre d'objets gallo-romains découverts dans l'arrondissement d'Espalion. Il cite notamment :

1° Des briques romaines à *Livinhac*, *Flaujac*, *Nadailhac*, à *Fonsanges*, près d'Espalion, à *Saint-Pierre de Bessuéjouls*, à *Biounac*, *Gabriac*, *Ceyrac*, *Bozouls*, à *Trédou*, à *Condat*, près d'Entraygues.

2° Des monnaies romaines entre *Najas* et *Biounac*, à *Livinhac*.

3° Des amphores très nombreuses à *Vielh-Mur*, près d'*Espalion*.

4° Des vases, des poteries, divers objets d'art aux environs d'*Aleyrac*, à *Condat*.

5° Des tombeaux présumés romains entre *Biounac* et *Najas*, à *Vielh-Mur*, à *Aleyrac*.

6° Des substructions romaines à *Thoulet*, à *Condat*. (*Lettres à mes Neveux*, par M. Affre, t. II, p. 201 et suiv.)

M. H. de Barrau a signalé aussi d'anciens tombeaux (*peut-être romains*) sous *Roquelaure* et près de *Flaujac*.

(*Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts*, t. IV, p. 682.)

23. Le plateau de Bozouls présente sur divers points de nombreux produits de l'époque gallo-romaine. Les briques de toutes formes pour toitures, tuyaux, dallages..., etc., abondent sur plusieurs points : aux *Cazelles*, aux *Mazes*, sur les flancs du *Puy-d'Alzou*, à *Ste-Eulalie-du-Causse*.

Dans cette dernière localité, l'on trouve de nombreuses tombes généralement composées de dalles calcaires posées de champ.

Sur la cime du Puy-d'Alzou, nous avons trouvé des débris abondants de poteries appartenant, pour la plupart, à des vases de très petite dimension et d'une extrême ténuité.

Quelques fouilles pratiquées près de *Lacroux*, au pied de la même colline, nous ont fourni des fragments de poteries qui, par la délicatesse des dessins en relief dont elles sont ornées, par la finesse de la pâte, rivalisent avec les plus belles poteries des dépôts de Graufesenque.

24. M. Romain signale, dans sa grande carte de l'Aveyron, un pont présumé d'origine romaine et situé près de *Rieusailled*, au nord-est de Saint-Côme, sur le parcours de la voie qui se dirige de Rodez vers Saint-Andéol.

25. M. l'abbé Lunet attribue une origine semblable au pont situé à Sainte-Eulalie, sur le Lot.

L'on voit encore debout, au milieu de la rivière, un énorme bloc de maçonnerie qui a dû faire partie d'une pile de pont. Il est composé de pierres de schiste tabulaire, posées de champ et présentant la disposition connue sous le nom de feuille de fougère, disposition qui semblerait plutôt indiquer une construction de l'époque mérovingienne. Les assises de maçonnerie, dont l'épaisseur est d'environ 0m 40, sont séparées les unes des autres par des lits de mortier de 0m 08 à 0m 10.

Ce pont, situé au bas de la côte de la Draye, appartient probablement à l'ancienne voie dont on trouve près de Cruéjouls des vestiges parfaitement conservés.

26. Nous avons déjà signalé les nombreux fragments d'antiquités gallo-romaines découverts à Estables (Voir la note numéro 12). Cette localité est une de celles où des fouilles pourraient être pratiquées avec le plus de chances de succès, si l'on en juge par les faits déjà connus.

27. Les découvertes archéologiques faites à *Thoulet* par M. de Gaujal (frère de l'historien du Rouergue) ont été décrites et interprétées dans l'*Annuaire de l'Aveyron* (année 1842, p. 308) par M. J. Duval, qui a reconnu dans les détails donnés par l'auteur de la découverte les ruines d'un hypocauste.

28. M. J. Duval signale l'existence d'un four à briques romain découvert au nord-est de *Ceyrac*, dans un lieu où abondent des fragments de briques de toutes formes et des scories (*Annuaire* déjà cité, p. 306).

Des fours semblables ont été signalés à *Condat*, près d'Entraygues, par M. Affre (*Lettres à mes Neveux*); aux environs de *Cabanès*, non loin de Sauveterre, par M. Alfred Grailhe (*Napoléonien de l'Aveyron* du 9 nov. 1865); à la Barraque-du-Pouget, par M. H. de Barrau. Les nombreux fragments de briques dont le sol est jonché, un peu à l'ouest d'*Agen*, sur les bords de l'Aveyron, nous porte à penser qu'il y avait là aussi un autre four à briques.

29. Dans une lettre adressée en octobre ou novembre 1866 à M. Cérès et que ce dernier a bien voulu nous communiquer, M. l'abbé Cabaniols signale des tombeaux romains observés par lui aux environs de *Lieucamp*, des briques romaines fort abondantes, de nombreux tombeaux et divers objets gallo-romains trouvés par M. Perrin dans sa propriété de Gaillaguet (canton d'Asprières).

30. Villefranche est une des localités de l'Aveyron où ont eu lieu les découvertes les plus intéressantes et les plus nombreuses d'objets gallo-romains. M. de Gaujal a fait connaître, dans un travail inséré dans le recueil des *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron* (t. II, p. 341), les produits les plus remarquables de ces découvertes. Bornons-nous à rappeler les 500 ou

600 urnes mises à jour par un éboulement à la *Maladrerie* (à 2 kilomètres au sud de Villefranche) en 1803. Les médailles, médaillons, fragments de statues et les divers objets d'art trouvés en 1827 sur la rive droite de l'Aveyron, en face de la Maladrerie, une magnifique statuette en bronze de 0m 20 à 0m 25 environ de hauteur, parfaitement conservée, et que l'on admire dans le remarquable musée de M. Barry, à Toulouse, provient, si ma mémoire ne me trompe, de la même localité.

31. M. l'abbé Cérès a bien voulu nous communiquer récemment des détails sur divers objets gallo-romains découverts à *Saint-Gratz*, non loin de Savignac, et consistant en poteries, médailles, tombeaux.

Dans son mémoire déjà cité sur Carentomag, M. de Gaujal mentionne d'anciens tombeaux aux environs de Savignac, près d'une voie romaine, et des pièces d'or et d'argent trouvées en 1808 près du même lieu (*Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron*, t. II, p. 343).

32. On lit dans le mémoire de M. de Gaujal, que nous venons de citer (p. 344), le passage suivant :

« Sur la voie romaine qui conduisait de Segodunum à » Divona se trouve un lieu qui a conservé le nom de » Carantomagus, qui était en celtique Carentomag, et, » en supprimant la finale, *Carento*, c'est le village de » *Carenton*, situé au nord-est de *Mauron*.

» A une demi-lieue de ce village est un champ dont le » propriétaire découvrit en 1808, en le cultivant, un objet » en or qui fut vendu pour la somme de 40 fr. et qui pa- » raissait avoir la forme d'un bout de fourreau d'épée.

» Le fils du même cultivateur, labourant au mois de » septembre 1827, amena à la surface un fragment en or » du poids d'environ sept onces et qui fut vendu 618 fr. » Suivant les uns, c'était un fragment de couronne ; sui- » vant d'autres, l'ornement d'un casque; on crut aussi » que ce pouvait être une garde d'épée. Le même pro- » priétaire a trouvé plus tard, toujours à l'aide de la » charrue, quatre médailles d'argent bien évidemment

» *gauloises* (est-il dit dans le journal (*Bulletin de l'Aveyron*
» du 5 janvier 1828) qui le premier a annoncé cette dé-
» couverte. »

Des fouilles entreprises en 1866 par M. l'abbé Cabaniols ont été l'objet d'un rapport encore inédit adressé à la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron. Ces fouilles, encore en voie d'exécution, ont déjà fait reconnaître sur une étendue assez considérable des substructions romaines, de belles poteries à relief et divers objets d'art.

33. A l'ouest de *Saint-Félix-de-Lunel*, près de la grande table granitique qui constitue l'un des monuments celtiques les plus remarquables de l'Aveyron, nous avons observé dans un champ un dépôt considérable de briques romaines à rebord et demi-cylindriques.

Des dépôts semblables, mais beaucoup plus importants, se trouvent sur le même plateau granitique de Lunel, aux environs du Bouyssou et de Mazières, et couvrent le sol sur une grande étendue.

Non loin de là, au nord-est du village de Saint-Félix-de-Lunel, l'on a trouvé de nombreuses tombes, les unes formées d'un seul bloc creusé, les autres composées de pierres plates posées de champ.

34. Sur la plate-forme calcaire qui couronne la montagne du *Caylaret* et qui domine toute la région triasique comprise entre *Marcillac*, *Valady*, *Saint-Christophe* et *Saint-Cyprien*, on trouve un grand nombre d'objets d'origine gallo-romaine consistant principalement en briques, amphores, tombeaux (Communication verbale de M. Cérès).

Il y avait probablement là un de ces postes d'observation que l'on retrouve dans des situations analogues, sur des sommets élevés et isolés, dans divers points du département et des départements voisins, comme au Puy-d'Alzou, aux Cayroules, sur les hauteurs qui dominent Ceyrac, à Miramont, au Puy-de-Bar, etc.

35. Nous devons encore à M. Cérès la communication de découvertes faites par lui dans la plaine d'Auribal, au nord-ouest de Rodez, où il a trouvé de nombreux vestiges romains : briques, armes, etc. Parmi ces objets se

trouve un remarquable fragment de colonne dorique, découvert à *Peyrignac.*

36. Le même observateur a trouvé dans un tumulus, près de *Saint-Antonin* (commune de Salles-la-Source) une épée romaine à deux tranchants de $0^{m}80$ de long.

37. Les fragments de briques, poteries et autres vestiges de la période gallo-romaine, sont très-abondants sur toute la lisière méridionale du plateau calcaire qui s'étend au nord de Rodez. L'on voit des dépôts considérables de fragments de briques à talon et de briques demi-cylindriques (*tegulæ* et *imbrices*) sur plusieurs points, notamment aux environs de *Florac*, *Pemeynade*, *Flars*, les *Cabaniols*. Dans cette dernière localité, la charrue ramène souvent au jour des fragments de fer, des poteries et autres débris, parmi lesquels M. de la Rivière, propriétaire au: Cabaniols, nous a assuré que l'on avait trouvé la tête ϵ une main d'une statue en marbre.

38. L'on ne peut songer à énumérer ici tous les obj gallo-romains trouvés à *Rodez*. Bornons-nous à rappe que cette ville avait déjà acquis sous la domination maine une grande importance, et que l'on ne pe fouiller le sol à une certaine profondeur sans ramene jour des briques, des poteries, des amphores, des ments de sculpture ou d'architecture, des objets d'a toutes sortes, malheureusement presque toujours b

Nous avons déjà parlé de l'aqueduc qui amenait cette ville les eaux provenant de sources situées à vingt kilomètres; n'oublions pas de mentionner a ruines d'un amphithéâtre qui se trouvait placé sur sant nord de la colline sur laquelle est bâti Rodez de la Conque.

39. A quatre ou cinq cents mètres à l'ouest d' loin des bords de l'Aveyron, l'on trouve dans le une immense quantité de fragments de briques Les scories nombreuses que nous avons trouvé ces fragments nous portent à penser qu'il y ava lieu un four à briques.

40. Le musée de Rodez possède un fragment de mosaïque provenant des environs de *Gages* et donné par M. Valadier.

41. La *villa d'Argentelle*, découverte près de *Montrozier* et dont nous avons reproduit dans la carte le plan réduit, d'apès le dessin exécuté par M. Arribat, est un des monuments les plus remarquables et les mieux connus dont le sol aveyronnais recèle les ruines.

M. l'abbé Cérès, qui a dirigé avec tant d'intelligence et de soins les fouilles de la villa d'Argentelle, a fait connaître le résultat de ces fouilles dans un savant rapport communiqué au Congrès archéologique (Voir le *Compte-rendu des séances tenues à Rodez par la Société française d'archéologie*, t. XXVI, année 1861.)

Le plan réduit que nous avons cru devoir annexer à notre carte (Pl. II) ne peut donner qu'une faible idée de la somptueuse construction dont ces fouilles ont mis les fondations à découvert.

42. L'on trouve aux environs de Laissac et de Buzeins un grand nombre d'objets gallo-romains : briques, amphores, poteries, médailles, etc. Un mémoire de M. Bousquet, inséré dans le recueil de la Société, tome V, page 341, rappelle les découvertes les plus intéressantes faites dans ces localités.

Une statuette en bronze, trouvée sur le Puech-de-Buzeins, figure au musée de Rodez. Cette statuette a été décrite dans le recueil de *Mémoires* que nous venons de citer (tome I, 2e partie, page 51.)

43. Les procès-verbaux des séances de la Société des lettres, sciences et arts mentionnent une médaille romaine, trouvée à *Canac*, près *Campagnac*, et offerte à la Société par M. Lunet (Voir les *procès-verbaux*, fascicule 3, page 88.)

44. M. Lescure, de Lavergne, et M. Bousquet, curé de Buzeins, ont signalé à la Société, dans deux mémoires communiqués à la Société des lettres, etc., des traces de deux camps présumés romains, ainsi que des briques et poteries trouvées en abondance aux environs de *Lapa-*

nouse, *Lavergne*, *Recoules*... (Voir les *Mémoires de la Société*, t. I, 2e partie, p. 53, et t. V, p. 341.)

45. On lit dans le Mémoire de M. Lescure, de Lavergne, déjà cité (t. I, 2e partie, p. 51 et 52), la description de divers objets appartenant à l'époque gallo-romaine : briques, poteries, monnaies, bronzes, etc., trouvés aux environs de *Sévérac*, et notamment à *Coursac*, à *Altès*.

46. Dans une excursion faite en juin 1866, dans le but de reconnaître la voie romaine de Rodez à Canet, nous avons observé sur le parcours de cette voie des fragments de briques, d'amphores et des traces de constructions romaines sur plusieurs points, notamment aux *Vernhes*, canton de Salles-Curan, à *Crespiaguet*, à *Flavin*, *Yars*, *Rendeynes*, la *Baraque du Pouget*. M. H. de Barrau avait déjà signalé dans ce dernier lieu la découverte d'un des fours servant à la cuison des briques. (*Mémoires de la Société des lettres*, *sciences*, etc., t. I, 1re partie, p. 85.)

L'on a trouvé à Crespiaguet, indépendamment de nombreux fragments de briques et poteries, des traces de substructions romaines dans lesquelles l'on a cru reconnaître, comme à Thoulet, les ruines d'un hypocauste.

A une petite distance, au sud-est de la même localité, la voie romaine se présente dans un état parfait de conservation, formant une chaussée bombée, une sorte de dike saillant que l'on peut suivre sans discontinuité sur une longueur de près d'un kilomètre, à travers des landes incultes couvertes de bruyères.

C'est sur le parcours de la même voie que M. Cérès a trouvé récemment, à *Mas-Marcou*, une clef romaine et un beau fragment de sculpture consistant en une tête de femme en marbre blanc (1).

(1) Sur ce même point ont été exécutées plus tard, par les soins éclairés de M. l'abbé Cérès, les fouilles dont il a été rendu compte, page 190, et qui ont fourni de si beaux résultats. — Le plan à échelle très réduite que nous avons emprunté au savant et consciencieux travail de notre collègue, pour l'annexer à la carte gallo-romaine, donnera une idée de l'importance des constructions dont ces fouilles ont révélé l'existence.



47 Le plateau de *Sainte-Radegonde*, au sud-est de Rodez, est un des points du département où l'on a trouvé le plus de monnaies romaines; l'on y voit aussi jonchant le sol dans plusieurs points de nombreux fragments de briques.

48. M. Lunet a fait don au musée de Rodez d'une médaille de la colonie de Nîmes, trouvée près de *Luc*, non loin d'un tronçon de voie romaine (*Procès-verbaux de la Société des lettres*, etc., 3e fascicule, p. 166).

49. M. H. de Barrau, dans une notice insérée au recueil des *Mémoires de la Société des lettres*, etc., (t. I, p. 85), signale des dépôts plus ou moins abondants de briques romaines observés dans diverses localités, et notamment au *Vibal*, sur la rive droite du Viaur; dans toute la vallée de l'Aveyron en amont de *Laissac*, sur la *montagne du Lagast*, sur la rive gauche du Tarn, vis-à-vis *Broquiès* et *Salelles*, sur le penchant du Pialou, vers *Cassagnes-Bégonhès*, au haut de la côte de la *Capelle-Viaur*, au-dessous de *Trémouilles*, près du village de la *Molinerie*, etc.

50. MM. Cérès et Cabaniols ont trouvé des briques et des fragments d'architecture romaine à la *Capelle-Bleys*, à *Marsaguettes*, près de *Saint-Salvadou*; l'on trouve dans cette dernière localité des briques façonnées, cunéiformes, des stucs, des colonnes à base *ionique*, etc.

51. M. Alfred Graillhe a signalé, dans un article inséré au *Napoléonien de l'Aveyron* (9 novembre 1865), la découverte d'un four à briques et à poteries près de *Cabanès*. L'on trouve aux alentours d'immenses quantités de briques et de fragments de poteries romaines, parmi lesquelles M. Graillhe a remarqué des anses d'urne; une de ces anses était formée par le corps d'un faune à la figure grimaçante. Le même observateur a trouvé là deux médailles, l'une d'*Antonin Pie*, l'autre d'*Adrien*... Avant lui, M. Mercadier, receveur des droits réunis, avait recueilli aux environs de Cabanès de nombreuses monnaies romaines.

52. Dans une communication faite à la Société des

lettres, sciences et arts, M. d'Assier de Tanu
des fragments d'amphore et des briques roma
vées par lui à *Vèzes* et à *Tauriac* (Voir les *Pr*
de la Société, fascicule 2, p. 17; séance du 10

53. L'on trouve à la *Calmesie*, près de *Mira*
coup de briques romaines, des débris d'am
traces d'une route assez large et bien pavée,
vers le sommet de la montagne.

En 1837 ou 1838, un cultivateur du même
vrit en labourant deux urnes et les fonde
muraille tellement solide qu'il ne put en déta
pierre (*Mémoires de la Société des lettres*, *sci*
de l'Aveyron, t. I, p. 89).

54. M. H. de Barrau a décrit, dans une
dans le même volume des *Mémoires*, une
trouvée aux environs de *Taurines* et consista
de grès, grossièrement taillé sous la forme d
taureau (*Mémoires de la Société*, tome I, page

55. Nous avons déjà mentionné dans la
dépôts de briques romaines signalés par M. d
environs de *Cassagnes*, *Trémouilles*, *Auriac*,
Monginou.

Dans ces deux dernières localités, l'on tro
damment des briques à rebord et demi cylir
Molinerie : des cylindres en terre cuite,
pour conduite d'eau; — à *Monginou*, près
Gineste, sur les bords du ruisseau de Sé
apparentes d'une fabrication de briques (C
verbale de M. Adolphe de Barrau.)

56. J'ai trouvé entre *Curan* et le *Frayss*
du tracé présumé de la voie de Canet à Sa
des fragments, rares il est vrai, de briques

57. On voit dans l'église de *Boyne*, sur
Tarn, un cippe tumulaire dont on a creusé
rieure pour en faire un bénitier.

Il y a, près du village de *Mostuéjouls*, un
même genre qui sert de piedestal à une cr

Barrau qui l'a fait connaître (*Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron*, tome IV, page 680) pense qu'il doit avoir une origine chrétienne, et dater du 4e ou 5e siècle.

58. Les briques et les poteries qui forment les riches dépôts de *Graufesenque*, au confluent du Tarn et de la Dourbie, près de *Millau*, se retrouvent dans divers points aux environs de *Boyne*, *Compeyre*.

Dans un mémoire inédit, communiqué à la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, M. Cérès a ajouté de nouveaux et intéressants détails à ceux que l'on connaissait déjà sur le gisement de Graufesenque, et l'on peut dire qu'il n'est aucun autre gisement dans l'Aveyron qui ait fourni des produits gallo-romains plus nombreux et plus variés.

59. Nous avons fait remarquer (Note 13, page 7) que la ville de *Nant* (*Nantum*) figure dans la *Gallia Braccata* parmi les villes existant sous la domination romaine. L'on trouve dans les champs, aux environs de Nant, des fragments assez nombreux de briques probablement romaines (Voir la description de Nant par M. Ravailhe, *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron*, tome I, 2e partie, page 171).

60. La tradition signale plusieurs points du département comme ayant été le théâtre de grands combats, que l'on est le plus souvent disposé à faire remonter à l'époque romaine. Parmi ces points, l'on cite la Plaine d'Auribal, le *Camp Bataillé*, près de Ginestous d'*Auriac*, la *Borie-Blanche*, entre Saint-Rome et Gozon.

M. H. de Barrau, qui en a cité plusieurs dans une notice spéciale (*Mémoires de la Société*, t. I, 1re partie, p. 88.) fait remarquer avec grande raison que les champs de bataille doivent être nombreux et peuvent se rattacher à des époques très diverses dans un pays qui a vu, comme le Rouergue, les luttes multipliées des Romains contre les Gaulois, des Visigoths contre les Romains, des Anglais contre les Francs, et enfin une longue série de guerres de religion.

61. Dans une exploration récente aux environs de *Vabres*, près Saint-Affrique, M. Cérès a observé des tombeaux, des briques et divers objets gallo-romains qu'il a signalés dans un rapport inédit dont il a bien voulu nous donner communication.

Déjà cette région avait été, à une époque antérieure, l'objet des études de M. Foulquier-Lavernhe, et nous avons pu, en nous appuyant sur la communication faite à la Société par notre honorable collègue, signaler plusieurs des antiquités gallo-romaines observées par lui dans l'arrondissement de Saint-Affrique : la borne milliaire trouvée à *Bias*; les vestiges du camp de la *Martinerie*, près de Murasson, à la jonction des deux voies romaines; les retranchements de *Roquecésière* (Voir les notes 7 et 18).

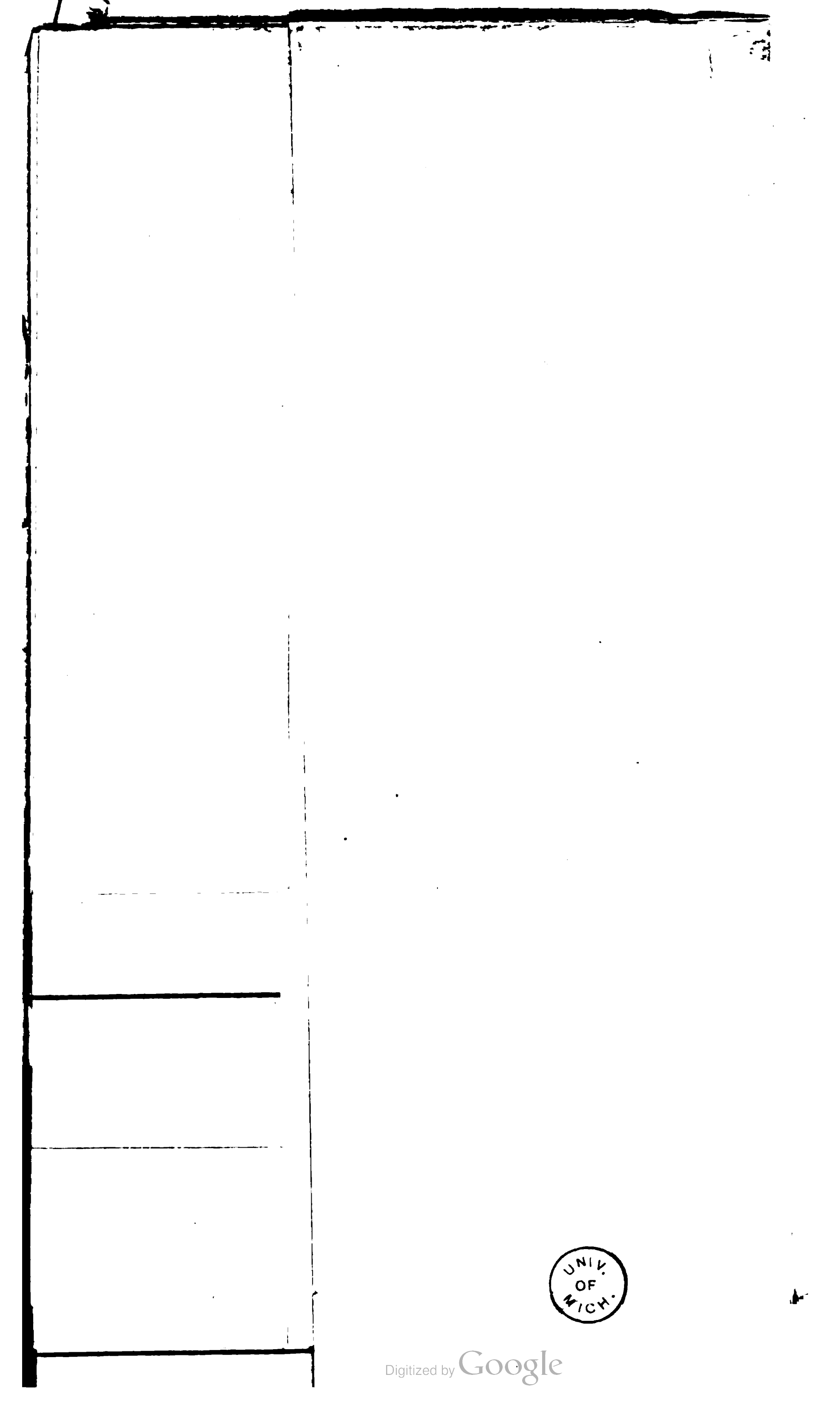
62. L'on trouve aux environs de Cénomes beaucoup de monnaies romaines. « Le grand nombre de *Domitiens* » en argent trouvés à Cénomes, près Sylvanès (dit » M. Duval), porte à croire que les mines argentifères de » cette contrée ont été exploitées par les Romains, du » temps de cet empereur. » (Duval, *Notices historiques et archéologiques*, *Annuaire de l'Aveyron*, 1842, p. 315.)

—

Qu'il nous soit permis de rappeler, en terminant cette longue et trop aride énumération, ce que nous avons déjà dit, dans les observations préliminaires, qui lui ont servi de prélude, sur le but et la portée de notre travail.

Nous ne pouvions avoir la prétention d'entreprendre une étude méthodique et raisonnée de l'archéologie Aveyronnaise. — Eussions-nous eu à notre disposition des matériaux plus nombreux, plus complets que ceux dont nous disposons, il nous eût manqué deux choses indispensables pour mener à bonne fin une telle entreprise : l'art et la compétence qu'exige la mise en œuvre de ces matériaux.

Aussi, en groupant, sous la forme la plus concise, les résultats des observations qu'il nous a été possible de réunir, nous n'avons eu, nous ne pouvions avoir d'autre but que de donner un aperçu sommaire des richesses archéologiques de l'Aveyron, de stimuler le goût des explorations auxquelles le succès des recherches, récem-


UNIV. OF MICH.

ment exécutées dans nos contrées, a déjà donné une impulsion si vive.

Dans la rédaction des notes détachées qui servent de légende explicative aux deux cartes archéologiques (Pl. I et II), nous avons dû forcément écarter toute description détaillée, toute discussion théorique, pour nous renfermer dans une simple et aride nomenclature des faits observés.

Toutefois, quelle que soit l'aridité du travail sur lequel nous appelons l'indulgence de nos collègues, espérons que ce travail ne sera pas sans quelque utilité. — A l'observateur, que séduit l'attrait des explorations sur le terrain, il fournira l'indication des lieux sur lesquels des découvertes déjà faites appellent des investigations nouvelles; — à l'homme d'étude qui aime à coordonner, à discuter les observations connues, il donnera l'indication des sources auxquelles nous avons puisé nos renseignements, des ouvrages dans lesquels il doit chercher les discussions scientifiques, les détails descriptifs, que ces notes ne pouvaient reproduire.

Rodez, ce 3 mars 1869.

AD. BOISSE.

LE BIENHEUREUX FRANÇOIS D'ESTAING

A L'OCCASION

DE L'INAUGURATION DE SA STATUE

En 1866.

RÉCITATIF.

Voici le jour promis, voici la grande fête !
Un tumulte inconnu fait frémir la cité....
D'un pontife et d'un saint le triomphe s'apprête,
Estaing orne ses murs pour la solennité.

Chantons, chantons en chœur; les anges applaudissent,
Nos collines d'amour et d'ivresse bondissent,
La foule accourt de toutes parts ;
Et l'illustre prélat (1) que les peuples bénissent,
Pour rehausser la fête, entre dans nos remparts.

CHŒUR.

Chantons triomphe ! victoire !
Au grand pontife, honneur et gloire !
Gloire à François d'Estaing, objet de notre amour !
Que tous les échos d'alentour
Redisent triomphe ! victoire !
Gloire à François d'Estaing, objet de notre amour !

1re VOIX.

Il est digne d'amour, il est digne de gloire :
Ses ancêtres (2) fameux régnèrent sur nos monts ;
Pontifes (3), leurs vertus rayonnent dans l'histoire,
Guerriers (4), leurs nobles faits entourent leur mémoire
De l'auréole des grands noms.

2me VOIX.

Comme luit dans le ciel l'étoile matinale,
Comme parmi les fleurs d'un superbe jardin,
D'un lys s'épanouit la beauté virginale,
Tel, parmi ses aïeux, brille François d'Estaing (5).

1re VOIX.

Rodez fut son berceau ! Dans son désert immense
Aubrac sur les hauts lieux vit couler son enfance !
Là, près d'un frère aimé, loin des regards mortels,
Il croissait ; le Seigneur, à l'ombre des autels,
De grâce et de pudeur embellissait son âme !
La douce charité le brûlait de sa flamme :
Au seuil de l'abbaye, aux pauvres, chaque jour,
Sa main distribuait les pains avec amour.

Souvent fuyant le bruit et les attraits du monde,
Pensif, la bible en main, dans la forêt profonde,
Il s'égarait, du Ciel méditant les leçons ;
Parfois, par le sentier des roches, des buissons,
Il visitait l'ermite en sa haute demeure :
Dans ce commerce heureux, le jour, heure par heure,
Tombait ; parfois encor ses dernières clartés
Le voyaient, sous le toit des hameaux écartés,
Des pauvres orphelins dissiper les alarmes,
Aux larmes du lépreux mêler ses douces larmes,
Et calmer de ses maux la honte et les douleurs.

Le printemps, dans l'éclat de ses riantes fleurs
A nos yeux des beaux fruits fait briller la promesse ;
Tel le jeune d'Estaing ! Sa précoce sagesse
Révélait aux regards le grand homme, le saint,
Et sur lui du Très-Haut l'admirable dessein.

2me VOIX.

Une foi pure et vive, à la candeur unie,
Par un charme secret rehaussait son génie :
On le voit jeune encor, dans le conseil des rois (6),
Avec un sens profond interpréter les lois ;

Le laurier des docteurs paré son front
Son nom s'étend au loin, comme un pa
Par lui sont relevés les autels abattus ;
Monastiers (7) voit par lui refleurir ses
Avignon (8) le reçoit ; sa douceur, son
Des passions bientôt calment la folle i
Et confiant sa cause à cet ange de pai
Mende (9), pontife et peuple exalte se
Fière de ses vertus, fière de ses ancê
Rodez, noble cité, l'acclame par ses
Et les peuples charmés, par des hym
Célèbrent leur pontife et bénissent le

1re VOIX.

Qui dira de sa foi les pieuses mervei
Ses courses, ses labeurs, ses jeûnes
Et, quand l'horrible peste envahit l
De son cœur paternel la sublime bo

2me VOIX.

Le blé, dans ses greniers multipli
Nourrit, rassasia des affamés sans
Et le pauvre, souvent, à table, s
Au nom du saint prélat, vit s'accr

1re VOIX.

Superbe basilique, aux formes gi
Clocher aux fleurs de marbre, a
Poëmes de granit, épanouis aux
Portez à nos neveux un nom si g

2me VOIX.

On dit que, descendus de la voû
Les anges, dans la nuit, mani
De l'édifice saint poursuivaient
Et l'air retentissait de leurs hy

1re VOIX.

De prodiges nombreux Dieu semait son passage ;
A Salles il maudit la fougère sauvage,
Elle sèche, elle meurt, et les champs sont féconds...
D'un signe et d'un regard il fait fuir les démons,
Dans le sein des mourants il rallume la vie,
Des vents impétueux apaise la furie,
Et les anges gardiens visibles à ses yeux,
Consolent son exil en lui parlant des cieux.

2me VOIX.

L'homme par le malheur doit grandir, et son âme
Comme le diamant s'épurer dans la flamme.
Dieu ne l'oubliera pas ; à l'épreuve soumis,
Il s'arme de douceur envers ses ennemis !
Des moines révoltés il subit l'insolence,
A ses accusateurs oppose le silence,
Et pour l'ingratitude, abusant de ses dons,
Son cœur, vide de fiel, prodigue les pardons.

1re VOIX.

Silence ! un bruit soudain comme un tonnerre éclate :
Il monte dans les airs, il s'étend, se dilate....
Il est mort ! il est mort ! d'abord c'est la stupeur,
Puis les cris, les sanglots d'une immense douleur :
On pleure, on s'interroge, on accourt dans le temple.
Avec quel saint respect, cette foule contemple
Ce front encore empreint de douce majesté,
Ces mains, d'où s'épandait l'or de la charité,
Ce visage si calme où la pudeur respire,
Et cette bouche encore entr'ouverte au sourire !

2me VOIX.

Devant les saints autels voilés d'un sombre deuil,
Trois jours, un peuple entier veille auprès du cercueil !
Dans la cité fidèle enfin la douleur tombe ;
Des miracles nombreux ont signalé la tombe

Où dorment du prélat les ossements pieux.
Mères, guerriers, enfants, pèlerins de tous lieux,
Y recouvrent soudain la parole et l'oreille,
Et de ces faits publics l'étonnante merveille
Fait naître, étend au loin le respect et l'amour
Du pontife, l'objet des fêtes de ce jour.

1re VOIX.

Désormais, sur le pont qui fut son bel ouvrage,
Sa grandiose et sainte image
Va resplendir à nos regards,
Tandis que nuit et jour de la Vierge Marie
L'image auguste et chérie
Défendra nos sacrés remparts.

2me VOIX.

Delalle, en qui d'Estaing l'âme revit entière,
Qui du Christ oublié portez haut la bannière,
Vous, de nos prêtres saints le vaillant défenseur,
De prélats glorieux glorieux successeur,
Vivez, que votre nom dans notre ciel rayonne,
Comme un astre d'amour que la gloire environne!

LE CHŒUR.

Chantons triomphe! victoire!
Au grand pontife honneur et gloire,
Gloire à François d'Estaing, objet de notre amour!
Que tous les échos d'alentour
Pour honorer sa pieuse mémoire,
Redisent triomphe! victoire!
Gloire à François d'Estaing, objet de notre amour!

L'ABBÉ FIRMINHAC.

NOTES

(1) Monseigneur Delalle.

(2) La maison d'Estaing était une des plus anciennes familles du Rouergue ; elle remonte au moins au IXe siècle. Dans le *livre admirable* (1) conservé dans les archives de l'abbaye de Conques, il était fait mention d'un Adalric d'Estaing en 850.

(3) On trouve en 1350 le fameux cardinal Pierre d'Estaing, qui redit d'immenses services au Saint-Siége, sous le pontificat d'Urbain V et de Grégoire XI. C'était un des plus grands hommes de son temps.

En 1389, Dieudonné d'Estaing devient évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

En 1429, Pierre d'Estaing, archidiacre de Conques, fut élu par le chapitre évêque de Rodez, etc.

(4) Dieudonné d'Estaing, qui sauva la vie de Philippe-Auguste à la bataille de Bouvines, est le plus illustre des guerriers de cette noble famille. Le lendemain de la bataille, 28 juillet 1244, il reçoit de son roi le plus illustre brevet d'honneur qu'un guerrier puisse recevoir. En voici un extrait : « Voulant vous traiter désormais comme mon fils, je vous donne et vous remets mon écusson royal (2), afin que vous le portiez vous-même tel que je le porte, et qu'il couvre le vôtre. Je vous donne pareillement mes armoiries et mes livrées, afin qu'elles vous appartiennent. »

(5) François d'Estaing naquit le jour des Rois, en 1462, dans l'hôtel d'Estaing, à Rodez, où son père, sénéchal du Rouergue, faisait sa résidence accoutumée. Il peut être considéré comme l'honneur et l'ornement de sa famille.

(1) Ce livre, qui n'est autre que le CARTULAIRE DE CONQUES, est aujourd'hui la propriété de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.

(2) Cet écusson, à trois fleurs de lys, figure encore de nos jours (en 1873) sur la porte d'une maison de la rue de l'Embergue, qui fut sans doute la propriété des d'Estaing.

Jean-Pierre d'Estaing, dom d'Aubrac, homme d'une éminente vertu et d'une rare habileté dans les affaires, voulut se charger de l'éducation de ses deux neveux, Antoine et François, et il s'appliqua à les former à la science et à la vertu.

(6) François est nommé conseiller au grand conseil du roi Charles VIII. Le 19 mai 1488, après avoir soutenu sa thèse devant 62 docteurs de l'université de Pavie, il est solennellement revêtu des insignes de docteur.

(7) Saint-Chaffre était une abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fort ancienne, située à quatre lieues du Puy, dans la petite ville de *Monastiers*. Il y rétablit la discipline qu'avaient altérée les malheurs du temps par la force de ses paroles et surtout par l'exemple de ses admirables vertus.

(8) Le pape Jules II le nomma vice-légat d'Avignon et gouverneur du comtat Venaissain. Partout, sur son passage, les esprits se calment et la paix se rétablit.

(9) François est envoyé en Gévaudan pour rétablir la paix entre l'évêque et le peuple de cette province. Bientôt l'ordre et l'union furent le fruit de sa prudence et de ses vertus.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE Xe VOLUME.

ERRATA.

—

Page 28, ligne 23, *molg*, lisez : *melg*.
Page 40, ligne 2, *oxidé*, lisez : *oxydé*.
Page 41, ligne 8, *Rafanès*, lisez : *Rafènes*.
Page 61, ligne 12, d'*Auville*, lisez : d'*Anville*.
Page 81, ligne 8 en remontant, *viccariæ*, lisez : *vicariæ*.
Page 90, ligne 11 en remontant, *Camboularet*, lisez : *Camboulazet*.
Page 108, ligne avant-dernière des notes, *Eumenium*, lisez : *Eumenius*.
Page 130, ligne 23, *Mestnitchetsvo*, lisez : *Mestnitchestvo*.
Page 138, ligne 5, *Galova*, lisez : *Golova*.
Page 140, ligne 11, *Etats*, lisez : *états*.
Page 179, ligne 13, *Aussi*, lisez : *Ainsi*.
Page 180, ligne 2, *maison*, lisez : *maisons*.
Page 181, ligne 6, *obligés*, lisez : *obligé*; et semblablement ailleurs lisez au singulier le participe passé.
Page 201, ligne 19, *parmi lesquelles*, lisez *où*.
Page 206, ligne 5, *la chambre*, lisez : *sa chambre*.
Page 210, ligne dernière, *lacrimatoires*, lisez : *lacrymatoires*.

Page 211, ligne 11, *M. Rémon*, lisez : *M. Remond.*
— ligne 24, *oxidation*, lisez : *oxydation.*
Planche I, *conduit*, lisez : *canal.*
Planche V, ajoutez : (*Un huitième de grandeur*).
Page 253, ligne 18, *bracata*, liez : *braccata.*
Page 255, lignes 19 et 23, *Calméfie*, lisez : *Calmésie.*
Page 275, ligne 11 en remontant, lisez : *ce fait se trouve encore confirmé dans le cas de l'ancienne Carentomag.*

Rodez, Imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

M. Remond.
xydation.

ındeur).
ıta.
ez : *Calmésie.*
ce fait se trouve
rentomag.

e, 21.



